

Université de Montréal

**Mgr Desranleau, évêque de Sherbrooke (1941-1952), et le
catholicisme social**

par

Daniel Thibault

Département d'histoire

Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures

en vue de l'obtention du grade de

Maître ès arts (M.A.)

Août 2002

©Daniel Thibault 2002



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :
**Mgr Desranleau, évêque de Sherbrooke (1941-1952), et le
catholicisme social**

présenté par :
Daniel Thibault

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Jacques Rouillard, président
Pierre Trépanier, directeur de recherche
Guy Laperrière

Mémoire accepté le : 11 NOV 2002

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à mon directeur de recherche, Pierre Trépanier, pour le professionnalisme qu'il a su montrer dans la direction de ma recherche. Son apport a été très constructif. Je tiens également à remercier Olivier pour avoir si aimablement lu ce mémoire avant son dépôt final. Son amitié et ses conseils m'ont été très précieux. Enfin, des remerciements chaleureux à Caroline pour tout ce qu'elle m'a apporté pendant mes années d'étude. Je ne saurais minimiser l'importance de sa contribution.

D.T.

SOMMAIRE

Mgr Desranleau devient évêque en 1938, au moment où l'Église catholique canadienne française doit faire des choix importants. Malmenée de toutes parts, y compris en son sein, l'institution cherche activement à conserver sa position omniprésente dans le quotidien de chacun. Cependant, plusieurs éléments novateurs concourent à reléguer l'institution exclusivement à sa dimension spirituelle. En effet, la crise économique, l'exode rural, une deuxième guerre mondiale, la montée du laïcisme, une industrialisation rapide annoncent un changement des mentalités, un changement des idées économiques, politiques et sociales. Desranleau et ses collègues ont pour mission de préserver la position de l'Église dans une société en pleine transformation.

Ce mémoire porte sur la réaction de Mgr Desranleau devant cette perte imminente du pouvoir exercé par l'Église catholique sur la société. Lancée par le pape Léon XIII à la fin du 19^e siècle et confirmée par les papes qui le suivront dans la première moitié du 20^e siècle, la doctrine sociale de l'Église [DSE] constitue le fondement du discours de Desranleau. Il y puise l'inspiration, les arguments et les moyens pour parvenir à sa mission. Discours, nous le verrons bien, assez réactionnaire et conservateur. Cette étude permet de porter un regard sur la pensée d'un évêque pendant les décennies 1930 et 1940, période dans laquelle ces hommes d'Église s'accrochent à leur position sociale influente.

Le mémoire est divisé en deux grandes parties : la première partie, qui regroupe les trois premiers chapitres, est consacrée à l'interprétation de la DSE par Desranleau. Dans ces chapitres, nous traitons des composantes de la doctrine proprement dite, des conséquences négatives de la modernisation sociale, ainsi que des pistes de solutions proposées dans la DSE. Dans la seconde partie, qui regroupe les chapitres quatre et cinq, nous traitons en profondeur des moyens utilisés par Desranleau pour faire pénétrer le message de la doctrine. Nous consacrons ces deux chapitres aux efforts de Desranleau pour encourager le militantisme au sein de l'Action catholique et favoriser la solidarité ouvrière par l'entremise des syndicats catholiques.

Dans la première partie, nous concluons que l'interprétation qu'a Desranleau de la conception chrétienne de l'édifice social vient légitimer la présence de l'Église dans l'élaboration et la mise en place de solutions aux problèmes économiques, politiques et sociaux, puisque les fidèles en sont moralement affectés. Ainsi, pour contrer les effets pervers de cette modernisation rapide de la société, Desranleau encourage le respect des valeurs chrétiennes dans l'édification d'un ordre social organique dans lequel toutes les composantes ont un rôle bien précis, en conformité avec les droits et les devoirs de chacun. Déterminé à ramener les fidèles sur la bonne voie, il dénonce le capitalisme dans sa forme viciée et corrompue, à l'origine de l'état lamentable de la société québécoise. Pour Desranleau, la crise économique des années 1930 et la Deuxième Guerre mondiale ont démontré la perversité de ce système. De l'autre côté, il prend bien soin de critiquer vivement les idées socialistes et communistes qui viennent menacer, par leur caractère athée et révolutionnaire, l'existence même de l'Église. Donc, pour restaurer cet ordre social, en fidélité avec l'idéal chrétien, Desranleau s'engage dans une vaste réforme tant au niveau individuel que collectif. Il faut

revenir à la pureté des valeurs évangéliques par une réforme des mœurs et envisager des changements importants aux niveaux des structures économiques, politiques et sociales. Le corporatisme social est la voie.

Dans la deuxième partie, nous constatons que Desranleau consacre énormément d'énergies à la réussite de l'Action catholique et de la syndicalisation catholique. Considérant ces deux outils comme de véritables moteurs de la pensée sociale de l'Église, rempart contre la laïcisation et la modernisation rapide du Québec, sa fougue et sa détermination font de lui un personnage important dans l'histoire de l'apostolat dans la province. Il est considéré, à juste titre, comme celui qui défend les plus humbles et les plus démunis. Cette fougue et cette détermination le conduisent à soutenir et à encourager les revendications des grévistes dans leurs causes notamment à Sorel en 1937 et à Asbestos en 1949. Cependant, il est important pour lui que ces mouvements soient enveloppés, encadrés par l'Église, d'où l'insistance qu'il met à défendre la confessionnalité des syndicats catholiques et le respect des directives de l'évêque dans la conduite des mouvements spécialisés d'Action catholique.

Ainsi, la pensée sociale de Desranleau nous apparaît certes comme un moyen sincère de venir en aide à ceux qui sont dans le besoin mais aussi, comme un moyen de maintenir la place prépondérante de l'Église dans la société québécoise. Il s'agit d'un moyen d'encadrer, de contrôler dans une certaine mesure, le processus de changement déjà engagé.

Mots-clés : Mgr Desranleau - Catholicisme social - Histoire intellectuelle - Québec - Église catholique

SUMMARY

Desranleau became a bishop at a moment when the French Canadian Catholic Church had some difficult decisions to make. Harried from every direction, even from within, the institution actively searched to conserve its position by preserving its omnipresence in Quebec society. Meanwhile, various innovative elements were converging to relegate the institution exclusively towards its spiritual sphere. In effect, the economic crisis, the rural exodus, World War II, the growth of secularism, and rapid industrialization, all provoked a changing mentality in the way that society, the economy and politics were perceived.

This study focuses on Bishop Desranleau's reactions faced with the eminent loss of power that could be exercised by the Catholic Church on society. Introduced by Pope Léon XIII at the end of the XIXth Century and consolidated by the succeeding Popes of the first half of the XXth Century, the *doctrine sociale de l'Église* (DSE) was the basis for Desranleau's discourses. It was from this doctrine that he drew his inspiration, arguments and solutions for realizing his mission. Speeches, as we shall soon see, that were reactionary as well as conservative. This study allows us to look at the thoughts of a bishop during the 1930s and 1940s, a period in which these men of the Church clung fiercely to their powers of societal influence.

This study is divided into two parts: the first part, which regroups the first three chapters, is dedicated to interpreting Desranleau's doctrine. In these chapters, we look at components of the true doctrine, principal problems identified, as well as solutions proposed by the DSE. In the second part, which groups together chapters four and five, the objective is fixed on the ways of promoting the doctrine's message. We dedicate these two chapters to the efforts of Desranleau to encourage militantism at the heart of *l'Action catholique* and work solidarity by putting in place Catholic unions.

In the first part, we concluded that Desranleau's interpretation of the Christian concept of social structure legitimized the presence of the Church in elaborating and putting into place solutions to economic, political and social problems, since the faithful are morally affected. Therefore, to counter the perverse effects of society's rapid modernization, Desranleau encouraged the respect of Christian values when building an organic social order in which all the components have a precise role, while at the same time respecting the rights and obligations of each individual. Determined to return the faithful on the right track, he denounced capitalism in its impure and corrupt form, the source of Quebec's socially lamentable state. For Desranleau, the economic depression of the 1930s and World War II demonstrated the perversity of this system. On the other hand, he made sure to criticize emerging socialist and communist ideas that threatened the very existence of the Church. Therefore, to restore social order, while staying true to Christian ideals, Desranleau pledged himself to drastically reforming individual and collective ideals. Simultaneously, there had to be a return to pure evangelistic values by a reform of morals, and an important remodeling of economic, social and political structures. Social corporatism was the way for him.

In the second part, we concluded that Desranleau sacrificed a lot of energy for the success of *l'Action catholique* and Catholic unionization. He considered these tools as veritable motors of the Church's social thought, a bulwark against secularism and the rapid modernization of Québec. His passion and determination made him a colossal figure in the ecclesiastical history of

Québec. He is considered, and rightly so, as one who defended the most humble and impoverished persons. His passion and determination drove him to support and encourage the demands of strikers in their causes. Meanwhile, it was important for him that these movements be enveloped and framed by the Church, which is why he insisted on defending the confessions of Catholic unions and on respecting the directions of the Bishop in the conduct of the *Action catholique* specialized movements.

Thus, the social thought of Desranleau appears to us as a sincere means of coming to the aid of those people who are in need by repairing social injustices committed, and also, as a means for the Church to maintain its preponderant place in Quebec's society. It is in effect a means of controlling, to a certain degree, the process of social change already begun.

Mots-clés: Mgr Desranleau - Social catholicism – Intellectual History – Quebec – Catholic Church

Table des matières

| | |
|--|----|
| Remerciements | i |
| Sommaire | ii |
| Summary | iv |
| Table des matières | vi |
| Introduction | 1 |
| I- État de la recherche sur la question..... | 3 |
| II- Énoncé de la question..... | 5 |
| III- Plan..... | 6 |
| IV- Importance du sujet et apport à nos connaissances..... | 11 |

Première partie

| | |
|--|----|
| Chapitre premier – Le catholicisme social : interprétation et utilisation d’une doctrine et de ses fondements | 15 |
| 1- Quelques éléments théoriques de la DSE..... | 16 |
| 2- Desranleau et l’établissement d’un ordre social organique chrétien..... | 18 |
| 2.1. Foi et raison..... | 20 |
| 2.2. Un corps social à l’image du corps mystique..... | 21 |
| 3- Au service du bien commun : libertés, droits et devoirs..... | 22 |
| 3.1. L’Église et sa mission..... | 23 |
| 3.2. L’État subsidiaire..... | 25 |
| 3.3. La nécessaire collaboration de l’Église et de l’État..... | 28 |
| 3.4. L’organisation professionnelle..... | 30 |
| 4- Les valeurs qui alimentent la doctrine : Vérité, justice et charité..... | 32 |
| Conclusion..... | 37 |
| Chapitre II – La dénonciation du mal : le socialisme, le communisme et le capitalisme | 39 |
| 1- Une « société malade »..... | 40 |
| 2- Socialisme et communisme : des idées subversives à combattre..... | 41 |
| 2.1. Le socialisme..... | 42 |
| 2.2. Le communisme..... | 44 |
| 3- Desranleau et le capitalisme..... | 48 |
| 3.1. Les abus du capitalisme selon Desranleau..... | 49 |
| 3.2. Les principes du capitalisme à conserver et les améliorations nécessaires..... | 55 |
| Conclusion..... | 62 |
| Chapitre III – La voie à suivre pour réformer l’ordre social en conformité avec les principes chrétiens | 64 |
| 1- Réforme des mœurs : revalorisation du christianisme et des valeurs évangéliques..... | 65 |

| | |
|--|----|
| 1.1. La sanctification par la charité, la prière et la mortification..... | 67 |
| 1.2. Desranleau et le lacouturisme..... | 69 |
| 2- Réforme des structures économiques et sociales..... | 75 |
| 2.1. Pourquoi chercher à réformer les structures économiques et sociales ?..... | 75 |
| 2.2. Justification de la présence de l'Église dans l'élaboration de solutions économiques et sociales..... | 77 |
| 2.3. Le corporatisme social..... | 78 |
| Conclusion..... | 84 |

Seconde partie

| | |
|--|------------|
| Chapitre IV – L'Action catholique..... | 87 |
| 1- Sources d'inspiration et engagement personnel..... | 89 |
| 2- L'Action catholique : œuvre d'apostolat..... | 91 |
| 2.1. L'Action catholique proprement dite..... | 92 |
| 2.2. L'objectif premier..... | 94 |
| 2.3. Objectifs particuliers..... | 96 |
| 2.4. Qualités ou conditions..... | 99 |
| 3- Rôle de chacun dans la mission apostolique..... | 101 |
| 3.1. Rôle du clerc..... | 101 |
| 3.2. Rôle du laïc..... | 104 |
| 4- Mouvements spécialisés d'Action catholique..... | 107 |
| 4.1. Le milieu étudiant (école primaire, collège, université)..... | 110 |
| 4.2. Le milieu agricole..... | 112 |
| 4.3. Le milieu ouvrier..... | 114 |
| 4.4. Le milieu de la petite bourgeoisie..... | 115 |
| Conclusion..... | 117 |
| Chapitre V – Les syndicats catholiques..... | 119 |
| 1- La question ouvrière à travers l'enseignement social de l'Église..... | 120 |
| 1.1. L'ouvrier pour Desranleau..... | 123 |
| 1.2. Un évêque ouvrieriste | 127 |
| 2- Les syndicats catholiques..... | 129 |
| 2.1. Desranleau et le syndicalisme..... | 131 |
| 2.2. Un droit et un devoir de s'organiser..... | 132 |
| 2.3. Les conditions..... | 134 |
| 2.4. La professionnalité des organisations ouvrières..... | 135 |
| 2.5. L'atelier fermé..... | 137 |
| 3- Desranleau et la grève..... | 138 |
| 3.1. Les grèves de Sorel de 1937..... | 138 |
| 3.2. La grève de l'amiante de 1949..... | 145 |
| Conclusion..... | 150 |
| Conclusion générale..... | 152 |

| | |
|----------------------------|-----|
| Annexe 1 | 157 |
| Annexe 2 | 158 |
| Bibliographie | 159 |

INTRODUCTION

Le 28 février 1938, Philippe Desranleau devient évêque coadjuteur de Sherbrooke avec droit de succession¹. Son élévation à l'épiscopat se produit dans un contexte historique particulièrement « troublé ». Cette situation résulte principalement de deux événements internationaux majeurs, générateurs de profonds changements dans toutes les facettes de la société, que sont la crise économique des années 1930 et la Deuxième Guerre mondiale de 1939 à 1945². Ces événements engagent le Québec dans un processus de modernisation rapide au niveau des structures économiques, politiques et sociales ainsi qu'au niveau des mentalités. La « Révolution tranquille » confirmera par la suite cet élan modernisateur.

D'ailleurs, le lot de changements qui accompagnent ce processus de modernisation affecte considérablement le pouvoir qu'exerçait à ce moment l'Église catholique sur la société québécoise. L'Église catholique est perçue alors comme une véritable institution jouissant de pouvoirs considérables, tant au niveau spirituel que temporel, avec des ramifications dans tous les secteurs de la société³. Par conséquent, ce n'est pas sans heurts que ces changements s'opèrent. Précisons à cet égard qu'un climat d'insatisfaction et de contestation s'installe

¹ Comme évêque coadjuteur, Desranleau aide Monseigneur Alphonse-Osias Gagnon à remplir les fonctions de l'évêché pendant tout près de trois ans, soit jusqu'au mois de février 1941 alors que s'éteint Mgr Gagnon. C'est à ce moment que Desranleau lui succède et devient le quatrième évêque de Sherbrooke. Ajoutons que Desranleau parvient à faire élever le diocèse de Sherbrooke au rang d'archevêché, devenant, le 2 mars 1951, le premier archevêque de Sherbrooke. Quelques jours après avoir reçu le pallium, l'élevant au rang d'archevêque, il décède à l'âge de 70 ans, après une hospitalisation de huit mois, à la suite d'un accident d'automobile à Saint-Eustache le 30 août 1951. Le décès est constaté le 28 mai 1952. L'archevêque de Sherbrooke est inhumé dans la crypte de la cathédrale de Sherbrooke, le 3 juin 1952. Ces informations biographiques proviennent de Gaëtane Dion, *Philippe-S. Desranleau avant l'épiscopat, 1882-1938 : profil d'une ascension*, M.A. Histoire, Université de Sherbrooke, 1996, p.9-10.

² Linteau, Durocher, Robert et Ricard écrivent à ce propos : « L'économie, le monde du travail, l'action politique, les courants d'idées, la culture, la vie quotidienne, il n'est pas un aspect de l'évolution de la société qui n'en soit profondément affecté, il n'est pas un Québécois qui n'en subisse les contrecoups ». Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain*, Tome II : *Le Québec depuis 1930*, Nouvelle édition révisée, Montréal, Boréal Compact, 1989, p.11.

³ La force de l'Église au niveau temporel s'illustre principalement dans les secteurs suivants : la santé, l'éducation et le bien-être social. Nous allons développer davantage ce point un peu plus loin dans notre étude.

progressivement tant dans la société politique et civile qu'au sein même de l'institution religieuse. Paradoxalement, l'Église affiche durant cette période un triomphalisme extérieur des plus éclatant. Ce triomphalisme se manifeste par un regain de la ferveur religieuse et par une hausse des effectifs cléricaux, qui vont atteindre un sommet dans l'histoire du catholicisme au Québec⁴. Pour Jean Hamelin, à partir de 1958, l'Église n'est plus cet « agent totalisateur de l'organisation sociale, [elle] projette l'image non plus d'une multinationale omnipotente, mais d'une modeste P.M.E. dont l'avenir réside dans sa capacité à innover⁵ ». Donc, l'Église se doit de se renouveler si elle souhaite préserver sa prépondérance. Le catholicisme social, courant dominant au sein de l'Église catholique depuis Léon XIII⁶, offre plusieurs pistes de solution pour l'institution québécoise.

Dans cette étude, nous verrons que le catholicisme social s'exprime autant par le discours que par l'action. Au niveau du discours, il se traduit par la promotion de la doctrine sociale de l'Église [DSE], et par l'actualisation des valeurs évangéliques. Au niveau de l'action, les principes avancés dans la DSE se matérialisent dans l'organisation de mouvements d'action catholique, regroupant de véritables apôtres des idéaux chrétiens, ainsi que par un vif intérêt pour la problématique ouvrière, par l'organisation et la promotion du syndicalisme ouvrier, syndicalisme d'obéissance catholique évidemment. La DSE, qui constitue le fil conducteur de notre étude, regroupe un ensemble de notions visant à orienter (ou à diriger) l'action des chrétiens : par la dénonciation des principaux maux sociaux, par la promotion des idéaux chrétiens (notamment par l'actualisation du discours évangélique), par des suggestions pour réformer l'organisation économique et sociale et ainsi solutionner le problème ouvrier. Nous étudierons donc les aspects discursifs de la DSE ainsi que les moyens pris par l'Église pour les mettre en application.

⁴ Une des manifestations les plus significatives du regain de la ferveur religieuse est certainement les rassemblements importants de foules, au Jardin botanique (50 000) et à l'Oratoire Saint-Joseph (100 000) provoqué par le congrès marial de 1947. Par ailleurs, malgré un certain ralentissement au niveau du recrutement de prêtres et de religieux (pères, frères, sœurs) entre 1941 et 1961, les statistiques sont aussi impressionnantes. En fait, le nombre total de prêtres passe de 5000 en 1940 à 8 400 vingt ans plus tard; les communautés religieuses, de leur côté, comptent 33 398 membres en 1941 et 45 253 en 1961, dont 75% de femmes. Il en résulte un encadrement serré : vers 1950, on compte un prêtre pour 504 fidèles et un religieux pour 89 catholiques. Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec*..., p.334.

⁵ Jean Hamelin, *Histoire du catholicisme québécois*. Vol. 3 : *le XX^e siècle*, Tome II : *De 1940 à nos jours*, dirigé par Nive Voisine, Montréal, Boréal Express, 1984, p.267.

⁶ Léon XIII, avec l'encyclique *Rerum novarum* (1891), est considéré comme le père du catholicisme social.

Mgr Desranleau, authentique apôtre de cette doctrine et des idéaux chrétiens qu'elle met de l'avant, sera l'objet de notre étude. Influent au sein de l'épiscopat, Desranleau utilise toutes ses qualités d'orateur et d'homme d'action pour servir l'Église catholique. À cet égard, nous tenterons de cerner la pensée ainsi que les moyens utilisés par l'évêque de Sherbrooke pour contrer la perte de pouvoir que subit l'Église catholique, effet direct du processus de modernisation qui s'accroît au sortir de la Deuxième Guerre mondiale. Conscient que le pouvoir de l'Église tend à s'amoindrir, résultat du mécontentement grandissant de plusieurs côtés à la fois (intellectuels de gauche, syndicalistes, dissidents du bas clergé, État, etc.), Desranleau, à l'instar de ses collègues de l'épiscopat, se dresse devant cette opposition.

I- État de la recherche sur la question

Hormis le mémoire de maîtrise de Gaëtane Dion, *Philippe-S. Desranleau avant l'épiscopat, 1882-1938 : profil d'une ascension*, on ne trouve pas d'autres études traitant de Mgr Desranleau. Cependant, l'historiographie n'est pas complètement muette à son sujet. En consultant des ouvrages traitant de la période étudiée, il est possible de trouver quelques bribes sur les actions et les positions prises par Desranleau. Des ouvrages sur la place de l'Église catholique dans l'histoire contemporaine du Québec ont été également utilisés⁷. Ce bref bilan n'a aucunement la prétention d'être exhaustif; au contraire, il sert plutôt en quelque sorte d'entrée en la matière permettant, nous l'espérons, de mieux comprendre le fil conducteur de la pensée de Desranleau et, par ricochet, la justification de son action.

Pour les auteurs, Desranleau représente bien l'importance qu'a la question ouvrière dans les préoccupations de l'Église catholique. Pour étayer leur argumentation, la plupart de ces auteurs utilisent principalement les grèves de Sorel de 1937. Les historiens Jean-Pierre Kesteman, Peter Southam et Diane Saint-Pierre écrivent que son « parti pris pour la cause des

⁷ Particulièrement les ouvrages de Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois*, Vol. 3 : *Le XX^e siècle*. Tome 1 : 1898-1940, Dirigé par Nive Voisine, Montréal, Boréal Express, 1984, 504 p. Jean Hamelin, *Histoire du catholicisme québécois*. Vol. 3 : *le XX^e siècle*, Tome II : *De 1940 à nos jours*, dirigé par Nive Voisine, Montréal, Boréal Express, 1984, 410 p. Lucia Ferretti, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Boréal, 1999, 203 p.

travailleurs ne fait pas de doute⁸ ». Pour Rumilly, Desranleau est un « partisan déterminé du syndicalisme catholique, il prend toujours, d'instinct, le parti des humbles, des petits contre les gros, [...] presque systématiquement favorable aux revendications ouvrières⁹ ». Conrad Black écrit de son côté qu'il est, parmi les évêques, « le plus bruyant champion des syndicats catholiques¹⁰ ». À ce sujet, certains auteurs qualifient Desranleau d'évêque « ouvrieriste¹¹ ». C'est le cas entre autres de l'historien Jean Hamelin qui écrit à propos de son élévation à l'épiscopat : « à la fin de 1937, le corps épiscopal a fait l'acquisition d'un premier évêque ouvrieriste¹² ». Certains vont même jusqu'à qualifier sa participation de contribution au développement d'un syndicalisme catholique « musclé¹³ ». Toutefois, Hamelin soutient que tout compromis soit-il en faveur de la classe ouvrière, Desranleau demeure un authentique représentant de l'idéal de chrétienté¹⁴, des valeurs traditionnelles et du pouvoir clérical : il règne en maître, au nom du pape, sur son diocèse. Hamelin conclut que « c'est toujours lui qui parle, et il parle fort car il proclame la vérité éternelle¹⁵ ».

Dans un autre ordre d'idées, Kesteman *et al.* affirment que Desranleau est « un vigoureux pourfendeur du capitalisme, [et que] face au patronat, il tranche avec l'attitude plutôt conciliante de ses prédécesseurs en condamnant sans réserve le capitalisme vicié, corrompu et corrupteur¹⁶ ». Pour sa part, Rumilly insiste surtout sur son « antisocialisme »

⁸ Jean-Pierre Kesteman, Peter Southam et Diane Saint-Pierre, *Histoire des Cantons de l'Est*, Coll. Les régions du Québec, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998, p.650.

⁹ Robert Rumilly, *Maurice Duplessis et son temps*, Tome 1 : 1890-1944, Montréal, Fides, 1973, p.363-364.

¹⁰ Conrad Black, *Maurice Duplessis*, Tome II : *Le pouvoir*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1977, p.315-316.

¹¹ Nous allons expliquer au dernier chapitre les raisons pour lesquelles nous trouvons que l'utilisation de cette étiquette d'évêque ouvrieriste accolée à Desranleau est maladroite à notre avis.

¹² Jean Hamelin, *Histoire du catholicisme...*, p.22. Cette étiquette trouve l'assentiment de Kesteman *et al.*, puisque qu'ils reprennent intégralement la phrase de Hamelin. De plus, ils ajoutent que son arrivée au sein de l'épiscopat « marque une rupture fondamentale avec le régime précédent ». Jean-Pierre Kesteman *et al.*, *Histoire des Cantons...*, p.650.

¹³ *Ibid.*, p.651.

¹⁴ Richard Arès pose les trois caractéristiques suivantes pour définir l'idéal de chrétienté présent au Québec depuis l'échec des rébellions de 1837-1838 : 1. Une union – de fait sinon de droit – de l'Église et de l'État; 2. Un entremêlement des institutions religieuses et des institutions civiles, accompagné d'un rôle prédominant des clercs; 3. Un rayonnement de la foi des individus sur le plan social et dans la vie publique. Arès ajoute que cette situation va durer jusqu'au milieu du XXème siècle où cet idéal subira la contestation et tendra à l'effritement, à l'effondrement. La période que nous décrivons est marquée par la tentative de l'Église de durer, de se maintenir et de survivre. Richard Arès, « L'évolution de l'Église au Canada Français de 1940 à 1975. Survivance et déclin d'une chrétienté », *Idéologies au Canada Français, 1940-1976*, Tome III : *Les partis politiques – l'Église*, sous la direction de Fernand Dumont, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy, Québec, Presses de l'Université Laval, 1981, p. 270-271.

¹⁵ Jean Hamelin, *Histoire du catholicisme...*, p.22-23.

¹⁶ Jean-Pierre Kesteman *et al.*, *Histoire des Cantons...*, p.650-651.

pour justifier son appui inconditionnel au syndicalisme catholique. De l'avis de cet historien, cette aide au développement des syndicats catholiques vise à prévenir l'infiltration des socialistes et des communistes comme c'était le cas dans les unions internationales¹⁷.

À propos de l'apport de Desranleau au catholicisme social québécois, Gaëtane Dion, qui le décrit comme un « travailleur acharné, un perfectionniste et un leader engagé¹⁸ », fait ressortir les principaux éléments qui contribuent à l'une des plus grandes préoccupations de l'épiscopat québécois de la première moitié du XX^e siècle. Pour elle, le défi de l'Église est de s'adapter aux conséquences sociales de l'urbanisation afin de maintenir l'ordre social tel qu'édicte dans la doctrine sociale catholique¹⁹. Nous retrouvons dans sa démonstration les principaux apports de Desranleau au syndicalisme catholique, à l'École sociale populaire, aux Semaines sociales du Canada et à la promotion de l'Action catholique. De leur côté, Kesteman *et al.* font état de la participation de Desranleau comme membre du groupe de 13 prêtres et religieux chargés de produire un important Programme de restauration sociale qui voit le jour en 1933²⁰. À ce propos, ils développent quelque peu les voies choisies par Desranleau pour restaurer l'ordre social. Selon eux, les trois voies sont : la pastorale ouvrière, la maximalisation du pouvoir temporel de l'Église et le développement des effectifs cléricaux²¹.

II- Énoncé de la question

Avec ce mémoire, nous voulons déceler la réaction de Mgr Desranleau, évêque de Sherbrooke de 1938 à 1951, confronté à la modernisation rapide de la société québécoise et,

¹⁷ Robert Rumilly, *Maurice Duplessis...*, Tome 1, p.363-364.

¹⁸ Gaëtane Dion, *Philippe-S. Desranleau...*, p.163.

¹⁹ *Ibid.*, p.162.

²⁰ Jean-Pierre Kesteman *et al.*, *Histoire des Cantons...*, p.650.

²¹ À propos de la pastorale ouvrière (première voie), les auteurs traitent des succès de Desranleau dans ses efforts pour assurer le rayonnement de la Jeunesse ouvrière catholique et de la Ligue ouvrière catholique, ainsi que du syndicalisme ouvrier dans le diocèse de Sherbrooke. Pour la maximalisation du pouvoir temporel de l'Église (deuxième voie), ils écrivent que l'évêque de Sherbrooke assume bien la plénitude du pouvoir temporel d'autant plus que les subventions gouvernementales lui procurent une plus grande marge de manœuvre. Nous devons préciser qu'à notre avis cet accroissement de la marge de manœuvre est relatif puisque cela plaçait plus souvent qu'autrement l'évêque dans une situation de dépendance à l'égard du gouvernement. Nous y reviendrons un peu plus loin. Concernant l'augmentation des effectifs (troisième voie), ils démontrent que la décennie 1940-1950 est celle où le plus grand nombre de paroisses sont fondées, grâce à l'effet combiné du taux élevé de la croissance démographique et du dynamisme de Desranleau. *Ibid.*, p.650-651.

par conséquent, à la perte progressive d'influence temporelle et spirituelle de l'Église catholique du Québec pendant les décennies 1940 et 1950. Nous formulons l'hypothèse que le discours et l'action de Desranleau visent, à l'instar de ceux de la majorité des membres de l'épiscopat québécois, à préserver l'influence temporelle et spirituelle de l'Église sur la société québécoise, à perpétuer l'idéal de chrétienté, et à éviter le confinement du religieux dans la sphère privée. Desranleau, s'appuiera sur la DSE pour intégrer l'Église, en s'assurant d'une place dominante, au processus de transformation qui s'opère au Québec. Nous verrons qu'il est un excellent porte-parole des valeurs de la doctrine sociale en même temps qu'un pourfendeur énergique des idées jugées néfastes par l'Église. De plus, notre étude accordera une place importante à la question ouvrière.

L'utilisation de la DSE par Desranleau constituera notre fil conducteur. Les éléments constitutifs de la DSE témoignent en effet du degré de compréhension qu'avait l'Église de la modernisation rapide de la société québécoise, du rôle que l'institution envisageait remplir, des problèmes qu'elle identifiait et des solutions qu'elle proposait pour y remédier.

Notre démarche nous amènera à confronter la conception qu'avait Desranleau de la société réelle, en processus de mutation, et celle qu'il avait de la société idéalisée, telle que l'imaginait l'Église catholique. Par conséquent, cette étude tournera autour de deux axes; l'étude de la doctrine sociale de l'Église comme théorie et comme programme, ainsi que des idéologies qu'elle combat parce qu'elle les juge à la source des problèmes de l'époque; l'examen de l'Action catholique et des syndicats catholiques comme moyens privilégiés par l'Église pour maintenir sa place dans cette société québécoise « modernisée ».

III- Plan

La DSE est l'aliment principal du catholicisme social. Nous consacrons le premier chapitre à la compréhension de cette doctrine en analysant ses fondements théoriques. Plus précisément, nous analyserons la compréhension de la DSE chez Mgr Desranleau, du point de vue de son objectif ultime qui est de préserver l'influence de l'Église au sein de cette société par la restauration du christianisme. À l'instar de ses collègues évêques, Desranleau voit dans

le catholicisme social une solution permettant de restaurer un ordre social organique chrétien, dans lequel l'Église exercerait encore une influence prépondérante au niveau spirituel, mais aussi au niveau temporel. Cet exposé est nécessaire pour la poursuite de notre analyse, car la DSE est omniprésente dans le discours de Desranleau, qui y voit la condition d'une société équitable. Dans ce contexte, le principe de subsidiarité permet, selon lui, l'établissement d'une société qui respecte les libertés, les droits et les devoirs de chacun. Desranleau veut faire en sorte que les relations entre les différentes parties du corps social s'effectuent dans la collaboration, la bonne entente et l'harmonie, conformément aux valeurs chrétiennes de vérité, de justice et de charité.

Le deuxième chapitre présente l'analyse de la situation que fait l'Église, par l'identification des obstacles à l'édification d'une société harmonieuse et des menaces pesant sur les assises traditionnelles de l'Église (ruralité, famille, autorité). Dans ce contexte « pré-révolutionnaire-tranquille », l'Église sera perçue par plusieurs comme un obstacle à la modernisation du Québec. Secouée dans ses fondements, l'Église envisage néanmoins d'occuper une place importante dans ce nouveau Québec « urbanisé » et « modernisé ». Devant cette perspective de changement inévitable, Desranleau perçoit des évolutions néfastes dans le Québec moderne, mettant en péril la moralité des Canadiens français. Son devoir en tant qu'évêque, pense-t-il, est de réagir vigoureusement.

Dans ce chapitre nous verrons que Desranleau est très dur à l'endroit de tout ce qui peut entraîner un relâchement moral. En tête de liste, nous retrouvons le socialisme, le communisme et le capitalisme. Par l'identification et la dénonciation du mal, l'évêque de Sherbrooke tente de légitimer la présence de l'Église dans l'élaboration et l'application de solutions aux problèmes économiques et sociaux qui accompagnent le Québec « moderne ». Ainsi, nous verrons que ce processus de dénonciation occupe un large pan dans la stratégie discursive de Desranleau pour faire mousser la conception chrétienne de l'édifice social. À cet égard, nous remarquons que ces thèmes sont récurrents dans le discours de ce dernier. Dressant un portrait négatif de la société québécoise, qu'il qualifie régulièrement de « société malade », il ne cesse de marteler les deux principaux facteurs de désordres économiques et sociaux identifiés, c'est-à-dire la montée des idées subversives socialistes ou communistes et

les abus du libéralisme et du capitalisme. Toutefois, si des éléments du capitalisme sont indéniablement condamnables, d'autres doivent être conservés et améliorés. Nous croyons que ce chapitre devrait nous permettre d'approfondir la compréhension qu'a Desranleau des changements qui s'opèrent au Québec à la fin des années 1940, et conséquemment, du rôle qu'il entend remplir dans ce nouveau contexte.

Dans le troisième chapitre, nous décortiquerons les réformes proposées par l'Église et défendues par Desranleau (réforme des mœurs et réforme économique par le corporatisme social). Ce chapitre conclura la première partie de notre étude sur Mgr Desranleau et le catholicisme social. Ainsi, après avoir fait ressortir les principaux fondements de la doctrine sociale de l'Église retenus par Desranleau dans le premier chapitre, et les raisons pour lesquelles, à son avis, cette doctrine s'impose, dans le deuxième, nous analyserons, dans le troisième, les solutions envisagées pour restaurer la société conformément aux principes chrétiens. La réforme sociale passe par la réforme des mœurs. Il s'agit essentiellement d'un retour aux valeurs évangéliques et d'une valorisation de la charité, de la prière et de la mortification. À ce sujet, nous analyserons l'appui de Desranleau au controversé mouvement spirituel qu'est le lacouturisme. La réforme des mœurs doit s'accompagner d'une réforme des structures économiques, politiques et sociales. Il sera question de l'enthousiasme mitigé de Desranleau à l'égard du corporatisme social, qui pourtant connaît une grande popularité au Québec à la fin des années 1930. Nous verrons que Desranleau entend bien participer à l'élaboration et à la mise en place de solutions permettant l'amélioration de la vie économique et sociale, où se trouve engagée la morale des individus, dont l'Église est la gardienne. Desranleau se sent donc responsable de la christianisation de la modernisation.

Le quatrième chapitre, qui marque le début du deuxième volet de notre démarche, portera sur le travail effectué par Desranleau pour favoriser le rayonnement de l'Action catholique. Il s'agit du premier moyen pour appliquer la DSE que nous traiterons. En fait, pour que la revalorisation du christianisme se réalise, pour que la réforme des mœurs se concrétise et pour que la restauration d'un ordre social chrétien s'édifie sur un retour des grands principes évangéliques, Desranleau soutiendra qu'il est impératif de faire pénétrer l'idéal chrétien dans la vie des individus. Parmi les différents moyens avancés par le Vatican,

nous avons centré notre étude sur l'Action catholique et sur le syndicalisme catholique. L'intérêt d'étudier ces deux moyens en particulier est justifié, puisqu'ils interviennent précisément au niveau de la moralité des individus et de la société dans son ensemble, ce qui incidemment se répercute sur l'économie et la politique. Bien que les deux moyens soient intimement liés et que leur finalité ultime soit la même, nous avons convenu de les étudier séparément en essayant de bien faire ressortir l'importance de chacun. Ainsi, dans ce quatrième chapitre nous traiterons de l'Action catholique et de ses mouvements spécialisés.

À l'instar des papes, Desranleau établit l'Action catholique comme principal rempart contre la laïcisation et les effets pervers de la modernisation de la société. Ainsi, nous constaterons que les efforts investis s'inscrivent dans une dynamique de préservation, c'est-à-dire en réaction contre une perte de pouvoir imminente au niveau de l'influence, certainement temporelle, mais aussi spirituelle. En effet, nous verrons que la majeure partie des efforts consacrés à la préservation de l'influence de l'Église va passer par un encouragement soutenu à la pénétration et au rayonnement de l'Action catholique dans tous les milieux de la société. Donc, si la doctrine sociale de l'Église constitue la voie à suivre pour restaurer un ordre social chrétien, l'Action catholique est assurément le fer de lance pour contrer les principaux maux qui affligent la société moderne et pour ainsi réaliser cette restauration²². Ce n'est pas un hasard si Desranleau qualifie l'Action catholique de véritable remède : « L'Action catholique est le remède indiqué par les Souverains Pontifes pour conserver et ramener la vie chrétienne dans nos paroisses²³. »

Par ailleurs, Desranleau fonde de grands espoirs sur le mouvement d'Action catholique pour replacer le Christ au centre de la société. Nous pensons que l'effort consacré à l'étude, à l'établissement, au développement ainsi qu'au perfectionnement de l'Action catholique vise à préserver le pouvoir d'influencer que détient le clergé tant au niveau paroissial et diocésain, que national. C'est pourquoi Desranleau insiste tant sur le fait « que les laïques peuvent et doivent collaborer, mieux participer à ce grand labeur de l'apostolat hiérarchique pour le salut

²² Les principaux maux identifiés sont le socialisme, le communisme, le libéralisme, les abus du capitalisme, le matérialisme et le laïcisme.

²³ Philippe-S. Desranleau, « Conférences ecclésiastiques. Conférences du printemps sur l'Action catholique », *Circulaire au clergé*, Sherbrooke, vol. XIII, no 22, 13 avril 1943, p.579.

des âmes, le bien de l'Église et la gloire de Dieu » et que « toute notre espérance est dans l'Action catholique au service de la paroisse et de l'Église²⁴. » En utilisant le terme « apostolat hiérarchique », Desranleau indique que, bien qu'elle ait été définie comme le domaine des laïcs, l'Action catholique devait se vivre sous la direction de la hiérarchie, qui en déterminait les cadres et les orientations.

Cet exercice nous permettra de comparer les intentions de l'apostolat hiérarchique avec celles du laïcat, tout cela en respectant le contexte social de l'époque. Nous jugeons pertinent de poser ce regard sur le sujet, car l'Action catholique canadienne constitue certainement un terrain de maturation et de préparation spirituelle et intellectuelle en vue de mutations profondes déclenchées par la Révolution tranquille. Il est d'ailleurs intéressant à cet égard de constater le nombre de personnalités laïques qui ont fait leurs premières armes à l'intérieur des mouvements d'action catholique. C'est le cas entre autres de Gérard Pelletier, Claude Ryan, Jean Marchand, Jeanne Sauvé et Michel Chartrand, pour ne nommer que ceux là.

Le cinquième chapitre est consacré au travail fait par Desranleau pour promouvoir la cause ouvrière, notamment au sein des syndicats catholiques. Cet aspect viendra compléter notre étude sur Mgr Desranleau, la doctrine sociale de l'Église et les moyens concrets pour faire face à une perte imminente du pouvoir temporel et spirituel de l'Église catholique. Nous verrons que Desranleau mise également sur la conquête de la classe ouvrière pour favoriser la restauration d'un ordre social chrétien.

La question ouvrière constitue l'un des éléments vitaux de la DSE. Pour Desranleau, la signification et l'importance de l'ouvrier dans le vaste projet réformateur trouvera un écho particulier. Il se reconnaît dans cette classe de travailleurs acharnés dont le dur labeur est le lot et chez qui rien n'est acquis. Cet exercice nous permettra de fournir quelques explications à propos de l'étiquette d'« évêque ouvriériste ». Nous terminerons ce point avec les objectifs poursuivis par Desranleau et l'Église catholique dans le soutien important accordé à ce groupe en particulier. Cela nous conduira à l'intérêt manifesté par Desranleau pour le syndicalisme ouvrier. Entre autres, il sera question du droit d'association et de la professionnalité des

²⁴ Philippe-S. Desranleau, *La vie paroissiale et l'Action catholique*, Montréal, Fides, 1945, p.95-96.

associations ouvrières que Desranleau juge impérative. Enfin, nous concluons ce chapitre avec la position de Desranleau à l'égard de la grève. Nous verrons que contrairement à ses pairs, en majorité plutôt conservateurs à ce sujet, il n'écartera pas cet ultime moyen de revendication. En effet, il prendra partie pour les grévistes autant dans le cas de Sorel en 1937, alors qu'il est le curé de la paroisse de Saint-Pierre, que dans celui de l'amiante en 1949, alors qu'il est l'évêque de Sherbrooke.

IV- Importance du sujet et apport à nos connaissances

Sujet neuf, la carrière épiscopale de Philippe Desranleau offre un intérêt certain pour l'histoire à plusieurs égards. Notamment, parce que peu d'études ont été consacrées à la vie des évêques québécois du XX^e siècle. Pourtant ils formaient une élite sociale très influente, avec des ramifications dans toutes les sphères de la société. Ils ont assurément laissé une marque indélébile dans l'histoire de la province, ne serait-ce que par leur omniprésence dans le quotidien de chacun. La principale raison de ce manque d'études sur le sujet est liée à la difficile accessibilité des sources. Pour notre part, nous avons tout de même eu accès à une partie de sa correspondance, ce qui nous a permis de mieux comprendre ses motivations. Nous remercions le personnel du centre d'Archives de l'Archevêché de Sherbrooke pour sa compréhension et sa collaboration.

Pourquoi avoir choisi Mgr Desranleau comme objet d'étude ? Parce que nous pensions que le personnage offrait des pistes de réflexions intéressantes sur le rôle de l'évêque dans la société québécoise pendant les années 1940. Cela permettrait entre autres de clarifier certaines interprétations. En effet, on a longtemps prétendu que le gouvernement duplessiste et l'épiscopat québécois parlaient d'une même voix, certains arguant que le Premier ministre guidait la conduite de la province selon les vœux de l'épiscopat, et d'autres, que l'expression « les évêques mangent dans ma main²⁵ » illustre les vraies relations entre l'État et l'Église²⁶.

²⁵ Alors journaliste, Pierre Laporte décrit ainsi les relations de Duplessis avec le clergé, relations qui paraissent bonnes de l'extérieur, mais qui n'empêchaient pas le Premier ministre d'être un des critiques les plus brutaux que nous connaissions à l'endroit de certains membres du clergé. Ce mot cruel : « Les évêques mangent dans ma main » est attribué à Duplessis par Pierre Laporte, *Le vrai visage de Duplessis*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1960, p.139.

À cet égard, le choix de Desranleau n'est pas fortuit, étant donné toute l'ambiguïté entourant les prises de positions du personnage. Il sera identifié tantôt à l'aile réformatrice de l'épiscopat, tantôt à l'aile traditionaliste. Évêque social très proche du milieu ouvrier et radical dans ses positions en faveur des droits de ces derniers, Mgr Desranleau n'en demeure pas moins un partisan de l'idéal de chrétienté. Nous démontrerons dans ce mémoire qu'il n'y a pas là de paradoxe pour autant. Mentionnons qu'il défendra corps et âmes la confessionnalité des associations ouvrières, ce qui l'opposera à Mgr Charbonneau.

Cette étude, nous l'espérons, contribuera à faire comprendre et à expliquer le rôle joué par l'Église catholique dans la société québécoise de cette époque et celui qu'elle souhaitait remplir, surtout en ce qui concerne la lutte d'influence que mène l'Église au pouvoir politique au niveau idéologique. En fait, nous espérons éclairer les similitudes et les disparités idéologiques qui habitaient les deux entités. Dans l'historiographie québécoise, on a surtout insisté sur les affinités, passant d'un monolithisme idéologique conservateur et traditionaliste (approche moderniste), à la notion de partenariat parfois tendu dans la reconduction d'un État libéral chez certains révisionnistes (Bourque, Beauchemin et Duchastel), mais en partant du postulat d'une convergence idéologique profonde. Bien sûr, il y avait des éléments idéologiques communs (lutte aux Témoins de Jéhovah et aux communistes, valeurs : famille, autorité, éducation, nation, etc.). Cependant, d'autres éléments démontraient des disparités idéologiques importantes, sources de conflits entre les deux pouvoirs, notamment à propos du syndicalisme ouvrier, du corporatisme, du rôle de l'État, du rythme de l'industrialisation et de l'urbanisation. Enfin, nous pourrions vérifier les inquiétudes du clergé, ses réactions à l'endroit de la décléricalisation et de la laïcisation de la société.

²⁶ De leur côté, les sociologues Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin soutiennent que l'Église ne peut aucunement être considérée comme la force sociale et l'institution dominantes au sein de la société québécoise. Pour eux, ce n'est qu'en se soumettant aux règles fondamentales d'une régulation libérale des rapports sociaux (primat du marché, dominance de l'État de droit dans le cadre d'une séparation entre les sphères publique et privée) que l'Église a pu exercer une influence que certains ont pu qualifier d'absolue ou de quasi absolue. Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, *La société libérale duplessiste*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994, p.251. Leur ouvrage fit controverse dans la communauté historique québécoise et a provoqué un large débat qui a conduit au collectif, *Duplessis, entre la grande noirceur et la société libérale*, sous la direction de Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet, Montréal, Éditions Québec Amérique, 1997, 396 p. Nous ne croyons pas que la thèse de Bourque et *al.* tienne compte de l'ascendant que possédait un évêque dans son diocèse et qui dépassait parfois la simple régulation sociale. Toutefois, il est vrai que, pendant la période étudiée, l'ascendant de l'évêque tend à diminuer.

Un dernier facteur qui a favorisé le choix de Desranleau pour notre étude est le diocèse de Sherbrooke. Ce diocèse offre des particularités intéressantes, notamment par sa forte concentration d'anglophones et de protestants. Kesteman *et al.* décriront Desranleau comme le promoteur d'un régionalisme « estrien²⁷ ». De plus le diocèse de Sherbrooke, mi-rural, mi-urbain, en périphérie des grands centres de décisions que sont Montréal et Québec, constitue un milieu « moyen » où un évêque populaire pouvait encore jouir d'une grande latitude dans ses prises de positions et exercer une influence indéniable même dans le domaine temporel. Ce fut le cas de Mgr Desranleau, dont l'élévation au rang d'archevêque le 2 mars 1951 couronnait le zèle et l'influence.

Pour notre recherche, nous avons dépouillé un corpus de sources comprenant une partie de la correspondance de Mgr Desranleau²⁸, les volumes 12 à 16 des *Lettres, mandements et circulaires des évêques de Sherbrooke*, le recueil d'extraits de sermons, conférences, causeries et allocutions de Desranleau rassemblés par Louis O'Neil, ainsi que les différents textes écrits par Desranleau entre 1922 et 1951. Avec ce corpus, nous avons procédé à une analyse rigoureuse des éléments de sa pensée susceptibles de faire progresser notre hypothèse, en tenant compte évidemment du contexte dans laquelle cette pensée s'inscrivait.

²⁷Pour les auteurs, « Mgr Desranleau est un éminent promoteur d'un des grands courants d'idées du nationalisme canadien-français des années 1940 selon lequel le sentiment d'appartenance régionale constitue une des principales défenses contre les forces assimilatrices anglo-protestantes. Il s'intéresse à la définition d'un régionalisme "estrien", synonyme de valeurs chrétiennes et de reconquête, centré sur Sherbrooke, débordant largement des limites du diocèse et capable de tenir tête à l'influence "corruptrice" de Montréal. Préoccupé par l'ambiguïté du cadre spatial régional et craignant que le découpage diocésain puisse nuire au rayonnement régional de l'Église, il fait la promotion, auprès du Saint-Siège, de la structuration d'une zone archiépiscopale (une province ecclésiastique) qui inclurait, en plus du diocèse de Sherbrooke, ceux de Saint-Hyacinthe et de Nicolet. Cette zone correspond *grosso modo* aux frontières historiques de la région. Il encourage les historiens, les écrivains et les artistes de son diocèse à développer des thèmes régionalistes et c'est surtout grâce à son initiative que prend forme la campagne pour remplacer le régionyme "Cantons de l'Est", à consonance trop anglaise, par celui d'Estrie ». Jean-Pierre Kesteman *et al.*, *Histoire des Cantons...*, p.652.

²⁸ Nous faisons référence à la correspondance accessible aux chercheurs aux Archives de l'Archevêché de Sherbrooke. La responsable des archives m'a signalé que d'autres éléments de la correspondance de Mgr Desranleau pouvaient se trouver à la Chancellerie de l'Archevêché. Les chercheurs n'y ont pas accès. Nous avons aussi consulté le *Fonds Mgr Desranleau* du Séminaire de Trois-Rivières, et le *Fonds Onésime Lacouture* du Centre de recherche Lionel Groulx.

PREMIÈRE PARTIE

Chapitre premier

LE CATHOLICISME SOCIAL : INTERPRÉTATION ET UTILISATION D'UNE DOCTRINE ET DE SES FONDEMENTS

Dans ce chapitre, l'analyse portera sur l'interprétation que fait Desranleau de la DSE, c'est-à-dire sur les composantes de sa pensée susceptibles de nous éclairer sur l'objectif de préserver l'influence du clergé sur la société québécoise. En effet, nous pensons que le catholicisme social acquiert l'assentiment et l'adhésion de Desranleau et de ses collègues parce qu'ils y voient une solution leur permettant de restaurer un ordre social organique dans lequel l'Église continuerait d'exercer une influence importante tant au niveau spirituel que temporel. Bref, une façon de christianiser la modernisation du Québec. Cependant, nous n'avons aucunement l'intention de poser un regard critique sur les principes doctrinaux du catholicisme social. Au contraire nous voulons simplement comprendre les éléments théoriques de cette doctrine qu'utilise l'Église pour justifier sa vision de l'ordre social.

Dans la première partie nous tenterons de définir la DSE et de comprendre ses fondements théoriques. Dans la deuxième partie, nous présenterons les objectifs poursuivis par Desranleau avec cette doctrine et l'image qu'il se fait d'un ordre social organique fondé sur la foi chrétienne, et dans une moindre mesure, sur la raison. Dans la troisième partie, nous nous pencherons sur le rôle que doivent jouer les parties du corps social pour servir le bien commun. L'analyse portera sur les libertés, les droits et les devoirs que Desranleau reconnaît à l'Église, à l'État et à l'organisation professionnelle. Entre autres, nous réfléchirons sur le sens donné au principe de subsidiarité et sur les avantages que ce principe comporte dans l'édification de cet ordre social. Il sera aussi question de la nécessité, selon Desranleau, que les relations Église-État soient établies sur des bases de bonne entente et de collaboration. Enfin,

nous terminerons ce chapitre en étudiant les valeurs chrétiennes sur lesquelles repose en partie la DSE, c'est-à-dire la Vérité, la justice et la charité.

Comme notre étude est divisée en deux grandes sections, la première plus théorique (chapitres 1 à 3) et la seconde centrée sur l'action de Desranleau (chapitre 4 et 5), ce premier chapitre vise en quelque sorte à une « contextualisation » doctrinale. Cet exercice est nécessaire puisque notre étude porte sur l'interprétation et l'utilisation que fait Desranleau de cette doctrine pour préserver le pouvoir de l'Église.

1- Quelques éléments théoriques de la DSE

L'assentiment de Philippe Desranleau à la DSE n'est pas à démontrer. En effet, nous retrouvons dans la plupart de ses interventions publiques et de ses écrits de nombreuses références à cette doctrine. D'ailleurs, Dion le qualifie « d'apôtre de la doctrine sociale » et de « propagandiste de la position des évêques canadiens¹ ». À l'instar des autres évêques canadiens de cette époque, Desranleau est fortement inspiré par l'enseignement social de l'Église de la première moitié du 20^e siècle². Pour Desranleau, la DSE

unit et met dans un accord parfait toutes les exigences de la justice et les devoirs : elle commande d'établir un ordre social, loin d'opprimer les individus et de les isoler les uns des autres par la préoccupation excessive des intérêts de chacun, elle réunit tous les hommes dans des relations réciproques de bonne harmonie et par les liens d'une amitié fraternelle³.

Les éléments à retenir dans cette définition, lesquels feront l'objet d'un approfondissement plus loin dans l'étude, sont : « l'accord entre la justice et les devoirs », « l'établissement d'un ordre social », et enfin, « l'harmonie et l'amitié fraternelle ».

¹ Gaétane Dion, *Philippe-S. Desranleau avant l'épiscopat, 1882-1938 : profil d'une ascension*, M.A. Histoire, Université de Sherbrooke, 1996, p.15.

² Jean Hulliger, *L'enseignement social des évêques canadiens de 1891 à 1950*, Montréal, Bibliothèque économique et sociale Fides, 1957, p.8-12. Pour Hulliger, cet enseignement social dispensé par les évêques canadiens dans la première moitié du XX^e siècle est axé principalement sur l'aspect économique de la vie sociale.

³ Philippe-S. Desranleau, « La doctrine sociale de l'Église », *Circulaire au clergé*, 1^{er} janv. 1951, vol. XVI, no 68, p.66.

Qu'est-ce que la doctrine sociale de l'Église ? Quelles sont ses origines et quelles sont ses inspirations ? Exposer ce concept n'est pas une tâche aisée. En effet, cette notion de DSE englobe un ensemble d'éléments doctrinaux complexes. De plus, depuis l'encyclique *Rerum novarum*, de Léon XIII (1891), les nombreux porte-parole de cette doctrine l'ont interprétée selon les besoins du moment et les problématiques nationales particulières. Nul besoin de préciser que la chrétienté est vaste et que chaque Église nationale vit dans un contexte qui lui est propre. Pour éclairer notre perception de la doctrine qui guide l'Église catholique depuis la fin du 19^e siècle, nous avons choisi deux auteurs européens, Marie-Dominique Chenu et Jean-Luc Chabot, et deux auteurs canadiens, Jean Hulliger et Gérard Pelletier, afin de comparer leur vision de la DSE.

Chenu a le mérite de remettre la DSE dans son contexte. Voici le sens que prend selon lui l'expression « doctrine sociale » dans les années 1890-1960, soit de Léon XIII à Pie XII : « c'est une conception du monde, de l'homme, de la société, de l'histoire » et « un ensemble de propositions et de directives, dont le contenu constitue une *doctrine*, plus ou moins organique, dans des catégories sociales et religieuses très déterminées⁴ ». Pour Chabot, « [la DSE] est un corps de principes éclairant l'agir social de l'homme, l'ordre social désirable par sa conformité aux desseins divins selon la théologie catholique⁵ ». Ce qui ressort de ces deux définitions, c'est la volonté de l'Église de proposer une « conception d'un ordre social idéal », visant un agir social conforme à la volonté divine.

Plus près de nous, l'abbé Hulliger soutient que la doctrine sociale de l'Église est une proposition de rechange aux faiblesses des systèmes existants. Dans *L'enseignement social des évêques canadiens de 1891 à 1950*, thèse présentée à la Faculté de Théologie de l'Université d'Ottawa en 1957, Hulliger écrit que l'Épiscopat canadien,

en même temps qu'il faisait la critique du capitalisme, et des réactions socialisantes, ne manqua pas de proposer des réformes positives pour l'établissement d'un ordre social chrétien. À l'établissement d'un tel ordre, tous doivent concourir, chacun avec ses responsabilités diverses⁶.

⁴ Marie-Dominique Chenu, *La doctrine sociale de l'Église comme idéologie*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1979, p.7. Les italiques sont de Chenu

⁵ Jean-Luc Chabot, *La doctrine sociale de l'Église*, Paris, P.U.F., 1989, coll. « Que sais-je ? », no 2495, p.8.

Cependant, Hulliger convient que « l'Église n'a pas de système économique à proposer au monde, mais elle a des idées, celle de Dieu, sur les fins de l'économie et sur la destinée de l'homme qui y est engagé⁷ ». Pour sa part, Pelletier, un ancien dirigeant de la Jeunesse étudiante catholique, écrivait dans ses mémoires que la doctrine de l'Église n'était pas une panacée, en ce sens qu'elle n'avait pas de réponses aux questions précises que la réalité sociale lui jetait au visage. C'est pourquoi, conclut Pelletier, « [la DSE] ne constituait ni une théorie, ni un programme politique, encore moins un système économique⁸ ». Nous constatons que pour ces deux auteurs canadiens-français, la DSE ne pouvait être perçue comme un système économique. Par contre, selon eux, elle proposait tout de même de nombreuses idées sur la vie économique, ce qui inspira certains intellectuels québécois comme François-Albert Angers et Esdras Minville.

Nous remarquons que l'interprétation canadienne-française insiste sur l'aspect économique de la DSE. L'importance accordée dans le discours des évêques canadiens aux solutions économiques contenues dans la DSE provient sans doute de l'influence de la crise économique des années 1930. L'économie est en effet omniprésente dans le discours social de Desranleau. Il s'agit en fait d'une condition *sine qua non* de la restauration de l'ordre social. Devant un auditoire de jeunes hommes d'affaires, en mai 1943, il affirme : « pour que la vie religieuse et la vie sociale produisent leurs fruits, il faut que la vie économique soit solidement assise⁹ ».

2. Desranleau et l'établissement d'un ordre social organique chrétien

À l'instar de Hulliger, Desranleau voit dans la DSE un moyen de réparer les erreurs commises par le socialisme et le capitalisme. À ce propos, il mentionne que

⁶ Jean Hulliger, *L'enseignement social...*, p.227.

⁷ *Ibid.*

⁸ Gérard Pelletier, *L'aventure du pouvoir : 1968-1975*, Montréal, Stanké, 1992, p.184. Pelletier précise cependant que l'inspiration évangélique ne peut être restreinte au domaine de la vie privée. Les croyants, hommes et femmes, doivent nourrir leur action publique tout autant que leurs conduites personnelles. Par ailleurs, nous verrons dans le chapitre traitant de l'Action catholique que le jeune Pelletier ne partageait pas toujours la vision de l'épiscopat concernant le rôle du laïcat au sein de l'Action catholique.

⁹ Philippe-S. Desranleau, « Aux jeunes hommes d'affaires », Discours à l'hospice du Sacré-Cœur, mai 1943, à la Semaine du Jeune commerce, Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, Sherbrooke, Apostolat de la Presse, 1953, p.117.

les dommages causés par les deux systèmes économiques [socialiste et capitaliste] doivent convaincre tout le monde, mais spécialement les prêtres, de l'obligation d'adhérer et de rester fidèles à la doctrine sociale que l'Église indique, de la faire connaître aux autres et de la leur faire mettre en pratique selon leurs moyens. Seule, en effet, cette doctrine peut porter remède aux maux qui se sont si largement étendus et accrus¹⁰.

Nous n'allons pas nous étendre sur les maux en question puisqu'ils feront l'objet du chapitre suivant. Cependant, nous voulons à ce stade-ci insister sur le fait que Desranleau considère la DSE comme une solution aux erreurs des systèmes idéologiques existants, une sorte de remède aux maux sociaux.

L'objectif poursuivi par l'Église avec la DSE est l'établissement d'un « ordre social organique chrétien ». Pour expliquer cette volonté, nous avons retenu un extrait d'un discours prononcé par Desranleau :

[...] nous devons, par cette justice sociale, tendre au bien commun parce que nous sommes non seulement créés raisonnables, mais faits pour vivre en société et que nous sommes tous, par le dogme de la communion des saints, non des isolés, des solitaires, mais les parties d'un tout, les pierres d'un même édifice, les rameaux d'un même arbre, les membres d'un même corps¹¹.

Donc, un corps social où chacun est au service du bien commun. Par ailleurs, nous pouvons voir qu'il fait appel à la fois à la raison et à la foi pour expliquer sa conception du corps social. Nous reviendrons sur l'importance de la raison et de la foi dans le catholicisme social.

Poursuivons sur la finalité, c'est-à-dire servir le bien commun. Selon Desranleau, pour parvenir à cet objectif, il faut que « la somme des biens d'ordre matériel et moral que les hommes peuvent se procurer dans une société bien organisée¹² » atteigne un certain équilibre. L'équilibre dont il est question ici se rapporte au concept de justice sociale que nous développerons dans la dernière partie du chapitre. Desranleau sonne l'alarme car « il faut bien admettre qu'à l'heure actuelle, il y a une mauvaise distribution des richesses et il s'ensuit que la justice sociale est violée. Or, il faut que les évêques défendent cette justice sociale [...] je

¹⁰ Philippe-S. Desranleau, « Le clergé et la question sociale », *Circulaire au clergé*, 1^{er} janvier 1951, vol. XVI, no 68, p.68.

¹¹ Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », Allocution prononcée chez les Syndicats catholiques, le 27 février 1938, Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.104.

¹² *Ibid.*

défendrai cette justice sociale et j'irai jusqu'au fond des choses¹³. » Avec cette explication, Desranleau justifie son intervention pour préserver cette « justice sociale » et surveiller le fonctionnement de cette « société bien organisée » dans laquelle un équilibre dans la distribution des richesses serait rétabli.

2.1. Foi et raison

Selon Jean-Luc Chabot, la pertinence des documents soutenant la doctrine sociale repose en bonne partie sur l'adhésion à la foi et s'attirera plus aisément l'assentiment des membres de l'Église. Mais « les hommes de bonne volonté¹⁴ » n'y seront pas insensibles. En effet, la doctrine sociale repose également sur la raison, d'où à son avis le recours à la philosophie thomiste. Chabot explique ainsi l'équilibre entre la foi et la raison maintenu dans la conception chrétienne de l'organisation sociale :

[...] l'esprit humain par la raison découvre un ordre de l'univers dont il n'est point l'auteur, mais dont il est capable d'en saisir l'intelligible. [...] Cet ordre naturel, l'homme en fait partie mais avec la double spécificité de sa raison et de sa liberté, de telle manière que l'ordre social est partie intégrante de l'ordre naturel mais avec les conséquences de cette double spécificité : certains principes ontologiques et moraux fondamentaux sont d'origine directement divine, laissant à l'homme une part importante de créativité. Dieu fait participer l'homme à son pouvoir créateur en le dotant d'intelligence et de liberté, qualités qui s'exercent dans le faire et dans l'agir, notamment dans la dimension sociale de cet agir¹⁵.

Liberté et raison jouent un rôle dans les relations qu'entretiennent les différentes composantes sociales et particulièrement le laïcat et la Hiérarchie au sein de l'Action catholique. Nous y reviendrons.

Plusieurs indices démontrent l'importance qu'accorde Desranleau à la lumière de la raison dans la construction de l'édifice social. Dans un extrait déjà cité, Desranleau fait état d'êtres « créés raisonnables », réunis dans un corps social par le « dogme de la communion des saints¹⁶ ». Cependant, nous remarquons que la lumière surnaturelle de la Révélation est plus magnifiée dans son discours car, explique-t-il, « le croyant tire sa vie de la foi; elle lui a

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Jean-Luc Chabot, *La doctrine sociale...*, p.19.

¹⁵ *Ibid.*, p.21.

donné naissance à la vie surnaturelle, elle en est l'entretien, elle en est l'aliment, la lumière et la flamme¹⁷ ». Malgré qu'il en ressorte une nécessaire communion, il nous apparaît évident que, du côté clérical, l'on privilégie la culture de la foi aux dépens de la culture de la raison. Sinon, pourquoi l'Index ? Pourquoi prononcer des conférences et encourager des campagnes en faveur des bonnes lectures ? Pourquoi chercher à diriger le développement de la raison en monopolisant l'éducation ? Cet extrait est un exemple patent du paternalisme de l'Église à l'égard de l'autonomie de l'individu concernant son développement intellectuel :

[...] c'est une erreur d'affirmer que l'Église ne veut pas que nous lisions la Bible : elle en recommande la lecture, mais elle veut que les fidèles lisent des textes authentiques, bien traduits : elle veut que les passages difficiles soient expliqués par des auteurs catholiques. Toute Bible doit posséder l'imprimatur de l'évêque [...] l'Église conseille la lecture des livres qui parlent de religion, de dogme, de morale, de hiérarchie, à condition que le lecteur s'assure que ces livres sont justes, vrais¹⁸.

À cet exemple s'ajoute un nombre important d'avertissements formulés par Desranleau à propos d'écrits de toutes sortes dont la lecture était soit déconseillée, soit tout simplement interdite. Donc, on peut conclure que, pour Desranleau, un mariage entre la foi et la raison est souhaitable dans l'édification d'un ordre social dans la mesure où la seconde est subordonnée à la première.

2.2. Un corps social à l'image du corps mystique

Traitions maintenant de la dimension mystique de la DSE puisqu'elle est aussi fondée sur une conception idéalisée de la structure de la société qui ne date pas d'hier. En fait, depuis le berceau du christianisme, les principaux docteurs et théologiens, la Hiérarchie cléricale ont envisagé la société à l'image du corps mystique du Christ. Desranleau fait état d'un corps social avec le Christ pour tête :

¹⁶ Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.104.

¹⁷ P-S. Desranleau, « Pour un Ordre nouveau. L'encyclique *Divini Redemptoris* ou le retour à l'Évangile », Montréal, ÉSP, 1938, p.11.

¹⁸ Philippe-S. Desranleau, « Sur les lectures », conférence prononcée le 19 mars 1938, Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.202-203

[...] la clé de voûte de l'édifice chrétien et humain, c'est Dieu, l'Être unique suprême et souverain, créateur tout-puissant de toutes choses, juge infiniment sage et juste de tous les hommes¹⁹.

Hâtons-nous de suppléer à ce qui manque à la tempérance du Christ, dans son corps, qui est l'Église. La tête, le Christ, a fini sa tâche; les membres, les chrétiens ont encore beaucoup à faire²⁰.

Pour Desranleau, chacune des composantes a un rôle bien précis à jouer afin d'assurer le bon fonctionnement du corps mystique. Pour démontrer l'importance de chacun dans la restauration victorieuse de l'ordre social et l'aspect mystique de la doctrine sociale, Desranleau affirme qu'en « tant que membres du Corps mystique du Christ, nous sommes responsables de la victoire de l'Église²¹ ». Cette notion de responsabilité de chacun dans la restauration de l'ordre social est très importante dans le corpus de la DSE et très utilisée par Desranleau, c'est pourquoi nous insistons sur le rôle dévolu à chacun et principalement sur les notions de libertés, de droits et de devoirs.

3. Au service du bien commun : libertés, droits et devoirs

Abordons à présent la contribution demandée par Desranleau à chacune des composantes du corps social pour servir le bien commun. Par composantes sociales, nous désignons ici, l'Église, l'État et l'organisation professionnelle. Nous cherchons en quelque sorte à déterminer ce qu'attend l'Église de l'action des hommes, quels sont les principes de la restauration de l'ordre social (un programme inspiré et dirigé par elle), ce que propose la DSE comme juste équilibre entre les libertés, les droits et les devoirs de l'Église, de l'État et de l'organisation professionnelle.

¹⁹ Philippe-S. Desranleau, « Pour un Ordre nouveau... », *ÉSP*, p.4-5.

²⁰ Philippe-S. Desranleau, « Tempérance », *Circulaire au clergé*, Sherbrooke, vol. XII, no 18, 21 déc. 1939, p.394.

²¹ Philippe-S. Desranleau, « Sur l'iniquité et la vérité », sermon prononcé le 24 février 1945, Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.189.

3.1. L'Église et sa mission

Quel est le rôle de l'Église²² dans la société ? Comment Desranleau établit-il la légitimité et la pertinence de son action ? Peut-elle l'exercer dans le domaine économique ? Ces questions devraient nous permettre de comprendre l'action que Desranleau compte effectuer au nom de l'Église en conformité avec les libertés, les droits et les devoirs de chacun. Cet extrait explique quelque peu l'orientation de son engagement : « j'appellerai mal ce qui est mal et je le combattrai. J'essaierai d'en démontrer la fausseté, l'erreur et le danger. Je travaillerai à le diminuer ou à le faire disparaître tout en exerçant la charité chrétienne envers les personnes²³. » Desranleau ne compte pas ménager les efforts pour faire triompher l'Église et son message.

Concrètement, Desranleau explique que l'évêque se doit, pour remplir sa mission, d'enseigner, de gouverner, de sanctifier et de sauver les âmes perdues. Il s'agit, affirme-t-il, des pouvoirs détenus par l'évêque.

D'abord, enseigner. Concernant ce pouvoir de l'évêque, il précise « que ce sont les évêques qui enseignent. Les théologiens ne sont pas chargés d'enseigner : ils pensent, ils étudient, ils cherchent à voir clair, mais si l'évêque ne vient pas dire que cela est la vérité, ce n'est plus l'enseignement de l'Église²⁴. » Il insiste donc avec force sur la dualité Église enseignante – Église enseignée.

Ensuite, gouverner. Nous croyons qu'il utilise ici le terme gouverner pour désigner la conduite de la destinée de l'Église plutôt que celle de la société. Ce passage en témoigne :

[...] on ne changera rien à ce qui existe, à savoir que l'Église est bâtie sur l'autorité. Le Christ aurait pu faire une démocratie de son Église; Il a voulu en faire une monarchie. Et si les évêques ne gouvernent pas, ils ne sont pas de l'Église du Christ, ils ne sont pas de Pierre, ils n'ont pas le droit de posséder cette autorité. Et l'archevêque ou l'évêque a autorité dans son archidiocèse, dans son diocèse²⁵.

²² Ici, « Église » signifie institution cléricale plutôt qu'ensemble de fidèles unis dans le christianisme. *Le Robert*, édition 1993, p.725.

²³ Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.106.

²⁴ Philippe-S. Desranleau, « Le dernier discours de sa vie », le 20 mai 1951, *Ibid.*, p.61.

²⁵ *Ibid.*, p.61-62.

Desranleau assume donc la plénitude de l'autorité spirituelle qui lui revient en tant qu'évêque²⁶. Cependant, il lui arrive de chercher à élargir ce pouvoir.

Comment Desranleau justifie-t-il la présence de l'Église dans la mise en place de solutions aux problèmes politiques et économiques ? Selon lui, « [l'Église] veut que par une organisation chrétienne de la société, l'ordre économique respecte les principes chrétiens et que par-là, les pauvres ne demeurent pas dans une misère imméritée²⁷ ». Nous allons revenir sur les questions économiques au chapitre trois où il sera question du corporatisme social. Ajoutons toutefois que, le contexte économique et social de l'époque aidant, l'Église se voit légitimée d'encourager les élites économiques et politiques à se remettre en question. C'est pourquoi Desranleau croit que la doctrine de l'Église doit s'imposer plus que jamais dans l'édification d'une société plus juste. Bien que ce raisonnement soit légitime, car toute autorité provient de Dieu, elle peut être source de problèmes dans les rapports avec l'État. Dans une conférence prononcée au banquet de l'Association des Constructeurs des Cantons de l'Est le 29 octobre 1943, il avertit ses auditeurs du sérieux de l'épiscopat :

l'ordre social ne s'édifiera pas dans le désordre qui a régné jusqu'à la déclaration de la présente guerre; on ne verra plus les gens mourir de faim quand on a les moyens que vous savez pour faire ce qui s'accomplit aujourd'hui. Ce qui s'est vu chez nous et ailleurs de 1930 à 1939 ne devra pas se répéter; ce que nous rapiéçons aujourd'hui par des restrictions, des plafonnements et autres choses ne reviendront [*sic*] pas et que ceux qui mènent se le tiennent pour dit ! Je suis très à l'aise pour parler de cette façon, car des chefs l'ont déjà laissé entendre. L'Église ne tolérera plus cela²⁸.

Dans son ouvrage sur l'enseignement social des évêques canadiens, Hulliger traite justement des droits et devoirs de l'Église en conformité avec la DSE. Il y est question du droit d'intervention de l'Église pour faire régner la justice et la charité ainsi que pour défendre la propriété comme droit naturel et la primauté du salaire vital²⁹. Nous y reviendrons. Pour l'instant, l'engagement de l'évêque dans le domaine temporel, Desranleau l'explique ainsi :

²⁶ Jean-Pierre Kesteman, Peter Southam et Diane Saint-Pierre, *Histoire des Cantons de l'Est*, Coll. Les régions du Québec, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998, p.651.

²⁷ Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.102.

²⁸ Philippe-S. Desranleau, « Aux constructeurs », conférence prononcée le 29 octobre 1943, *Ibid.*, p.110.

²⁹ Jean Hulliger, *L'enseignement social...*, p.227-255.

je suis avant tout homme d'Église et je m'occupe des choses de Dieu, du salut des âmes; mais les âmes ici-bas sont dans les corps et les corps vivent sur la terre. Il faut donc [...] s'occuper aussi des corps, s'occuper du matériel et du temporel, dans la mesure où il est lié au spirituel; ce n'est que par cette voie que l'on arrive aux âmes³⁰.

Enfin, la sanctification des âmes, troisième pouvoir de l'évêque selon Desranleau, vise à guider les âmes vers le salut. Ce qui fait que l'évêque a évidemment la responsabilité de veiller sur l'âme des croyants. Cette notion de responsabilité est très importante chez Desranleau. En effet, si l'Église se voit légitimée d'intervenir dans la conduite des hommes afin de préserver le bien commun, c'est en raison de son devoir à l'endroit des fidèles, qui ont le droit d'obtenir une réponse à leurs attentes. Ainsi, pour Desranleau,

ce que le peuple a toujours demandé aux évêques de l'Église catholique, c'est qu'ils soient, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ les a choisis, appelés et envoyés, des successeurs des Apôtres, qu'ils prêchent toute justice aux hommes, sanctifient les âmes et sauvent le peuple exposé à périr³¹.

L'action de Mgr de Sherbrooke doit donc être interprétée comme une mission qui lui échoit en devenant évêque, une mission qui met la personne au centre de la vie sociale et qui en fait la principale préoccupation de l'Église. Chabot insiste d'ailleurs sur ce point : à son avis, au centre de la DSE, on retrouve la personne qui constitue le fondement et la fin de la vie sociale³².

3.2. L'État subsidiaire

Abordons le rôle de l'État en traitant du principe de subsidiarité. Ce principe pose l'État comme gardien du bien commun, c'est-à-dire que les gouvernants ont le devoir d'agir et de prévenir les abus, mais de façon à aider les groupes inférieurs et non pas à s'y substituer. D'abord, nous allons définir le principe et voir l'utilisation que Desranleau en fait. Ensuite, nous allons traiter des demandes de l'évêque de Sherbrooke à l'égard des gouvernements et,

³⁰ « Son Exc. Mgr Desranleau approuve la campagne contre les taudis », *La Tribune*, 18 mars 1938, AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/6.2.

³¹ P-S. Desranleau, « Discours de Mgr Desranleau à la fondation de la Province ecclésiastique de Sherbrooke », Discours prononcé en mai 1951 lors des fêtes de l'érection du diocèse de Sherbrooke en Église métropolitaine devant vingt archevêque et évêques, de nombreux prélats et sommités civiles. Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau...*, p.55.

³² Jean-Luc Chabot, *La doctrine sociale...*, p.8.

conséquent, des relations qui en découlent. Ces relations, qui sont très souvent sous le signe de la collaboration, sont parfois aussi quelque peu tendues.

Pour Million-Delsol, l'idée de subsidiarité répond aux questions suivantes : « pourquoi l'autorité ? quelle finalité doit-elle servir ? quel rôle doit-elle jouer ?³³ » Ainsi, est délimité le rôle de l'autorité.

l'autorité vise à suppléer les manques des communautés ou des personnes libres, responsables de leur destin, mais insuffisantes dans la poursuite de leur plein épanouissement. L'autorité ne doit donc se reconnaître aucune finalité autre que celles des êtres qu'elle commande. Elle est nécessaire comme telle, parce que ces êtres ne sont point autosuffisants. Mais son rôle demeure secondaire³⁴.

De ce principe, Pierre Trépanier écrit qu'il « affirme avec force les droits de la société civile – de la personne, de la famille et de la profession – face à l'État, tout en reconnaissant la légitimité du politique³⁵ ». Voyons pourquoi nous pensons que Desranleau défend ce principe et comment il explique la nécessité, la finalité et le rôle de l'autorité.

Le passage de Desranleau à Saint-Pierre-de-Sorel dans la première moitié de la décennie 1930, nous fournit de beaux exemples où il interpelle les politiciens et les presse d'agir lorsqu'il y a insuffisance ou incapacité de subsistance de la population. Faisant référence aux chantiers maritimes de Sorel, qui dépendent exclusivement des contrats du gouvernement fédéral, Desranleau écrit au notaire Eugène Poirier, pour exprimer son désarroi devant l'immobilisme du Parlement d'Ottawa :

comme un grand nombre de ces sans travail dépendaient des chantiers maritimes et des boutiques qui fournissent des matériaux aux chantiers maritimes ou exécutent leurs commandes, je comprends difficilement et je juge étranges les rumeurs qui nous répètent que les autorités fédérales ne veulent pas voter les fonds nécessaires pour maintenir en grande activité les chantiers maritimes du gouvernement [...] je me demande s'il va falloir attendre que les esprits se gâtent et écoutent les fausses doctrines de ceux qui prêchent de recourir à la force et à la violence [...] sans l'influence religieuse, il y a des excès qui ne tarderaient pas à se commettre : la faim et la privation ne sont pas bonnes conseillères³⁶.

³³ Chantal Million-Delsol, *Le principe de subsidiarité*, Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », no 2793, p.3-4.

³⁴ *Ibid.*, p.4.

³⁵ Pierre Trépanier, « Quel corporatisme ? (1820-1965) », *Les Cahiers des Dix*, no 49, 1994, p.159.

³⁶ Lettre de Philippe-S. Desranleau au Notaire Eugène Poirier de Montréal, 31 octobre 1931, 2p. AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/4.1.

En 1934, Desranleau exprime son contentement au Premier ministre canadien de l'époque, Richard Bedford Bennett, pour l'octroi de contrats gouvernementaux sur les quais de Sorel.

Dans un temps de crise et de chômage, comme celui que nous traversons, c'est faire acte d'homme d'État et de bon gouvernement que de faire exécuter des travaux par des entreprises qui assurent du travail à ceux qui souffrent de la gêne et de la faim³⁷.

Cet exemple de subsidiarité ne peut que plaire à Desranleau puisque le 22 juin 1931, dans une lettre adressée à Alfred Duranleau, ministre fédéral de la Marine, il exprimait sa préférence pour une intervention visant la création d'emplois, plutôt que pour une politique de contribution directe aux familles.

ce qu'il faut à nos gens, à un moment où le pays souffre de chômage et de gêne, c'est du travail. Il semble que l'on ne devrait pas hésiter à sacrifier quelques centaines de milliers de piastres dans les chantiers du gouvernement, ce serait infiniment mieux que la contribution directe aux chômeurs. [...] le bien commun requiert ces sacrifices de l'État³⁸.

Le 21 septembre de la même année, voyant que la situation ne s'améliorait pas, il écrivait de nouveau au ministre fédéral de la Marine :

il est si facile, pour un gouvernement, même en temps de crise, de donner de l'ouvrage à sept ou huit cents hommes dans un chantier comme celui de Sorel. Ce serait mille fois mieux que de distribuer des secours directs, qu'il faut donner ici uniquement parce que ces chantiers restent fermés [...] le jugement de l'histoire sera sévère sur l'administration des hommes d'État de notre pays pendant cette crise³⁹.

La principale raison expliquant la préférence de Desranleau pour des programmes gouvernementaux de travaux publics plutôt que des programmes de secours directs, est la dignité qu'apporte le travail à l'homme et au père de famille. À son avis, la situation peut s'avérer humiliante pour celui qui reçoit de l'argent sans fournir de travail en retour, entraînant souvent un relâchement moral pouvant mener aux pires excès⁴⁰.

³⁷ Lettre de Philippe-S. Desranleau au Premier ministre du Canada Richard Bedford Bennett, 15 juillet 1934, 1p., AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/4.1.

³⁸ Lettre de Philippe-S. Desranleau au ministre de la Marine du Canada, Alfred Duranleau, 22 juin 1931, 5p., AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/4.1.

³⁹ Lettre de Philippe-S. Desranleau à Alfred Duranleau, 21 septembre 1931, 3 p.

⁴⁰ *Ibid.*, 21 septembre 1931. Effectivement, le problème des chantiers maritimes de Sorel conduira à un conflit ouvrier opposant Desranleau aux grands industriels de la ville, les frères Simard, ainsi qu'aux autorités politiques qu'il accuse de corruption. D'ailleurs, Desranleau surnomme ce groupe, « la clique de Sorel ». Gaétane Dion écrit

3.3 La nécessaire collaboration de l'Église et de l'État

Malgré ses attaques contre le laxisme de certains politiciens et ses remontrances à l'égard de l'immobilisme des autorités, il ne manque pas d'exemples où Desranleau exprime son désir d'entretenir de bonnes relations avec les autorités politiques. Selon lui, ces relations doivent être envisagées dans un esprit de coopération et de collaboration. Voici un extrait dans lequel Desranleau insiste sur l'importante complémentarité des deux institutions pour le bien commun, la justice et la charité :

vous avez là, messieurs, l'explication de tous les services que l'Église a rendus et rend encore à l'État. Il suffit de regarder et de voir: l'Église est le plus ferme appui de l'État; et les sociétés qui veulent vivre doivent tenir compte de l'Église. Ce n'est pas étonnant, l'Église a toujours prêché, comme une vérité fondamentale, qu'il faut, en justice et en charité, assurer à tous les citoyens la possibilité de pratiquer l'essentiel de leurs devoirs; qu'il faut donner au plus grand nombre la facilité de développer leur vie d'esprit et de cœur et qu'il faut aussi accorder à l'Église les moyens de mettre en valeur ses dons exceptionnels. Or cela, c'est précisément le bien commun, la fin même que toute société civile, tout État bien ordonné recherche par tous les honnêtes moyens⁴¹.

Inlassablement, Desranleau reviendra à la charge avec le message de justice sociale que promeut la DSE, et inlassablement, il insistera sur la coexistence des droits et des devoirs dans l'édification d'un ordre social chrétien. Toutefois, il exprime le désir que cette contribution de l'État ne verse pas dans l'égalitarisme, dans le socialisme et le communisme.

Par ailleurs, plusieurs auteurs font état de cette importante collaboration entre les deux institutions, collaboration qui est, dans la plupart des cas, bénéfiques aux deux parties. Cependant, certains exemples laissent croire que Desranleau essaie d'influencer les autorités politiques concernant des décisions qui touchent les affaires temporelles. Une lettre envoyée au Premier ministre Duplessis le démontre :

me permettez-vous – votre bonté aimable m'autorise à violer un peu le protocole – de vous demander si les deux administrateurs de l'hôpital de Sorel, qui dépendent de votre bon plaisir, sont nommés par arrêté ministériel. Dès que vous aurez désigné M. l'abbé Azarie C. Després et

qu'au cours de cet événement, il deviendra l'ami des ouvriers, mais aussi l'adversaire des patrons capitalistes. Elle ajoute que le soutien de Mgr Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, et la conformité de son action à la doctrine sociale catholique le conduiront à l'épiscopat. Gaëtane Dion, *Philippe-S. Desranleau...*, p.115.

⁴¹ « Son Exc. Mgr Desranleau approuve la campagne contre les taudis », *La Tribune*, 18 mars 1938.

M. Charles Arpin, administrateurs de l'hôpital de Sorel, la bonne besogne de restauration sociale sera terminée dans la pauvre ville⁴².

Nous ne savons pas si les deux administrateurs en question ont profité du soutien de Desranleau, mais l'exemple montre que ce dernier cherchait à influencer l'autorité.

L'utilité de l'autorité politique dans la conduite des œuvres de l'Église n'est plus à démontrer. En effet, plusieurs facteurs font en sorte que durant cette période l'Église dépend financièrement de la bonne volonté du gouvernement. Nous venons de voir que les relations entre Desranleau et les gouvernants étaient relativement bonnes, fondées sur la collaboration entre les deux autorités. Cependant, cette relation est aussi ponctuée de quelques frictions. Le cas de l'acquisition d'un terrain ayant servi à des fins militaires pendant la Seconde Guerre en est un bel exemple. En effet, quand prennent fin les hostilités, Desranleau demande au gouvernement de Mackenzie King si le diocèse peut se porter acquéreur du terrain en question afin d'y ériger un second séminaire à Sherbrooke. Les besoins sont pressants, plaide-t-il. Comme le conflit est terminé et que le Premier ministre canadien rend le terrain aux autorités provinciales, le dossier échoue donc sur le bureau d'Antonio Talbot, ministre de la Voirie. Desranleau écrit à Duplessis pour lui demander la collaboration du gouvernement de l'Union nationale :

j'en rends grâce à Dieu, mieux vaut traiter avec Québec. [...] l'heure est venue de terminer ce travail : Ottawa se retire, tant mieux; dans quinze jours, je dois annoncer la fondation du nouveau Collège Saint-Joseph; en mars nous pourrions commencer les travaux d'adaptation de ces bâtisses [...] j'ai parlé de ce sujet urgent à vos collègues, les Ministres des Terres et Forêts – le Très fidèle M. Bourque –, de la Voirie et des Travaux Publics. Je ne doute pas que ces Honorables Messieurs, si vous daignez appuyer ma demande de votre haute autorité, consentiront à céder à de bonnes conditions ces propriétés au diocèse et à l'évêque de Sherbrooke pour l'ouverture d'un collège classique⁴³.

Après quelques mois d'hésitation de la part de Duplessis, le terrain demeure la propriété du Ministère de la Voirie. Dans sa dernière lettre au Premier ministre, Desranleau termine sur cette note :

⁴² Lettre de Philippe-S. Desranleau à Maurice Duplessis, 4 mars 1938. Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Fonds Maurice Duplessis, FN-0019-C-09-0218.

⁴³ Lettre de Philippe-S. Desranleau à Maurice Duplessis, 2 janv. 1950, 2p. Archives du Séminaire de Trois-Rivières, Fonds Maurice Duplessis, FN-0019-C-09-0218.

je regrette extrêmement n'avoir pu continuer à traiter cette question avec le ministère fédéral de la guerre, j'aurais au moins la satisfaction de n'avoir pas reçu cette solution de notre Province. Veuillez agréer, Très Honorable Monsieur, avec mes regrets, l'expression de mes sentiments distingués⁴⁴.

Desranleau est conscient de la dépendance financière de l'Église. Cet incident ne remettra donc pas en question les appels à la collaboration de la part de l'évêque de Sherbrooke.

Comme l'écrit Million-Delsol, « la *doctrine sociale* n'exclut aucune intervention étatique en cas de nécessité avérée⁴⁵ ». Nous avons démontré que Desranleau n'hésite pas à demander l'intervention de l'État lorsque les familles de Sorel ne suffisent pas à leur subsistance. Par contre, nous verrons, lorsque nous traiterons des positions de Desranleau à l'égard des différentes conceptions de l'économie et, plus spécifiquement, du socialisme et du communisme, que de profondes réticences se manifesteront dans son discours concernant le danger d'une trop grande ingérence de l'État dans la sphère économique. Néanmoins, nous croyons qu'il a confiance dans la nature du principe de subsidiarité, malgré son application parfois problématique⁴⁶.

3.4. L'organisation professionnelle

Qu'est-ce que l'organisation professionnelle⁴⁷ ? L'idée d'organisation professionnelle provient originellement des corps de métiers que l'on retrouvait en Europe médiévale. L'idée est de favoriser le regroupement des travailleurs par branche de l'économie, de secteur d'activité. Pour sa part, Desranleau encourage fortement la création de syndicats catholiques, à la fois ouvriers et patronaux, qui vont, dans l'harmonie, la concorde et la coopération, former une corporation⁴⁸. Malgré que le principe de regroupement en corporation demeure l'élément principal du corporatisme, dont nous verrons un peu plus loin l'intérêt qu'il suscite chez

⁴⁴ *Ibid.*, 2 mars 1950.

⁴⁵ Chantal Million-Delsol, *Le principe de subsidiarité*, p.29. Les italiques sont de l'auteur.

⁴⁶ Million-Delsol avance que le corporatisme allait transformer le principe de subsidiarité en système et par-là, dénaturer ce qui se voulait une simple référence. *Ibid.*, p.29.

⁴⁷ Selon Hulliger le terme organisation professionnelle peut avoir été préféré à celui de corps professionnels et de corporation à cause de leur utilisation dans les États totalitaires. Jean Hulliger, *L'enseignement social...*, p.268.

Desranleau, ce dernier utilise l'expression « organisation » plutôt que celle de « corporation ». Pour des raisons évidentes c'est encore plus manifeste après 1939 à la suite du déclenchement de la guerre à l'Allemagne et à l'Italie.

Quel est l'intérêt de s'organiser ? Pour Desranleau, la défense des droits des ouvriers est le premier argument en faveur de l'organisation professionnelle. Comme nous traiterons abondamment de la question ouvrière dans le dernier chapitre, nous attirons l'attention sur un exemple où Desranleau encourage également la classe agricole à se regrouper en organisation professionnelle. Au cours d'une allocution prononcée lors d'un congrès agricole, il expose aux agriculteurs les avantages de s'organiser :

si vous voulez, vous, cultivateurs, maintenir la famille et faire grandir le pays, il faut que vous songiez à fortifier la profession; il faut que vous vous groupiez en association professionnelle de plus en plus, afin de défendre vos intérêts, corriger vos défauts, fortifier vos faiblesses, augmenter vos forces et diminuer vos besoins⁴⁹.

Le principal argument de Desranleau est que le regroupement des forces devrait rapporter des dividendes au niveau législatif, car l'union fait la force.

l'on réclame en groupe et quand les groupes sont forts et imposants, cela ne fait pas seulement aider les députés, cela les force parfois à faire quelque chose. Lorsque dans la province de Québec, il y aura 100,000 membres de l'U.C.C. au lieu de 20,000 pour réclamer des parlements des lois utiles, vous obtiendrez ce que vous voudrez, non pas ce que vous n'avez pas droit d'avoir, mais ce à quoi vous avez droit en justice. Vous serez alors en mesure de dire à un député que telle loi est nécessaire⁵⁰.

Quel est le rôle de l'organisation professionnelle ? Premièrement, elle doit favoriser la mise en place du corporatisme social. Dans chacun des discours de Desranleau où il fait la promotion du corporatisme, il revient sur cette idée de former des syndicats catholiques, pour ensuite parvenir à l'organisation professionnelle, ce qui, à la fin, mène au corporatisme. Évidemment, l'organisation professionnelle doit servir le bien commun en venant en aide aux

⁴⁸ Philippe-S. Desranleau, « Discours de Mgr Desranleau à la fondation... », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.105.

⁴⁹ Philippe-S. Desranleau, « Aux cultivateurs », la date de l'allocution n'est pas mentionnée par O'Neil. Toutefois, certains éléments du discours de l'évêque nous indiquent qu'elle a été prononcée après la Deuxième Guerre mondiale. *Ibid.*, p.97. Dans son allocution, il insiste sur l'association idéale qui est selon lui l'Union catholique des cultivateurs.

⁵⁰ *Ibid.*, p.94.

démunis. Enfin, elle offre une solution de rechange aux abus du capitalisme et aux idées socialisantes. Bien sûr, nous compléterons ces explications au chapitre traitant du projet corporatiste.

Donc, nous constatons que pour établir un ordre social organique chrétien, Desranleau soutient que chacune des composantes sociales, l'Église, l'État et l'organisation professionnelle, doivent maintenir un certain équilibre entre les libertés, les droits et les devoirs de chacun. Cependant, nous remarquons qu'il est plus explicite concernant les droits et les devoirs de chacune des composantes sociales que concernant leurs libertés. À notre avis, la quasi-absence d'explications concernant le concept de liberté, dans le discours de Desranleau, est significatif de la place qu'occupe la liberté dans l'ordre social idéal souhaité par ce dernier. Donc, un ordre social où l'on retrouve plus de droits et de devoirs que de libertés. Mais les libertés trouvent leur fondement dans les droits.

4. Les valeurs qui alimentent la doctrine : Vérité, justice et charité

La doctrine sociale de l'Église repose sur une série de valeurs. Pour notre part nous allons nous attarder sur celles qu'utilise le plus Desranleau pour promouvoir la DSE, soit la Vérité, la justice et la charité. Omniprésentes dans son discours, ces valeurs sont utilisées de façon complémentaire. Règle générale, elles sont également associées à la paix dans le monde, à l'équilibre social et à la fin surnaturelle, qui est l'ultime objectif du chrétien. Nous allons dans les pages qui vont suivre, traiter de la signification de ces valeurs et de l'utilisation qu'il en fait.

Quand l'évêque utilise le principe de Vérité dans son discours, il fait principalement référence à la parole de Dieu, aux directives du pape et à la tradition catholique⁵¹. Dieu, évidemment, est le premier détenteur de la Vérité. Par Jésus, son Fils, Il a voulu transmettre son message aux hommes de bonne volonté. Ainsi, pour expliquer aux fidèles quelle est la signification de la Vérité et le chemin qu'elle emprunte pour parvenir à eux, il affirme :

Jésus est la vérité et Il nous enseigne la vérité qui nous rend libres. La vérité n'est pas de nous; nous ne l'avons pas faite; le vrai n'est pas ce que nous pensons. La vérité est objective et hors de nous. Il est loin de la vérité celui qui croit ne pas se tromper, parce qu'il dit que la vérité est ce qu'il pense⁵².

Desranleau soutient que parce que le Christ est détenteur de la Vérité et qu'Il symbolise l'unité de pensée en étant la tête du corps mystique, les chrétiens doivent, par conséquent, accepter la Vérité comme un tout, « non pas comme on la voit, mais comme elle nous est présentée⁵³ ».

Qui doit présenter la Vérité ? L'Église catholique, qui est la « seule bonne et vraie religion⁵⁴ ». Celle-ci a la tâche d'enseigner cette Vérité qui doit éclairer la direction de l'action de l'homme. Cette Vérité lui est transmise par le biais des Saintes Écritures. Pour Desranleau, « la vérité, qui éclaire et dirige l'homme, la famille, la société, l'Église et l'État, est contenue dans l'Évangile; ceux qui s'en éloignent en meurent; hors de Jésus, point de salut; il n'y a pas d'autre vérité qui puisse sauver les hommes⁵⁵ ». Enfin, c'est à la Hiérarchie, principalement le Pape et les évêques, de servir de guide aux fidèles. Lors du dernier discours de sa vie, il tient ce propos très significatif :

votre premier archevêque est décoré du pallium par votre archevêque coadjuteur, un insigne qui donne plus de force à son autorité d'enseigner la vérité, la vérité qui n'est nulle part dans le monde, sauf dans la bouche du Souverain Pontife et des évêques. Les autres peuvent chercher, ils peuvent penser et étudier, mais la vérité est dans la bouche du Pape et des évêques et c'est elle qu'il faut enseigner. Dieu a dit : «qui vous écoute m'écoute, et qui vous méprise me méprise»⁵⁶.

Desranleau utilise fréquemment la valeur de justice dans son discours social⁵⁷. Malgré que l'Église distingue deux autres types de justice, soit la justice « distributive⁵⁸ » et la justice

⁵¹ Par tradition catholique, nous entendons les enseignements et les dogmes de l'Église. Philippe-S. Desranleau, «Sur la richesse, la haine et le mensonge», sermon du Jour de l'An, le 1^{er} janvier de l'an 1941, *Ibid.*, p.198.

⁵² *Ibid.*, p.197.

⁵³ Philippe-S. Desranleau, « Prédication de l'avent 1941, *Caritate Christi* », *Ibid.*, p.80.

⁵⁴ Philippe-S. Desranleau, « Sur la richesse... », *Ibid.*, p.197.

⁵⁵ *Ibid.*, p.197-198.

⁵⁶ Philippe-S. Desranleau, « Le dernier discours... », *Ibid.*, p.61.

⁵⁷ Pour définir les différents types de justice nous utiliserons les définitions de Jolivet. La justice est une « vertu consistant dans la volonté ferme et consciente de respecter tous les droits et d'accomplir tous les devoirs. » Régis Jolivet, *Vocabulaire de la philosophie*, 6^e édition, revue et augmentée, Lyon, Emmanuelle Vitte, 1966, 235p.

⁵⁸ La justice distributive « concerne les rapports de la société avec ses membres et assure une distribution des biens et des charges publics proportionnelle aux mérites et aux capacités de chacun ». *Ibid.*, 235p.

« commutative⁵⁹ », aussi nommée justice « stricte », il préfère parler de justice et de justice sociale.

En 1938, alors que Desranleau préside les Semaines Sociales du Canada à Sherbrooke, il déclare : « donnons aux ouvriers, aux pauvres le large salaire familial, et nous ne discuterons pas longtemps si le strict salaire familial est dû en justice commutative⁶⁰. » Cet extrait démontre que pour lui il importe peu qu'elle relève de la justice commutative ou distributive car elle est due de toute façon en justice. Nous reviendrons sur les significations de salaire familial ou vital au chapitre suivant.

Pour Desranleau, si la justice « commutative » engage l'employeur à verser un salaire suffisant pour le travail accompli par l'employé, ce dernier doit à son tour accomplir toute la somme de travail convenue :

que tous les rapports entre le capital et le travail soient réglés par les lois d'une très exacte justice et la plus stricte commutative avec l'aide de la charité chrétienne. Cela veut dire que toutes vos demandes, réclamations, exigences, doivent être étudiées sous l'angle de la justice et de la charité. Pas d'ordre, pas de paix, pas de progrès sans la justice et la charité⁶¹.

Ici, l'élu peut jouer un rôle important puisqu'il peut légiférer afin de contrer les abus que commettent certains employeurs.

Pour Desranleau, la justice « distributive » commande que la société soit établie sur une plus grande équité dans le partage des richesses disponibles, que soit rendu au prochain ce qui lui est dû. Il fait surtout référence au laxisme et à la partialité indue, aux avantages et aux pots-de-vin qui font parfois partie de la réalité politique. Nous n'avons pas trouvé dans le discours de Desranleau un endroit où il fait nommément référence à la justice « distributive ». Il utilise plutôt la justice « sociale » qui implique la justice « distributive ». Par ailleurs, les fréquentes

⁵⁹ La justice commutative « règle les rapports entre les personnes privées et fait que les échanges s'accomplissent selon une loi d'égalité arithmétique ». 235p. Hulliger ajoute que « cette vertu sauvegarde entre les personnes, individuelles ou collectives, la stricte égalité des choses données et reçues, et maintient donc intact le principe de propriété. » Jean Hulliger, *L'enseignement social...*, p.230-231.

⁶⁰ Philippe-S. Desranleau, « Pour une Société chrétienne », *Compte rendu des Cours et des Conférences des Semaines Sociales du Canada XVIe session – Sherbrooke, 1938*, Montréal, ÉSP, 1938, p.414.

⁶¹ Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.107.

dénonciations du laxisme et du favoritisme de certains politiciens, en particulier lorsqu'il est à Sorel, démontrent que Desranleau est d'avis que « l'État doit justice à tous⁶² ».

Finalement, pour qu'il y ait justice « sociale », « chacun doit servir l'organisation sociale pour avoir le droit de s'en servir⁶³ », poursuivant l'objectif de servir le bien commun.

[...] la justice sociale n'est pas renfermée dans l'acte de rendre à chacun ce qui lui est dû; la justice ne s'arrête pas aux seuls individus, elle se préoccupe également de la communauté, de la société, elle s'impose en faveur du bien commun, des devoirs stricts auxquels personne n'a le droit de se soustraire⁶⁴.

[...] la vertu sociale est cette vertu qui ne relève pas de la justice stricte, ni de la charité, mais de l'équité qui tient à la fois de la justice stricte et de la charité sans se confondre avec elles et qui oriente toutes les actions vers le bien commun de la société dont nous sommes les membres⁶⁵.

Dans le discours de Desranleau, on retrouve généralement la justice accompagnée de la charité, l'autre principale valeur de la DSE, véritables bases de l'ordre social⁶⁶. Pourquoi marie-t-il ces deux valeurs? En fait, les mêmes motivations sont poursuivies avec la charité, vertu théologale⁶⁷, qu'avec la justice, soit le bien de son prochain et le partage : « Dieu, c'est l'amour et nous serons d'autant plus de Dieu que nous pratiquerons la charité. Celui qui n'aime pas son prochain n'est pas de Dieu⁶⁸ ». Cependant, il trouve l'effort insuffisant de la part des riches :

un homme riche de Sherbrooke, pas multimillionnaire, me disait, il y a quelques jours, – mon sermon ne lui fait pas peur – : « Nous les riches, dans Québec, nous ne faisons pas notre devoir vis-à-vis des bonnes œuvres. » Il a raison. Une expérience de trente années m'a appris que les

⁶² Pour démontrer que les évêques souscrivent à la justice distributive, Hulliger recourt à une *Déclaration du Conseil national de l'Épiscopat canadien*, provenant de l'Archevêché de Québec, les 17 et 18 janvier 1945. « Car ce qui fait la démocratie véritable, à l'opposé de l'absolutisme d'État et des régimes totalitaires, ce n'est pas seulement, ce n'est même pas précisément la volonté prédominante du plus grand nombre, c'est la poursuite sincère du bien commun dans le respect de la dignité et de la liberté de la personne humaine, c'est l'exercice constant de la justice distributive à l'égard des individus et des groupes qui composent la communauté politique et nationale. » *Ibid.*, p.232.

⁶³ Jean Hulliger, *L'enseignement social...*, p.230-231.

⁶⁴ Philippe-S. Desranleau, « Pour un ordre nouveau... », *ÉSP*, p.9.

⁶⁵ Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.103-104.

⁶⁶ Jean Hulliger, *L'enseignement social...*, p.230.

⁶⁷ La foi, l'espérance et la charité sont les trois vertus théologiques. « [Ces] vertus qui ont Dieu lui-même pour objet et qui sont les plus importantes pour le salut. », selon *Le Robert*, p.2245-2246.

⁶⁸ Philippe-S. Desranleau, « Aux dames de la charité », allocution prononcée le 6 avril 1938, Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.131-132. Il s'agit d'une paraphrase de l'Épître de Jean : I Jean, 4 :20-21.

riches – les grands riches – ne donnent pas la centième partie de ce que donne le bon peuple des humbles aux bonnes œuvres. Quand les journaux ne publient pas son don, le multimillionnaire donne 25 sous au Denier de Saint-Pierre et l'humble ouvrier de l'usine ou des champs donne \$1.00⁶⁹.

Pour terminer, si nous mettons en relation les trois valeurs, nous pouvons interpréter le sens qu'il donne à cette cooccurrence. Pour lui, l'Église, éclairée par Dieu, est détentrice de la Vérité divine. En vue du bien commun de la société, elle se doit d'inculquer aux individus la marche à suivre pour les replacer sur le droit chemin. Le message se veut un appel au respect d'autrui, à la charité, à la justice sociale : il faut mettre fin à l'exploitation et encourager l'entraide pour soutenir ceux et celles qui sont dans le besoin. Cela se rattache évidemment au désir de créer un certain équilibre basé sur les libertés, les droits et les devoirs de chacun pour l'amélioration de la collectivité.

⁶⁹Lettre de Philippe-S. Desranleau à J.-O. Montplaisir, 21 janvier 1941, 3p., AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/6.2.

Conclusion

En guise de conclusion, résumons brièvement la compréhension et l'utilisation de la DSE chez Desranleau. De prime abord, nous constatons que cette doctrine est perçue par ce dernier comme un remède efficace pour contrer les principaux maux sociaux qui affligent durement la société au cours des décennies 1930 et 1940. L'interprétation et l'utilisation de cette doctrine universelle chez Desranleau vient également appuyer notre hypothèse : Desranleau cherche à préserver le pouvoir de l'Église affaiblie dans le processus de modernisation rapide que vit la société québécoise.

Après avoir exposé de façon concise les principaux éléments théoriques de la DSE se rapportant à notre propos par le biais de quelques définitions, nous remarquons que la DSE, essence du catholicisme social, propose un ordre social désirable, conforme avec la volonté divine. Cette doctrine regroupe tous les aspects de la vie sociale, et plus spécifiquement, la question économique. À cet égard, nous remarquons autant chez Hulliger et Pelletier que chez Desranleau la place importante qu'occupe la question économique dans leur interprétation de la doctrine sociale appliquée au contexte québécois. Pour eux, la vie religieuse et la vie sociale dépendent beaucoup de la solidité des assises de la vie économique. Conséquemment, elle va être omniprésente dans notre étude.

Nous constatons également que l'établissement d'un ordre social organique, à l'image du corps mystique du Christ, est la motivation première de la DSE selon Desranleau. Toutefois, si la raison occupe une place importante dans l'interprétation du message social de l'Église par Desranleau, elle arrive en second derrière la foi. Si nous sommes loin du « crois ou meurs » dénoncé par certains détracteurs de l'Église catholique, il n'en demeure pas moins que Desranleau exprime le souhait que les fidèles aient confiance en l'Église et ses représentants dans la restauration de l'ordre social.

Pour Desranleau, la conception chrétienne de l'édifice social doit être établie sur un équilibre entre les libertés, les droits et les devoirs de chacune des composantes de la société soit, l'Église, l'État et l'organisation professionnelle. Manifestement, Desranleau accorde un

rôle important à l'Église dans le processus de modernisation de la société québécoise. Comme nous le soutenions en introduction, Desranleau voit dans la DSE une façon pour l'Église catholique de maintenir son pouvoir. C'est pourquoi il légitime l'action de l'Église dans toutes les sphères de la vie sociale québécoise. Malgré tout, une collaboration étroite entre les composantes sociales est nécessaire selon lui. Cet aspect sera approfondi au troisième chapitre où il sera question des réformes proposées par l'Église et du corporatisme social.

Enfin, la DSE repose sur les valeurs de Vérité, de justice et de charité. Abondamment utilisées par Desranleau pour promouvoir l'application de la DSE au Québec, ces valeurs sont complémentaires et elles favorisent l'entraide et le respect d'autrui dans le but de mettre fin à l'exploitation et d'améliorer les conditions de vie de tous. D'ailleurs, il va être intéressant de constater l'utilisation que fait Desranleau de ces valeurs, dans le chapitre suivant, pour combattre les principaux maux accompagnant la modernité québécoise selon l'Église.

Chapitre II

LA DÉNONCIATION DU MAL : LE SOCIALISME, LE COMMUNISME ET LE CAPITALISME

L'historien Jean Hamelin affirme qu'après la Deuxième Guerre mondiale, un vent de modernité surgissant de l'espace urbain « ébranle les poutres doctrinales de la chrétienté sociale¹ ». En effet, dans le contexte « pré-révolutionnaire-tranquille », l'Église est perçue par plusieurs comme un obstacle à la modernisation du Québec. Secouée dans ses fondements, l'Église envisage tout de même d'occuper une place importante dans ce nouveau Québec urbanisé. Devant cette perspective de changement, qui est inévitable, Desranleau croit que certains aspects accompagnant ce processus s'avèrent des plus néfastes pour le développement du Québec. Pour se justifier, il soutient que la moralité des Canadiens français est en péril et que, par conséquent, il est de son devoir de réagir.

Ce chapitre est consacré à l'étude des différents maux qui affectent, selon Desranleau, le Québec moderne. En tête de liste, on retrouve : le socialisme, le communisme et le capitalisme. Nous pensons que, par l'identification et la dénonciation du mal, l'Église tente de légitimer sa présence dans l'élaboration et l'application de solutions aux problèmes économiques et sociaux. Par conséquent, le processus de dénonciation occupera un large pan dans la stratégie discursive de la Hiérarchie pour faire mousser sa conception de l'édifice social. Pour sa part, Desranleau formulera une critique très dure à l'endroit de tout ce qui peut engendrer un relâchement moral. En effet, nous avons décelé, dans son discours, plusieurs attaques à l'endroit des idéologies socialiste, communiste et capitaliste.

¹ Jean Hamelin, *Histoire du catholicisme québécois*. Vol. 3 : *le XXe siècle*, Tome II : *De 1940 à nos jours*, dirigé par Nive Voisine, Montréal, Boréal Express, 1984, p.9.

D'abord, nous discuterons brièvement du portrait assez négatif que dresse Mgr Desranleau de l'évolution de la société québécoise, qu'il qualifie régulièrement de « société malade ». Ensuite, nous nous pencherons sur les deux principaux facteurs de désordres économiques et sociaux identifiés et condamnés par Desranleau : le premier, la montée des idées subversives socialistes et communistes; le second, les abus du libéralisme économique et du capitalisme. Nous croyons que ce chapitre nous permettra d'approfondir la compréhension que l'Église a des changements qui s'engagent au Québec à la fin des années 1940 et, conséquemment, le rôle qu'elle entend jouer dans ce nouveau contexte.

1. Une « société malade »

Replacée dans son contexte, l'expression « société malade » utilisée par Desranleau prend toute sa signification. Comme nous le soulignons en introduction, la société québécoise de 1930 à 1945 est fortement conditionnée par la crise économique et par la Deuxième Guerre mondiale. Cependant, est-ce que la société évolue dans le sens que souhaite Mgr Desranleau ? Est-ce qu'il croit que l'organisation économique et sociale de la province suit la tangente souhaitée par l'Église ? Voyons ce qui ne fonctionne pas selon Desranleau.

Notre corpus de sources nous montre que l'état de la société se trouve au cœur des préoccupations de Mgr Desranleau. En effet, inlassablement, il revient à la charge en avertissant ses auditeurs du mal qui les guette et en pressant les politiciens de tout mettre en œuvre pour faire en sorte que le peuple ne se retrouve plus dans une misère imméritée. Pour démontrer la gravité de ses avertissements, il s'appuie tantôt sur les effets néfastes de la crise économique, tantôt sur la violence et la cruauté de la Deuxième Guerre mondiale. De plus, pour s'assurer que les individus prennent conscience du devoir qu'ils ont de s'impliquer dans les réformes économiques et sociales qui doivent nécessairement s'engager, il déclare que « ce qui périt aujourd'hui, c'est la personne humaine, la famille, la société². »

Cependant selon lui, le cœur du problème se situe d'avantage dans l'organisation de la société que chez les individus, ces derniers étant influencés par leur milieu. Donc, ce ne sont

pas « les choses, ni la nature qui sont viciées, le mal est dans l'homme, ou mieux dans la société mal organisée³. » C'est pourquoi les cibles visées par Desranleau sont principalement des systèmes idéologiques qui tentent d'organiser la vie politique, économique et sociale de la collectivité. Beaucoup plus cinglante à l'endroit du communisme et du socialisme, la critique de Desranleau est néanmoins sévère à l'endroit du capitalisme. Pour lui, le statu quo n'est pas envisageable car la situation est trop déplorable. Cet extrait fournit un aperçu de la perception négative qu'a Desranleau de la façon dont le Québec est dirigé dans les années 1930 :

en écoutant les discours et les programmes politiques, en examinant les règlements municipaux, en étudiant les lois des gouvernements, les publications de grandes firmes économiques, nous sommes bien forcés d'avouer que ces hommes, qui ont pour mission de penser et d'éclairer le peuple, n'ont pas lu, ou n'ont pas compris, ou n'ont pas voulu accepter les conseils et les ordres du Pape. C'est par en haut que la société paganise le peuple. Quels tristes échos ont répondu à cette vivifiante doctrine de Pie XI ! L'orage s'est changé en tempête : les intérêts égoïstes des riches, la paresse des bourgeois, les préjugés des ignorants qui cherchent à se donner des airs de bonne foi, la crainte des peureux, les violences des lâches, la malveillance des rassasiés, l'impatience des pauvres, ont formé un faisceau d'hostilités redoutables⁴.

Pour Desranleau, la principale raison de ce triste état réside dans le refus, conscient ou inconscient, des élites de se laisser guider par les valeurs de la DSE. Ce refus l'inquiète puisqu'il menace la place que souhaite occuper l'Église dans la réorganisation sociale. Cependant, il demeure persuadé de la justesse de l'intervention de l'Église. La fougue avec laquelle il dénonce les nombreux problèmes identifiés par l'Église en est la démonstration la plus éclatante.

2. Socialisme et communisme : des idées subversives à combattre

Comme nous le mentionnions au chapitre précédent, Desranleau privilégie le principe de subsidiarité pour conditionner l'intervention étatique. Nous rappelons que pour lui, l'intervention étatique ne doit servir qu'à suppléer lorsqu'il y a insuffisance des communautés ou des personnes libres dans leur développement. C'est sous cet angle que Desranleau aborde les intentions pressantes de socialisation de la part des gouvernants qui, indubitablement,

² Philippe-S. Desranleau, « Pour un Ordre nouveau : l'encyclique *Divini Redemptoris* ou le retour à l'évangile », *ÉSP*, Montréal, octobre 1938, no 297, p.4.

³ *Ibid.*, p.4.

⁴ *Ibid.*, p.9-10.

menacent selon lui de conduire au socialisme et au communisme. Ainsi, explique-t-il, la gourmandise de l'État dans les sphères économiques et sociales affecte directement la liberté des individus, la justice et la vérité. De plus, cette gourmandise peut constituer le ferment du totalitarisme et, conséquemment, des plus grands abus pouvant être commis contre les individus. Voici comment il présente à son clergé, en 1943, les risques de glissement que peut engendrer pareilles motivations :

Dès que la socialisation se fait aux dépens du bien commun, elle devient abusive et tourne au détriment du peuple. Si, sous prétexte de socialiser ou de nationaliser, un système détruit la propriété privée et enlève le droit à l'homme d'être libre chez lui, il n'y a pas de doute que la vérité et la justice sont lésées au profit d'une idéologie fautive et d'une puissance injuste. Ce n'est plus de la socialisation, mais du totalitarisme, du socialisme, du communisme. Tout par l'État, tout pour l'État, rien en dehors de l'État est une formule qui est contraire à toute justice sociale et qui, par un détour apparemment honnête, rejoint les pires excès des faux systèmes et ne crée que des esclaves et des malheureux⁵.

Cet extrait fournit un bel exemple de la problématique vécue entre l'Église et l'État au cours de cette période. En effet, face aux tentatives de collectivisation et de socialisation de l'État, l'Église se porte à la défense de l'espace privé en prétextant le bien de l'individu. Ces tentatives sont encore théoriques au niveau provincial québécois, mais plus réelles au niveau fédéral. Cependant, nous pensons que la crainte de voir l'État envahir la sphère d'action et d'influence de l'Église habite davantage Mgr Desranleau et ses collègues que la nécessité de l'espace privé.

2.1. Le socialisme

Pour comprendre la critique de Desranleau à l'endroit du socialisme, nous nous sommes posé les questions suivantes : pourquoi condamne-t-il le socialisme malgré son aspect plus modéré que le communisme ? Quels sont, selon lui, les principaux éléments de doctrine susceptibles de perturber l'ordre social ? Enfin, en quoi ces éléments peuvent-ils constituer une menace pour l'Église ?

⁵ Philippe-S. Desranleau, « Communiqué de l'Épiscopat », *Circulaire au clergé*, vol. XIII, no 26, 8 décembre 1943, p.734. On remarque que la formule centrée sur l'État dénoncée par Desranleau fait très mussolinienne.

Comme premier élément de réponse, nous empruntons aux encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*, les critiques formulées par Léon XIII et par Pie XI envers la solution socialiste. Dans *Rerum novarum*, Léon XIII explique que la solution proposée par les socialistes est « souverainement injuste, en ce qu'elle viole les droits légitimes des propriétaires, qu'elle dénature les fonctions de l'État et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social⁶ ». Quarante ans plus tard, Pie XI rappelle les éléments susceptibles de perturber l'ordre social qu'avait énoncés Léon XIII, soit la lutte des classes et la suppression de la propriété privée. Cependant, Pie XI reconnaît l'attitude plus modérée des socialistes, qu'il attribue à leur utilisation de méthodes empruntées à la démocratie sur le terrain politique, ainsi qu'à une certaine forme de souplesse à l'égard du droit de propriété des biens de production et la similitude de certaines revendications avec les principes chrétiens⁷. Bien que Pie XI déclare qu'il ne peut y avoir de compromis avec le socialisme, certains passages de l'encyclique vont amener certains milieux intellectuels de l'époque à s'interroger sur la possibilité de concilier les deux doctrines et à envisager que les catholiques soient autorisés à se joindre aux socialistes pour combattre les abus du capitalisme.

Malgré une critique plus nuancée qu'envers les communistes, Desranleau ne se montre pas moins hostile envers les marxistes modérés. Pour lui, même s'il y a une possibilité qu'on retrouve une part de vérité dans les propos des modérés, il n'en demeure pas moins qu'ils sont dans l'erreur puisqu'il ne rejettent ni la lutte des classes, ni la suppression de la propriété privée, mais se contentent d'y apporter quelques altérations. Reprenant les directives données par Pie XI, il déclare que « le socialisme qu'il soit mitigé, religieux, éducateur, même chrétien, a pour père le libéralisme économique et a pour héritier, le communisme⁸. » En définitive, il conclut que le socialisme « ne peut se concilier avec le catholicisme⁹. »

⁶ Extrait de *Rerum novarum* pris dans *Les encycliques sociales*, Paris, Éditions de la Bonne Presse, coll. « Qu'en pense l'Église ? », 1962, p.83.

⁷ *Ibid.*, p.44.

⁸ *Ibid.*, p.106.

⁹ Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », Allocution prononcée chez les Syndicats catholiques, le 27 février 1938, Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, Sherbrooke, Apostolat de la Presse, 1953, p.106.

2.2. Le communisme

En dépit du peu d'engouement pour le communisme au Québec, l'Église mène une lutte de tous les instants contre toutes formes de sympathie à l'égard des idées communistes. Précisons que la menace est beaucoup plus réelle en Europe qu'en Amérique du Nord. Alors, si le phénomène est peu important et trouve peu de sympathisants (encore moins d'adhérents), pourquoi toute cette frénésie ? Quelles sont les caractéristiques du communisme qui le rendent plus menaçant pour l'ordre établi que le socialisme ? Quels en sont les éléments doctrinaux inconciliables avec l'idéal chrétien ?

La critique de l'idéologie communiste formulée par Desranleau est similaire à celle dirigée contre le socialisme. En effet, il accuse la propagande communiste d'encourager la lutte des classes et la suppression de la propriété privée. Cependant, nous retrouvons dans son discours deux éléments persistants, auxquels il a recours pour démontrer le danger plus important pour l'Église et l'ordre social que présente cette idéologie : l'utilisation de la violence pour parvenir à ses fins et l'athéisme. Ainsi pour Desranleau, le communisme est

la négation brutale et radicale, non seulement de la doctrine morale de l'Église, mais de toute idée religieuse en général; il nie Dieu; il est sans-Dieu, [il] poursuit ouvertement et par tous les moyens, même la violence, la lutte des classes et la suppression complète de la propriété privée¹⁰.

Pour montrer qu'il suit la voie tracée par les papes, Desranleau affirme que l'unité de pensée est complète contre le communisme, parce que Rome a formellement condamné l'idéologie antireligieuse des communistes athées et indiqué clairement la voie à suivre pour tous ceux qui ne veulent pas faire naufrage dans la foi. Par conséquent, « l'on ne peut admettre sur aucun terrain la collaboration avec lui de la part de quiconque veut sauver la civilisation chrétienne¹¹ », conclut Desranleau.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Philippe-S. Desranleau, « Discours de Mgr Desranleau à la fondation de la Province ecclésiastique de Sherbrooke », mai 1951. *Ibid.*, p.54.

Outre la violence et l'athéisme, Desranleau exprime de grandes inquiétudes à l'égard du matérialisme, qui, avec l'athéisme, forment la base de la conception communiste du monde. Pour lui, cette conception engendre le mal :

le mal que l'on rencontre partout et qui jette le désarroi dans les idées et déchaîne l'indiscipline des mœurs est le matérialisme qui se présente sous un double aspect également désastreux pour les petits et les humbles, également dangereux pour la vie morale et religieuse des hommes de toutes les classes : le communisme et le capitalisme¹².

L'extrait choisi est un bel exemple du couplage que fait délibérément Desranleau pour montrer qu'il voit des effets négatifs dans les deux systèmes. De plus, cette tactique accompagne généralement la promotion du corporatisme social. Matérialiste est le communisme puisqu'il cherche à remplacer Dieu par l'homme en niant toute autre substance que la matière¹³. À cet égard, Desranleau écrit que « le communisme, détruisant le plan du Créateur, fait l'homme pour la société et non la société pour l'homme, comme le veut l'ordre de la nature et de la grâce¹⁴ ». Matérialiste est le capitalisme à cause de la recherche excessive des jouissances et des biens matériels¹⁵. Dans les deux cas, la vérité, la justice et la charité sont bafouées.

Pour Desranleau, c'est au sein du syndicalisme international que cherche à se développer le communisme. Dans une lettre à Joseph Simard, écrite pendant la grève de 1937 à Sorel, il explique les problèmes que peut entraîner la prolifération de syndicats internationaux dans la province étant donné que les dirigeants de ces syndicats sont des communistes infiltrés. Parlant des travailleurs des chantiers maritimes, il écrit : « [ils] ont eu des offres de l'internationale, [...] les communistes sont venus à Sorel et ont essayé de noyauter des cellules, [...] nous les avons dépistés, mais les tristes idées qu'il ont jetées ici peuvent remonter et passer au premier plan¹⁶. » Dans le contexte, il s'agit évidemment d'une invitation à la négociation avec l'homme d'affaires, mais les propos du curé de Sorel nous démontrent la crainte de l'Église à l'égard des idées subversives propagées par les dirigeants des syndicats internationaux devant conduire, selon lui, à l'établissement d'un régime communiste. Pour

¹² *Ibid.*

¹³ *Le Robert*, édition 1993, p.1366.

¹⁴ Philippe-S. Desranleau, « Pour un ordre nouveau... », *ÉSP*, Montréal, octobre 1938, no 297, p.5.

¹⁵ *Le Robert*, p.1366.

¹⁶ Lettre de Philippe-S. Desranleau à Joseph Simard, 26 avril 1937, 4 p., AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/4.1.

expliquer l'urgence de s'entendre pour éviter la pénétration des idées communistes dans la tête des ouvriers, il mentionne à Simard que les premières cibles visées par les révolutionnaires communistes sont l'Église et la propriété privée :

il y a deux choses que le communisme hait : la religion et la propriété privée. Personne ne changera ces deux haines sans changer le communisme. Les premiers à tomber sous le coup des révolutionnaires, ce sont les prêtres; je ne me fais pas d'illusion, je suis le premier visé à Sorel; puis ce sera, et combien rapproché, le tour des riches. À nous d'y voir clair et de faire notre part dans cette restauration sociale chrétienne [...] nous n'éviterons la révolution communiste dans la province de Québec que si nous nous mettons bien, les prêtres et laïques, en face de nos obligations et si nous suivons l'unique voie tracée par l'unique guide sûr, Notre Saint Père le Pape¹⁷.

Dix ans plus tard, comme évêque de Sherbrooke, il insiste toujours, pour en dénoncer l'existence, sur le caractère hostile de l'idéologie communiste à l'égard de l'Église :

le communisme demeure antichrétien, anticatholique, antiDieu, [...] il est partout le même : à Rome, il est contre le Pape [...] ailleurs et partout, il est contre les évêques, les prêtres et les religieux; il est contre l'Église catholique. Le maire communiste d'une grande ville osait dire au cardinal-archevêque, il y a à peine quelques mois : « si le communisme arrive au pouvoir, Votre Éminence sera la première victime ».

voilà la vérité sur le communisme [...] cette idéologie antisociale est inspirée par l'enfer, soutenue et dirigée par la franc-maçonnerie internationale et par quelques hommes pervers d'un peuple malheureux, elle travaille toujours contre la Sainte Église de Notre-Seigneur; sa tactique ne varie pas : comme au jour du Vendredi Saint, elle vise la tête, elle frappe le pasteur pour disperser et perdre le troupeau¹⁸.

Comme le font remarquer Robert Comeau et Bernard Dionne, le peu d'enthousiasme chez les Canadiens français que suscitent les partis politiques qui se réclament de l'idéal communiste, le Parti communiste du Canada et le Parti ouvrier-progressiste, découle du fait qu'ils sont « perçus comme des forces étrangères aux aspirations nationales des Canadiens français¹⁹ ». Ainsi, la propagande anticommuniste joue efficacement sur cet aspect. Tout comme le font le clergé québécois et les élites traditionnelles, Desranleau excite l'imaginaire

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Philippe-S. Desranleau, « Communisme et capitalisme », *Circulaire au clergé*, Sherbrooke, 25 janvier 1947, vol. XIV, no 40, p.368-369.

¹⁹ Robert Comeau et Bernard Dionne, *Les communistes au Québec 1936-1956. Sur le Parti communiste du Canada/Parti ouvrier-progressiste*, Montréal, Presses de l'Unité, Coll. « Histoire/Débats », 1980, p.1.

des travailleurs concernant le mal communiste en présentant ce dernier comme une invasion appréhendée, orchestrée principalement par l'URSS :

l'argent qui paie ces ignominies et les chefs qui entraînent ces faibles viennent d'ailleurs, c'est plus qu'évident; le foyer de tout ce mal c'est le communisme international, toujours *intrinsèquement pervers*. Il suffit d'avoir vécu quelques mois en Europe occidentale pour se rendre compte, que tous ces mouvements communistes et communisants sont inspirés, soutenus, lancés et dirigés par des hommes aux ordres du pire des régimes totalitaires²⁰.

L'extrait d'une lettre au Père Fortin à Rome en 1948 nous démontre également à quel point Desranleau peut se montrer suspicieux quand il est question de la menace communiste :

Le Devoir évolue, il nous inquiète, il est plus social, oui, mais il a presque soutenu le communisme et ses propagandistes à Lachute. De plus, il se fait démolisseur; sa critique est négative [...] pour démolir le gouvernement, il fait l'affaire du communisme. Et qui veut-il mettre à la place de Duplessis, Godbout ! Ce serait la ruine religieuse et française²¹.

Dans cet extrait, Desranleau exprime également ses préférences au niveau politique et ses appréhensions quant à la possibilité d'élire un gouvernement libéral à Québec. Il n'est pas rare, pendant les années duplessistes, que les candidats libéraux soient étiquetés de communistes, sans doute à cause d'un plus grand dynamisme en matière de protection sociale et des mesures prises par le deuxième gouvernement Godbout (1939-1944). Pour l'historien Jacques Rouillard, il n'y a pas de doute que le retour de Duplessis au pouvoir en 1944 signifiait « la fin des premiers balbutiements de l'État Keynésien au Québec²² ».

Toutefois, Desranleau ne désespère pas de venir à bout du communisme. Pour cela, il recommande à ses paroissiens de combattre l'infiltration des leaders communistes et la conversion de ceux qui se sont laissé séduire par les mensonges de ces leaders. Pour se

²⁰ Philippe-S. Desranleau, « Communisme... », *Circulaire au clergé*, Sherbrooke, 25 janvier 1947, vol.XIV, no 40, p.368. Les italiques sont de lui.

²¹ Lettre de Philippe-S. Desranleau au Révérend Père Fortin de l'Église S. Claude de Rome, 11 février 1948, 2p. AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/7.1.4.

²² Jacques Rouillard, « Duplessis : le Québec vire à droite », sous la direction de Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet, *Duplessis entre la grande noirceur et la société libérale*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, p.200-201. Le titre de l'article de l'auteur est également révélateur.

défendre contre les dangers du communisme, « le pire ennemi de Notre-Seigneur », Desranleau propose donc comme remède, « la conversion des malheureux égarés²³ ».

3. Desranleau et le capitalisme

La critique formulée par Desranleau à l'endroit du capitalisme est ambiguë et peut porter à confusion. Virulente et éclatante, elle fait dire à Kesteman *et al.*, que l'évêque de Sherbrooke est « un vigoureux pourfendeur du capitalisme²⁴ ». Pourtant, Desranleau défend tout autant les principes de base de ce régime économique. Nous allons, dans les pages qui suivent, nous attarder sur la pensée de Desranleau concernant le capitalisme. Premièrement, nous nous pencherons sur la définition qu'il donne au terme « capitalisme » et nous fournirons une explication concernant l'ambiguïté que peut contenir ce terme. Deuxièmement, nous traiterons de la condamnation des abus du capitalisme et de ses éléments causant le désordre social et moral. Troisièmement, nous verrons les principes de base que veut préserver Desranleau avec les améliorations à apporter.

Lorsque Desranleau utilise le terme « capitalisme », il fait surtout allusion aux abus du libéralisme économique. Donc, quand nous ferons référence au capitalisme, nous aurons en tête qu'il « tire son nom et son origine du capital, mais surtout du pire des abus dans l'ordre économique-social²⁵ ». Et ces abus, dit-il, il faut les dénoncer et les combattre :

[...] les Souverains Pontifes ont parlé très souvent et très clairement du capitalisme vicié, corrompu et inhumain tel qu'il domine actuellement dans le monde économique; et à la suite du Pape, les évêques de plusieurs pays, en particulier, ceux de la province de Québec dans leur lettre collective sur le problème ouvrier et la doctrine sociale de l'Église ont dénoncé tant de fois les abus du capitalisme actuel, qu'il n'est plus possible à un esprit droit de ne pas conclure avec Pie XI, qu'il faut tout mettre en œuvre pour faire cesser les abus de ce système économique²⁶.

²³ Philippe-S. Desranleau, « Communisme... », *Circulaire au clergé*, Sherbrooke, 25 janvier 1947, vol.XIV, no 40, p.369.

²⁴ Jean-Pierre Kesteman, Peter Southam et Diane Saint-Pierre, *Histoire des Cantons de l'Est*, Coll. Les régions du Québec, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998, p.650.

²⁵ Philippe-S. Desranleau, « L'Église et la justice sociale », *Documentation catholique*, juillet 1951, no.1098, t.XLVIII, p.851. Paradoxalement, la définition que retient Desranleau s'apparente à l'interprétation marxiste du capitalisme.

²⁶ Philippe-S. Desranleau, « Discours de Mgr Desranleau à la fondation... », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.54.

Dans un article du quotidien *Le Droit* paru le 17 octobre 1949 et intitulé « Capitalisme et libre entreprise », on essaie d'apporter quelques précisions concernant la signification du terme « capitalisme » dans le discours de la Hiérarchie catholique nord-américaine. On y explique que les journalistes nord-américains ne sont pas familiers avec la terminologie européenne à propos du capitalisme et que, par conséquent, il règne une confusion concernant l'interprétation de la critique des évêques nord-américains à l'endroit du capitalisme. Ainsi, la critique sévère du pape et des évêques serait dirigée contre la cupidité et l'égoïsme et non contre le système de la propriété privée et de la libre entreprise. Pour illustrer son propos, l'auteur cite Desranleau : « si l'entreprise privée veut se coller au capitalisme, elle périra avec lui. Si elle veut s'inspirer de la [doctrine social de l'Église] et y conformer sa conduite, elle vivra et aidera à sauver le droit de propriété et à satisfaire les honnêtes réclamations des travailleurs. » Selon l'analyste, les termes « matérialisme », « cupidité », « égoïsme », « individualisme » ou bien, « irresponsabilité sociale » seraient plus justes que « capitalisme » et seraient plus faciles à condamner sans équivoque²⁷.

3.1. Les abus du capitalisme selon Desranleau

S'adressant à une foule de travailleurs syndiqués pour souligner la Fête du travail de 1949, Desranleau tente de défendre la position de l'Église à l'égard du capitalisme. Se réclamant de Pie XII, il déclare que « s'il y a une évolution dans l'attitude de l'Église envers le capitalisme, c'est à cause de l'évolution du capitalisme lui-même²⁸ ». Selon lui, cette évolution est la cause des problèmes socio-économiques des deux dernières décennies. C'est pourquoi il allègue que « c'est ce capitalisme qui est la cause de toutes nos misères. Nous devons travailler contre, non pas pour le transformer, il est intransformable; non pas pour le corriger, il est incorrigible, mais pour le remplacer²⁹ ». Dans ses notes manuscrites, il est également écrit que la lutte contre le capitalisme doit se faire « pour obtenir des réformes de structures

²⁷ « Capitalisme et libre entreprise », *Le Droit*, 17 octobre 1949.

²⁸ Philippe-S. Desranleau, septembre 1949, 5^e de 16 pages manuscrites, AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/6.5. Ces pages manuscrites forment la préparation pour le discours de la fête du travail du 4 septembre 1949. Aussi, plusieurs extraits de ce discours sont rapportés le lendemain dans le quotidien *La Tribune*. Cette déclaration s'inscrit dans le contexte de la grève de l'amiante de 1949.

²⁹ De plus, le quotidien *La Tribune* titre son article : « Capitalisme à remplacer. Remarques de S. Exc. Mgr Desranleau à un ralliement de syndiqués », *La Tribune*, 5 septembre 1949. Même titre pour *Le Travail*, organe officiel de la CTCC, de septembre 1949.

dans les institutions socio-économiques³⁰ ». De plus, il ajoute, en s'appuyant sur *l'Osservatore Romano* du 8 mai 1949, que « le capitalisme est intrinsèquement mauvais comme les pires péchés contre nature³¹ ».

Le caractère radical de ces accusations peut sembler étonnant à plusieurs égards. D'une part, même s'il est très critique à l'égard du capitalisme, nous ne croyons pas qu'il envisage réellement de remplacer la nature du régime économique. En effet, le fait qu'il suggère la mise en place de réformes au niveau des structures économiques et sociales laisse au contraire penser qu'il croit qu'il est possible d'apporter des modifications importantes au régime. Nous verrons au chapitre suivant l'orientation que doivent prendre ces réformes. Cependant, on s'explique mal comment il peut envisager que le capitalisme soit sur un pied d'égalité avec les « pires péchés contre nature³² ».

Par ailleurs, la sortie de l'évêque de Sherbrooke contre le capitalisme alimentera les débats dans les milieux intellectuels sur la nature du régime économique et social québécois. Ainsi, dans les semaines qui suivent son allocution, nous retrouvons dans les pages de l'hebdomadaire *Notre Temps* des textes de Marcel Clément et de François-Albert Angers offrant leur point de vue respectif sur le capitalisme et sur le corporatisme³³. Cependant, cette sortie provoque l'indignation parmi les membres du patronat catholique qui affirment appliquer chez eux la doctrine sociale de l'Église et qui se disent outrés d'être mis dans le même sac que les ennemis de l'Église. Par contre, d'autres, comme Jean-Marc Léger, lui écrivent pour l'appuyer : « votre récente et si courageuse condamnation du capitalisme a, particulièrement, rencontré chez-nous une fervente approbation³⁴ ».

Selon Desranleau, le capitalisme pratiqué dans les décennies 1930 et 1940 est dangereux à cause de l'existence d'une dictature économique responsable de l'exploitation des pauvres.

³⁰ Philippe-S. Desranleau, septembre 1949, 8^e de 16 pages manuscrites. AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/6.5.

³¹ *Ibid.*, septembre 1949, 6^e de 16 pages manuscrites.

³² En effet, nous ne croyons pas que Desranleau juge les abus du capitalisme et du libéralisme sur un pied d'égalité avec la sodomie et l'inceste par exemple. Probablement une image forte pour démontrer la gravité du problème.

³³ Marcel Clément, « Ni capitalisme, ni communisme : la corporation », *Notre Temps*, 24 septembre 1949.

François-Albert Angers, « Quel capitalisme ? Quel corporatisme ? », *Notre Temps*, 31 septembre 1949.

³⁴ Lettre de Jean-Marc Léger à Desranleau, 11 septembre 1949, 3p. AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/6.2.

Les conséquences de cette pratique sont désastreuses tant au niveau économique que social, pense-t-il. Aussi, il attribue le glissement du régime capitaliste vers une dictature économique injuste à la cupidité et à la gourmandise des propriétaires combinées au laxisme de certains politiciens. C'est pourquoi il prévient les ouvriers de l'existence et des conséquences de cette forme de dictature :

[...] la concentration du pouvoir et des ressources dans les mains de quelques hommes qui, devenus maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. Ces hommes distribuent en quelque sorte le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la clef. Sans leur consentement, personne ne peut respirer. Cela amène une concurrence effrénée et ceux-là seuls restent debout, qui sont les plus forts, ce qui revient à dire, qui luttent avec le plus de violence et sont les moins gênés par les scrupules de conscience. Ils combattent pour la maîtrise économique, se disputent l'influence du pouvoir et maîtrisent les législateurs³⁵.

Et pendant que se disputent en haut les grands riches pour avoir une plus grande part de bien-être, poursuit-il, « en bas, des centaines de milliers d'hommes et de femmes en sont privés et souffrent dans leur corps et dans leur âme³⁶ ». Il ne cesse d'affirmer qu'il n'abandonnera jamais la lutte contre ceux qui tentent de maintenir ce type de régime et prédit que ceux

qui accaparent tout, depuis le gouvernement jusqu'aux produits ouvrés et agricoles; la dictature financière, qui est le vol organisé, sous le couvert de la loi qu'elle s'est fait voter, disparaîtra, comme sont disparues les dictatures qui contrôlaient les terres et les hommes : le servage et l'esclavage³⁷.

Sa critique à l'égard de ceux qui profitent des largesses du régime capitaliste est très dure. Nous avons d'ailleurs recueilli plusieurs extraits de discours où il condamne ce régime qu'il qualifie de « malhonnête, injuste, antisocial, [...] bref, un régime de voleur³⁸ ». Pour notre part, nous avons retenu quelques passages de son discours lors de l'érection du diocèse de Sherbrooke en Église métropolitaine en mai 1951. Dans ce discours, il insiste sur l'importance de deux aspects. Premièrement, la politique peut contribuer à assouvir l'appétit des capitalistes gourmands. Deuxièmement, le maintien de ce régime se fait principalement au détriment des pauvres :

³⁵ Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.107.

³⁶ Philippe-S. Desranleau, « Discours de Mgr Desranleau à la fondation... », *Ibid.*, p.55.

³⁷ Lettre de Philippe-S. Desranleau à J.-O. Montplaisir, 21 janvier 1941, 3p., AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/6.2.

³⁸ *Ibid.*

[Ce] régime, déjà contre nature dans son origine, ne se maintient que par une série d'abus qui amènent la domination de gigantesques entreprises dans l'économie et la prévalence d'un élan effréné vers l'expansion dans le politique, le tout sans le moindre souci de la morale. [...] organisé par les puissances de l'argent et protégé par l'influence de la politique, le capitalisme cherche de toute façon, même sous le couvert de la loi civile, sans jamais se préoccuper des souffrances du peuple, ni de la mort des pauvres qui manquent de nourriture et de vêtement, à diminuer la production, à réduire les cultures, à raréfier la monnaie, à détruire les denrées les plus immédiatement nécessaires à la vie, et cela dans l'unique but de faire monter les prix et de grossir les profits³⁹.

Les premiers visés sont les riches. Que doivent-ils faire selon Desranleau pour améliorer cette situation ? Quels efforts doivent-ils consentir pour respecter leurs devoirs de chrétiens et ainsi vivre la doctrine sociale de l'Église ? Nous analyserons les pistes de solutions indiquées par Desranleau pour améliorer la situation économique et sociale de la société québécoise un peu plus loin. Cependant, nous tenons à mentionner ici que pour lui, le partage des richesses peut sauver le capitalisme :

si les riches, ceux qui disposent de fonds énormes, fruit du travail et des sueurs de milliers de citoyens, ne mettaient pas tout leur bonheur dans les biens de la terre et ne consacraient pas le meilleur de leur effort à la conquête de ces biens, mais se considéraient comme simples administrateurs tenus de rendre compte au Maître suprême, s'ils se servaient de leur richesse comme de moyens précieux que Dieu leur accorde pour faire du bien, s'ils avaient uniquement devant les yeux le bien commun, ils ne manqueraient pas de distribuer leur superflu aux pauvres, et la dictature économique, dont ils sont responsables, ferait place à un partage plus équitable des biens de ce monde entre tous les hommes⁴⁰.

Cependant, il ne souhaite pas que les riches se départissent complètement de leurs biens, au contraire, dit-il : « Pie XII disait dernièrement – et chose consolante, je disais la même vérité quelques semaines avant le Pape, la doctrine est commune – conservez votre fortune, travaillez à l'augmenter, mais prenez soin des pauvres⁴¹ ». Et pour ceux qui disent que ce partage existe déjà, Desranleau les rabroue en disant que « le partage légal des richesses est une sottise réfutée cent fois, [...] seuls les grands riches, qui affament le peuple et les politiciens, qui ne peuvent justifier leur fortune, répètent cette niaiserie; ils savent qu'ils mentent⁴² ».

³⁹ Philippe-S. Desranleau, « Discours de Mgr Desranleau à la fondation... », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.55-56.

⁴⁰ P-S. Desranleau, « Pour un Ordre nouveau... », *ÉSP*, Montréal, octobre 1938, no 297, p.7-8.

⁴¹ Lettre de Philippe-S. Desranleau à J.-O. Montplaisir, 21 janvier 1941, 3p., AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/6.2.

⁴² *Ibid.*

La critique de Desranleau à l'endroit des politiciens est également très sévère. D'une part, il les accuse de contribuer au maintien de ce régime injuste, soit par leur laxisme, soit tout simplement parce qu'ils se laissent corrompre : « les riches de la haute finance et les politiciens qui les aident font aujourd'hui la malpropre besogne des anciens concussionnaires. Quand l'État gouvernait pour le bien commun et non pour l'avantage de quelques grands rapaces, il les emprisonnait, les exilait ou les pendait.⁴³ » Sa méfiance envers les politiciens est telle qu'il ne croit pas que beaucoup d'entre eux travaillent honnêtement pour le bien commun. Ironiquement, il écrit :

Les hommes qui travaillent pour le bien commun, je les respecte, je les estime, je les admire; ils sont rares, ils sont religieux, ils ne sont pas riches, surtout ils ne se sont pas enrichis; il s'en trouve même dans chaque parti politique. [...] je vous invite à méditer ces vérités devant Dieu non en face d'un multimillionnaire ni d'un politicien, qui ne peuvent justifier leur fortune, rouge, bleu, national ou autre; ils sont tous également misérables⁴⁴.

Comment permettre aux élus de travailler uniquement pour le bien commun ? Pour Desranleau, les politiciens doivent se libérer de leur dépendance financière à l'endroit des banquiers. Pour cela, il s'attaque premièrement au taux d'intérêt : « voilà le père de toutes les taxes et de la misère du peuple, [...] L'Église va avoir encore raison, le taux d'intérêt est et a toujours été pour elle extrêmement répugnant⁴⁵ ». Deuxièmement, il cible l'émission de l'argent qui selon lui doit appartenir à l'État et non aux particuliers : « aussi longtemps que la Banque, Sir un tel, fournira de l'argent à l'État, les hommes d'État, les politiciens comme on dit chez nous, seront menés à la baguette, [...] l'État doit émettre l'argent, la monnaie de la nation, et cela sans intérêt⁴⁶ ».

Le dernier aspect pernicieux attribué au capitalisme dénoncé par Desranleau est la faiblesse de la morale des grands riches, des banquiers et des politiciens qui, à peu

⁴³ *Ibid.*

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ Lettre de Desranleau au Révérend Père Thomas-M. Lamarche, o.p., de Montréal, 12 août 1939, 2p. AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/7.1.3.

⁴⁶ *Ibid.*, 12 août 1939. Le propos de Desranleau offre des similitudes avec l'argumentation créditiste de l'époque qui visait entre autres à contrer l'influence des grands banquiers par la création d'un « dividende social » pour dynamiser l'économie stagnante des années 1930. Toutefois, ce discours va trouver plus d'écho dans les provinces des Prairies qu'au Québec. Néanmoins selon Linteau et ses collaborateurs, le programme de la Ligue du crédit social de la province du Québec va chercher à concilier le créditisme économique avec la DSE et le

d'exceptions près, sont d'une « malpropreté morale répugnante ». Ce point est très important puisque l'influence spirituelle de l'Église est directement attaquée. Dans sa lettre à Montplaisir, il l'invite à « alle[r] dans les prétentieux hôtels, les plages de la haute gomme – ce mot convient – les autos luxueux [sic], les appartements huppés, vous y verrez une immoralité dorée, qui pue la hantise de la sexualité la plus pourrie⁴⁷ ». Lorsqu'il est élevé au titre d'archevêque de Sherbrooke, en mai 1951, il explique que le capitalisme pratiqué dans les décennies 1930 et 1940 a séparé Dieu de l'homme et de l'observance des préceptes divins⁴⁸. Normal selon lui car il écrivait déjà, en 1940, que les effets néfastes du capitalisme au niveau de la moralité des individus se répercutaient directement sur le mariage, la famille et les enfants :

le néo-paganisme, produit pernicieux du libéralisme économique et de la dictature financière [...] introduit dans notre pays les pires mœurs [...] où se rencontre une bourgeoisie, pauvre de culture et de religion, rapidement enrichie [...] le mariage est bafoué, la famille ridiculisée, l'enfant méprisé⁴⁹.

Il nous apparaît clair qu'aux yeux de Desranleau, seuls les abus commis par des individus avides doivent être dénoncés. Et quand il demande de remplacer le « régime », cela signifie qu'il faut revoir le rôle des groupes sociaux (Église, État, patrons et ouvriers), et non remettre en cause l'existence et les fondements de la société, à l'instar des communistes, par exemple, qui veulent abolir les classes, transformer le rôle de l'État. Devant un auditoire d'ouvriers syndiqués, il s'exprime ainsi :

respectons le capitalisme ! C'est le régime le plus honnête et nécessaire à l'heure actuelle, [il] est aussi nécessaire que le travail et l'intelligence pour faire marcher une industrie et assurer le salaire des ouvriers, [...] défendons-le, soutenons-le. [...] le capitalisme dans le sens de la dictature économique est un mal en tant qu'il fait des abus du régime; il faut chercher à le faire cesser⁵⁰.

corporatisme, recevant par le fait même l'approbation des autorités religieuses québécoises. Paul-André Linteau *et al.*, *Histoire du Québec*..., p.129.

⁴⁷ Lettre de P-S. Desranleau à J.-O. Montplaisir, 21 janvier 1941.

⁴⁸ Philippe-S. Desranleau, « Discours de Mgr Desranleau à la fondation... », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.56-57.

⁴⁹ Philippe-S. Desranleau, « Lettre pastorale sur l'Association de la Sainte-Famille », *Circulaire au clergé*, Sherbrooke, 9 novembre 1940, vol.III, no 23, p.533.

⁵⁰ Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.107

En définitive, nous pensons que Mgr Desranleau envisage d'apporter des transformations en faveur du corporatisme social, qui n'est pas fondamentalement opposé au capitalisme puisqu'il utilise une structure socio-économique similaire (propriété privée, entreprise privée, capital, profit, etc.)

3.2. Les principes du capitalisme à conserver et les améliorations nécessaires

Enchaînons maintenant avec les éléments du capitalisme qui doivent être conservés et les améliorations que propose Desranleau. Malgré tout ce qu'il y aurait à écrire sur les composantes du capitalisme ou du libéralisme économique, nous analyserons la pensée de Desranleau sur les principes suivants : la propriété privée, l'entreprise privée, le travail, le salaire, l'épargne et, enfin, le profit. Précisons cependant que ces principes sont intimement liés et que, par conséquent, l'analyse ne sera pas compartimentée. Méfiant à l'égard des élites politiques et économiques, Desranleau croit l'Église justifiée de rappeler la signification de ces principes. Ainsi, par le biais d'une lettre circulaire à son clergé il encourage les prêtres à expliquer la pensée de l'Église à ce sujet :

quand il s'agit de discussion sur une matière sociale, les prêtres ne doivent jamais oublier le but vers lequel doit tendre leur mission : à savoir, avec zèle, sans hésitation aucune, qu'ils exposent les vrais principes doctrinaux qui concernent le droit de propriété, la richesse, la justice, la charité; leur exemple montrera comment ces mêmes principes doivent être appliqués de la façon la plus convenable⁵¹.

Concernant le droit à la propriété privée, Desranleau est catégorique : « [elle] est un bien, un droit, une nécessité, [...] vouloir l'abolir est un mal, une injustice, une folie⁵². » Cette affirmation est conforme à son opposition aux idéologies socialiste et communiste qui réclament la suppression de ce droit. Confondant régulièrement, droit de propriété et droit à la propriété privée, il se porte à la défense de ces droits⁵³. Devant une foule de syndiqués

⁵¹ Philippe-S. Desranleau, « Le clergé et la question sociale », *Circulaire au clergé*, Sherbrooke, 1^{er} janvier 1951, vol. XVI, no 68, p.69.

⁵² Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.104.

⁵³ Selon la philosophie thomiste, le droit de propriété se distingue du droit à la propriété privée puisqu'il s'agit dans le premier cas d'une loi naturelle de pouvoir posséder les biens nécessaires à la vie. De son côté, la propriété privée est un droit des gens qui permet un usage plus soigné des choses, permet d'accumuler des surplus dont la nécessité pour la survie n'est pas justifiée. D'ailleurs, selon la loi naturelle, la nature pourvoit aux besoins de tous, ce qui implique que les riches devraient subvenir aux besoins des pauvres en cas de nécessité en distribuant

catholiques, susceptible à son avis d'être réceptifs à la propagande des leaders des syndicats internationaux, il affirme avec force :

je défendrai aussi, parmi ce qui est bien, la propriété privée ou le droit de propriété, qui est la faculté que s'attribue l'homme de revendiquer l'usage personnel des créatures inférieures, conformément aux exigences de la nature et de la destinée, [...] la nature, les besoins de l'homme et le travail sont à la base de la propriété privée⁵⁴.

Malgré la dénonciation des abus commis, Desranleau considère que la propriété privée peut être une façon honnête (autant pour l'employeur que pour l'employé) d'accumuler de l'épargne⁵⁵.

Si l'évêque de Sherbrooke croit en l'importance de l'entreprise privée et en la propriété des biens de production, il demeure sur ses gardes. À ses yeux, il faut que l'entreprise privée, petite, moyenne ou grande, soit conduite avec prudence, dans le respect des lois de la justice et de la charité⁵⁶ et, surtout, il ne faut pas confondre l'entreprise privée avec le capitalisme. Faisant référence aux abus du capitalisme, il affirme que « l'entreprise privée se distingue parfaitement et se sépare totalement du capitalisme; [si] elle se confond avec le capitalisme, il y a tout à craindre que cette erreur, car c'en est une de grande taille, finisse par encourir les plus graves condamnations⁵⁷ ».

Malgré tout, il encourage le développement de l'entreprise privée car l'Église soutient également que « la richesse et la possession doivent être des instruments de la production de biens pour l'avantage de la société tout entière et aussi pour la sauvegarde et le développement de la liberté et de la dignité de la personne humaine⁵⁸ ». Aussi Desranleau, se fera-t-il le promoteur du corporatisme social comme solution idéale pour suppléer au libéralisme économique de cette époque. Et pour que cela fonctionne, il faudra selon lui établir une

leurs surplus. Jean-Marc Potté, *Les grands penseurs du monde occidental. L'éthique et la politique de Platon à nos jours*, Nouvelle édition, Montréal, Fides, p.113-114.

⁵⁴ Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.104.

⁵⁵ Philippe-S. Desranleau, « Allocution de Mgr Desranleau », *Circulaire au clergé*, Sherbrooke, 2 mars 1951, vol. XVI, no 72, p.182.

⁵⁶ *Ibid.*, p.183.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Philippe-S. Desranleau, « Le clergé et la... », *Circulaire au clergé*, Sherbrooke, 1^{er} janvier 1951, vol. XVI, no 68, p.68.

relation harmonieuse entre les devoirs et les droits des employeurs et des employés pour préserver l'entreprise privée des abus pouvant être commis en son nom et ainsi faire l'affaire des partisans du désordre social, les socialistes et les communistes⁵⁹.

Desranleau fonde l'espoir d'apporter des améliorations au régime économique sur cette conception harmonieuse des relations entre les employeurs et les employés. Son discours sur la question du salaire est très révélateur de cette volonté et à cet égard, des plus rassembleur. Quoique le discours soit différent pour les ouvriers et pour les patrons, l'évêque, surtout reconnu pour son soutien indéfectible à la cause des ouvriers, a le mérite de proposer une liste de facteurs permettant de déterminer un salaire idéal pour les deux parties.

Aux ouvriers, Desranleau insiste sur la nécessité que le salaire soit juste, vital ou familial. Cette conception du salaire répond directement aux exigences de la justice commutative que nous avons expliquée au premier chapitre. Nous rappelons que l'égalité entre les choses données et reçues guide la justice commutative. Ainsi, le salaire, qui est le premier moyen de gagner sa vie, doit « correspondre à la valeur du travail fourni et doit s'égaliser le plus possible aux besoins de l'ouvrier⁶⁰ ». Conscient de l'inégalité dans le rapport de force, il exige que les deux parties respectent la justice commutative : « quelles que soient les conventions positives entre employeurs et employés, il y a une limite au-dessous de laquelle le salaire ne peut descendre sans injustice, [...] ce salaire juste est toujours dû en stricte justice; il faut le soutenir et le défendre⁶¹. » Et pour expliquer ce qu'il entend par salaire vital ou familial, il affirme qu'il « est celui qui permet à l'ouvrier, adulte et valide, sobre et honnête, de faire face aux circonstances ordinaires de la vie [...] d'être capable de se marier et d'avoir un certain nombre d'enfants⁶² ».

Devant une association de constructeurs, Desranleau présente sa conception du salariat à la partie patronale. Non pas qu'elle soit très différente, mais elle a le mérite d'être plus élaborée et de présenter l'autre côté de la médaille. Le premier aspect de son discours

⁵⁹ Philippe-S. Desranleau, « Aux constructeurs », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.112.

⁶⁰ P-S. Desranleau, « Aux ouvriers », *Ibid.*, p.104.

⁶¹ *Ibid.*, p.104-105.

⁶² *Ibid.*, p.105.

concerne le respect que les patrons doivent avoir à l'égard de leurs employés. Selon lui, les patrons doivent considérer leurs employés, non pas comme des machines, mais comme des associés et leurs employés doivent considérer les patrons non comme des rivaux, mais comme des associés avec qui ils partagent la production du salaire vital⁶³. Avec ce principe d'association, Desranleau fait un appel à la collaboration, à la coopération. L'objectif poursuivi par les deux parties est le partage de la production du salaire vital ou familial. Ce qui est important pour Desranleau, et il y fait allusion en 1947 dans une circulaire au clergé, c'est que l'employeur ait une certaine considération à l'endroit de ses employés et qu'il leur verse un salaire leur permettant de vivre dignement. Dans sa lettre, il intègre même l'idée de cogestion, qu'on retrouvera dans le conflit de l'amiante de 1949 :

[...] travaillons par tous les moyens honnêtes à faire donner aux ouvriers de l'usine et de la terre, à tous ceux qui vivent de leur travail, un salaire familial, juste et vital, qui leur permette à tous, s'ils sont simplement honnêtes, de nourrir leur femme et leurs enfants, de les loger, de les vêtir, de les élever selon leur rang et de leur assurer le développement normal.

[...] l'Église par le pape, les évêques, les prêtres et les bons fidèles, [...] appuyée par les masses des travailleurs, elle forcera les surcapitalistes à donner aux ouvriers le juste salaire familial et même une certaine participation à l'administration et aux revenus de l'entreprise exploitée et par les patrons et par les ouvriers. Là est le vrai remède aux souffrances imméritées du peuple, là est le rempart contre le communisme, là est le salut et la paix du monde⁶⁴.

En somme, Desranleau souhaite que chacun trouve son profit dans la production. C'est pourquoi il prône le profit raisonnable pour le patron et le salaire vital pour l'employé. Il lui apparaît anormal que l'ouvrier n'ait rien à manger ou que le patron ne fasse pas de profits honnêtes⁶⁵. Pour lui, les patrons ont droit eux aussi à une forme de salaire vital, mais à condition qu'il soit raisonnable. Comme le patron met dans l'entreprise son intelligence, son travail, ses calculs et son risque, il est tout à fait normal qu'il jouisse d'un certain bien-être. En comparant les deux protagonistes, il explique que chacun a les mêmes droits, mais selon leur condition respective :

⁶³ Philippe-S. Desranleau, « Aux constructeurs », *Ibid.*, p.112.

⁶⁴ Philippe-S. Desranleau, « Communisme et capitalisme », *Circulaire au clergé*, 25 janvier 1947, vol. XIV, no 40, p.369-372.

⁶⁵ Philippe-S. Desranleau, « Aux constructeurs », Louis O'Neil, *La chaire...*, p.111.

l'épargne, qui est le salaire économisé, doit être aussi une chose possible pour les deux [...] elle ne sera pas la même pour les deux parce que le train de vie du patron n'est pas celui de l'employé, [...] pour les deux ce train de vie doit être honnête et modeste, mais proportionné, l'un vis-à-vis l'autre, à la condition de vie de chacun⁶⁶.

Et comme nous l'avons écrit précédemment, Desranleau n'y va pas de main morte pour condamner ceux qui cherchent à accumuler des profits malhonnêtes ou injustifiés. Lors de l'élévation de Sherbrooke au statut d'Église métropolitaine, en mai 1951, le nouvel archevêque explique dans son discours que l'Église ne s'oppose pas au fait, pour les propriétaires, d'avoir des employés, de posséder les moyens de production et d'accumuler des capitaux. Cependant, le profit doit être honnête et justifié :

[...] de même l'Église catholique, d'accord avec la loi de Dieu et le droit naturel, permet à un homme de posséder des propriétés, d'accumuler des capitaux, de les cultiver et de les exploiter pour en tirer un profit honnête et proportionné, mais elle n'acceptera jamais un régime économique qui met les capitaux dans les mains de quelques hommes, qui fait hausser les profits et qui crée la famine et la rareté des choses nécessaires à la vie pour faire hausser les prix; car cet état social est contraire à la dignité et à la liberté de l'homme⁶⁷.

Mais comment déterminer la valeur du salaire idéal pour les deux parties ? Comment récompenser équitablement tout le monde pour son travail ? Comment parvenir à ce que employeur et employé obtiennent un salaire raisonnable selon leur condition respective ? Desranleau propose trois facteurs pour tenter de résoudre les iniquités auxquelles faisaient face ses contemporains.

Le premier facteur avancé par l'évêque de Sherbrooke est la prestation moyenne de travail de l'employé. Pour lui, il faut établir une moyenne de la somme de travail que peut fournir un ouvrier et un patron, une sorte de barème permettant de prévenir les abus de toutes sortes. Pour cela, il explique que l'ouvrier, comme le patron, se doit de donner un travail moyen, c'est-à-dire qu'il fournisse une somme moyenne de produits. Imprécis dans ce qu'il entend par travail moyen, il dit cependant que ce travail « ne doit pas être basé sur l'habileté extrêmement puissante d'un ouvrier, ou encore sur le rendement du paresseux⁶⁸ ».

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ P-S. Desranleau, « Discours de Mgr Desranleau à la fondation... », *Ibid.*, p.57.

⁶⁸ Philippe-S. Desranleau, « Aux constructeurs », *Ibid.*, p.111.

Le deuxième facteur réside dans la capacité de l'employeur à payer. Selon lui, si « une industrie n'est pas capable de payer, il faudra recourir à une caisse ou à un secours de l'État, du moins pour un temps⁶⁹ ». Pour expliquer ce recours à l'État, il insiste sur l'aspect temporaire du secours en question. Selon lui, il n'est pas sage de forcer un employeur à payer des salaires qu'il n'est pas capable de payer parce qu'on l'expose à la faillite, on l'expose à fermer boutique. En apportant ce secours temporaire, l'État ne doit pas faire d'étatisme, de communisme ou de socialisme, car l'État est là pour aider à maintenir l'industrie et les salaires. En agissant de la sorte, l'État joue son rôle de gardien du bien commun et se conforme au principe de subsidiarité.

Enfin, le troisième facteur déterminant le salaire de l'employé est l'évaluation du nombre moyen d'individus que comporte une famille ordinaire pour établir la valeur du salaire familial. Ainsi, il affirme que « le salaire doit pouvoir servir à une famille ordinaire; non pas à une famille où il n'y a qu'un enfant, mais à une famille qui possède de quatre à six enfants⁷⁰ ». Pour lui, il est impératif de respecter ces trois facteurs, « sans quoi nous reviendrons au désordre et à la privation⁷¹ ». Évidemment, il fait référence ici à la crise économique. Toutefois, ce commentaire de l'abbé J.-A. Chamberland démontre que son action est appréciée et respecte l'essence de la doctrine sociale :

à l'occasion de la fête du travail, vous avez prononcé, à Sherbrooke, dans la salle du Christ Roi, un discours vigoureux qui, je l'espère, aura beaucoup de retentissement. Vous y avez fait un fort éloquent plaidoyer en faveur du salaire familial. La définition que vous avez donné, nous le souhaitons, fera son tour de pays, [...] les salariés pour lesquels vous réclamez, depuis si longtemps et avec tant d'à propos, l'exemption de tout impôt direct vous sont on ne peut plus reconnaissants pour une intervention à la fois si juste et si ferme⁷².

Nous constatons donc que le capitalisme chez Desranleau, tout comme le socialisme et le communisme, sert régulièrement de bouc émissaire pour réclamer des changements plus conformes à la DSE. En effet, en critiquant sévèrement les abus commis par certains profiteurs, il démontre qu'il faut absolument des changements tant au niveau moral qu'au

⁶⁹ *Ibid.*, p.112.

⁷⁰ *Ibid.*, p.111-112.

⁷¹ *Ibid.*, p.112.

⁷² Lettre de J.A. Chamberland, ptre et Directeur national, à Desranleau, 8 septembre 1948, 1p. AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/4.2.

niveau économique et social. Par ailleurs, il joue habilement sur la dichotomie entre le communisme et le capitalisme pour démontrer qu'une troisième voie doit s'imposer. Cependant, nous avons remarqué qu'il n'en défendait pas moins les principes du régime capitaliste, en particulier les notions de propriété et d'entreprise privée, de travail, de salaire, d'épargne et de profit. De plus, et nous y reviendrons au chapitre suivant, son appel à la collaboration dans la production d'un salaire vital pour chacun, patrons et ouvriers, s'insère dans sa conception des relations que doivent entretenir les deux parties pour résoudre les problèmes économiques et sociaux du Québec de l'époque. L'harmonie, la justice et la charité doivent régner dans les relations de travail.

Conclusion

Nous constatons dans ce chapitre que Desranleau voit le Québec changer progressivement de visage. Conscient que ces changements peuvent affecter l'influence de l'Église sur la société, Desranleau juge impératif de prendre le leadership et de tenter de préserver ce pouvoir qu'exerce encore l'Église à ce moment. Par une dénonciation des maux qui accompagnent cette modernisation rapide du Québec, Desranleau démontre que l'Église peut jouer un rôle important dans l'élaboration et l'application de solutions viables aux problèmes économiques et sociaux qui affectent le Québec.

Dans un premier temps, il dresse un portrait assez pénible de l'évolution de la société. Ce portrait est composé de la crise économique des années 1930, du conflit mondial de 1939-1945, du paupérisme grandissant (chômage, taudis, misère imméritée des ouvriers) et d'un relâchement moral important chez les chrétiens. Il s'agit d'une situation qu'il qualifie d'intolérable et qui commande des changements importants. Selon lui, une partie du problème provient de la désobéissance des élites politiques et économiques à l'endroit du message social de l'Église.

Dans un deuxième temps, il s'attaque à ce qu'il juge être les principales causes de cette situation. Cette offensive est surtout dirigée contre les idées de gauche d'inspiration socialiste et communiste. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette dénonciation : athéisme, violence, moralité douteuse, lutte de classes, suppression de la propriété privée, etc. En fait, selon lui, tous ces éléments de doctrine sont inconciliables avec l'idéal chrétien et vont concourir au naufrage de la chrétienté. Cependant, il ne se désarme pas et c'est avec fougue qu'il dénonce le socialisme et le communisme. À cet égard, il faut rappeler que la lutte contre « le péril rouge » sera très dure dans toute l'Amérique du Nord. Au Québec, le clergé trouve d'ailleurs un appui de taille en la personne du Premier ministre Duplessis qui fait adopter une loi anticommuniste qu'on surnommera la « loi du cadenas ».

Dans un troisième temps, Desranleau s'attaque aux abus du capitalisme qu'il juge par moment aussi sévèrement que le socialisme et le communisme. Pour lui, le régime capitaliste

n'est pas intrinsèquement mauvais, au contraire, il en défend les principes. Cependant, de trop nombreux abus, commis en son nom, vont à l'encontre du bien commun et de la justice sociale, se font généralement sur le dos des pauvres travailleurs et ainsi contribuent grandement à la situation déplorable décrite un peu plus haut. C'est pourquoi il propose des améliorations pour sauver certains éléments de ce régime. Essentiellement, il prône le respect mutuel, l'harmonie et la collaboration dans les relations de travail entre patrons et ouvriers.

En somme, la pensée de Desranleau sur l'évolution de la société québécoise laisse croire que l'Église souhaite ardemment participer aux changements.

Chapitre III

LA VOIE À SUIVRE POUR RÉFORMER L'ORDRE SOCIAL EN CONFORMITÉ AVEC LES PRINCIPES CHRÉTIENS

Le troisième chapitre conclut la première partie de notre étude sur Mgr Desranleau et le catholicisme social. Après avoir fait ressortir dans le premier chapitre les principaux fondements de la DSE retenus par Desranleau, et, dans le deuxième, les raisons pour lesquelles cette doctrine s'imposait, nous nous attaquons maintenant à l'analyse des solutions envisagées par l'Église catholique, c'est-à-dire la façon dont se restaure une société en conformité avec les principes chrétiens. Nous verrons comment Desranleau envisage replacer Dieu et les valeurs chrétiennes dans le quotidien. La stratégie déployée prévoit simultanément une action au niveau individuel, par une revalorisation du christianisme, et au niveau collectif, par une réforme des structures de la société.

Dans la première partie, nous traiterons de l'appel pressant de l'Église à procéder à une réforme des mœurs. Cette réforme repose sur un retour en force des valeurs évangéliques dans la pratique, par la revalorisation de la charité, de la prière et de la mortification. À ce sujet, nous nous attarderons sur l'appui de Desranleau au controversé mouvement spirituel qu'est le lacouturisme. Dans la deuxième partie, nous analyserons les solutions envisagées par Desranleau au niveau des structures économiques, politiques et sociales. Il sera question du corporatisme social, qui connaît une grande popularité au Québec à la fin des années 1930, et de l'intérêt que porte Desranleau à cette doctrine malgré les débordements italiens et allemands. Selon lui, la participation de l'Église à l'élaboration et à la mise en place de solutions visant l'amélioration de la vie économique se trouve légitimée du fait que la moralité des individus en est profondément affectée. L'Église, qui est la gardienne morale de la société,

a le devoir d'intervenir, plaide-t-il. Comme nous l'avons constaté au chapitre précédent, une troisième voie doit s'imposer, dans laquelle l'Église entend jouer un rôle prépondérant.

1. Réforme des mœurs : revalorisation du christianisme et des valeurs évangéliques

Pour Desranleau, l'application du message de l'Église dans la DSE doit débiter par une profonde réforme des mœurs. En effet, il faut des individus ayant la foi et remplissant leur devoir envers le Christ pour espérer restaurer un ordre social qui soit fidèle aux principes chrétiens. Donc, selon lui, c'est dans la sanctification que la restauration devient possible. Parmi les moyens mis à la disposition de la réforme, il insiste sur la charité, la prière et la mortification¹. Desranleau puise son inspiration pour réformer les mœurs dans *Caritate Christi* de Pie XI (1932). De cette encyclique, il retient que « les remèdes qu'il [Pie XI] presse d'appliquer en nous et autour de nous sont : [l']union dans la charité, la prière, la pénitence, l'esprit de la pénitence et la pratique de la pénitence² ». Il est grand temps selon lui de passer du stade de la dénonciation à celui de l'action. Optimiste, le nouvel évêque de Sherbrooke est confiant qu'un « christianisme logique et vécu³ » finira par s'imposer.

Concédant que seulement une infime partie des catholiques affiche une moralité douteuse, Desranleau argue, néanmoins, que la grande majorité des problèmes sociaux et économiques de l'époque résultent de cet état d'esprit. Pour lui, « le péché est essentiellement une cause de désordre et pour le combattre, il nous faut nécessairement recourir au sacrifice et au renoncement⁴ ». Dans l'extrait suivant, Desranleau pose le problème de la moralité douteuse et des comportements qui en découlent, tout en soulignant l'inévitable désordre que pareil comportement entraîne comme conséquence :

ils agissent, ceux-là, comme s'ils étaient le centre du monde; ils travaillent le dimanche, ils vont au cinéma le dimanche, oubliant que l'on a demandé tant et tant de respecter ce jour; ils vont

¹ Desranleau utilise aussi les appellations suivantes pour désigner la mortification : le renoncement, la pénitence et le sacrifice. C'est pourquoi nous les avons regroupées.

² L'auteur utilise les italiques dans son texte. Philippe-S. Desranleau, « Sermon de l'aveit », *Circulaire au clergé*, vol. XIII, no 9, 3 oct. 1941, p.140-141.

³ *Ibid.*, p.140.

⁴ Philippe-S. Desranleau, « Prédication de l'Aveit 1941 », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, Sherbrooke, Apostolat de la Presse, 1953, p.88.

danser dans des soirées parce que cela leur est agréable; les femmes s'habillent mal parce qu'elles pensent que c'est ainsi qu'elles plairont davantage aux hommes [...] ce qui est vrai dans le domaine des plaisirs et des amusements est vrai aussi dans le domaine de l'esprit [...] on lit des mauvais livres; on fréquente les sociétés neutres en se faisant le raisonnement que cela fait notre affaire d'y aller [...] on veut faire soi-même la vérité et c'est de là que nous vient le désordre⁵.

Desranleau dirige l'entreprise de revalorisation du christianisme vers un retour à l'Évangile : « le retour à l'évangile de Notre-Seigneur, voilà le moyen infallible de rétablir l'ordre dans le monde⁶ ». Pour justifier cette direction il s'en remet à l'autorité de Pie XI, qui conclut *Quadragesimo anno* par un appel à la restauration chrétienne de l'ordre social, « en conformité avec les préceptes de l'Évangile⁷ », et à celle de Pie XII, dans *Summi Pontificatus* (1939). Dans son commentaire sur l'encyclique de Pie XII, destiné au clergé de son diocèse, Desranleau insiste sur l'appel lancé par le pape pour une revalorisation des valeurs évangéliques :

[...] cet agnosticisme religieux et moral mène aux pires erreurs de doctrine et de conduite [...] il n'y a pas d'autre voie : le monde reviendra à la lettre et à l'esprit de l'Évangile du Christ ou bien glissera dans l'oubli de la solidarité humaine et de la charité et déliera l'autorité civile de toute espèce de dépendance à l'égard de Dieu⁸.

On remarque que la place occupée par l'Église et la reconnaissance de son magistère sont en jeu. Comme solution, Desranleau recommande donc de s'en remettre à la « puissance de sanctification de la doctrine chrétienne⁹ », car ce serait à son avis « une erreur néfaste que de prétendre traiter des devoirs de l'homme dans l'ordre social, sans tenir compte de l'Incarnation et de la Rédemption [puisque] l'Évangile est un fait et une doctrine dont toute l'humanité doit bénéficier¹⁰. »

⁵ *Ibid.*

⁶ Philippe-S. Desranleau, « Pour un Ordre nouveau. L'encyclique « Divini Redemptoris » ou le retour à l'Évangile », Montréal, *ÉSP*, 1938, p.11.

⁷ Philippe-S. Desranleau, « Encore l'Action catholique », *Circulaire au clergé*, vol. XII, no 22, 8 sept. 1940, p.505.

⁸ Philippe-S. Desranleau, « Encyclique *Summi Pontificatus* », *Circulaire au clergé*, vol. XII, no 18, 21 déc. 1939, p.392.

⁹ Philippe-S. Desranleau, « Pour un Ordre nouveau... », *ÉSP*, p.11.

¹⁰ Philippe-S. Desranleau, « Discours de Mgr Desranleau à la fondation de la Province ecclésiastique de Sherbrooke », mai 1951, Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.58.

1.1. La sanctification par la charité, la prière et la mortification

Nous n'insisterons pas sur le concept de charité, premier moyen de sanctification selon Desranleau, puisque nous en avons discuté au premier chapitre. Qu'il suffise de rappeler que la charité est, avec la vérité et la justice, une des principales valeurs qui alimentent la DSE. Seulement, nous soulignons au passage que Desranleau compte beaucoup sur la charité, l'aumône, le partage et la générosité des catholiques pour mener à bien la réforme des mœurs¹¹. En font foi les nombreuses occasions où il presse ses auditeurs et ses lecteurs de pratiquer la charité pour replacer Dieu dans le quotidien et pour restaurer les valeurs évangéliques.

Le deuxième aspect de la réforme des mœurs mis de l'avant par l'évêque de Sherbrooke est la prière. Répondant à l'appel lancé par Pie XII, Desranleau écrit que le pape demande une nouvelle croisade de prières pour obtenir « *les remèdes appropriés aux maux actuels* [...] Il veut que les Évêques du monde organisent parmi leurs fidèles une puissante et fervente supplication pour obtenir la paix, la réforme chrétienne des mœurs et la cessation *du rejet de Dieu et de ses lois* par les hommes et par les sociétés¹². »

Au cours d'une prédication, à l'occasion de l'avent de 1941, Desranleau explique en profondeur la nécessité, la force et l'effet de la prière. Selon lui, la prière est un « acte normal de l'homme parce que l'homme est la créature de Dieu : l'homme n'est rien, il ne possède rien par lui-même, mais il a tout reçu du maître et son acte le plus normal, c'est de se mettre en relation avec Dieu¹³ ». Par ailleurs, Desranleau soutient au cours de ce sermon que la prière contribue à mettre « de l'ordre, de la joie, de la paix, du bonheur, de la prospérité dans le monde, et quand il y a de l'ordre, tout est normal¹⁴ ». Pour répondre aux détracteurs de l'Église, en particulier à ceux qui réclament la laïcité et qui fréquentent les clubs neutres, il leur dit que « les moyens humains ne suffisent pas à améliorer la situation [...] il nous faut

¹¹ Philippe-S. Desranleau, « Sermon de l'avent », *Circulaire au clergé*, vol. XIII, no 9, 3 oct. 1941, p.141.

¹² Utilisation des italiques par l'auteur pour signaler qu'il cite les paroles du Souverain Pontife. P-S. Desranleau, « Croisade de prières pour la paix », *Circulaire au clergé*, vol. XV, 19 mars 1950, p.548.

¹³ Philippe-S. Desranleau, « Prédication de l'Avent 1941 », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.83.

¹⁴ *Ibid.*

nous servir de ce que Dieu a mis à notre disposition, et tout ce que nous ferons, tout ce que nous entreprendrons sera fait et entrepris en vain si nous n'y ajoutons pas la prière¹⁵. »

Comme la période étudiée est particulièrement difficile et que les critiques se font de plus en plus nombreuses à l'endroit de l'Église, Desranleau interpelle les fidèles en leur demandant de se tourner vers Dieu car Il est la solution :

quand nous traitons avec Dieu, quand nous obligeons Dieu à nous écouter, à nous entendre, il n'y a plus rien d'impossible, c'est Notre-Seigneur qui l'a dit : demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira, [...] il suffit donc de demander pour être exaucé, mais encore, faut-il demander!¹⁶

Le fait de ne pas se mettre en relation avec Dieu par l'acte « naturel, logique, normal¹⁷ » de prier, entraîne indubitablement des conséquences. Pour illustrer son propos, Desranleau prend pour exemple la dépression des années 1930. Il argue donc que cette catastrophe économique et sociale est une conséquence du non-respect du dimanche, jour du Seigneur : « de 1925 à 1930, on a violé le dimanche et de 1930 à 1938, on a connu le chômage alors que les gouvernements ne savaient où donner de la tête, [...] si nous avions prié, nous n'aurions pas eu ces misères¹⁸. »

Le troisième moyen privilégié par Desranleau pour assurer le succès de la réforme des mœurs est la mortification, aussi nommée renoncement, pénitence et sacrifice. Cet état de privation et de souffrance s'impose chez les chrétiens pour racheter leurs péchés et pour les préserver de toutes les tentations. Il faut, dit-il, « renoncer à l'agréable, au plaisir, à ce qui nous flatte, [...] aller jusqu'au sacrifice, pratiquer le renoncement, faire pénitence¹⁹ », pour suivre le chemin tracé par Dieu :

nous n'irons pas au Ciel, a dit le Seigneur, si nous ne laissons la voie large qui conduit à la perdition, pour prendre la voie étroite où nous ressentirons une véritable satisfaction à marcher dans cette voie où tout bagage inutile doit être mis de côté. C'est la voie étroite qui conduit à la vie. Que voulez-vous ! Dieu l'a décidé ainsi. C'est une doctrine de base sans laquelle on ne

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*, p.84.

¹⁷ *Ibid.*, p.83.

¹⁸ *Ibid.*, p.85.

¹⁹ Philippe-S. Desranleau, « Prières pour la paix », *Circulaire au clergé*, vol. XII, no 12, 12 oct. 1939, p.363.

peut rien édifier de solide. Le Christ a dit : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même et qu'il me suive; s'il veut être mon disciple, qu'il se renonce²⁰.

Le travail de mortification doit porter principalement, selon Desranleau, sur la tempérance, sur l'honnêteté et sur la pudeur. Ainsi, il explique que la tempérance doit s'exercer au niveau de la nourriture. Son raisonnement est qu'il « faut manger pour vivre et non vivre pour manger [...] boire et manger pour les besoins de notre organisme²¹ ». Au passage, il attaque tous ceux qui abusent des aliments non nécessaires pour le corps comme les friandises et l'alcool. Avec l'utilisation du terme honnêteté, Desranleau introduit la justice sociale dans l'esprit de la mortification. Enfin, il réclame de la pudeur et plus particulièrement dans la tenue de la femme et tout ce qui peut être désigné comme un plaisir des sens. Pour lui, le vrai plaisir doit se retrouver dans le foyer familial où la morale est respectée et où « l'on trouve un homme tranquille et une femme joyeuse²² ».

L'extrait suivant démontre que Mgr Desranleau n'est pas très satisfait de l'effort consenti par les catholiques de son diocèse pour réformer leurs mœurs :

Pour ce qui est des trois grands moyens de sanctification recommandés par l'Église durant ce saint temps : la mortification, la prière et l'aumône [...] Il reste encore beaucoup à faire : nous ne nous sommes pas assez renoncés, nous ne prions pas suffisamment et nos aumônes du carême sont trop petites. Comment voulez-vous que le ciel nous exauce et que nous croissions en grâce et en vertu devant Dieu et devant les hommes, si nous n'utilisons pas davantage les moyens que l'Église met à notre disposition²³.

1.2. Desranleau et le lacouturisme

Abordons à présent le lacouturisme et l'espoir de renouveau spirituel qu'il faisait naître chez le prélat. En effet, la volonté de replacer les valeurs évangéliques dans la quotidienneté se traduit chez Desranleau par un appui fort controversé au lacouturisme, qu'il qualifie de « plus surnaturel et plus efficace réveil de vie chrétienne et sacerdotale jamais enregistré dans notre

²⁰ Philippe-S. Desranleau, « Prédication de l'Avent 1941 », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.86.

²¹ *Ibid.*, p.88.

²² *Ibid.*

²³ P-S. Desranleau, « Carême », *Circulaire au clergé*, vol. XIII, no 11, 18 janv.1942, p.186.

histoire religieuse du Canada²⁴ ». Cet appui se manifeste de deux façons très significatives : la défense ouverte de la doctrine du Père Lacouture à la suite de l'article *Grâce et Nature* de Roland Fournier; l'invitation à Anselme Longpré, disciple du Père Lacouture, à venir enseigner les principes de la doctrine au Grand Séminaire de Sherbrooke. Dans cette partie, nous nous pencherons sur le lacouturisme et sur ses principaux aspects doctrinaux. Ensuite, nous chercherons à comprendre, à travers les similitudes et les éléments de désaccords au niveau de l'enseignement, l'intérêt porté par Desranleau à l'égard de ce mouvement qui sèmera la division au sein de l'épiscopat.

Le lacouturisme est un mouvement spirituel, dont l'enseignement prend racine dans la recherche d'un retour des chrétiens à l'esprit de l'Évangile. Ce mouvement spirituel, austère et rigoureux, va connaître un certain succès au Québec entre les années 1931 et 1962. Hamelin associe ce succès à la crise économique des années 1930 qui va constituer un terreau propice à l'éclosion de ce mouvement de spiritualité austère²⁵. Organisé sous forme de retraite fermée²⁶, par son inspirateur, le jésuite Onésime Lacouture²⁷, le mouvement insiste sur les thèmes fondamentaux suivants : 1- L'importance de la fin ou de la destinée du chrétien à la vie filiale dans le Christ et par Lui. 2- Le détachement de tout le créé. 3- L'amour de Dieu par l'acceptation pratique du souverain domaine de Dieu; l'amour de Dieu par le don de soi jusqu'à la folie de la croix; l'amour de Dieu par l'imitation parfaite de Jésus-Christ; et enfin, l'amour de Dieu par la pratique de la charité dans une vie apostolique dévorante²⁸. En bref, le père Lacouture n'attend rien de moins que la recherche de la perfection.

²⁴ Anselme Longpré, *Un mouvement spirituel au Québec (1931-1962). Un retour à l'Évangile*, Montréal, Fides, 1976, p.78.

²⁵ Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois. Vol. 3 : Le XXème siècle. Tome I : 1898-1940*, Dirigé par Nive Voisine, Montréal, Boréal Express, 1984, p.384.

²⁶ Voici en bref, le contenu des retraites fermées organisées en trois séries sur une période de quatre semaines, à l'exemple des Exercices de saint Ignace : 1^{re} semaine : purification du cœur et de l'esprit. 2^e et 3^e semaines : marche à la suite du Christ et union à tous ses états et à ses mystères. 4^e semaine : docilité au Saint-Esprit qui achemine l'âme vers les sommets de l'union mystique et de l'apostolat. En somme, il s'agissait d'un tout traçant l'itinéraire de la vie chrétienne depuis ses débuts jusqu'au sommet de l'union transformante. Anselme Longpré, *Un mouvement spirituel...*, p.23-24.

²⁷ Si l'on veut comprendre le père Lacouture, il ne faut pas oublier qu'il était jésuite et qu'il avait reçu une formation ignatienne dont la base était le livre des *Exercices Spirituels*. Dans le contexte de l'époque, Lacouture se croyait investi du mandat « de prévenir l'écroulement de l'Église québécoise par un vigoureux retour à l'Évangile, en particulier à l'esprit de simplicité et de pauvreté, au détachement des créatures et de soi-même; par la lutte à mort contre le vieil homme ou l'égoïsme », l'adoration du Saint-Sacrement et la méditation assidue des Saintes Écritures. *Ibid.*, p.11-12.

²⁸ *Ibid.*, p.26-27.

Entre 1931 et 1939, le père Lacouture va prêcher pas moins de 132 retraites à 3000 prêtres séculiers et réguliers, ainsi qu'à un nombre important de religieuses et de laïcs²⁹. Cependant, ce mouvement n'obtient pas l'approbation de tous. En effet, des personnages importants, comme le délégué apostolique, Mgr Antoniutti, l'archevêque de Québec, le cardinal Villeneuve, l'évêque de Rimouski, Mgr Courchesne, ainsi que certains dirigeants jésuites, s'opposeront au prédicateur. Le problème entourant le lacouturisme est significatif de la contradiction des rapports qu'entretenait la société québécoise avec la religion catholique. Hamelin écrit à ce sujet que : « Lacouture aura été un signe de contradiction dans une société où tout le monde était catholique mais bien peu étaient chrétiens³⁰ ». Pour sa part, Longpré, disciple de Lacouture, souligne que les principaux reproches formulés à l'endroit de son maître résultent du caractère pratico-pratique de son enseignement. Selon le disciple, le discours du maître était jugé dur et incoutable³¹. Techniquement, on reprochera au père Lacouture la faiblesse de son enseignement sur les relations entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel³² ; son imprudence avec les laïcs qu'il poussait vers la sainteté; ses critiques envers la déviance de l'Action catholique trop tournée vers les aspects sociaux, économiques et politiques³³, ainsi que ses sorties contre les clercs qu'il accusait de ne pas donner l'exemple de l'idéal chrétien³⁴. Pour toutes ces raisons, le père Lacouture sera interdit de prédication en 1941³⁵.

²⁹ Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme...*, tome I, p.385.

³⁰ *Ibid.*, p.389.

³¹ Anselme Longpré, *Un mouvement spirituel...*, p.29. Voici comment le disciple décrivait le message de son maître : « Cette doctrine du détachement universel, absolument essentielle dans l'Évangile, le Père Lacouture la prêche à tue-tête, avec des accents dignes d'un Bourdaloue. Il frappe sans pitié la nature, lui imposant les freins de l'Évangile, la contraint de prendre la Croix de Jésus. N'écouter aucune de ses lamentations, de ses jérémiades, il lui crie sans s'émouvoir ni se laisser ébranler par ses larmes : meurs si tu veux vivre. Armé d'un fouet et du glaive à deux tranchants de la Parole de Dieu, il fonce sur nos idoles d'argent, de bien-être, de confort, il brise nos "Chesterfields", défait nos lits soyeux, débranche nos radios, jette au feu nos coussins et nos franges de soie, nous prêche d'aimer le bois nu, parce qu'il ressemble davantage à la Croix de Jésus, le silence, la solitude, une vie cachée, selon les exigences de notre "mort dans le Christ". Pendant cet abattage, nous, nous nous lamentons, nous enrageons, notre nature est aux abois, et nous éprouvons quelque chose des douleurs du Christ sur la Croix. Mais il faut passer par-là. "Le disciple n'est pas au-dessus du Maître". Et n'est-il pas temps que cette doctrine soit prêchée avec force, à nous surtout qui sommes les coopérateurs du Christ dans l'œuvre du salut des âmes? » *Ibid.*, p.41-42.

³² Desranleau écrira pour défendre Lacouture, à la suite de l'article « Grâce et nature ». On peut retrouver l'intégrale de la lettre en question en annexe du livre de Anselme Longpré, p.75-80.

³³ Hamelin et Gagnon écrivent que Lacouture était « étranger à l'idée du catholicisme social », et qu'il considérait « la «pseudo» action catholique comme l'ennemi interne numéro un de l'Église québécoise ». Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme...*, tome I, p.385.

³⁴ Anselme Longpré, *Un mouvement spirituel...*, p.29-36.

³⁵ Onésime Lacouture ne retrouvera pas le droit de prédication. Il meurt le 16 novembre 1951, alors qu'il vit en retraite dans la Mission de Saint-Régis de Huntingdon, dans le diocèse de son bon ami, Mgr Langlois, évêque de

Néanmoins, le départ de Lacouture ne met pas un terme au mouvement en question. En effet, un nombre considérable de personnages ecclésiastiques importants continuent de soutenir le jésuite, sa prédication et ses retraites fermées. C'est le cas notamment de Mgr Langlois, évêque de Valleyfield, de Mgr Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, de Mgr Vachon, archevêque d'Ottawa, et finalement, de Mgr Desranleau. En 1941, « l'affaire Lacouture » éclate, dans laquelle Desranleau joue un rôle de premier plan³⁶. Le phénomène Desranleau inquiétera le cardinal Villeneuve et Mgr Antoniutti. Hamelin écrit à ce sujet qu'au sein de l'épiscopat, « [l']on craint une « coalition lacouturiste » qui lui donnerait le leadership dans l'épiscopat³⁷ ». Un face-à-face possible entre une volonté plus ou moins réformatrice, incarnée par Mgr Desranleau, et un consensus plus conservateur, autour du cardinal Villeneuve, Mgr Antoniutti et Mgr Courchesne, semble possible à ce moment. Est-ce possible que Desranleau soit en faveur d'une nécessaire remise en question de la qualité spirituelle et ascétique du clergé dans la société et que ce renouveau spirituel ait servi de prétexte pour engager la Hiérarchie sur cette voie ? Ce qui est certain à ce stade-ci, c'est que le lacouturisme a été un facteur de division au sein de l'épiscopat.

Valleyfield. *Ibid.*, p.19. Mgr Langlois écrira à Longpré, des années après la mort de Lacouture, le 18 juillet 1958 : « [...] le regretté Père Lacouture, celui dont la disparition a été à mon avis une perte irréparable pour notre clergé [...] la doctrine de Saint-Jean-de-la-Croix telle que présentée par feu le Père Onésime, nous donnait une sorte de somme ascétique digne de la confiance de tous les prêtres et même des fidèles désireux de donner à leur vie une valeur surnaturelle. » Fonds Onésime Lacouture, Centre de recherche Lionel-Groulx, P9/A27.

³⁶ « L'affaire Lacouture » résulte de l'article *Grâce et Nature* écrit par le sulpicien Roland Fournier, dans lequel l'auteur s'attaque à la thèse fondamentale de l'édifice spirituel que prêchait Lacouture, soit les rapports entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. Desranleau se portera à la défense du prédicateur et de son mouvement dans une lettre adressée au supérieur du Grand Séminaire de Montréal le 30 août 1941. Desranleau écrira à trois reprises à Longpré au sujet de cette lettre défendant Lacouture. Une première fois, le 25 septembre 1941, où il est question de la distribution de la lettre à l'échelle de la province : « il y a des remous, fallait s'y attendre [...] je m'attends à souffrir parce que je travaille pour lui. » Une deuxième fois, le 8 septembre 1941, où il autorise la distribution de sa lettre : « non seulement je vous autorise à la publier et à la répandre, mais allez de diocèse en diocèse avec les ballots et j'en payerai les frais. » Une troisième fois, le 15 février 1945 : [...] depuis juin dernier, je suis laissé à peu près en paix : la persécution n'est pas le signe que les victimes ont tort, le rôle de bourreau est plus triste que celui de martyr ». Fonds Onésime Lacouture, Centre de recherche Lionel-Groulx, P9/A7 et P9/A8.

³⁷ Jean Hamelin, *Histoire du catholicisme au Québec. Vol.3 : le XXe siècle, tome 2 : De 1940 à nos jours*, Dirigé par Nive Voisine, Montréal, Boréal Express, 1984, p.23. Pour sa part, Longpré explique que le Délégué apostolique, Mgr Antoniutti vit d'un très mauvais œil sa présence (Anselme Longpré) au Grand séminaire de Sherbrooke. Étant donné que Mgr Desranleau était bien connu comme un irréductible partisan du Père Lacouture ainsi que le P. Robert Fortin, S.S.S. et d'une façon moins ouverte mais certaine, le chanoine Adam, directeur spirituel, et Mgr Joseph Veilleux, supérieur, l'arrivée au Grand Séminaire de Longpré comme professeur de théologie morale et de pastorale, donna à penser à Mgr Antoniutti que l'intention de constituer, autour de Mgr Desranleau, un bloc lacouturien (lacouturiste) était maintenant bien arrêtée. Anselme Longpré, *Un mouvement spirituel...*, p.61.

Nous retrouvons dans l'enseignement de Desranleau et de Lacouture des similitudes et des disparités, notamment à propos de l'Action catholique. La question qui s'impose à propos de l'Action catholique est la suivante : comment se fait-il que Desranleau, qui s'est toujours montré comme un grand défenseur de l'Action catholique, pouvait en même temps encourager la doctrine du Père Lacouture, lui, si impitoyable envers cette dernière ? Pourtant, il s'agissait de deux hommes de nature intransigeante. Pour répondre à cette question, nous exposerons les principaux points de concordance, ainsi que les éléments de disparité, dans leurs enseignements respectifs.

Autant chez Desranleau que chez Lacouture, on insiste sur l'importance de procéder à une réforme des mœurs. Aussi, tous deux s'entendent sur la nécessité de faire la lutte au paganisme; de prêcher le renoncement, la mortification et la pénitence; et de favoriser la recherche de la sainteté par le laïc. Comme les deux premiers éléments, soit la lutte au paganisme et l'esprit de mortification, ont été abondamment traités jusqu'à présent dans cette étude, nous passons immédiatement au dernier point qui est la recherche de la sainteté du laïc. Sur ce point, les deux semblent s'entendre. En effet, tout comme le père Lacouture le prêche dans ses retraites fermées, Desranleau souligne l'importance de cette quête chez le laïc :

C'est une tristesse de n'être pas un saint quand on est catholique. La seule chose qui compte est la sainteté ou l'état de grâce, mais un état de grâce dont on a conscience, dont on tire les conséquences. Se rendant compte que cet état est bon pour soi-même, on veut le communiquer, on fait de l'apostolat³⁸.

Cette réflexion sur la sainteté du laïc nous amène à traiter de la question de l'Action catholique, laquelle oppose les deux hommes. Nous constaterons au chapitre suivant, que Desranleau a une excellente opinion des vertus du travail apostolique effectué par le laïc au sein de l'Église. Bien qu'il reconnaisse qu'un bon encadrement s'impose et qu'il reste beaucoup de travail à faire, il n'en demeure pas moins confiant que l'Action catholique contribue à l'effort de restauration d'un ordre social chrétien. Ennemi numéro de l'Action catholique, qu'il qualifie de « pseudo-action catholique » à cause du paganisme qui y règne,

³⁸ Philippe-S. Desranleau, « Aux voyageurs de commerce », Discours de Desranleau comme Hôte du Cercle des Voyageurs de Commerce, le 27 mars 1938, Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.127.

le père Lacouture, qui lutte également pour le salut des âmes, souhaite qu'elle soit guidée avec simplicité, humilité et pauvreté afin de créer cet « homme nouveau », dont les mœurs doivent trancher avec ceux du « vieil homme » embourgeoisé³⁹.

Nous remarquons que le message et les objectifs poursuivis chez les deux hommes sont similaires. Cependant, leur position respective dans l'Église est différente. Par conséquent, comme le jésuite dénonce ouvertement la médiocrité de certains chefs religieux, de nombreux supérieurs et supérieures de communautés religieuses, ainsi que cette intelligentsia cléricale qui souhaite écarter les fortes personnalités, il n'est pas étonnant qu'il se soit fait beaucoup d'ennemis. Mais, nous l'avons mentionné, Desranleau a une forte personnalité et ne fait pas partie de ceux qu'on peut manipuler facilement. C'est ici probablement que se situent les inquiétudes des Villeneuve, Courchesne⁴⁰ et Antoniutti à l'endroit du lacouturisme et de la possibilité que se forme un bloc autour de Mgr Desranleau. C'est probablement cet aspect qui rapproche le plus les deux hommes. Dans un autre ordre d'idées, nous croyons aussi que l'authenticité et la rigueur qu'affichent Lacouture et Desranleau leur imposent un respect mutuel.

Donc, malgré leur divergence entourant l'Action catholique, cela n'empêche pas Desranleau de se porter à la défense du prédicateur et de sa doctrine. À cet égard, il affirme que si cette doctrine était écoutée et, surtout mise en pratique, « elle ramènerait la perfection évangélique⁴¹ ». De plus, pour démontrer toute la force de l'enseignement du prédicateur, Desranleau s'en remet une fois de plus à l'autorité du Saint-Père :

Dans son encyclique *Caritate Christi*, [Pie XI] nous enseigne que plus devient confuse l'idée du péché originel, plus se perd la pensée de la nécessité de la pénitence et de l'expiation. Devant l'ambiance moderne, hostile au renoncement, le Pape conclut que les fidèles, – à plus forte raison les prêtres – doivent s'abstenir des plaisirs même honnêtes, *quamquam alioquin honesti* : on dirait que le Pape les considère presque "comme de purs embarras", ou comme

³⁹ Anselme Longpré, *Un mouvement spirituel...*, p.32-33.

⁴⁰ Mgr Courchesne était un moraliste sévère et partageait beaucoup des idées du Père Lacouture. Mais « après avoir invité à quelques reprises le bouillant prédicateur à offrir des retraites aux membres de son clergé, Mgr Courchesne a fini par lui interdire les limites de son diocèse, excédé par l'outrance et la pauvreté théologique de son discours ». Noël Bélanger, *Mgr Georges Courchesne (1880-1950)*, Rimouski, Archevêché de Rimouski, 2000, p.175.

⁴¹ Lettre de Mgr Desranleau à Monsieur l'abbé Rosario Lesieur, Supérieur du Grand Séminaire de Montréal, 30 août 1941, 4p., AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/4.2.

saint Paul, des *decrementa* ou des *stercora*. À écouter Pie XI, on croirait qu'il dit comme le Père Lacouture ou l'abbé Saey. Il n'y a pas lieu de craindre de trop exiger⁴².

En définitive à propos du lacouturisme, nous concluons que plusieurs facteurs font en sorte que Desranleau soutienne le prédicateur et sa doctrine. En effet, nous avons trouvé un bon nombre de similitudes tant au niveau des visées idéologiques qu'au niveau du caractère propre aux deux hommes. Aussi, nous pouvons affirmer que cette doctrine peut être considérée comme un puissant outil au service de la réforme des mœurs aux yeux de Desranleau.

2. Réforme des structures économiques et sociales

À présent, penchons-nous sur la nécessité, pour Desranleau, d'ajouter à la réforme des mœurs, une réforme des structures économiques et sociales. En effet, Desranleau croit nécessaire et possible, l'élaboration et la mise en place d'une réforme des structures économiques et sociales simultanément à la réforme des mœurs. Nous aborderons brièvement les questions du syndicalisme et des organisations interprofessionnelles comme moyens permettant la mise en place du corporatisme social en tant que système. Aussi, nous nous pencherons sur l'intérêt porté par Desranleau au corporatisme social, solution qui est au sommet de sa popularité dans l'Église québécoise au moment où il devient évêque coadjuteur de Sherbrooke.

2.1. Pourquoi chercher à réformer les structures économiques et sociales ?

Pour débiter, voici un extrait démontrant clairement que Desranleau juge nécessaire que la société québécoise s'engage sur la voie des réformes économique-sociales. En date du 13 octobre 1943, il écrit :

[I] est urgent d'établir chez nous des réformes économiques et sociales, réclamées avec tant d'insistance par les Souverains Pontifes depuis plus de cinquante ans. Que tous les inquiets se rassurent, [...] nous respecterons les principes fondamentaux du christianisme et nous éviterons les excès du communisme et les exagérations du socialisme. [...] au-dessus et en dehors de tous les partis politique, l'Épiscopat demande aux catholiques de travailler à obtenir, par tous les

⁴² *Ibid.*

moyens justes et légaux, des améliorations économiques et sociales en faveur de tout le peuple, en particulier des ouvriers de l'usine et de la terre. Le parti politique qui les accordera franchement et honnêtement, c'est le parti qui corrigera les abus criants du libéralisme industriel et du capitalisme accapareur; c'est le parti que les catholiques ont le droit et le devoir d'appuyer de leur influence et de leurs suffrages⁴³.

Remarquons que Desranleau utilise sa position d'évêque pour mettre de la pression sur les politiciens. Selon lui, la nécessité de réformer les structures économiques et sociales répond à trois impératifs. Il faut premièrement sortir l'ouvrier d'une misère imméritée, en transformant la relation qui prédomine en ce moment, entre le capital et l'humain. Deuxièmement, il faut empêcher que la situation déplorable, causée par les abus du capitalisme, ne pousse les mécontents dans les bras du socialisme et du communisme. Cet extrait d'une lettre à Joseph Simard, résume bien la vision de Desranleau sur l'orientation que doit prendre la dite réforme : « Il ne s'agit pas de déposséder les patrons ou de couper les usines, [...] ni de révolution communiste, [...] mais d'accorder aux ouvriers des droits incontestables que l'Église et l'État leur reconnaissent, et de travailler à instaurer, selon nos moyens, un ordre nouveau, social et chrétien⁴⁴. » Troisièmement, Desranleau soutient que l'Église doit se préoccuper des conséquences que peut entraîner l'activité économique chez les individus. À cet égard, il explique que : « ce n'est pas d'être riche ou pauvre, d'avoir des richesses ou de n'en pas avoir qui compte pour le ciel, mais seulement l'usage que l'on fera de ses biens terrestres; que l'économie ne se sépare pas de la morale⁴⁵ ». Donc, pour que la vie religieuse et la vie sociale produisent leurs fruits, il faut que la vie économique soit solidement assise, conclut-il⁴⁶.

Précisons que pour Desranleau, la voie à suivre pour réformer les structures économiques et sociales passe par les organisations ouvrières catholiques. D'où l'insistance qu'il met sur la création du plus grand nombre possible de syndicats catholiques, ouvriers et patronaux.

⁴³ P-S. Desranleau, « Communiqué de l'Épiscopat », *Circulaire au clergé*, vol. XIII, no 26, 8 déc. 1943, p.733-734.

⁴⁴ Lettre de P-S. Desranleau à Joseph Simard, 26 avril 1937, 4p., AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/4.1.

⁴⁵ Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », allocution prononcée chez les Syndicats catholiques, 27 février 1938, Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.107-108.

⁴⁶ Philippe-S. Desranleau, « Aux jeunes hommes... », *Ibid.*, p.117.

2.2. Justification de la présence de l'Église dans l'élaboration de solutions économiques et sociales

Desranleau estime que l'Église doit jouer un rôle dans l'élaboration et la mise en place de solutions économiques et sociales car la restauration de l'ordre social au Québec doit se faire en conformité avec l'Évangile⁴⁷. D'une part, c'est à l'Église de piloter la réforme des mœurs, ce que nous avons établi précédemment et ce qui, par surcroît, est évident. D'autre part, l'Église doit utiliser son pouvoir d'influencer et de gouverner les âmes chrétiennes, pour favoriser la mise en branle et la poursuite du processus de réforme en influant sur les autorités économiques et politiques. Au moment d'être élevé premier archevêque de Sherbrooke en 1951, il justifie ainsi l'action de l'Église dans l'amélioration de la société :

Cet heureux résultat sera obtenu d'autant plus rapidement que, à la réforme des mœurs, s'ajoutera la réforme des structures économiques. Les Évêques vont ici se servir du troisième pouvoir que Notre-Seigneur leur a donné, le pouvoir de gouverner la sainte Église, lequel pouvoir leur impose le devoir d'être les chefs du peuple, quand, par la malice des hommes ou par les malheurs des temps, il est abandonné, exploité ou menacé de périr⁴⁸.

À propos de la responsabilité de l'État dans la mise en place des outils permettant la réalisation d'une réforme sociale et économique, Desranleau insiste sur l'adoption, par le gouvernement, d'une législation respectant la justice et la charité. Dans un discours prononcé au cours d'un banquet de l'Association des Constructeurs des Cantons de l'Est en octobre 1943, il expose ce qu'il attend des propriétaires et des politiciens comme contribution. D'abord, il suggère aux propriétaires d'être honnêtes et, conséquemment, d'utiliser leur influence pour « faire disparaître l'extrême inégalité des richesses et le contrôle exercé par quelques hommes qui tiennent tout le peuple dans une véritable misère⁴⁹ ». Ensuite, il demande aux gouvernements, qui en ont le pouvoir, de passer « des lois pour que ces riches cessent d'attirer tout à eux, ne laissant rien pour la masse⁵⁰ ». Enfin, il termine son discours en insistant sur l'aspect néfaste du régime et l'importance de se regrouper pour combattre le régime en question :

⁴⁷ Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », *Ibid.*, p.103.

⁴⁸ Philippe-S. Desranleau, « Discours de Mgr Desranleau à la fondation... », *Ibid.*, p.59.

⁴⁹ Philippe-S. Desranleau, « Aux constructeurs », Conférence prononcée au banquet de l'Association des Constructeurs des Cantons de l'Est, Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.110.

⁵⁰ *Ibid.*, p.110.

Il faudra de l'énergie pour s'attaquer à l'influence néfaste de la haute finance. Ceux qui vont commencer la tâche ne la finiront point. Ce sera une lutte de temps, une tâche à laquelle les hommes se remplaceront, les hommes qui ne travaillent pas pour la minute actuelle mais pour l'avenir. Ce ne sera pas une lutte d'homme à homme, mais une lutte contre le régime. Un régime qui fait un millionnaire en quelques années est un régime immoral, injuste et antisocial⁵¹.

2.3. Le corporatisme social

Revenons brièvement sur nos conclusions du deuxième chapitre. Nous avons alors établi que Mgr Desranleau affichait une déception grandissante à l'endroit du capitalisme (il faut lire, abus commis par des capitalistes profitant des faiblesses du système) et qu'il était hors de question de laisser le socialisme et le communisme athées profiter de la détresse des travailleurs pour occuper plus de place dans la société. Jusqu'à présent dans ce chapitre, nous avons effectivement constaté que Desranleau était en faveur de la mise en place de mesures favorisant l'amélioration des conditions sociales et économiques de la collectivité. Il s'agit pour lui d'une mission chrétienne. Néanmoins, croit-il possible d'améliorer le capitalisme de cette époque ? Rappelons-nous que Desranleau déclarait que le capitalisme était «intransformable» et «incorrigible» et qu'il fallait le remplacer⁵². Malgré les remous entourant cette sortie dans les milieux intellectuels, Desranleau a toujours continué à vilipender les profiteurs et le régime qu'ils soutenaient. Quelques mois avant sa mort, lors de son accession à la dignité d'archevêque de Sherbrooke, il prévenait ceux qui profitaient des largesses de ce régime que « l'Église a les promesses de la vie éternelle, elle y mettra du temps, elle sera accusée et même condamnée parce qu'elle soutiendra et défendra les pauvres et les faibles, elle aura ses martyrs, mais à la fin le capitalisme comme le communisme seront vaincus par la justice et la charité du Christ⁵³ ».

Desranleau prône donc le remplacement du « capitalisme ». Par quoi ? À première vue, il semble qu'à l'instar de ses pairs et d'un nombre important des membres des élites traditionnelles, il penche pour l'avènement d'une troisième voie. Cette troisième voie

⁵¹ *Ibid.*, p.110-111.

⁵² P-S. Desranleau, « Capitalisme à remplacer », septembre 1949, 2^e de 8 pages manuscrites, AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/6.5.

⁵³ Philippe-S. Desranleau, « Discours de Mgr Desranleau à la fondation... », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.59.

envisagée à cette époque est le corporatisme⁵⁴. Voici les questions qui alimenteront notre réflexion sur le corporatisme : Qu'est-ce que l'idée corporatiste ? Quelle est l'adaptation du corporatisme privilégiée par les partisans de cette idéologie au Québec ? Que suggère Desranleau pour favoriser l'établissement du corporatisme dans la province ? Comment le corporatisme répond-il aux objectifs de la doctrine sociale de l'Église selon lui ? Pour Desranleau, le corporatisme doit-il réellement remplacer le capitalisme ? Quels sont les moyens favorisant l'implantation progressive de ce système ?

Précisons, qu'avant les débordements autoritaires italiens et espagnols, le corporatisme jouissait d'une certaine popularité dans les sociétés chrétiennes. Au Québec, on préféra le corporatisme social, corporatisme dans lequel l'organisation de la société doit se faire en marge de l'État centralisateur⁵⁵. Avant de traiter de l'intérêt que porte Desranleau à l'égard du corporatisme, nous aimerions fournir quelques précisions sur les concepts de corporatisme et de corporatisme social. Linteau et Durocher présentent ainsi la pensée corporatiste :

[la pensée corporatiste] vise à assurer l'ordre et la paix sociale par le moyen de la concertation harmonieuse de tous les groupes sociaux, réunis dans autant de "corporations" ou de "corps intermédiaires" voués à la poursuite du bien commun. Ainsi, aux luttes de classes succéderait leur "collaboration", puisque patrons et ouvriers d'un même secteur seraient rassemblés dans une même corporation et travailleraient ensemble à l'épanouissement de leur secteur comme à celui de toute la nation⁵⁶.

Nous remarquons que les auteurs font référence dans leur définition aux éléments d'ordre, de paix sociale, de concertation harmonieuse, de poursuite du bien commun, de collaboration et d'épanouissement. Ces éléments correspondent en tous points à l'idéal de la DSE.

⁵⁴ À ce propos, Marcel Clément écrit dans les pages de *Notre Temps* une vive critique sur le capitalisme, qui se veut, par la même occasion, un plaidoyer en faveur du corporatisme : « c'est le capitalisme lui-même, dans la mesure où il est intrinsèquement un obstacle à la collaboration du capital et du travail, un obstacle à la constitution de regroupements professionnels réunissant toutes les entreprises dans chaque secteur de production ou de *distribution* (c'est encore plus urgent), un obstacle, en un mot, à la constitution de *groupements corporatifs pratiquant ensemble de justes salaires et de justes prix.* » Marcel Clément, « Ni capitalisme, ni communisme, la corporation », *Notre Temps*, 24 sept. 1949. Les italiques sont de l'auteur.

⁵⁵ Clinton Archibald, *Un Québec corporatiste ? Corporatisme et néo-corporatisme : du passage d'une idéologie corporatiste sociale à une idéologie corporatiste politique. Le Québec de 1930 à nos jours*, Hull, Asticou, 1984, p.55.

Selon Trépanier, nous retrouvons deux tendances corporatistes au sein de la droite québécoise de l'époque. La tendance majoritaire regroupe l'Église et les catholiques sociaux qui souhaitent un corporatisme social. De l'autre côté, il y a ceux qui encouragent un corporatisme d'État, par exemple Adrien Arcand⁵⁷. Pour la suite de l'analyse, nous travaillerons avec la première forme de corporatisme souligné par Trépanier, soit le corporatisme social, puisque, évidemment, c'était celui privilégié par Desranleau. Mais avant, ajoutons une caractéristique importante du corporatisme social. Le corporatisme social sous-entend la présence « d'un corps officiel et public, intermédiaire entre les entreprises particulières et l'État, chargé de la gérance du bien commun au sein d'une profession déterminée⁵⁸ ». Nous verrons que ce corps « intermédiaire » entre l'entreprise et l'État intéresse l'Église au plus haut niveau.

Pour Desranleau, le corporatisme social s'avère être la solution de rechange idéale aux égarements du capitalisme comme système économique. En font foi de nombreux extraits le démontrant. Précisons, qu'en accordant son appui au corporatisme, il répond fidèlement aux directives du pape. Voici comment il expose le travail déjà effectué, ainsi que celui qui reste à faire, par les évêques, afin de favoriser la mise en place et la réussite du corporatisme social :

Entraînés par Sa Sainteté Pie XII qui leur redit sans cesse : «Allez aux ouvriers» [...], les Évêques n'ont pas attendu la révolution ni la mort pour commencer leur travail de sauveur; pendant qu'il était encore temps, ils ont aidé les ouvriers à organiser des réformes de structures qui finiront par remplacer totalement le capitalisme; ils ont encouragé dans le monde du travail l'organisation professionnelle, les syndicats d'ouvriers et de patrons, le corporatisme vrai qui renferme tout un corps de métier, patrons, ouvriers, compagnons et apprentis; ils ont demandé, réclamé et exigé comme un droit que l'État fasse une législation sociale qui tienne compte de l'homme et de sa famille plus que des avantages financiers⁵⁹.

Desranleau explique que pour parvenir aux fins réclamées par les papes dans les encycliques, soit l'établissement du corporatisme social, il faut d'abord « organiser de nombreux syndicats ouvriers et patronaux, travailler ensuite à leur épanouissement, faire en

⁵⁶ Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain*, Tome II : *Le Québec depuis 1930*, Nouvelle édition révisée, Montréal, Boréal Compact, 1989, p.118-119.

⁵⁷ Pierre Trépanier, « Quel corporatisme ? (1820-1965) », *Les cahiers des Dix*, no 49, 1994, p.162.

⁵⁸ Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme...*, tome I, p.438.

⁵⁹ Philippe-S. Desranleau, « Discours de Mgr Desranleau à la fondation... », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.59-60.

sorte qu'ils portent des fruits. Ensuite, par ces organisations, il faut tendre au corporatisme où se rencontreront employeurs et employés d'une même profession ou d'une même industrie⁶⁰ ». Enfin, ce travail conduira plus tard à « l'organisation interprofessionnelle ». Il croit donc à une édification progressive du corporatisme, de la base au sommet, plutôt qu'à l'imposition d'en haut d'un système tout fait.

Non seulement Desranleau croit que l'association des travailleurs en syndicats catholiques serait utile pour entreprendre les réformes économiques et sociales, mais il y voit une nécessité afin d'éviter des désordres, désordres provoqués par un désenchantement à l'endroit du système capitaliste et par les idées socialistes et communistes. Selon lui, « les réformes de structures économique-sociales ne se feront pas sans le syndicalisme catholique ou bien elles se feront par la révolution, le sang et la mort⁶¹ ». Au cours d'une conférence donnée devant des ouvriers il affirme que

le devoir pour un ouvrier catholique de se joindre à un syndicat catholique est le premier dans la lutte pour remplacer la structure économique-sociale, [...] que les ouvriers doivent avoir une confiance aveugle dans leurs syndicats, [...] quand bien même on vous dirait qu'ils sont aussi mal inspirés que les syndicats neutres ou socialistes, ce n'est pas vrai⁶².

Toujours fidèle aux directives pontificales, il ajoute, concernant l'importance du syndicalisme catholique dans l'établissement du corporatisme : « le Pape invite les ouvriers à s'unir en corporations de métiers et de professions, dont le syndicat est le premier pas. Une fois que le corporatisme sera établi, vous constaterez une amélioration universelle⁶³ ». Nous reviendrons sur l'importance des syndicats ouvriers et des organisations interprofessionnelles pour arrimer le système corporatiste à la société québécoise.

Après la Seconde Guerre mondiale, Desranleau aborde le sujet du corporatisme avec circonspection. Beaucoup de variables peuvent expliquer sa timidité à promouvoir le corporatisme. Entre autres, nous savons que le corporatisme est en perte de vitesse après 1945, à cause principalement de l'étiquette corporatiste accolée à certains pays totalitaires jugés

⁶⁰ Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », *Ibid.*, p.105.

⁶¹ Philippe-S. Desranleau, « Fête du travail », 1p. manuscrite, sept. 1949, AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/6.5.

⁶² *Ibid.*

⁶³ Philippe-S. Desranleau, « Pour un Ordre nouveau... », Montréal, *ÉSP*, 1938, p.25.

comme principaux instigateurs de la Deuxième Guerre mondiale. Le malaise certain qui habite l'Église au lendemain de ce conflit d'une rare violence amène certains à utiliser d'autres termes pour désigner le corporatisme. Donc, il n'est pas étonnant qu'au cours de la décennie 1940, Desranleau ne fasse presque plus référence au corporatisme, comme la plupart de ses confrères d'ailleurs, préférant discourir sur les droits des ouvriers, sur les avantages du syndicalisme et sur l'importance du dialogue entre syndicats ouvrier et patronal. Néanmoins, il demeure l'un de ceux qui critiquent le plus vertement les abus du régime capitaliste et qui réclament des changements.

En analysant le discours de Mgr Desranleau sur le fonctionnement du corporatisme nous remarquons, étrangement, un certain vide au niveau du contenu. En fait, il ne traite jamais du fonctionnement du corporatisme en tant que système économique. Pourtant, ce système est censé être la solution de rechange aux égarements du capitalisme. Probablement laisse-t-il le soin aux théoriciens économiques d'élaborer les aspects du corporatisme, se réservant l'intervention au niveau social et moral. Mais chose certaine, pour Desranleau, il est nécessaire de procéder à des réformes économiques et sociales dans le cadre d'organisations chrétiennes. Ainsi, les réformes se feront dans le respect des principes chrétiens et permettront au clergé de conserver son influence sur la société car l'Église souhaite occuper une place de choix dans les relations triangulaires avec le patronat et le salariat. Mais, qu'en est-il de la place réelle occupée par l'Église dans ce domaine ?

À cet égard, très peu s'entendent sur le rôle joué par l'Église au Québec dans cette relation corporatiste entre le patronat et le salariat. Pour Clinton Archibald, le courant corporatiste soutenu par l'Église reposait sur la paroisse, le syndicalisme catholique et la co-gestion de la société⁶⁴. Archibald ajoute que c'est par une sorte de concordat entre l'Église et l'État que l'idée corporatiste a pu prendre forme et que « l'État québécois devait respecter cette autonomie de l'Église qui guiderait la nation dans sa vie sociale⁶⁵ ». De son côté Trépanier trouve qu'Archibald exagère l'importance du rôle joué par l'Église dans la mise en forme de cette idée corporatiste. Selon lui, « avant 1960, ni dans l'idéologie, ni dans la pratique du corporatisme, défini rigoureusement et limité au socio-économique, l'Église ne

⁶⁴ Clinton Archibald, *Un Québec corporatiste...*, p.61.

paraît avoir joué le rôle que lui accorde l'auteur [Archibald]. L'Église apparaît plutôt comme un super groupe d'intérêt⁶⁶. » Pour notre part, nous ne pouvons généraliser à l'ensemble de la province, mais il est certain que Desranleau a joué un rôle de première importance afin de promouvoir l'organisation syndicale et professionnelle, tant à Sorel comme curé, que dans l'ensemble du diocèse de Sherbrooke comme évêque.

En terminant, nous souhaitons ajouter quelques mots sur les principaux éléments devant favoriser l'émergence du projet corporatiste pour Desranleau. Ce dernier insiste surtout sur le droit d'association (qui, nous le verrons un peu plus loin, est un droit naturel, chrétien et civil) et sur l'importance de créer le plus grand nombre possible de syndicats catholiques, à la fois ouvriers et patronaux, et d'y encourager le dialogue, l'harmonie et la concorde entre les deux catégories de syndicats. À cet égard, nul doute que Desranleau apparaît comme un leader au sein de l'épiscopat québécois dans cette promotion de solutions de rechange aux niveaux économique et social. Son travail acharné pour promouvoir l'Action catholique et le syndicalisme catholique, préalables au corporatisme, fait de Desranleau un précieux atout pour l'implantation du corporatisme social au Québec.

⁶⁵ *Ibid.*, p.76.

⁶⁶ Pierre Trépanier, « Quel corporatisme... », p.164.

Conclusion

Nous constatons que pour parvenir à restaurer l'ordre social, Desranleau veut mettre en place une double réforme, qui doit s'effectuer simultanément, tant au niveau des mœurs qu'aux niveaux social et économique. Desranleau demande donc à tous les chrétiens de fournir des efforts en tant qu'individus, par un redressement moral, et en tant que collectivité, par des ajustements au niveau des façons de faire économiques et sociales, qui ne correspondent plus, depuis longtemps déjà, aux enseignements du Christ et de l'Église.

Dans un premier temps, Desranleau croit que la réussite de la réforme des mœurs implique indubitablement un retour aux valeurs évangéliques, par une revalorisation de la charité, de la prière et de la mortification. Mais c'est surtout l'appui qu'il donne au controversé mouvement spirituel qu'est le lacouturisme qui a attiré notre attention. À ce propos, nous concluons que plusieurs facteurs font en sorte que Desranleau offre son soutien au prédicateur et à sa doctrine. En effet, un bon nombre de similitudes, tant au niveau des visées idéologiques qu'au niveau du caractère propre aux deux hommes, ont contribué à la création d'un climat de bonne entente entre eux. À ses yeux, le lacouturisme est considéré comme un puissant outil au service de la réforme des mœurs.

Dans un deuxième temps, nous constatons que Desranleau croit que la participation de l'Église à l'élaboration et à la mise en place de solutions permettant l'amélioration de la vie économique est nécessaire et légitime, puisque la moralité des individus en est directement affectée. Suivant cette logique, l'Église, en tant que gardienne morale de la société, doit impérieusement intervenir au nom de sa mission de travailler au salut de l'humanité. Desranleau souhaite que l'Église joue un rôle de premier plan dans l'avènement d'une troisième voie.

Pour lui, seul le corporatisme peut s'avérer une solution de rechange viable. Même s'il est peu loquace sur le fonctionnement de ce système économique, il s'en remet une fois de plus aux directives pontificales qui réclament le corporatisme. Et comme dans les années 1940, le contexte international ne favorise plus la référence au corporatisme, Desranleau se

rabat sur d'autres termes pour exprimer la volonté de changements qui l'anime. Par contre, un certain flou existe dans la relation qu'entretient Desranleau avec le capitalisme, nous laissant ainsi perplexe et nous empêchant d'affirmer hors de tout doute qu'il croit sincèrement le capitalisme irrécupérable.

Enfin, ce chapitre aura également servi de pont avec la deuxième partie de cette étude. Dans cette partie, nous verrons Desranleau dans l'action, c'est-à-dire que nous étudierons son engagement au sein des puissants outils de promotion de la DSE que sont l'Action catholique et le syndicalisme catholique.

SECONDE PARTIE

Chapitre IV

L'ACTION CATHOLIQUE

Pour que la revalorisation du christianisme se réalise et pour que la restauration d'un ordre social s'édifie sur un retour des grands principes évangéliques, il incombe à l'Église de faire pénétrer l'idéal chrétien dans le quotidien des individus. Parmi les différents moyens avancés par le Vatican, il y a l'Action catholique et le syndicalisme catholique. L'intérêt d'étudier ces deux moyens en particulier est justifié par deux raisons. Premièrement, ils interviennent directement sur la moralité des individus et de la société dans son ensemble. Incidemment, cela provoque des répercussions sur l'économie et la politique. Deuxièmement, ils occupent un espace important dans la pensée de Desranleau. Bien que les deux moyens soient intimement liés, nous avons convenu de les étudier séparément en essayant de bien faire ressortir l'importance de chacun. Dans ce chapitre, nous traiterons de l'Action catholique et de ses mouvements spécialisés.

L'Action catholique reprend vie et s'impose de nouveau sous les règnes pontificaux de Léon XIII, de Pie X, de Benoît XV et, plus particulièrement, de Pie XI que le Père Archambault qualifie de « vrai restaurateur¹ » de l'Action catholique. Empruntant la voie indiquée par les souverains pontifes, Desranleau soutient que « l'un des devoirs primordiaux du ministère pastoral et de la vie chrétienne est d'étudier, d'établir, de développer et de perfectionner l'action catholique² ». Nous démontrerons que Desranleau, à l'instar des papes, établit l'Action catholique comme principal rempart contre la laïcisation et les effets pervers de la modernisation de la société. En effet, nous pensons que les efforts investis s'inscrivent dans une dynamique de reconquête, c'est-à-dire en réaction contre la déchristianisation. C'est pourquoi la majeure partie des efforts consacrés à la préservation de l'influence de l'Église

¹ R. P. Archambault, s. j., *L'Action catholique d'après les directives pontificales*, Montréal, ÉSP, 1938, p.15.

passer par un encouragement soutenu à la pénétration et au rayonnement de l'Action catholique dans la société. En bref, nous pensons que l'effort consacré à l'étude, à l'établissement, au développement ainsi qu'au perfectionnement de l'Action catholique vise à préserver le pouvoir d'influencer que détient le clergé tant au niveau paroissial et diocésain que national.

Donc, si la DSE constitue la voie à suivre pour restaurer un ordre social chrétien, l'Action catholique est assurément le fer de lance pour contrer les principaux maux qui accompagnent la modernisation de la société et pour ainsi réaliser cette restauration³. Justement, Desranleau qualifie la restauration de l'Action catholique de remède : « l'Action catholique est le remède indiqué par les Souverains Pontifes pour conserver et ramener la vie chrétienne dans nos paroisses⁴. » Nous retrouvons deux éléments intéressants dans ce passage. D'une part, l'Action catholique est une solution aux problèmes identifiés par l'Église. D'autre part, cette solution fortement encouragée par le pape fait ressortir le caractère ultramontain de l'Église canadienne-française et sa dépendance au point de vue idéologique⁵. Desranleau fonde de grands espoirs sur l'Action catholique pour replacer le Christ au centre de la société : « [...] toute notre espérance est dans l'Action catholique au service de la paroisse et de l'Église⁶. »

Notre intention dans ce chapitre est de mieux comprendre la mission conférée à l'Action catholique par la Hiérarchie. Pour cela, nous ferons ressortir les principales sources d'inspiration à l'origine de l'engagement de Desranleau, sa pensée concernant l'apostolat, le rôle de chacun dans la mission apostolique et, enfin, l'importance des mouvements spécialisés d'Action catholique.

² Philippe-S. Desranleau, *L'Action catholique*, L'œuvre des tracts, Montréal, janv. 1929, p.1.

³ Les maux qui affligent la société moderne sont ceux-là mêmes dont nous avons traité précédemment, soit le socialisme, le communisme, le libéralisme, les abus du capitalisme, le matérialisme et le laïcisme.

⁴ Philippe-S. Desranleau, « Conférences ecclésiastiques. Conférences du printemps sur l'Action catholique », *Circulaire au clergé*, Sherbrooke, vol. XIII, no 22, 13 avril 1943, p.579.

⁵ Considérons que ce désir de conservation et de préservation se défendait assez bien à la fin du 19^e siècle, mais cette intransigeance au niveau idéologique poursuivie par le clergé canadien-français au début du XX^e siècle contribuera certainement à sa perte d'influence dans la seconde moitié du siècle. Le politologue Denis Monière affirme justement que l'idéologie ultramontaine ne correspondait plus à la réalité québécoise. Denis Monière, *Le développement des idéologies au Québec des origines à nos jours*, Montréal, France/Amérique, 1977, p.226.

⁶ Philippe-S. Desranleau, « L'objet intégral du ministère paroissial », *La vie paroissiale et l'Action catholique*, Montréal, Fides, 1945, p.95-96.

1- Sources d'inspiration et engagement personnel

Gaëtane Dion écrit que la ligne de conduite de Desranleau à l'endroit du Saint Père est la soumission et l'adhésion à ses idées⁷. Donc, il n'est pas surprenant que la première source d'inspiration de Desranleau concernant l'Action catholique se trouve dans les encycliques pontificales. La seconde source d'inspiration est la lecture des Évangiles. D'abord, nous analyserons les interprétations que fait Desranleau des directives pontificales et des Évangiles et les applications qu'il croit possibles à l'intérieur de l'Église canadienne et plus particulièrement canadienne-française. Ensuite, nous résumerons brièvement son engagement au sein du mouvement.

Pour découvrir d'où venait l'inspiration de Desranleau concernant l'Action catholique, nous avons pris en considération les autorités citées dans ses écrits et dans ses allocutions sur le sujet. Ainsi, nous retrouvons principalement Léon XIII, Pie X, Pie XI et Pie XII; mais aussi les évangélistes Jean, Matthieu et Luc. Néanmoins, de tous ces noms prestigieux, celui qui revient le plus souvent et qu'accompagnent les commentaires les plus élogieux, c'est celui de Pie XI. À ses yeux, Pie XI est le « Pape docteur de l'Action catholique⁸ », et l'encyclique *Quadragesimo anno* « est la charte de la restauration chrétienne⁹ ». On ne compte pas le nombre de fois où Desranleau s'appuie sur l'autorité de Pie XI pour confirmer ses directives concernant l'Action catholique. Outre les directives pontificales et la vénération pour les Saintes Écritures, l'engagement personnel de Desranleau enrichit considérablement sa pensée à ce sujet. En effet, Desranleau a œuvré la majeure partie de sa vie au sein de l'action catholique.

La participation de Desranleau s'effectue d'abord comme acteur d'une Action catholique au stade embryonnaire. Déjà en 1903, alors qu'il a 21 ans, il rédige une communication s'inspirant de Montalembert, un exemple de laïc qui défendait publiquement

⁷ Gaëtane Dion, *Philippe-S. Desranleau avant l'épiscopat, 1882-1938 : profil d'une ascension*, M.A. Histoire, Université de Sherbrooke, 1996, p.66.

⁸ Philippe-S. Desranleau, « L'Action catholique, précisions », *Circulaire au clergé*, Sherbrooke, vol. XIV, no 36, 11 fév. 1946, p.287.

⁹ Philippe-S. Desranleau, « Encore l'Action catholique », *Circulaire au clergé*, Sherbrooke, vol. XIII, no 21, 8 sept. 1940, p.505.

sa foi¹⁰. Le texte qui s'intitule *De la dignité personnelle*, est présenté au premier congrès de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française [ACJC]. Commence alors une vie que Gaëtane Dion qualifie de militantisme catholique¹¹. Il se fait remarquer entre autres en 1903, où il occupe la fonction de vice-président de l'*Académie Girouard* et du groupe *Les frères carlistes* au Séminaire de Saint-Hyacinthe sous la direction de l'abbé Émile Chartier, un des principaux organisateurs de l'ACJC au Québec¹².

Entre 1919 et 1930, alors qu'il est aumônier régional de l'ACJC de Saint-Hyacinthe, Desranleau s'affaire à organiser l'Action catholique en animant plusieurs mouvements impliquant les laïcs : Croisade, ACJC, Éclaireurs, Dames de charité, Anciens retraitants, Enfants de Marie, Dames de Sainte-Anne, Chevaliers de Colomb, JOC¹³. Après son départ, on écrit de lui que : « l'ACJC devra toujours le compter comme l'une de ses gloires les plus pures¹⁴. »

Comme évêque, Desranleau dirige la destinée de l'Action catholique de Sherbrooke de 1938 à 1952. Au cours de cette période, il prononce plusieurs discours sur le sujet devant les différents mouvements spécialisés d'Action catholique¹⁵. De plus, il ne cesse d'interpeller les prêtres de son diocèse pour qu'ils établissent le plus de mouvements possible¹⁶. Enfin, il s'illustre comme membre de la Commission sacerdotale de l'Action catholique canadienne [CSCC] qu'il préside en 1940¹⁷.

¹⁰ Phyllis M. Senese, « Lionel Groulx, disciple de Montalembert », *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol.57, no 3, p.107. Cité par Gaëtane Dion, *Philippe-S. Desranleau...*, p.29.

¹¹ Nous retrouvons dans le mémoire de maîtrise de Gaëtane Dion sur l'ascension de Desranleau à l'épiscopat les principaux faits d'armes du jeune Desranleau pour l'Action catholique.

¹² *Ibid.*, p.36.

¹³ *Ibid.*, p.121.

¹⁴ « Historique du comité régional de Saint-Hyacinthe », *Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française, 1904-1929*, Saint-Hyacinthe, 1929, p.72., ASS-H, cité par Gaëtane Dion, *Philippe-S. Desranleau...*, p.40.

¹⁵ Plusieurs discours se retrouvent dans Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, Sherbrooke, Apostolat de la Presse, 1953, 233p.

¹⁶ Voir à cet effet, *Documents du diocèse de Sherbrooke. Lettres, mandements et circulaires des évêques de Sherbrooke, 1938-1952*, vol. 12-16.

¹⁷ Gaëtane Dion, *Philippe-S. Desranleau...*, p.9. Il serait intéressant de vérifier si les archives de la CSCC permettent de documenter davantage son engagement dans cet organisme.

Desranleau contribue également à la promotion de l'Action catholique par le biais de publications : *L'Action catholique* (1929), *La Conquête de la classe ouvrière par la JOC et la LOC* (1942), *La vie paroissiale et l'Action catholique* (1945). Il entretient également une étroite collaboration avec le Père Archambault, figure emblématique de l'École sociale populaire [ÉSP]. Le contenu de l'importante correspondance avec le jésuite confirme la précieuse collaboration de Desranleau aux Semaines sociales. Dion nous révèle que le concours demandé par le Père Archambault porte sur la correction et la rédaction de textes, le choix de conférenciers, la suggestion et l'approbation de sujets d'étude, la rédaction de cours et de conférences, des conseils concernant certaines prises de décisions, enfin des discours et des sermons¹⁸. D'ailleurs, il fera partie de la Commission générale des Semaines sociales du Canada et de l'ÉSP de 1920 à 1950¹⁹.

Donc, nous pouvons conclure à ce stade-ci que Desranleau répond à l'appel des souverains pontifes en contribuant au développement de l'Action catholique au Québec par son engagement personnel qui prend la forme de la participation comme membre, de l'organisation comme aumônier, de la direction comme évêque et de la promotion par sa contribution littéraire.

2- L'Action catholique : œuvre d'apostolat

L'Action catholique est d'abord et avant tout une œuvre d'apostolat, dans la mesure où ce qui est demandé aux membres par la Hiérarchie est de se conduire comme des apôtres du Christ, c'est-à-dire de fournir un effort désintéressé de prosélytisme afin de conquérir l'esprit des individus, catholiques et non-catholiques. Desranleau insiste beaucoup sur cette ambition de conquête qui doit habiter l'apôtre (membre de l'action catholique) dans son ouvrage *La Conquête de la classe ouvrière par la JOC et la LOC*. Dans ce texte, il argue que l'apostolat signifie : « pénétration, non préservation; conquête, non défense » et que l'apôtre, « c'est d'abord un envoyé, c'est un homme qui pénètre dans un milieu, comme le cultivateur dans son champ pour le labourer, l'ensemencer et le moissonner; c'est un homme qui entre chez les

¹⁸ *Ibid.*, p.82.

¹⁹ *Ibid.*, p.9.

autres pour les informer, les influencer, les gagner²⁰ ». C'est pourquoi dit-il, l'Action catholique doit être composée d'un « choix, d'une élite, [...] c'est-à-dire des chefs, des dirigeants, des militants, de chics types, pris dans le milieu, dans la masse, formés, entraînés, bons camarades, maîtres d'eux-mêmes, enfants de Dieu, frères du Christ, bien conquis, prêts à conquérir²¹. » Nous reviendrons un peu plus loin sur la notion d'élite et de dirigeants laïcs lorsqu'il sera question du rôle du laïc au sein de l'Action catholique.

Par ailleurs, ce concept de conquête indique que Desranleau souhaite renforcer l'influence de l'Église dans la société en s'appuyant sur la collaboration apostolique des laïcs. Cependant nous savons que cette influence est menacée par les idées modernes. Cet indicateur peut alors signifier qu'il utilise un discours offensif pour masquer ses inquiétudes au sujet du déclin de l'Église. Nous y reviendrons.

2.1. L'Action catholique proprement dite

Selon le Père Archambault, c'est Pie XI qui pose les termes de ce que doit être l'Action catholique en précisant son statut juridique²². Pour le Saint Père, l'Action catholique « suivant son authentique et essentielle définition [...] ne veut et ne peut être rien d'autre que la participation ou collaboration du laïcat à l'apostolat hiérarchique de l'Église²³ ». À cette définition, Archambault apporte une précision : en effet, il peut s'agir de l'œuvre à accomplir, ce qui fait référence à l'activité à exercer; ou bien de l'institution, ce qui fait cette fois-ci référence à toute organisation d'Action catholique doté d'un mandat spécial, avec des règles établies par la Hiérarchie et par le fait même sous sa complète autorité²⁴. Voulant exprimer cette distinction, il ajoute que « l'Action catholique est une action bien caractérisée, rigoureusement ordonnée, qui se compose d'éléments essentiels, qui a ses cadres, ses règles,

²⁰ Philippe-S. Desranleau, *La Conquête de la Classe Ouvrière par la J.O.C. et la L.O.C.*, Textes d'Action Catholique, Montréal, Éditions Ouvrières et Éditions Fides, 1942, p.30.

²¹ *Ibid.*, p.30-31.

²² R. P. Archambault, s. j., *L'Action catholique...*, p.13.

²³ Cité par l'Abbé Roland Potvin, *L'Action catholique. Son organisation dans l'Église*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1957, p.5-6. Pour Archambault, Pie XI peut sembler confondre les analystes puisque le Souverain Pontife utilise tantôt seulement le terme participation, tantôt les deux mais avec "ou" entre eux, tantôt encore, avec "et" pour les séparer. D'où à son avis la confusion entourant le véritable rôle du laïc dans la direction de l'Action catholique.

²⁴ *Ibid.*, p.9-10.

ses méthodes propres, et en dehors desquels, si louable soit l'initiative à laquelle on se livre, on ne peut réclamer son nom²⁵ ». Disons que nous aborderons la question sous l'angle juridique en utilisant la notion de statut officiel pour définir l'Action catholique légalement constituée. Cette Action catholique proprement dite regroupe évidemment les mouvements spécialisés dont nous traiterons dans la quatrième partie de ce chapitre.

En ce qui concerne le terme « Hiérarchie », nous l'utiliserons dans son sens religieux, qui est caractérisé par l'ordre et la subordination des degrés de l'état ecclésiastique²⁶. Cependant, comme le mentionne l'abbé Potvin dans son ouvrage, *L'Action catholique. Son organisation dans l'Église*, « tous les clercs, tous ceux qui ont été reçus et ordonnés à la première tonsure, font partie de la hiérarchie ecclésiastique²⁷ ». Pour notre part, quand nous employons le terme Hiérarchie dans ce chapitre, nous faisons référence principalement au pape et aux évêques.

S'inspirant de Pie XI, Desranleau s'affaire en 1929, pour le compte de *l'Œuvre des tracts*, à préciser sa pensée sur l'Action catholique. Il la définit ainsi :

l'action catholique, c'est l'apostolat des laïques sous la direction du clergé, c'est le travail du laïc contre le laïcisme, c'est la religion qui pénètre toute la vie, privée et sociale, des catholiques, c'est l'Église qui sort de la sacristie, où voulait l'enfermer le laïcisme, et restitue aux fidèles, opprimés et déprimés par le libéralisme, leur indépendance et les invite sous son gouvernement, à titre de peuple saint, libres de toute attache aux puissances de la terre, à travailler sans relâche à l'établissement du règne du Christ²⁸.

Nous remarquons que Desranleau attaque au passage le libéralisme et le laïcisme, ce qui confirme en partie les intentions que nous prêtons à l'Action catholique, soit la réaction aux problèmes reliés au modernisme, qui contribuent à affaiblir le pouvoir et l'influence de l'Église catholique.

C'est pour justifier son actualité et sa nécessité que Desranleau affirme que « l'action catholique s'étend à tous les temps, couvre tous les lieux, renferme toutes les œuvres et oblige

²⁵ R. P. Archambault, s. j., *L'Action catholique...*, p.16.

²⁶ Nous faisons référence à la définition du dictionnaire *Le Robert*, édition 1993, p.1090.

²⁷ Roland Potvin, *L'Action catholique...*, p.25.

tous les catholiques, prêtres et laïques²⁹ ». En 1939, alors qu'il est le coadjuteur de Mgr Gagnon à Sherbrooke, il prévient que le travail est bien enclenché dans le diocèse mais qu'il faut continuer à enseigner et à pratiquer l'Action catholique. D'après lui, « cet apostolat a rapproché heureusement les fidèles des prêtres, le laïcat du clergé³⁰ ». Et dans une circulaire du 8 décembre 1942 soulignant le vingt-cinquième anniversaire du *Messenger Saint-Michel*, Desranleau profite de l'occasion pour rappeler l'importance et la particularité du travail de l'Action catholique dans le diocèse :

l'Action catholique est l'œuvre d'apostolat de notre temps, elle n'est pas la transformation des œuvres existantes, ni l'union ni la fusion des organismes d'ordre spirituel ou d'ordre temporel; mais un apostolat très spécial, exercé par les laïques, sous la direction de la hiérarchie ecclésiastique, pour ramener partout et faire vivre en profondeur l'esprit de Notre-Seigneur; les idées se sont éclaircies et fixées³¹.

Donc, Desranleau est persuadé que l'Action catholique est porteuse du message évangélique et favorise ainsi la réforme des mœurs tant souhaitée par l'Église. De plus, il loue cet apostolat qui permet un rapprochement entre le clerc et le laïc. Enfin, il est confiant dans l'avenir apostolique du diocèse de Sherbrooke : « Et la foi, qui est la justice de Dieu, passera, comme la lumière de cristal en cristal, d'un croyant à un autre croyant, par cet apostolat merveilleux que l'on nomme aujourd'hui l'Action catholique³² ».

2.2. L'objectif premier

L'objectif premier des souverains pontifes et des évêques concernant l'Action catholique, et à plus forte raison si cela sert également à contrer les effets négatifs qu'engendre le modernisme (laïcisme – libéralisme – socialisme – communisme), est de tout restaurer dans le Christ³³. En 1942 lors d'une conférence prononcée dans le cadre des Journées d'études

²⁸ Philippe-S. Desranleau, *L'Action catholique*, p.2.

²⁹ *Ibid.*, p.4.

³⁰ Philippe-S. Desranleau, « La doctrine sociale de l'Église », *Circulaire au clergé*, Sherbrooke, vol. XII, no 15, janv. 1939, p.345.

³¹ Philippe-S. Desranleau, « Vingt-cinquième anniversaire du *Messenger Saint-Michel* », *Circulaire au clergé*, vol. XIII, no 19, 8 déc. 1942, p.432.

³² Philippe-S. Desranleau, « Pour un Ordre nouveau. L'encyclique "Divini Redemptoris" ou le retour à l'Évangile », Montréal, *ESP*, 1938, p.6-7.

³³ Ici, Desranleau en appelle à l'autorité de Pie X avec l'encyclique de 1905 sur l'Action catholique, Philippe-S. Desranleau, *L'Action catholique*, p.4.

sacerdotales organisées par la JOC, Desranleau réitère que « l'Action catholique a pour but d'instaurer tout dans le Christ ou d'instaurer le Christ en tout [...] d'intégrer Jésus dans la masse et la masse dans Jésus, voilà l'objectif final de l'Action catholique³⁴ ». Par ailleurs, il veut que l'on distingue les associations pieuses qui procurent un bien utile, nécessaire et qui dans ce cas constituent de « très puissantes auxiliaires » de l'Action catholique, dont la fin est tout autre puisqu'il s'agit d'un « apostolat religieux-social³⁵ ». Il prie les fidèles de ne pas les confondre et ne pas chercher à transformer les associations pieuses et les autres œuvres en mouvements d'Action catholique. Voilà le mandat des associations pieuses :

[les associations pieuses] doivent préparer des âmes sanctifiées, qui se consacreront à l'apostolat social du milieu. Si elles dépassent ce terme, si on veut leur faire prendre la place de l'Action catholique, ce ne sera pas adhésion, mais unification, absorption, confusion. [...] Si nos associations pieuses sont vivantes, florissantes, prospères, actives, tant mieux, elles le doivent être; elles aideront mieux l'Action catholique; mais elles se tromperaient et fausseraient la pensée des fondateurs, si elles s'imaginaient, par une légère retouche de leurs constitutions ou de leurs programmes, satisfaire à toutes les nécessités de notre temps. [...] Elles préparent la formation intérieure, base de toute activité extérieure, elles sont un foyer de vie spirituelle où les militants se forment des âmes d'apôtres et où ils vont se retremper³⁶.

Cette distinction est importante, puisque cela confirme en partie que la Hiérarchie catholique ne souhaite pas perdre l'influence qu'elle détient sur la société. Donc, il ne suffit plus de se limiter aux individus, pris isolément, et à leur spiritualité, ce à quoi se consacrent déjà les associations pieuses, mais de chercher à influencer la société dans sa globalité en regroupant plus de fidèles autour de son message. La conquête des groupes est capitale pour Desranleau.

³⁴ Philippe-S. Desranleau, *La Conquête...*, p.3. Son auditoire étant composé de jocistes et de locistes, il est probable qu'il insiste sur l'importance de la masse en pensant aux ouvriers. Mais Desranleau utilise aussi le terme masse pour désigner les pauvres et les humbles autant des campagnes que des villes.

³⁵ Philippe-S. Desranleau, *La vie paroissiale...*, p.85.

³⁶ Philippe-S. Desranleau, « Encore l'Action catholique », *Circulaire au clergé*, vol. XII, no 21, 8 sept. 1940, p.502-503.

2.3. Objectifs particuliers

Maintenant que nous savons que Desranleau voit dans l'Action catholique le moyen de restaurer la société en respectant fidèlement les directives pontificales, voyons d'un peu plus près certains objectifs particuliers : les devoirs de l'Action catholique, puisque selon lui, « de nos jours, on accepte trop aisément la vie chrétienne comme un héritage, [...] c'est par l'action catholique que nous donnerons un sens à notre foi³⁷ ». Il fixe six objectifs particuliers qui doivent mobiliser les visées des apôtres.

Le premier objectif est de combattre tout ce qui est antichrétien, c'est-à-dire, « la mauvaise presse, le mauvais théâtre, le mauvais cinéma, l'intempérance, les danses, les modes immodestes, la violation du dimanche³⁸ ». Et dans cette lutte, Desranleau croit qu'aucune limite ne doit s'imposer. Il n'en démordra jamais. Évidemment, nous pourrions ajouter à cette liste, d'autres maux considérés par l'Église : le socialisme, le communisme, le capitalisme ainsi que le matérialisme, le laïcisme, le modernisme, etc. En fait, tout ce qui peut détourner les fidèles de l'Église doit être combattu avec force afin de préserver, bien entendu, l'esprit chrétien et le pouvoir de l'Église dans la société.

Le deuxième objectif est de valoriser l'importance de la famille au sein de la société. Pour Desranleau, il est important de ne pas laisser cette institution s'éloigner du giron de l'Église. Pour éviter cela, il conseille ardemment de replacer le Christ dans le genre humain en concentrant le travail sur la famille en proie aux infiltrations étrangères. Le travail doit aussi se poursuivre à l'école pour contrer la montée de la laïcisation. Tous ces efforts combinés devraient se répercuter sur l'ensemble de la société³⁹. Donc, il s'agit d'un travail ardu qui doit s'effectuer étape par étape. Constatant que l'aspect jeunesse de l'Action catholique est bien organisé, que son apostolat est efficace et sa vie chrétienne brillante, Desranleau veut que le travail de formation se transpose maintenant au niveau familial sur une base diocésaine :

³⁷ Philippe-S. Desranleau, « Aux jeunes agriculteurs », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.144.

³⁸ Philippe-S. Desranleau, *L'Action catholique*, p.4.

³⁹ *Ibid.*, p.5.

il reste maintenant à terminer l'organisation diocésaine en groupant les familles dans l'Action catholique. Quelques curés ont commencé ce travail. Il doit se généraliser. La besogne sera facile : plusieurs jeunes sont devenus chefs de famille et ils souhaitent trouver, une fois mariés, ce que leur donnait leur mouvement de jeunesse spécialisée. Les familles se grouperont sous le titre de l'Action catholique, sans autre addition. Si, plus tard, la chose est utile ou si c'est déjà fait quelque part, on emploiera le titre de Ligue Ouvrière ou Agricole catholique. Dans un avenir rapproché, nous aurons les comités paroissiaux et le comité diocésain. L'Action catholique sera au complet⁴⁰.

Le troisième objectif est le rétablissement du respect à l'égard du principe de l'autorité divine, qui, bien entendu, a préséance sur l'autorité humaine. Ici, Desranleau écorche au passage le principe de la « démocratie à l'américaine », selon son expression, « parce que l'on a choisi l'homme qui doit exercer l'autorité, parce qu'on l'a en quelque sorte présenté à l'approbation de Dieu, on s'imagine tout bonnement lui communiquer son droit de gouverner, on n'ose pas même songer que son autorité lui vient d'en haut⁴¹ ». Cette directive de l'évêque de Sherbrooke démontre que le pouvoir terrestre des élus n'est pas contesté par l'Église, à moins qu'il ne soit pas exercé dans le respect des principes chrétiens. Par conséquent, l'évêque surveille sans relâche la conduite des représentants du peuple. Nous rappelons que l'État doit veiller à ce que tous aient une somme de bien-être suffisant (subsidiarité) sans toutefois perdre l'essentiel, c'est-à-dire les biens éternels⁴².

Le quatrième objectif que fixe Desranleau est de « prendre souverainement à cœur les intérêts du peuple et particulièrement de la classe ouvrière et agricole⁴³ ». Sur ce point, Desranleau fait un plaidoyer en faveur des mouvements spécialisés d'Action catholique et du syndicalisme catholique. Pour le moment, nous nous contentons de rappeler l'importance primordiale de ces questions dans l'esprit de Desranleau. Nous y reviendrons.

Le cinquième objectif est la promotion de la justice divine. En fixant cet objectif, Desranleau en profite pour décocher une flèche au monde politique, et plus particulièrement à la partisanerie des politiciens : « pour arriver à un résultat complet, détruisons en nous et autour de nous l'esprit de parti, l'attache au bleu, au rouge, au groupe nationaliste ou agraire

⁴⁰ Philippe-S. Desranleau, « Encore l'Action catholique », *Circulaire au clergé*, vol. III, no 21, 8 sept. 1940, p.506.

⁴¹ Philippe-S. Desranleau, *L'Action catholique*, p.6.

⁴² Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.105.

⁴³ Philippe-S. Desranleau, *L'Action catholique*, p.6-7.

en tant que parti politique. Le salut ne vient pas, ne peut pas venir de la politique ni des politiciens. Il n'y a pour nous qu'un parti, le parti de Dieu⁴⁴. » Selon lui, il faudrait que dans certains moments bien particuliers les politiciens oublient quelque peu leur esprit partisan et s'en remettent à la justice divine (ou aux judicieux conseils de personnes avisées) pour faire avancer des lois qui requièrent d'être traitées en priorité⁴⁵.

Le sixième et dernier objectif retenu par Desranleau, et celui-ci rejoint notre hypothèse initiale, concerne la défense des droits de Dieu et de l'Église face au laïcisme, « cette peste moderne, la dernière émanation de la raison en mal d'inventer des sottises⁴⁶ ». Ici, Desranleau confie à l'Action catholique deux tâches : la défense du christianisme et la défense de l'Église catholique. Nous croyons que le laïcisme est perçu par la Hiérarchie comme un agent déstabilisant pour son autorité spirituelle et son autorité temporelle. D'où les efforts importants fournis par l'Église pour établir et accroître l'influence de l'Action catholique dans le monde chrétien. De plus, puisque le laïcisme s'en prend à la foi, une des bases de l'autorité ecclésiastique, il n'est pas surprenant que Desranleau encourage les militants catholiques à se porter à la défense de Dieu et de l'Église.

Pour Desranleau, le laïcisme est établi sur une série d'erreurs visant à confondre les personnes qui, pour différentes raisons, ne se laissent pas guider par leur foi :

le laïcisme, sous sa forme radicale et dans son essence, n'est rien autre chose que la revendication sacrilège d'une pleine autonomie, d'une totale indépendance pour l'intelligence, la volonté et la conscience de l'homme; c'est l'homme à la place de Dieu. Voici la trilogie blasphématoire du laïcisme : la raison humaine, source unique de toute vérité; la volonté humaine, principe unique de toute loi; la conscience humaine, juge unique de tout bien⁴⁷.

D'ailleurs, les convictions de Desranleau y sont diamétralement opposées : Dieu détient la Vérité et elle est transmise au peuple par l'intermédiaire de l'Église; Dieu seul peut distinguer le bien du mal; enfin, Dieu seul rend le jugement final⁴⁸.

⁴⁴ Philippe-S. Desranleau, *L'Action catholique*, p.7.

⁴⁵ Sans toutefois donner son opinion, voici selon lui quelles doivent être les priorités pour les politiciens en 1929 : l'assistance publique, l'adoption, le vote des femmes (il s'y oppose), l'école et la propriété privée. *Ibid.*

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*

Pour conclure sur les objectifs particuliers, nous remarquons le désir de Desranleau de voir l'Action catholique s'imposer à tous les niveaux de la société pour en guérir les maux. Aussi l'influence de l'Église doit-elle être sans limite et les objectifs, quoique particuliers, avoir la plus large portée possible.

2.4. Qualités ou conditions

Par contre, pour que cet apostolat soit prudent, ordonné et efficace, le catholique sincère doit posséder des qualités et répondre à certaines conditions ou devoirs. En effet, bien que tous les catholiques soient appelés à jouer un rôle pour faire grandir leur Église, Desranleau rappelle que l'apôtre se doit de donner l'exemple et, pour donner l'exemple, il doit rassembler les qualités lui permettant de conquérir. Il s'agit d'un travail de formation en profondeur qui doit s'effectuer dans le milieu où la conquête est recherchée. Ce qu'il faut, dit-il, ce sont des élites dans leur milieu avec les qualités de leur milieu. Pour illustrer sa pensée, Desranleau prend comme exemple Jésus et les douze apôtres :

la formation est un travail en profondeur. Il ne sera jamais trop poussé; Jésus en a formé douze et ça lui a pris trois ans. Remplissez-les de l'esprit de Dieu; donnez-leur la technique. Mais de grâce, ne bâtissez pas une élite fermée, un salon, une bureaucratie [...] nous travaillons dans le monde des ouvriers, formons des ouvriers chefs : laissons-leur leur caractère, leur tempérament, leurs manières de vivre. Notre-Seigneur a formé ses apôtres; il les a laissés comme ils étaient, des pêcheurs⁴⁹.

La première condition se situe au niveau de la vie intérieure cultivée par l'apôtre. Pour Desranleau, « l'homme d'action catholique doit d'abord, ensuite et toujours, vivre en état de grâce, dans la sainteté, dans l'union à Dieu⁵⁰ ». Il est impérieux et indispensable selon lui que l'action apostolique soit l'œuvre d'hommes qui cultivent une vie intérieure. Il est en effet plus facile de convaincre les autres d'un amour que l'on développe soi-même, autrement dit, il faut prêcher par l'exemple.

La deuxième condition est l'obéissance à l'Église, c'est-à-dire, aux dogmes et aux vérités essentielles enseignés par l'Église catholique, en particulier lorsque les consignes

⁴⁹ Philippe-S. Desranleau, *La Conquête...*, p.31.

⁵⁰ Philippe-S. Desranleau, *L'Action catholique*, p.8.

proviennent de l'autorité papale ou de celle des évêques. En fait, selon Desranleau, l'Action catholique repose essentiellement sur ce principe juridique, « de sorte que, tout ce qui, dans l'action catholique, ne se fait pas sous l'influence de l'obéissance, tout cela est infailliblement condamné à la ruine⁵¹ ». C'est pourquoi il avertit les prêtres qui sont tentés de transformer des associations pieuses en mouvements spécialisés, d'inventer d'autres règles ou de ne pas respecter les règles dictées par leur évêque en leur disant : « [...] il faut obéir à la volonté de Dieu plutôt qu'à celle des hommes et il faut régler et fournir l'activité de l'apostolat non selon ses opinions personnelles, mais d'après les lois ou les normes de la hiérarchie⁵² ». Il en profite pour féliciter de leur travail d'apostolat ceux qui ont compris son avertissement :

L'Action catholique a grandi dans vos paroisses, les mouvements spécialisés vous ont donné des fruits qui demeurent, votre obéissance aux directives du Souverain Pontife et de votre Évêque vous assure la victoire, bientôt le diocèse sera fortement organisé et l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ pénétrera et régnera partout⁵³.

Donc, obéissance à l'autorité spirituelle et juridique de la Hiérarchie.

La troisième condition est d'affirmer la vérité. Ici, Desranleau traite de la nécessité absolue de professer sa foi et de la défendre si elle est menacée. À son avis, il se glisse trop souvent une série de prétextes avancés par les apôtres pour ne pas exercer pleinement ce devoir⁵⁴.

Une quatrième qualité demandée aux hommes d'apostolat est le désintéressement politique. Pour Desranleau, l'Action catholique se doit de « rester indépendante et libre de toute manœuvre et de tout parti politique⁵⁵ ». Pour appuyer son propos, il s'en remet aux dires de Pie XI :

⁵¹ Philippe-S. Desranleau, *L'Action catholique*, p.9.

⁵² Philippe-S. Desranleau, « La mise à jour des méthodes d'apostolat relève des évêques », *Circulaire au clergé*, vol. XVI, no 68, 1^{er} janv. 1951, p.67.

⁵³ Philippe-S. Desranleau, « Souhait du nouvel an », *Circulaire au clergé*, vol. XIII, no 26, 8 déc. 1943, p.735.

⁵⁴ Philippe-S. Desranleau, *L'Action catholique*, p.12-13. Voici les quatre prétextes les plus souvent utilisés, lesquels ont été maintes fois réfutés par les papes : l'espoir de s'attirer la bienveillance des autres, la prudence humaine, le désir de préserver la paix, la charité.

⁵⁵ *Ibid.*, p.14.

L'action catholique s'élève et se déroule au-dessus et en dehors de tout parti politique. Elle ne veut ni faire la politique d'un parti, ni être un parti politique. [...] le clergé surtout sépare bien l'action catholique de la politique. Il serait souverainement inconvenant que le prêtre s'attache à un groupe ou à une faction, quand son ministère l'oblige à s'occuper du bien spirituel de tout le monde; ce serait déprécier son ministère et fournir aux adversaires politiques, trompés par cette erreur de jugement, un prétexte d'abandonner la religion. [...] L'action catholique n'est pas terrestre et politique, mais céleste et religieuse⁵⁶.

Toutefois, si l'engagement politique n'est pas permis aux mouvements d'Action catholique en tant qu'entités, leurs membres peuvent, de leur propre chef, s'engager dans la politique à condition que cet engagement soit pris individuellement et ne lie qu'eux⁵⁷.

Enfin, la dernière qualité avancée par Desranleau est la promotion de la vraie charité et de l'entraide⁵⁸. Cette qualité nous ramène au concept de charité abondamment utilisé par ce dernier. La vraie charité s'oppose à la charité « mal entendue », qui, n'est rien d'autre qu'un prétexte pour se libérer du devoir de professer et de défendre sa foi, en plus de refuser de se plier à l'autorité ecclésiastique.

3. Rôle de chacun dans la mission apostolique

Jusqu'à présent, nous avons constaté que, pour Desranleau et la Hiérarchie, le travail du laïc dans la progression de l'Action catholique doit être subordonné. En effet, il s'agit d'un devoir pour le laïc d'être obéissant à l'égard de l'autorité, en l'occurrence celle de son évêque. Par contre, la vision des dirigeants laïcs peut diverger sur ce point. Collaboration et participation ne signifient pas nécessairement soumission. Dans cette section nous élaborerons le rôle respectif du clerc et du laïc dans la mission apostolique, selon la conception de Desranleau.

3.1. Rôle du clerc

La structure de l'Action catholique étant construite sur les mêmes bases que l'Église, le laïc doit respecter la direction de la Hiérarchie. Ainsi, Dieu dicte au pape, le pape aux évêques,

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Philippe-S. Desranleau, *La vie paroissiale...*, p.20-21.

les évêques aux aumôniers, les aumôniers aux dirigeants laïcs et les dirigeants aux autres membres. Cependant, rappelons que l'évêque a l'autorité complète sur son diocèse, ce qui fait qu'il est seul habilité à autoriser ou non l'établissement de l'Action catholique sur ce territoire. Par contre, il doit respecter les limites voulues et assignées par le Pontife Romain car il demeure tout de même sous son autorité⁵⁹. Pour bien comprendre le rôle du clerc dans l'apostolat hiérarchique, examinons la position de Desranleau concernant le rôle de l'évêque ainsi que celui de l'aumônier.

Pour Desranleau, le pape dicte la voie à suivre à l'Action catholique pour la chrétienté. C'est par contre à l'évêque de diriger, coordonner et inspirer son existence dans son diocèse. Ainsi, l'Action catholique doit s'organiser d'abord et avant tout avec l'assentiment de l'évêque. Il s'agit d'un travail de direction qui est dévolu à celui qui a le pouvoir de gouverner dans son diocèse. Et sur ce point, pas de compromis possible : « l'archevêque ou l'évêque a autorité dans son archidiocèse, dans son diocèse. Ne vous appuyez pas sur les évêques de Montréal ou de Québec; ils n'ont pas plus d'autorité ici que l'archevêque de Sherbrooke en aurait à Montréal ou à Québec⁶⁰ ». Potvin explique que cette autorité, presque absolue, de l'évêque dans son diocèse découle du fait que le diocèse constitue une « Église particulière » avec sa propre Hiérarchie puisqu'on y retrouve tous les éléments du pouvoir ecclésiastique, c'est-à-dire, le législatif, le judiciaire et l'exécutif⁶¹.

Ainsi, quoique que l'évêque de Sherbrooke encourage la mise en place d'une organisation paroissiale plus près des individus, il ajoute que l'Action catholique doit nécessairement reposer sur une base diocésaine. Par conséquent, voilà ce qu'il attend du comité paroissial :

[le comité paroissial] est l'organisme nécessaire de liaison et de coordination entre les divers mouvements spécialisés de la paroisse et de collaboration entre l'Action catholique et les

⁵⁸ Philippe-S. Desranleau, *L'Action catholique*, p.15.

⁵⁹ Roland Potvin, *L'Action catholique...*, p.36. En commentant l'Encyclique *Summi Pontificatus*, de Pie XII, Desranleau rappelle que le pape constitue la tête de l'Action catholique : « assistants ecclésiastiques, directeurs spirituels, aumôniers, chefs de groupes, membres de l'Action catholique, prenez courage et ne reculez devant aucune difficulté, votre chef, votre maître, Sa Sainteté Pie XII marche à votre tête. » Philippe-S. Desranleau, « Encyclique *Summi Pontificatus* », *Circulaire au clergé*, vol. XII, no 18, 21 déc. 1939, p.393.

⁶⁰ Philippe-S. Desranleau, « Le dernier discours... », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.62

⁶¹ Roland Potvin, *L'Action catholique...*, p.35.

Œuvres auxiliaires, économique-sociales, professionnelles et nationales. [...] Pour assurer l'unité d'action et l'uniformité de la discipline dans le diocèse [...] ⁶².

Dans cet extrait, Desranleau affirme que l'objectif du comité paroissial est de coordonner l'activité des différents mouvements spécialisés d'Action catholique, ce qui ne reflète pas la vision des dirigeants laïcs qui, eux, privilégient une approche plus sectorielle permettant de mieux répondre aux besoins spécifiques de chacun des milieux⁶³.

L'évêque se doit également d'être une inspiration constante pour ses fidèles et pour les aumôniers qui doivent organiser les mouvements spécialisés. Outre sa production littéraire que nous présentons en introduction, dont le contenu est à la fois directives et source d'inspiration pour l'aumônier et le dirigeant laïc, Desranleau ne cesse, dans ses lettres circulaires au clergé, de faire ses recommandations. Parfois avec insistance :

n'y aurait-il pas progrès et avantage pour tous : pour les curés, pour les aumôniers, pour les membres de l'Action catholique et pour tous les fidèles, si, dans les paroisses, un dimanche par mois, le sermon du curé portait sur le point du programme religieux étudié par les divers mouvements spécialisés. [...] de cette manière, les chefs, les dirigeants, les militants, les membres du comité paroissial pourraient facilement dire dans l'accomplissement de leur apostolat qu'ils appuient l'enseignement de leur curé, qu'ils obéissent à leur prêtre, donc à l'Église. L'unité de pensée et d'action serait presque parfaitement réalisée. [...] Je désire beaucoup que les prédications dominicales prennent cette orientation : les bons fruits en mûriraient vite; l'Action catholique deviendrait sans bruit, l'affaire de tous les fidèles et le labeur des chefs et des dirigeants serait plus facile et plus efficace⁶⁴.

Pour Desranleau, la mission des clercs est de faciliter « l'organisation et l'épanouissement des mouvements spécialisés en préparant les âmes de leurs futurs membres et, en particulier, de leurs dirigeants⁶⁵. » Donc, l'aumônier doit rechercher des chefs au sein des différents milieux visés et veiller à les former correctement pour qu'ils assument leur rôle de leader au sein de leur milieu. Pour trouver des chefs dans chacun des milieux visés, il faut que l'aumônier pénètre réellement le milieu, connaisse ses paroissiens en les classant selon

⁶² Philippe-S. Desranleau, « Comité paroissial d'action catholique », *Circulaire au clergé*, vol. XIII, no 22, 13 avril 1943, p.564-565.

⁶³ Gabriel Clément, *Histoire de l'Action catholique au Canada français*, Montréal, Fides, 1972, p.21.

⁶⁴ Philippe-S. Desranleau, « Comité paroissial d'action catholique », *Circulaire au clergé*, vol. XIV, no 31, 18 mai 1944, p.94-95.

⁶⁵ Philippe-S. Desranleau, *La vie paroissiale...*, p.19.

une échelle assez particulière⁶⁶ et enfin, détecte ceux qui sont susceptibles de faire partie des élites. Par la suite, l'aumônier doit s'affairer à former ces futurs dirigeants afin qu'ils répondent aux exigences de l'Action catholique, c'est-à-dire qu'ils développent les qualités essentielles de tout apôtre du Christ. C'est ainsi qu'il résume la nature de la formation :

aux aumôniers, aux chefs [laïcs] de les utiliser, de les diriger, de les entraîner, de leur demander quelques services, de leur confier certaines responsabilités, de leur faire songer aux âmes plus qu'aux corps, aux âmes qui ne meurent pas, aux âmes faites pour voir Dieu; à eux de leur faire penser à Dieu, le vrai Père des ouvriers, de les amener à lui parler, à le prier, à se retrancher quelque chose pour lui, à se sacrifier : le chef est formé⁶⁷.

L'aumônier doit également s'assurer que l'erreur ne pénètre pas dans l'esprit des membres. Comme il est chargé de faire la promotion et de diriger l'Action catholique au niveau paroissial (en conformité avec les directives diocésaines), il est important, avertit Desranleau, de se garder de l'erreur doctrinale. Sont visés par l'évêque, ceux qui seraient tentés de se laisser influencer par des nouveaux courants d'idées qui se manifestent dans certaines nations chrétiennes, en particulier en France. Par conséquent, il prie les aumôniers et les dirigeants laïcs de faire très attention et de faire l'effort de comparaison avec les idées véhiculées en Belgique et en Italie car en France, il n'y a pas cette « clarté d'idées⁶⁸ ».

3.2. Rôle du laïc

Comme le terme laïc a plus d'un sens et, de ce fait, peut confondre, nous précisons que dans cette section nous l'utiliserons pour définir le chrétien baptisé qui ne fait pas partie du

⁶⁶ Pour bien se faire comprendre de ses aumôniers, il leur explique comment classer les paroissiens : 1- Les Saints (très, très peu nombreux), 2- Les bons (membres des confréries et associations pieuses), 3- Les abeilles des sacristies, 4- Les paroissiens du dimanche, 5- Les indifférents et les négligents (ceux qui ne pratiquent pas), 6- Les communistes, 7- Les non-catholiques, 8- Les juifs. Philippe-S. Desranleau, *La vie paroissiale...*, p.43-54.

⁶⁷ P-S. Desranleau, *La Conquête...*, p.33.

⁶⁸ Voici brièvement l'avertissement que donne Desranleau à la suite d'un voyage en Europe en 1947 : « Il y a en plus, en France, un désordre intellectuel, doctrinal. [...] Il y a du tâtonnement. On essaie toutes sortes de choses, on est désaxé. [...] Pour un temps assez long, il ne faudrait pas prendre vos idées inspiratrices en France. [...] On veut trop prendre des suggestions qui viennent de France. Toutes ces revues qui arrivent avec des informations, des citations, ne sont pas toujours sûres. On confond les termes quelquefois. [...] Lisez plutôt d'Italie, suivez les directives. [...] ce qui est le plus dangereux, ce n'est pas une erreur de conduite, c'est une erreur d'idées. Pourquoi avons-nous le protestantisme ? Parce que Luther a fait une erreur d'idées. » Mgr P. Desranleau, aux dirigeants nationaux des mouvements spécialisés au retour d'un voyage de quatre mois en Europe, 13 fév. 1947. AACC, 132. P. Desranleau – Documents. Rapporté par Gabriel Clément, *Histoire de l'Action Catholique*, p.112-113.

clergé. Pour Desranleau, « les laïques peuvent et doivent collaborer, mieux participer à ce grand labeur de l'apostolat hiérarchique pour le salut des âmes, le bien de l'Église et la gloire de Dieu⁶⁹. » Et, la participation du laïcat à l'œuvre apostolique doit être subordonnée selon lui à la Hiérarchie qui détient le pouvoir « d'ordre » et celui de « juridiction » au sein de l'Église⁷⁰. Ainsi, Desranleau souscrit à la vision de Pie XI concernant la mission de l'Action catholique, c'est-à-dire la « participation du laïc à l'apostolat hiérarchique ». Le rôle du laïc dans l'esprit de l'évêque de Sherbrooke doit refléter cette vision et être guidé par des principes tels l'obéissance et la soumission à l'égard de l'autorité puisqu'il s'agit, nous venons de le voir, d'un devoir que doivent remplir les membres de l'Action catholique légalement constituée.

Desranleau soutient que la participation du laïc à l'Action catholique a des effets rassembleurs pour l'Église : « cet apostolat a rapproché heureusement les fidèles des prêtres, le laïcat du clergé. Ce rapprochement d'un prix inestimable porte le peuple chrétien à demander au prêtre l'enseignement et la direction⁷¹. » Aussi, cette participation du laïc doit nécessairement être dépendante de la Hiérarchie puisque la structure de l'Action catholique est calquée sur celle de l'Église :

l'action catholique est à base de hiérarchie; elle se communique du Pape aux évêques, des évêques aux aumôniers et des aumôniers aux fidèles. [...] c'est une autre absurdité de ne pas accepter la hiérarchie dans l'exercice de l'action catholique. Il n'y a pas d'opposition entre l'action catholique et les autres œuvres, car il y a de la vérité dans toutes et la vérité ne peut pas froisser la vérité. La vérité n'a jamais nui à personne. Vous ferez donc de l'action catholique dans votre milieu, dans votre classe, en suivant la hiérarchie. C'est ainsi que vous accomplirez ce travail en profondeur, car l'action catholique est véritablement une action en profondeur⁷².

[...] le clergé dirige, cela c'est dans l'ordre des idées, et les laïcs font l'Action catholique⁷³.

⁶⁹ Philippe-S. Desranleau, *La vie paroissiale et l'Action catholique*, Montréal, Fides, 1945, p.95-96.

⁷⁰ Le pouvoir d'ordre concerne l'accomplissement des actes ministériels qui se rapportent au culte divin, à la sanctification des âmes. Le pouvoir de juridiction préside au gouvernement des fidèles. Desranleau fait état d'un troisième pouvoir en possession de l'évêque. Potvin mentionne quant à lui que le pouvoir de l'enseignement ou du magistère se rattache au pouvoir de gouverner les intelligences. Roland Potvin, *L'Action catholique...*, p.27-28.

⁷¹ Philippe-S. Desranleau, « Lettre pour annoncer la fondation du Grand Séminaire », *Circulaire au clergé*, vol. III, no 15, 1^{er} août 1939, p.347-348.

⁷² Philippe-S. Desranleau, « Aux Étudiants », sermon prononcé en la fête de saint Charles Borromée, le 4 novembre 1941, Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.149-150.

⁷³ Mgr Desranleau aux dirigeants nationaux des mouvements spécialisés au retour d'un voyage de quatre mois en Europe, 13 fév. 1947. AACC, 132. P. Desranleau - Documents. Citée par Gabriel Clément, *Histoire de l'Action catholique*, p.115.

La mission confiée au laïc est de favoriser le rapprochement de l'Église du monde profane ou plutôt le rapprochement du monde profane de l'Église. Quoique Desranleau invoque la notion de responsabilité du laïc au sein de l'Action catholique, l'obéissance prévaut :

l'Action catholique est de sa nature l'œuvre du laïc, donc, elle doit être faite par les laïques, sous leur responsabilité, même dans les mouvements mandatés, les laïques n'engagent pas officiellement l'Église; ils agissent en leur nom et répondent de leurs actes; de grâce, ne pas confondre dépendance, soumission, et obéissance avec responsabilité; autrement les laïques deviendraient supérieurs aux prêtres et aux religieux; mais elle est dirigée par les prêtres, afin qu'elle ne dévie pas⁷⁴.

Toutefois, l'obéissance des laïcs ne semble pas l'inquiéter outre mesure, au contraire il mentionne que « les plus grandes difficultés dans le développement et l'épanouissement des groupes de l'Action catholique viennent, non des laïques, ils sont dans l'ensemble malléables, soumis et dociles au Saint-Esprit, mais des prêtres inaptes à ce ministère⁷⁵. » C'est pourquoi Desranleau ne se prive pas d'émettre ses directives et ses conseils pour motiver son clergé. Pour lui, le dévouement des membres de l'Action catholique est tout à fait normal et désintéressé puisqu'il repose sur leur amour de Dieu, source de vérité. Dans une circulaire au clergé, il révèle la nature des motivations des membres de l'Action catholique :

L'ordre surnaturel, dans lequel ils sont entrés par le baptême, est admis comme ordinaire et normal par les membres de l'Action catholique. La conscience de la vie divine en eux les amène à travailler avec amour pour le corps mystique de Jésus qu'est la Sainte Église. Cette vérité n'étonne pas. Rares sont ceux qui la peuvent expliquer, les plus savants n'en sauront pas beaucoup avant le ciel, il ne s'agit pas d'intellectualisme; les dévoués à l'Action catholique goûtent cette vérité; ils y trouvent grande joie et zèle ardent⁷⁶.

La vision de Desranleau est-elle réaliste ? Est-ce que le laïc est aussi enjoué que le pense l'évêque de Sherbrooke ? Fernande Roy insiste sur la conception autoritaire et hiérarchique de l'Église. Selon elle, l'Action catholique entraînera une « cléricisation accrue⁷⁷ ». La

⁷⁴ Philippe-S. Desranleau, *La vie paroissiale...*, p.20-21.

⁷⁵ Philippe-S. Desranleau, *La vie paroissiale...*, p.32.

⁷⁶ Philippe-S. Desranleau, « Encore l'Action catholique », *Circulaire au clergé*, Sherbrooke, vol. XII, no 21, 8 sept. 1940, p.499.

⁷⁷ Elle ajoute : « Les laïcs s'y trouvent soumis à un aumônier, fidèle gardien de l'orthodoxie. Sur toutes les questions sociales, il y a une doctrine à suivre, celle émise dans les nombreuses encycliques papales, lues avec les lunettes conservatrices du clergé québécois. » Fernande Roy, *Histoire des idéologies au Québec aux XIXe et XXe siècles*, Montréal, Boréal, 1993, p.67.

description que fait Lucia Ferretti de la relation laïc-clerc n'indique pas que le laïc y trouve «grande joie et zèle ardent». Malgré la soumission du laïc à la Hiérarchie, Ferretti laisse entendre que l'affirmation du laïc est proche :

[...] malgré une soumission générale à l'épiscopat, le désir émergent d'une autonomie d'action, et la revendication en voie d'être formulée de la pleine responsabilité des laïcs dans l'Église⁷⁸.

[...] les jeunes étouffent sous la pratique intensément communautaire et les exercices continuels de piété, ils se sentent envahis par l'institution cléricale. Ceux qui participent aux mouvements d'action catholique cherchent à établir une relation au Christ plus libre, plus personnelle⁷⁹.

Dans nos recherches, nous avons remarqué qu'entre les années 1930 et la fin de la deuxième guerre le laïc était assez docile mais qu'après il était plus revendicateur dans sa quête d'autonomie. Plusieurs raisons peuvent être avancées, entre autres l'opposition entre, d'une part, une modernisation et une laïcisation accrues et, d'autre part, un traditionalisme et un conservatisme tout aussi affirmés.

4. Mouvements spécialisés d'Action catholique

Desranleau voit dans l'Action catholique spécialisée tout l'espoir de l'Église catholique de reprendre de l'ascendant sur les fidèles qui désertent le christianisme au profit du paganisme :

l'Action catholique spécialisée, c'est la merveille que Rome a donnée à notre temps par la bouche de son immortel pontife, le grand Pie XI; à nous de l'employer et de travailler, dans la lumière et l'unité, à ramener les masses à l'Église et au Christ. Mouvements spécialisés de chez nous : J.E.C., J.A.C., J.O.C., J.I.C., L.A.C. et L.I.C. continuez votre bel apostolat social, Dieu le veut et Pie XII vous bénit; continuez, vos frères de tous les pays du monde pensent, parlent et agissent comme vous; travaillez comme de bons soldats du Christ; dans vingt-cinq ans, les jeunes et les adultes de toutes les classes seront revenus à la Sainte Église de Dieu.⁸⁰

Desranleau s'appuie encore une fois sur l'enseignement de Pie XI, « le Pape docteur de l'Action catholique », pour affirmer que « cet apostolat s'exerce dans le milieu, sur le semblable par son semblable, par l'étudiant sur l'étudiant, par l'ouvrier sur l'ouvrier. Cet

⁷⁸ Lucia Ferretti, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Boréal, 1999, p.138.

⁷⁹ *Ibid.*, p.143.

⁸⁰ Philippe-S. Desranleau, « Action catholique », *Circulaire au clergé*, vol. XIV, no 40, 25 janv. 1947, p.374.

apostolat est d'ordre social, non individuel ou domestique⁸¹. » Cette distinction entre les œuvres auxiliaires, qui visent le perfectionnement individuel, et l'Action catholique, qui elle a pour objectif la perfection de la collectivité, se double d'une autre distinction, au sein même de l'Action catholique, entre les groupes. De là, l'organisation des mouvements spécialisés d'Action catholique.

Pour Desranleau, l'objectif que poursuit un mouvement spécialisé est « de conserver ou de ramener à Notre-Seigneur un milieu déterminé, une classe d'hommes qui mènent la même vie, ont les mêmes besoins, partagent les mêmes sentiments⁸². » Pour cela, il faut circonscrire l'action des militants, lui donner des balises. Voici comment Desranleau organise l'action des militants :

la formule est trouvée; l'ouvrier sera l'apôtre de l'ouvrier, l'étudiant de l'étudiant, l'agriculteur de l'agriculteur, le professionnel du professionnel [...] c'est l'Action catholique spécialisée qui sauvera notre paroisse et le monde⁸³.

Toutefois, si Desranleau encourage la spécialisation de l'Action catholique en fonction des besoins spécifiques de chacun, il juge nécessaire que l'établissement et la croissance des mouvements spécialisés s'effectuent dans un climat de coopération, une sorte d'union des mouvements spécialisés :

Une action catholique spécialisée ne veut pas dire une action divisée. Tous les mouvements d'action catholique sont nécessaires; s'ils sont spécialisés, c'est pour que chacun dans son milieu travaille sur ceux de son milieu [...]. Tous les mouvements doivent être unis dans la charité, car ils ne font qu'un dans le Corps de Notre Seigneur; [...] il faut qu'il y ait de la coopération profonde entre les divers groupements⁸⁴.

Cette vision de coopération et de regroupement des mouvements n'est toutefois pas partagée pas les dirigeants laïcs. Comme le mentionne Clément, le clergé souhaite que le travail d'Action catholique se produise au niveau paroissial avec une unité artificielle entre les œuvres d'apostolat autour du curé, tandis que du côté des dirigeants jocistes, comme le travail

⁸¹ Philippe-S. Desranleau, « Action catholique, précisions », *Circulaire au clergé*, vol. XIV, no 36, 11 fév. 1946, p.287.

⁸² Philippe-S. Desranleau, *La Conquête...*, p.3.

⁸³ Philippe-S. Desranleau, *La vie paroissiale...*, p.95.

⁸⁴ Philippe-S. Desranleau, « Aux Jeunesses spécialisées », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.145.

s'effectue sur une classe visée et qu'eux s'intéressent à ce que tous les ouvriers ont en commun, une structure de type fédéral est privilégiée⁸⁵. Nous écrivions précédemment que pour Desranleau, la fonction du comité paroissial était expressément de veiller à l'unité des mouvements au sein de la paroisse. Est-ce que des conflits sont survenus entre l'évêque et les dirigeants laïcs dans le diocèse de Sherbrooke ? Nous n'avons pas retrouvé de traces de mésententes entre les principaux acteurs.

Dans un autre ordre d'idées, il convient de préciser que Desranleau a les mêmes exigences pour tous les mouvements spécialisés. C'est précisément ce dont nous traitons précédemment lorsqu'il était question des objectifs et des conditions de l'apostolat. La distinction est que l'effort des apôtres doit être concentré et viser des objectifs spécifiques à leur milieu. L'importance de comprendre le milieu dans lequel l'apostolat œuvre s'avère capitale :

L'Action catholique qui travaille sur les milieux pour les redonner au Christ rencontre des difficultés qui viennent et du milieu proprement dit et du monde. Les misères et les dangers du milieu appartiennent à l'apostolat du mouvement spécialisé; les misères et les dangers du monde ouvrier, aux jocistes et aux locistes; ceux de la campagne, à la J.A.C. et à la L.A.C.; ceux du milieu bourgeois, à la J.I.C. et à la L.I.C.; ceux de l'école, à la J.E.C. Dans l'ordre du milieu, ces mouvements couvrent tout⁸⁶.

C'est ainsi que l'Action catholique va atteindre son but ultime, c'est-à-dire la restauration de l'ordre social chrétien, ce qui est, au dire de Desranleau, la fin universelle et la fin même de l'Église⁸⁷.

Donc, les mêmes objectifs sont poursuivis, les mêmes conditions sont applicables et les mêmes qualités sont requises. Cependant, il faut que tout cela soit en harmonie avec le milieu visé, que les efforts soit adaptés en conséquence. Pour bien cerner les priorités des mouvements spécialisés d'Action catholique, nous les traiterons séparément : le milieu étudiant, le milieu rural, le milieu ouvrier et le milieu de la petite bourgeoisie. Ainsi nous

⁸⁵ Gabriel Clément, *Histoire de l'Action catholique*, p.21.

⁸⁶ Philippe-S. Desranleau, « Action catholique, précisions », *Circulaire au clergé*, vol. XIV, no 36, 11 fév. 1946, p.289.

⁸⁷ *Ibid.*, p.288.

devrions être en mesure de constater les attentes de Desranleau envers chacun des milieux visés, ainsi que l'intérêt porté à chacun.

4.1. Le milieu étudiant (école primaire, collège, université)

Desranleau est d'avis que pour le milieu étudiant, le travail d'apostolat doit s'effectuer le plus tôt possible. À l'évidence, ce travail doit être rigidement encadré et la pertinence de l'enseignement de l'Action catholique dès l'enfance n'est pas à démontrer selon lui. Ainsi, pour que la pénétration du milieu étudiant soit efficace, il faut organiser la Croisade, c'est-à-dire commencer par l'école primaire : « la Croisade est le commencement, l'école primaire est le premier apprentissage de l'Action catholique; il lui importe d'éviter toute déviation⁸⁸. » Donc, la Croisade est un premier pas, un travail de préparation pour une vie apostolique :

il ne faut pas considérer la Croisade au jécisme comme un terme, mais comme un stage de préparation à un degré supérieur. [...] La Croisade prépare au jécisme, le jécisme au jacisme, ou au jocisme, ou au jicisme; toutes les œuvres de jeunesses spécialisées à la pleine mesure d'apostolat dans les familles, dans la profession, dans la société, sous la direction du comité paroissial et du comité diocésain⁸⁹.

Après la Croisade vient la Jeunesse étudiante catholique [JÉC]. La JÉC, qui émerge en plein dans la morosité des années 1930, inculquera à plusieurs le goût d'agir sur le milieu et de l'influencer, l'orienter⁹⁰. Pour Jean Hamelin et Nicole Gagnon, le jécisme éprouve de grandes difficultés à se créer une identité propre distincte de la Jeunesse ouvrière catholique [JOC]. À leur avis, les jécistes ne sont pas capables d'ancrer leur action dans le réel et ainsi appâter d'autres membres, ce qui fait qu'ils s'enfoncent dans un esprit de clique. Ce problème perdure jusqu'à la guerre⁹¹. Ferretti décrit bien le conflit entre les évêques et la direction de Gérard Pelletier qui survient après 1945. Pour elle, les évêques ne tolèrent pas l'influence du personnalisme français et mettent en garde le mouvement jéciste contre l'intellectualisme, le

⁸⁸ Philippe-S. Desranleau, «Encore l'Action catholique», *Circulaire au clergé*, vol. XII, no 21, 8 sept. 1940, p.500.

⁸⁹ Philippe-S. Desranleau, « Action catholique à l'école », *Circulaire au clergé*, vol. XIII, no 20, 19 mars 1940, p.483.

⁹⁰ Bernard Fournier, *Mouvements de jeunes et socialisation politique : la dynamique de la J.E.C. à l'époque de Gérard Pelletier*, M.A., Université Laval, 1988, p.115.

⁹¹ Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois*, Vol. 3 : *Le XXe siècle*. Tome 1 : 1898-1940, Dirigé par Nive Voisine, Montréal, Boréal Express, 1984, p.425.

désir d'émancipation et le mépris de la société communautaire issue du catholicisme social⁹². Toutefois, pour Desranleau, il est capital de percer ce milieu étudiant et il est somme toute confiant d'y parvenir.

Dès son arrivée à Sherbrooke, dans une allocution prononcée au Séminaire Saint-Charles, le 25 février 1938, Desranleau expose ce qu'il attend des collégiens en regard de l'Action catholique : « Vous devez être imprégnés du besoin de faire du bien, du besoin de l'apostolat. [...] Vous devez avoir le souci du bien commun et de la générosité, de la collaboration⁹³. » Trois ans plus tard, à l'occasion de la fête de saint Charles Borromée, soit le 4 novembre 1941, il précise sa pensée sur l'Action catholique aux collégiens en les avertissant qu'il faut cesser de parler de la nécessité de cet apostolat, et passer à l'action afin de christianiser la société : « Jeunes gens, vous devez être à la page [...]. Ne pas connaître l'action catholique, ne pas la communiquer, ne pas la répandre, ne pas l'exercer, c'est être arriéré de trente ans⁹⁴. » Pour souligner le dixième anniversaire de l'établissement de la Jeunesse Étudiante Catholique dans le diocèse de Sherbrooke en 1945, Desranleau écrit que

la J.E.C. est le mouvement sauveur des jeunes étudiants [...] les étudiants seront les apôtres des étudiants. Le Pape lui-même a sonné le réveil du monde de l'école. Les étudiants ont entendu l'appel du grand Pontife et ils se sont lancés. Voilà dix ans qu'ils sont en route chez nous, vers les sommets et quel beau chemin parcouru : il est marqué de victoires et de trophées⁹⁵!

C'est donc avec enthousiasme que Desranleau souligne le travail effectué dans le diocèse en dix ans d'histoire. Mais qu'attend-il des jécistes en particulier ? Sur quels points doit porter le travail des chefs étudiants ? Il s'agit d'un travail de préparation des intelligences chez ceux qui devraient être les chefs de files de la société demain. Selon lui, pour que le sens chrétien prenne forme concrète et sociale dans le milieu étudiant, les étudiants « ont prêché la fierté du métier étudiant, la solidarité sociale, le devoir d'état, l'ouvrage bien fait, la pensée catholique, la vie divine, l'incorporation au corps mystique de Notre-Seigneur⁹⁶. » Voulant

⁹² Lucia Ferretti, *Brève histoire...*, p.138, 149-150.

⁹³ Philippe-S. Desranleau, « Aux Étudiants », Allocution prononcée au Séminaire Saint-Charles, le 25 février 1938, Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.147-148.

⁹⁴ *Ibid.*, p.149.

⁹⁵ Philippe-S. Desranleau, « Dixième anniversaire de la J.E.C. », *Circulaire au clergé*, vol. XIV, no 32, 18 avril 1945, p.181.

⁹⁶ *Ibid.*, p.182.

décrire à un groupe de jeunes étudiants ce qu'ils vont accomplir au cours de leur passage dans ce milieu, il leur dit :

[...] ce ne sont pas des rêves lointains, des projets d'apostolat quand ils auraient fini leurs études, que les Jécistes ont considérés, ils ont travaillé à la Rédemption, à la christianisation de leur milieu, de l'école, du collège, de l'université⁹⁷.

4.2. Le milieu agricole

Pour pénétrer le milieu agricole, Desranleau privilégie la Jeunesse agricole catholique [JAC]. Selon lui la JAC, qui s'adresse aux jeunes agriculteurs, a pour rôle « de mettre cet esprit chrétien dans les cœurs des agriculteurs, de lui donner cette influence chrétienne qui doit tout dominer⁹⁸ ». Et lorsque qu'il décrit la vitalité de la Jeunesse agricole, il en parle avec exaltation :

la J.A.C. est organisée dans soixante et une de nos paroisses; la journée jaciste d'août a réuni à Sherbrooke deux mille dirigeants; l'apothéose chrétienne de la terre a groupé le soir plus de dix mille personnes. La J.A.C., par les garçons et par les filles, s'empare du sol, de la vie rurale et elle la donne à Dieu. Avec pareille jeunesse la terre ne meurt pas. Toutes les paroisses de la campagne doivent avoir leur J.A.C⁹⁹.

Cependant, il prévient la jeunesse agricole de l'important travail qui l'attend : « Christianiser un groupe, ce n'est pas une tâche de quelques minutes; c'est toute une œuvre de pénétration, c'est un apostolat¹⁰⁰. » Il insiste beaucoup sur l'importance de la tâche : « Vous [JAC] travaillez sur le groupe le plus solide, le plus nécessaire qui existe dans le monde¹⁰¹ ». Aussi, il demande à cette jeunesse de mériter l'estime absolue de la classe agricole :

Car de toutes les classes, l'agriculture est la première, la plus nécessaire, enfin, c'est la classe fondamentale. Si nous diminuons la classe agricole pour fortifier celle des industriels, nous provoquons le désordre dans le pays; si nous diminuons la classe agricole pour fortifier la classe intellectuelle, nous provoquons encore un désordre. L'agriculture est la base de toutes, et lorsque nous vous demandons de christianiser cette classe, nous vous demandons de travailler non

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ Philippe-S. Desranleau, « Aux jeunes agriculteurs », *La chaire de Mgr Desranleau*, p.143.

⁹⁹ Philippe-S. Desranleau, « Encore l'Action catholique », *Circulaire au clergé*, vol. XII, no 21, 8 sept. 1940, p.500.

¹⁰⁰ Philippe-S. Desranleau, « Aux jeunes agriculteurs », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.143.

¹⁰¹ *Ibid.*

seulement pour le pays, mais aussi pour l'Église; nous travaillons au grand bien de l'Église et du pays¹⁰².

Ces paroles valorisant le métier d'agriculteur s'inscrivent tout à fait dans la stratégie du Programme de restauration sociale. Comme le soutient le politicologue Denis Monière, l'agriculturisme était un des principaux éléments idéologiques compris dans le programme en question. Selon lui, cette idée de retour à la terre occupera plus de place dans la pensée économique des années 1930 que le corporatisme. Pour justifier cette affirmation il a recours aux propos de membres de l'élite de l'époque comme Olivar Asselin, Édouard Montpetit et Esdras Minville. Il ajoute que si l'Église offrait son soutien à ce projet, c'était pour maintenir la prépondérance du pouvoir religieux dans la société¹⁰³. Ce qui, nous le rappelons, rejoint en partie notre hypothèse initiale concernant les efforts de Desranleau et du reste de l'épiscopat québécois visant à ne pas perdre leur influence. On peut dire que ce discours va tout de même connaître un certain succès comme le montrent les politiques de l'époque. On n'a qu'à penser au plan Gordon au niveau fédéral en 1932, au plan Vautrin visant la colonisation de l'Abitibi en 1935 et aux diverses améliorations apportées au crédit agricole par la suite.

Cependant, après la guerre de 1939-1945, l'importance du discours agriculturiste au Québec s'amenuisera au profit d'un discours axé sur la consommation. Pourtant Desranleau persiste à éprouver beaucoup de considération pour les hommes vivant du métier d'agriculteur. C'est pourquoi, lors d'une allocution prononcée à la Ferme expérimentale de Lennoxville au cours d'un congrès agricole, il leur rappelle qu'ils représentent « la classe la plus importante dans notre pays¹⁰⁴ ». Pour cela, les cultivateurs devraient éprouver de la fierté à l'égard de leur profession :

c'est le premier des métiers, le plus nécessaire, c'est celui qui nous relèvera. Il n'y a pas un pays qui ne vit que d'une industrie; quand un pays est surindustrialisé, il craque parce qu'il ne possède pas cet élément de stabilité et de solidité qu'est la terre, qu'est le sol. Et c'est ainsi que nous devrions toujours penser de l'agriculture. Nous devrions toujours considérer cette profession comme la plus importante¹⁰⁵.

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ Denis Monière, *Le développement des idéologies...*, p.272-273.

¹⁰⁴ Philippe-S. Desranleau, « Aux cultivateurs », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.93.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p.93-94.

Donc, la classe agricole demeure un terrain où la Hiérarchie se trouve à l'aise. Il faut mentionner que dans le contexte des décennies 1930 et 1940, il est plus aisé d'exercer de l'influence dans les paroisses rurales que dans les paroisses urbaines.

4.3. Le milieu ouvrier

Nous savons qu'avec l'urbanisation et l'industrialisation s'ajoute généralement une prolétarianisation de la société. Nous venons également de dire qu'il était plus difficile pour l'Église d'exercer un contrôle sur les populations urbaines que sur les populations rurales. Ceci étant constaté, on comprend facilement la ferveur que va mettre le clergé pour encadrer les fidèles des villes en multipliant le nombre de paroisses et en s'appuyant sur le groupe le plus susceptible d'échapper aux effets pernicioseux du modernisme, tels, à leurs yeux, le socialisme et le communisme, c'est-à-dire l'élite chrétienne de la classe ouvrière.

Au sein du haut clergé québécois, nul n'est plus convaincu que Desranleau de la mission de la JOC et de la LOC qui « s'adressent au monde du travail, aux ouvriers de l'usine, à la masse du peuple dans les villes, afin de la replacer sous le signe et dans la vie du Christ-Jésus¹⁰⁶ ». Selon lui, il s'agit d'une obligation pour tous les catholiques de s'inspirer de Jésus qui est pour eux la lumière, le modèle et, « pour la J.O.C. et la L.O.C., l'Ouvrier par excellence¹⁰⁷ ». Pour illustrer les résultats que devrait apporter la JOC, il utilise cette analogie se rapportant à la logique ouvrière : « Elle [JOC] infuse une vie nouvelle dans les usines : la fierté chrétienne et la propreté morale. L'heure où elle exercera son influence sur toute la jeunesse ouvrière, l'homme sortira de l'usine, amélioré et transformé tout comme la matière ouvrière¹⁰⁸. »

Desranleau est heureux de l'enthousiasme qu'engendre le Jocisme dans son diocèse. Pour lui, l'influence des jocistes sur toute la classe ouvrière, leur volonté d'instaurer le Christ dans les esprits et dans les cœurs, a « considérablement amélioré la situation économique,

¹⁰⁶ Philippe-S. Desranleau, *La Conquête.....*, p.3-4.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p.4.

¹⁰⁸ Philippe-S. Desranleau, « Encore l'Action catholique », *Circulaire au clergé*, vol. III, no 21, 8 sept. 1940, p.500.

sociale, intellectuelle et morale des jeunes ouvriers et ouvrières¹⁰⁹. » Plus encore, il mentionne que sans elle, « le communisme se serait emparé de la province » avant la guerre¹¹⁰. Nous reparlerons de la sympathie de Desranleau à l'égard des ouvriers au dernier chapitre.

4.4. Le milieu de la petite bourgeoisie

Nous savons toutes les appréhensions qu'éprouve Desranleau envers certains abus de la classe bourgeoise, c'est pourquoi nous n'avons pas l'intention de trop nous attarder sur ce point. Mais puisqu'il s'agit quand même de brebis faisant partie intégrante du grand troupeau qu'est l'Église, il est du devoir des aumôniers de chercher à les intégrer à cette mission évangélique de l'Action catholique. Pour lui, le travail d'apostolat dans le milieu bourgeois va se faire au sein de la Ligue indépendante catholique [LIC] et la Jeunesse indépendante catholique [JIC]. Cependant, Desranleau n'est pas très loquace concernant ces deux mouvements. En fait, pour notre part nous n'avons trouvé qu'une seule allusion à la JIC. Ainsi pour lui, grâce à la JIC,

la jeunesse comprend que l'on peut s'amuser de façon chrétienne. Voilà du vrai : il ne s'agit pas de démolir, de remplacer, mais de transformer, de mettre partout l'esprit chrétien, de garder la jeunesse, qui se délasse, comme celle qui travaille ou qui prie, à son Maître et à son Roi, au Christ-Jésus¹¹¹.

Il faudrait poursuivre la recherche afin de mieux mettre en lumière les rapports de Desranleau avec la petite bourgeoisie. Nous savons cependant qu'il était nationaliste : un nationalisme fondé sur la religion et la langue. Une lettre envoyée à Groulx en 1948 pour lui faire part de ses inquiétudes à l'égard des discussions entourant une union législative en témoigne. Nous avons jugé bon de présenter en annexe de longs passages de cette lettre (annexe 1). Sa correspondance avec les dirigeants et les principaux militants des mouvements nationalistes pourrait être révélatrice.

¹⁰⁹ Philippe-S. Desranleau, « Dixième anniversaire de la J.O.C., à Sherbrooke », *Circulaire au clergé*, vol. XIII, no 19, 8 déc. 1942, p.437.

¹¹⁰ Gabriel Clément, *Histoire de l'Action catholique*, p.13.

¹¹¹ Philippe-S. Desranleau, « Encore l'Action catholique », *Circulaire au clergé*, vol. XII, no 21, 8 sept. 1940, p.500.

Il ressort de cette partie que Desranleau voit dans les mouvements spécialisés une excellente façon de pénétrer l'ensemble de la société et ainsi de préserver l'influence du clergé.

Conclusion

Nous voulions, à travers les écrits de Mgr Desranleau, comprendre sa vision de l'Action catholique. Cela nous a permis d'établir qu'il posait l'Action catholique comme principal rempart contre la laïcisation et la modernité. Évidemment sur la défensive, le discours de Desranleau visait à préserver l'influence temporelle et spirituelle du clergé québécois sur l'ensemble de la société. Dans le contexte historique de la période, où l'Église a des apparences extérieures triomphalistes, la Hiérarchie exprimait le désir de s'adapter aux nouvelles donnes. Ainsi, l'apostolat du laïc devait permettre au clergé de résoudre la crise spirituelle déjà en cours dans les décennies 1930 et 1940. Cela répondait à la doctrine sociale et au programme de restauration d'un ordre social chrétien.

Pénétré de l'enseignement des papes, en particulier de Pie XI, Desranleau est un apôtre ardent de l'Action catholique. Après y avoir milité dans sa jeunesse, il a collaboré à son organisation comme aumônier, à sa direction comme évêque et, enfin, à son inspiration par sa plume et par ses talents d'orateur.

Desranleau avait une conception très hiérarchisée de l'apostolat laïque. À ses yeux, en effet, la préservation de l'influence cléricale est essentielle au salut individuel et collectif. En se soumettant à l'autorité épiscopale, dépositaire de la vérité, les laïcs feraient de l'Action catholique un rempart infranchissable contre la modernité et la laïcisation.

Mais l'efficacité de l'Action catholique était fonction de sa spécialisation. Il fallait pour cela former des dirigeants à l'image de leur milieu respectif, ce qui devait permettre plus facilement l'adhésion des membres. L'accent bien entendu était mis sur les milieux étudiant et ouvrier. Étudiant, car il s'agissait des futures élites de la société, et ouvrier, à cause de la question ouvrière résultant de l'industrialisation accrue et de la montée des idées subversives comme le socialisme et le communisme.

Malgré tout l'optimisme affiché par Desranleau, des doutes s'élèvent à propos des vertus de cette solution, envisagée à l'étranger dans un contexte différent. Seule une étude de

l'existence concrète de l'Action catholique dans le diocèse de Sherbrooke pourrait nous permettre de confronter les résultats avec les intentions et de prendre la mesure des tensions entre l'autorité ecclésiastique et les dirigeants laïques. Quoi qu'il en soit, l'Action catholique faisait partie, avec les syndicats catholiques, des moyens envisagés par l'Église pour rétablir l'ordre social et prolonger son influence.

Chapitre V

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

Pour terminer notre étude sur Mgr Desranleau, la DSE et les moyens concrets pour faire face à une perte imminente du pouvoir temporel et spirituel de l'Église, nous abordons l'importante question ouvrière et celle du syndicalisme catholique. Nous verrons que l'Église mise beaucoup sur la conquête de la classe ouvrière pour favoriser l'implantation de la réforme économique et sociale chrétienne dont elle rêve.

Dans la première partie, nous nous pencherons sur l'intérêt porté par l'Église à l'endroit de la classe ouvrière¹. Nous insisterons principalement sur la signification et l'importance de l'ouvrier chez Desranleau. Cela nous permettra d'expliquer l'étiquette « d'évêque ouvrieriste » que lui accolent certains historiens.

Dans la deuxième partie, l'analyse portera sur l'intérêt manifesté par Desranleau pour le syndicalisme ouvrier. Nous verrons sa définition du syndicalisme ouvrier, les principaux fondements de l'organisation professionnelle et les conditions qu'il pose relativement au droit d'association. Enfin, la position de Desranleau à propos de la confessionnalité des associations ouvrières et du controversé concept de l'atelier fermé devrait nous aider à comprendre ses motivations pour le syndicalisme.

Dans la troisième partie, nous traiterons de la position de Desranleau à l'égard de la grève. Nous savons que l'Église catholique ne privilégiait pas le recours à la grève comme moyen de résoudre les conflits entre les patrons et les ouvriers, préférant la recherche du

¹ Pour démontrer l'importance de la question ouvrière pour l'Église, nous avons consulté les documents suivants: *Rerum novarum* de Léon XIII, *Quadragesimo anno* de Pie XI, *La question sociale aujourd'hui* de Pie XII, ainsi que *Le problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Église* des évêques de la province de Québec.

compromis, moins dommageable pour le maintien de l'ordre social. Cependant, Desranleau se trouve parmi les ecclésiastiques qui n'écartent pas cette possibilité comme piste de solution au problème ouvrier. Nous analyserons donc les arguments de Desranleau dans l'action, notamment dans les grèves de Sorel (où il joue un rôle très important en tant que curé de la paroisse de Saint-Pierre de Sorel) et, par la suite, dans la très célèbre grève de l'amiante où, maintenant devenu évêque, il se range encore une fois du côté des grévistes.

1- La question ouvrière à travers l'enseignement social de l'Église

La question ouvrière est au cœur des préoccupations de l'Église catholique de la fin du 19^e siècle à la première moitié du 20^e siècle. En effet, les différents souverains pontifes qui se succèdent pendant cette période font de cette question une priorité dans l'élaboration de la DSE. Nous pensons principalement aux encycliques sociales *Rerum novarum* de Léon XIII en 1891, *Quadragesimo anno* de Pie XI en 1931 et à *La question sociale aujourd'hui*, discours commémorant le 50^e anniversaire de *Rerum novarum* prononcé par Pie XII en 1941. Quant à la lettre collective des archevêques et des évêques du Québec sur *Le problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Église*, de 1950, elle montre clairement, malgré un certain caractère novateur, la fidélité de l'Église québécoise à l'endroit du Vatican sur la question ouvrière, confirmant ainsi le caractère ultramontain de l'Église canadienne-française depuis l'échec des rébellions de 1837-1838.

Dans *Rerum novarum*, « la charte du monde du travail² », le leitmotiv de Léon XIII est la dignité de l'homme. En introduction du livre *Les encycliques sociales*, Mgr Pavan écrit que l'élément le plus original de cette encyclique est justement l'importance qu'accorde le pape à l'homme. Pavan souligne que pour Léon XIII, « l'homme doit être traité, sur le plan économique et social, comme une personne, et son travail estimé comme l'expression directe de sa personnalité³ ». Cette façon de concevoir le rapport de l'homme au travail, poursuit Pavan, contraste avec les conceptions marxiste et capitaliste par lesquelles les hommes sont

² Marie-Dominique Chenu, *La doctrine sociale de l'Église comme idéologie*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1979, p.15.

³ Voir l'introduction de Mgr Pietro Pavan dans Rémy Munsch, *Les encycliques sociales*, Paris, Éditions de la Bonne Presse, coll. « Qu'en pense l'Église ? », 1962, p.35.

considérés comme des instruments et traités comme tels en vue, évidemment, d'une plus grande production ou de l'avènement d'une société communiste⁴. Avec *Rerum novarum*, l'Église se porte donc à la défense de la dignité du travailleur, laissé pour compte de l'industrialisation en Occident.

En 1931, avec *Quadragesimo anno*, Pie XI poursuit le travail commencé par Léon XIII afin de régler le problème ouvrier, en insistant principalement sur la nécessité de réformer l'ordre social et économique en conformité avec la justice sociale, et en mettant tout en œuvre pour restaurer le monde économique dans l'ordre moral⁵. Ici encore, le pape s'attaque aux idéologies capitaliste, socialiste et communiste, principaux responsables à ses yeux de la faiblesse morale de la vie économique mondiale. Comme nous l'écrivions précédemment, la principale voie encouragée par Pie XI est celle de la réorganisation du monde économique par le corporatisme, où les corps ouvriers, dont l'organisation doit être indépendante de l'initiative gouvernementale, favorisent le retour de bases morales dans le monde économique, et, ainsi, redonnent une place importante à l'homme dans son rapport avec le monde du travail⁶. En 1951, afin de souligner le 50^e anniversaire de *Rerum novarum* et le 10^e anniversaire de *Quadragesimo anno*, Pie XII réaffirmera les droits des ouvriers en rappelant que l'homme se situe « au centre du monde économique » et « doit être considéré et traité comme fondement, fin et sujet⁷ » de l'ordre temporel. La pensée de Pie XI et de Pie XII concernant le sort de l'ouvrier est évidemment dictée par la faillite du libéralisme économique confirmée par la Grande Dépression des années 1930, ainsi que par la montée de l'influence du communisme soviétique dans le monde.

Enfin, plus près de nous, il y a la lettre des évêques de la province de Québec sur *Le problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Église*⁸, dont Desranleau est l'un des signataires. Cette lettre est divisée en trois parties : la première présente les conditions de vie des ouvriers, la deuxième propose la restauration chrétienne de la vie ouvrière, la troisième se

⁴ Rémy Munsch, *Les encycliques sociales*, Paris, Éditions de la Bonne Presse, coll. « Qu'en pense l'Église ? », 1962, p.35.

⁵ *Ibid.*, p.44-45.

⁶ *Ibid.*, p.42-54.

⁷ *Ibid.*, pp.62,59.

⁸ Cette lettre suit le dénouement controversé de la grève de l'amiante.

penche sur les agents de cette restauration chrétienne. En fait, ce document est la synthèse de la pensée sociale des évêques canadiens au sortir de la Deuxième Guerre mondiale. Hulliger écrit à ce sujet que les évêques du Québec ont réalisé que l'industrialisation avait provoqué une prise de conscience chez les ouvriers⁹. Afin d'encadrer cette prise de conscience et d'éviter l'écueil socialiste et communiste, ajoute Hulliger, l'Épiscopat

s'efforce d'intégrer organiquement la classe ouvrière, par le syndicalisme et la corporation, dans la vie économique de l'État, et par une spiritualité ouvrière, dans la vie religieuse de l'Église. [II] espère voir s'établir dans la Province une civilisation industrielle chrétienne, digne de son aînée, la civilisation agricole du Québec¹⁰.

Avec cette lettre collective, est révélé le travail fait par l'Épiscopat canadien au cours des décennies 1930 et 1940 pour résoudre le problème ouvrier, travail qui s'est notamment manifesté par de nombreuses interventions des évêques du Québec en faveur des ouvriers à travers divers conflits industriels. Par ailleurs, on peut remarquer l'idéalisation de la civilisation agricole par l'Église dans la seconde partie de l'extrait. Nul besoin de revenir sur les avantages qu'avait procurés l'époque rurale à l'Église québécoise dans l'encadrement des ses fidèles.

Comme dans l'Action catholique, l'engagement corps et âme de Desranleau dans la cause ouvrière répond d'abord aux directives pontificales. Devant une assemblée de syndiqués, il explique que le travail qu'il fait avec ses collègues évêques pour la cause ouvrière obéit aux ordres de Léon XIII et de Pie XI : « allez aux ouvriers¹¹ ». Et pour lui, l'Église a depuis longtemps montré la voie à suivre :

L'Église, depuis toujours, avant tous les gouvernements et même avant les organisations ouvrières, a cherché l'amélioration du travailleur. Qui avait pensé aux ouvriers, à leurs misères imméritées, avant Léon XIII ? Qui est allé aussi loin que Pie XI dans l'amour et la défense du monde ouvrier ? Aucun gouvernement au monde n'a encore voulu réaliser les conséquences logiques et indiscutables des directions de ces deux grands Papes. [...] il en sera toujours ainsi, ouvriers, l'Église catholique, avec vous et pour vous, et parfois avant vous, cherchera avec tout

⁹ Jean Hulliger, *L'enseignement social des évêques canadiens de 1891 à 1950*, Montréal, Bibliothèque économique et sociale/Fides, 1958, p.343.

¹⁰ *Ibid.*, p.343-344.

¹¹ Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », allocution prononcée chez les Syndicats catholiques, 27 février 1938, p.103, dans Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, Sherbrooke, Apostolat de la Presse, 1953, 233p.

son cœur à vous rendre plus facile, plus agréable, plus humaine, votre dure tâche de travailleurs manuels¹².

Lorsque son action est contestée, Desranleau affirme qu'elle est légitimée par les souverains pontifes¹³. Nous verrons, dans les pages qui suivent, que le bouillant évêque de Sherbrooke ne se gêne pas pour prendre des initiatives.

1.1. L'ouvrier pour Desranleau

Il est vrai que l'action menée par Desranleau répondait aux directives pontificales. Mais nous croyons que le message visant l'amélioration de la condition de l'ouvrier trouve un écho particulier chez Desranleau. Nous démontrerons que c'est avec force et vigueur que Desranleau se porte à la défense des ouvriers en appliquant rigoureusement les principes de la DSE. Cet extrait d'un sermon qu'il prononce pendant le conflit de Sorel illustre bien qu'il a une vision égalitaire des relations entre les patrons et les employés : « un homme, fût-il le plus humble, le plus modeste des ouvriers, est l'égal de son patron, il a la même âme que lui, et ce n'est qu'accidentel si l'un est patron et l'autre ouvrier¹⁴ ». Redonner de la dignité à l'ouvrier constituera une mission de tous les jours pour Mgr Desranleau, chez qui le travail était une véritable vertu et qui accumulait, lui-même, de nombreuses heures de travail par jour.

Pour comprendre l'importance des ouvriers aux yeux de Desranleau, nous nous pencherons dans un premier temps sur la signification de ce groupe chez lui. Dans un deuxième temps, nous analyserons le pourquoi de son appui presque inconditionnel à leurs revendications, en y ajoutant des éléments de discours qu'il a utilisés pour les séduire. Notons au passage que le discours de Desranleau semble s'apparenter quelque peu au discours de

¹² Philippe-S. Desranleau, « Pour la fête du travail », *Circulaire au clergé*, Sherbrooke, 8 décembre 1943, vol. XIII, no 26, p.752.

¹³ Pendant le conflit dans l'industrie maritime de Sorel en 1937, alors que les critiques fusent de toutes parts, il accorde l'appui de l'Église aux grévistes : « la cause ouvrière, telle que conduite présentement, reçoit l'approbation de Sa sainteté le pape Pie XI, de S. E. le cardinal Villeneuve, de NN. SS. les évêques, en un mot, de l'Église catholique. » Extrait d'un discours prononcé par P.-S. Desranleau devant une assemblée de syndiqués dans la salle paroissiale de St-Pierre de Sorel, le 23 août 1937, dans Alphonse Provost, *Les grèves de Sorel*, Tome II, Sorel, Librairie Pony, 1939, p.213.

¹⁴ Extrait d'un sermon fait par Mgr Desranleau à la messe paroissiale de St-Pierre de Sorel, le 7 novembre 1937, tiré de Alphonse Provost, *Les grèves de Sorel*, p.224.

classe tenu par les marxistes : parce qu'il craignait ces derniers, il multipliait les efforts pour rivaliser avec eux sur le même terrain, soit celui de la classe ouvrière.

Lorsque Desranleau s'adresse aux ouvriers ou qu'il fait référence à eux, il utilise différentes appellations : travailleur, foule, masse, pauvre. À l'expression *classe ouvrière*, Desranleau préfère *classe des travailleurs*, qui comprend, dit-il, « tout le monde qui demande au travail quotidien son pain de chaque jour, le prolétariat, le salariat, les collets blancs, les employés, les engagés, le milieu, la classe¹⁵ ». Sa définition de la classe des travailleurs est donc très large car elle regroupe l'ensemble des individus recevant un salaire en échange de leur travail, et non uniquement les ouvriers travaillant à l'usine. Cependant, le travail qu'il effectue pour la cause ouvrière tout au long de sa carrière, que ce soit dans le discours ou dans l'action, se situe principalement au niveau de l'ouvrier d'usine, où réside selon lui un paupérisme inacceptable¹⁶. Et malgré ce paupérisme, les individus de cette classe sont parmi les plus vertueux, ceux qui appliquent le plus le message de charité que propose la DSE, insiste-t-il :

la masse ouvrière, chez nous, même la moins bonne et la plus travaillée par les agents du mal, pratique des vertus qui la tiennent dans l'intimité de Dieu : les ouvriers s'entraident, ils se rendent service, ils se consolent dans l'épreuve, ils partagent le peu qu'ils ont avec leurs frères d'usine; tout cela n'est pas loin de la charité, tout cela est difficile à distinguer de la charité, et la charité, c'est Dieu. L'égoïsme froid, l'indifférence calculée pour la misère, le plaisir de laisser souffrir, c'est dans d'autres classes qu'on les trouve¹⁷.

Dans *La conquête de la classe ouvrière par la J.O.C et la L.O.C.*, il exprime clairement sa perception des ouvriers et de ce qu'il appelle la masse ouvrière : capable du meilleur comme du pire.

[...] le monde du travail avec ses qualités et ses défauts, avec ses âmes d'élite et ses consciences de meurtrier, avec ses lumières divines et ses ténèbres diaboliques, avec ses possibilités infinies et ses impuissances sans fin, avec sa capacité de recevoir le Christ et son inaptitude à lui entrouvrir son âme, avec son cœur qui peut aimer à l'héroïsme et sait haïr à l'extrême; la masse, ce sont des rues entières, des paroisses, des quartiers de villes remplis d'ouvriers; la masse, c'est

¹⁵ Philippe-S. Desranleau, *La conquête de la classe ouvrière par la J.O.C. et la L.O.C.*, Textes d'Action catholique, Montréal, Éditions ouvrières et Éditions Fides, 1942, p.10.

¹⁶ Philippe-S. Desranleau, « Aux Conseillers municipaux », allocution à la réception offerte par le conseil municipal, 17 mars 1938, dans Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.116.

¹⁷ Philippe-S. Desranleau, *La conquête...*, p.18.

tout ce monde qui a adhéré et qui adhère encore au Christ, ou qui, par ignorance ou par malice, s'est effrayamment séparé de Notre-Seigneur, tout en gardant un masque de christianisme¹⁸.

Nous savons que l'urbanisation et la modernisation rapide du Québec inquiètent le clergé québécois. Nous avons écrit que l'Église propose, avec son discours social, une alternative, une sorte de troisième voie entre un capitalisme ayant démontré ses limites et un socialisme jugé fort dangereux parce qu'irrégulier, c'est-à-dire la restauration d'un ordre social chrétien. Selon Desranleau, pour y parvenir, il faut absolument s'occuper davantage des travailleurs, de la masse car il y plane la menace de la déchristianisation : «[l']éloignement du Christ se fait socialement; ce ne sont pas les individus que nous perdons, c'est la masse, [...] on ne s'en va pas un à un, on part en masse, on s'échappe par classe¹⁹ ».

À présent, attardons-nous sur les motivations de Desranleau et de l'Église concernant les ouvriers. Plusieurs indices laissent croire que le clergé québécois souhaite séduire la classe ouvrière afin de conserver l'influence de l'Église en milieu urbain. Cette entreprise de séduction a pour objectif de compenser l'exode des campagnes, où elle exerçait un pouvoir considérable et, par la même occasion, de couper l'herbe sous le pied des marxistes qui évidemment puisent leurs appuis en ville. En réaction à cette urbanisation rapide et au risque réel pour l'Église de perdre son influence sur la masse, il est impérieux qu'elle s'adapte. Les avenues qu'elle privilégie sont la création de nouvelles paroisses en milieu urbain, la multiplication d'œuvres paroissiales, l'augmentation des effectifs cléricaux et un plus grand engagement du clergé dans le monde ouvrier, notamment avec l'Action catholique et le syndicalisme catholique. Ce travail de promotion du catholicisme dans le monde ouvrier s'observe aussi chez Desranleau, avec une énergie et un acharnement peu communs.

D'abord, quelques mots sur les efforts fournis par Desranleau pour la création de paroisses urbaines dans le diocèse de Sherbrooke. À l'aide d'un tableau illustrant le nombre de paroisses de la région existant en 1920 et de paroisses fondées entre 1921 et 1995 relevant des diocèses de Sherbrooke²⁰, de Saint-Hyacinthe et de Québec, Kesteman *et al.* concluent que la

¹⁸ *Ibid.*, p.11.

¹⁹ *Ibid.*, p.12.

²⁰ Les chiffres du tableau en question proviennent de : *Le Canada ecclésiastique, 1921-1974; Annuaire de l'Église catholique 1995*, Montréal, Publicité B.M inc., 1995.

décennie 1940-1950 connaît, « grâce à l'effet combiné d'un taux élevé de croissance démographique et du dynamisme de Mgr Desranleau, le plus grand nombre de fondations de paroisses²¹ ». En effet, Desranleau contribue à la fondation de vingt-deux paroisses, dont douze en milieu urbain²².

Desranleau ne ménage pas les efforts concernant le recrutement des effectifs cléricaux et la multiplication des œuvres paroissiales. La fondation, au tout début de son épiscopat, du Grand Séminaire des Saints-Apôtres, les demandes nombreuses pour acquérir un terrain auprès des gouvernements après la guerre de 1939-1945 qui lui permettrait de faire construire un autre petit séminaire, ainsi que la croissance importante de communautés religieuses témoignent de la volonté de Desranleau de remplir son rôle d'apôtre du catholicisme dans son diocèse²³.

Enfin, en ce qui concerne l'implication de Desranleau pour le rayonnement de l'Action catholique et du syndicalisme, nous avons démontré au chapitre précédent toute la fougue et l'énergie consenties à la promotion de l'Action catholique. Il en met autant pour la promotion du syndicalisme catholique.

Pourquoi courtiser les ouvriers en particulier ? Pour Desranleau, il s'agit du groupe le plus malléable et le plus susceptible de répondre positivement à l'appel de la DSE : « de tous les groupes d'hommes sur la terre, c'est le meilleur, le plus simple, le plus sincère, le moins orgueilleux, le moins rebelle à l'action de Dieu²⁴ », écrit-il. Mais pourtant, il craint que la misère dans laquelle baigne le milieu ouvrier ne pousse les ouvriers dans les bras de ceux qui prêchent le désordre, notamment, les socialistes et les communistes : « [le paupérisme est] cette plaie sociale qui se perpétue de générations en générations et qui fournit tant de criminels et de révolutionnaires²⁵ ».

²¹ Jean-Pierre Kesteman, Peter Southam et Diane Saint-Pierre, *Histoire des Cantons de l'Est*, Coll. Les régions du Québec, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998, p.653.

²² *Ibid.*

²³ Kesteman *et al.*, mentionnent que sous les règnes de Mgr Desranleau et de Mgr Cabana, 12 communautés de pères, 6 communautés de frères et 24 communautés de sœurs sont invitées à s'établir dans le diocèse. *Ibid.*, p.655.

²⁴ Philippe-S. Desranleau, *La conquête...*, p.17.

²⁵ Philippe-S. Desranleau, « Aux Conseillers municipaux », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.116. Cet extrait paraît aussi dans le quotidien de Sherbrooke, *La Tribune*, du 18 mars 1938, p.9.

Pour convaincre les ouvriers de l'amour que l'Église a pour eux, Desranleau parle d'eux comme des élus et des privilégiés de Dieu. Ainsi, dans une allocution prononcée devant un syndicat catholique, il dit aux travailleurs : « je suis heureux de prendre contact avec le monde du travail, car c'est vers ce groupe que Dieu s'est tourné, tout d'abord parce que c'est dans ce groupe que l'on trouve de plus en plus les éléments qui vont faire l'Église²⁶ ». Il explique que Dieu a choisi le monde ouvrier car celui-ci « arrive à l'âge de maturité » et est celui qui est « le plus normal et le plus proche de la nature » par le dur labeur et le renoncement que son travail impose. Bref, conclut-il, c'est dans le monde ouvrier que se retrouvent les individus nécessaires pour « conduire la société civile et la société religieuse²⁷. »

Desranleau, pour qui la cause ouvrière est juste et répond fidèlement aux vœux de Dieu, insiste principalement sur l'aspect spirituel du travail manuel et sur l'importance du rôle de l'ouvrier dans la société. Il affirme que le travail de l'ouvrier, du mécanicien, du menuisier, du cordonnier ou du boulanger, est spirituel, parce qu'il est fait pour combler le bonheur des autres. Si les ouvriers peinent et triment, à son avis, c'est « pour le bonheur de la société²⁸ ». Dans un discours prononcé à l'occasion de la fête du travail de 1943, l'évêque de Sherbrooke encourage les ouvriers à ne pas baisser les bras devant la tâche qui leur incombe :

Ouvriers, mes frères, obligé de travailler comme vous pour le bonheur des autres, je vous demande, en votre fête du travail, de ne jamais mettre de côté, pas mêmes aux heures les plus dures et les plus sombres, cet aspect spirituel de votre labeur. Vous y trouverez la force et de faire votre lourde besogne quotidienne et de travailler à l'amélioration de votre sort. Car pour vous, tout n'est pas fait, quand la boutique se ferme sur vos heures de travail, il vous reste encore à penser à votre classe et à vous efforcer d'améliorer son sort²⁹.

1.2. Un évêque ouvrieriste

À première vue, l'étiquette « d'évêque ouvrieriste » sied à merveille à Desranleau. Certains auteurs le croient effectivement. C'est le cas de Hamelin qui écrit à propos de l'élévation de Desranleau à la dignité d'évêque de Sherbrooke : « [...] À la fin de 1937, le

²⁶ Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », *Ibid.*, p.101.

²⁷ « Son Ex. Mgr Desranleau », *La Tribune*, 26 septembre 1938, p. 9.

²⁸ Philippe-S. Desranleau, « Pour la fête du travail », *Circulaire au clergé*, Sherbrooke, 8 décembre 1943, vol. XIII, no 26, p.751.

²⁹ *Ibid.*

corps épiscopal a fait l'acquisition d'un premier évêque ouvrier³⁰ ». Linteau et ses collaborateurs abondent dans le même sens en ajoutant que la présence de ce nouvel évêque au sein de l'épiscopat provoque un certain changement pour la Hiérarchie : « le leadership du cardinal Villeneuve et le conservatisme général commencent à subir une certaine contestation [...] la quiétude de l'épiscopat québécois est dérangée par la nomination du premier évêque ouvrier, Mgr Desranleau³¹ ». Conrad Black écrit, de son côté, que l'attitude de Desranleau à l'endroit de la question ouvrière est avant-gardiste. À son avis, le « plus bruyant champion des syndicats catholiques³² » conçoit différemment le rôle que doit jouer l'Église dans la problématique ouvrière. Dans cet extrait, Black établit la comparaison entre la vision de Mgr Courchesne, évêque de Rimouski, et celle de Desranleau :

son idée de l'Église n'était pas celle de Courchesne qui la considérait comme un roc solide, un appui continu à travers les âges, une gardienne pleine de sollicitude, indulgente même mais ferme et sévère. Desranleau voyait l'Église dans un rôle plus énergique, plus militant. Il croyait que l'Église, loin de s'opposer au changement, devait s'en faire le précurseur. L'agitation ouvrière était tout à fait acceptable si cela aidait la cause du catholicisme populaire ou s'il s'agissait d'ouvriers canadien-français s'opposant à des patrons anglais ou anglicisés³³.

Si l'on prend le terme au sens littéral, l'étiquette ouvrieriste ne convient pas exactement à Desranleau. En effet, *Le Robert* nous apprend que l'ouvrierisme est « un système selon lequel le mouvement syndical, la gestion socialiste de l'économie, doivent être dirigés par les mouvements ouvriers³⁴ ». En nous en tenant à cette définition, il est moins certain que l'étiquette ouvrieriste lui sied bien. En effet, Desranleau ne souhaite pas vraiment que le mouvement syndical et la gestion de l'économie soient pris en charge par les mouvements ouvriers. D'une part, et nous allons y revenir plus loin, Desranleau a une attitude paternaliste à l'endroit du syndicalisme ouvrier, son opposition à la thèse de non-confessionnalité du Père Lévesque en est un exemple probant. D'autre part, comme nous l'avons vu, une gestion socialiste de l'économie est hors de question pour lui. Nous avons précédemment écrit que le projet corporatif rejoignait l'évêque de Sherbrooke et qu'il s'opposait vivement aux

³⁰ Jean Hamelin, *Histoire du catholicisme québécois*, Vol. 3 : *le XXe siècle*, Tome II, Montréal, Boréal Express, 1984, p.22.

³¹ Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain*, Tome II : *Le Québec depuis 1930*, Nouvelle édition révisée, Montréal, Boréal Compact, 1989, p.98.

³² Conrad Black, *Maurice Duplessis*, Tome II : *le pouvoir*, Montréal, Éditions de l'homme, 1977, p.315.

³³ *Ibid.*, p.315-316.

socialistes, même les plus conciliants. Mais Desranleau reconnaît au monde ouvrier une sorte de suprématie morale, ainsi qu'on l'a dit plus haut. En cela sa position se rapproche partiellement de l'ouvriérisme tel que le définit *Le Petit Larousse* : « Tendance à donner la priorité à la classe ouvrière (quant aux revendications, à l'exercice des responsabilités), en fonction de la supériorité morale et du rôle moteur qu'on lui attribue³⁵. »

En outre, l'aspect progressiste de cette étiquette peut justifier en partie son application à Desranleau. Il est vrai que ce dernier peut être considéré comme un avant-gardiste au sein de l'Église québécoise, comme le souligne justement Black, principalement sur le recours au droit de grève et sur les rapports tendus entretenus avec les propriétaires d'entreprises et avec certains politiciens. Cependant, comme nous l'avons démontré précédemment, sur plusieurs aspects concernant l'Église et la société, Desranleau présentait un visage plutôt conservateur. En somme, l'étiquette ouvriériste peut-être accolée au nom de Desranleau à la condition de ne pas lui donner son sens intégral ou maximaliste. On devrait peut-être parler d'ouvriérisme paternaliste.

2- Les syndicats catholiques

Nous abordons à présent la question des syndicats catholiques. Par syndicats catholiques, nous entendons exclusivement les syndicats affiliés à la Confédération des travailleurs catholiques du Canada [CTCC], fondée en 1921³⁶, et auxquels Desranleau a apporté sa contribution. En effet, d'abord comme curé, puis comme évêque, Desranleau jouera un rôle important dans l'histoire de la CTCC. Avant d'approfondir les différentes questions relatives au syndicalisme catholique chez Desranleau, nous croyons pertinent de dire quelques mots sur la CTCC. Nous tenterons ensuite de démontrer que Desranleau perçoit le syndicalisme catholique comme une porte d'entrée pour l'Église dans le monde ouvrier,

³⁴ *Le Robert*, édition 1993, p.1561.

³⁵ *Le Petit Larousse*, édition 2001, p.731.

³⁶ Pour approfondir l'histoire de la CTCC (ancêtre de la CSN) et celle du syndicalisme au Québec : Bernard Dionne, *Le syndicalisme au Québec*, Montréal, Boréal, 1991, 126 p.; Fernand Harvey, *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, 330 p.; Charles Lipton, *Histoire du syndicalisme du Canada et au Québec 1827-1959*, Traduction de Michel Van Schendel, Montréal, Éditions Partis Pris, 1979, 500 p.; Jacques Rouillard, *Histoire de la CSN, 1912-1981*, Montréal, CSN/Boréal Express, 1981, 335 p.; et *Histoire du syndicalisme au Québec. Des origines à nos jours*, Montréal, Boréal, 1989, 499 p.

comme un moyen efficace de conquérir la masse et de permettre à l'Église de préserver son ascendant sur la société québécoise. Pour cela, nous nous pencherons sur la signification du syndicalisme chez Desranleau, sur l'importance pour les ouvriers de se regrouper (ce qu'il qualifie de droit et de devoir de l'ouvrier), sur les conditions inhérentes à ce droit et à ce devoir. Nous terminerons cette partie avec les arguments de Desranleau à l'appui de la confessionnalité, à ses yeux nécessaire, du syndicalisme et par sa position sur l'atelier fermé.

À la lumière de ce que nous avons recueilli sur le syndicat catholique et sur la CTCC, nous proposons ici une définition, imparfaite, mais regroupant tout de même les principales caractéristiques identifiées par différents auteurs. Ainsi, il s'agit d'un regroupement de travailleurs acceptant la présence d'un aumônier, qui agit principalement à titre de conseiller moral auprès du syndicat. Selon Léon Dion, cet aspect confessionnel qui caractérise les syndicats affiliés à la CTCC en fait un syndicalisme «transitionnaliste» et non «moderniste»³⁷. Au point de vue idéologique, il est vrai que la DSE constitue l'inspiration première, le moteur de la CTCC, entraînant la centrale syndicale sur la voie du corporatisme social pendant les décennies 1930 et 1940. Selon Jacques Rouillard, si l'objectif ultime de la centrale est d'instaurer des corporations, il n'est « pas question que la corporation remplace le syndicalisme; elle en est plutôt le complément³⁸. »

Un des sujets les plus brûlants est le recours à la grève comme ultime moyen de pression. En effet, l'Église hésite, même si elle en reconnaît le droit, à recourir à la grève, craignant que s'enveniment les conflits, faisant ainsi le jeu des agitateurs et des révolutionnaires aux dépens du corporatisme et de l'ordre social chrétien. Il reste cependant que certains syndicats affiliés à la CTCC vont faire l'apprentissage du conflit industriel. L'épineuse question du recours à la grève pour l'Église et pour Desranleau fera l'objet du dernier point de ce chapitre.

³⁷ Selon Dion, le nationalisme est aussi une composante importante de la CTCC. Léon Dion, *Québec 1945-2000*. Tome II : *Les intellectuels et le temps de Duplessis*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1993, p.249.

³⁸ Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme au Québec. Des origines à nos jours*, Montréal, Boréal, 1989, p. 172. Par ailleurs, selon Rouillard, « le principal problème de la centrale est le déchirement entre les pratiques syndicales et les principes de la doctrine sociale de l'Église ». Les derniers propos de Rouillard sont rapportés dans Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec*..., p.74. On se rappelle qu'au troisième chapitre nous avons mentionné que la syndicalisation était le premier pas vers l'organisation professionnelle et le corporatisme chez Desranleau.

2.1. Desranleau et le syndicalisme

Le syndicalisme catholique est qualifié par Desranleau d'organisation de vie et de paix, puisque, insiste-t-il, la syndicalisation est nécessaire à la réforme de l'ordre social et contribue grandement au bonheur de l'ouvrier³⁹. La façon dont il conçoit le rôle des syndicats dans l'accession au corporatisme, conformément à la DSE, ramène au principe du droit à l'association. Constatant que, pris individuellement, le travailleur est plus susceptible de se faire exploiter par un employeur avide, l'association devient le seul moyen pour le travailleur de faire valoir ses droits, explique-t-il. C'est pourquoi il met autant d'énergie pour encourager le regroupement en organisations ouvrières afin d'établir des fronts communs⁴⁰. Toutefois, il faut empêcher, avertit-il, que la syndicalisation ouvrière ne verse dans le socialisme ou le communisme. C'est pourquoi il est important, à son avis, que l'Église éduque les patrons et les ouvriers quant au bien-fondé de la syndicalisation :

ce sont les patrons qu'il faut instruire, éclairer, amener à comprendre leurs devoirs comme leurs droits, et à soupçonner que l'on peut dans l'ordre social, pécher et se damner en violant la justice [...]. Ce sont les ouvriers des villes et ceux des campagnes, les agriculteurs, qu'il faut au plus vite organiser, diriger, éclairer, pousser parfois, plus souvent retenir [...]. Le socialisme guette les premiers, l'étatisme, qui est une forme de socialisme, sollicite et aveugle les seconds [...] dans les villes, dans les campagnes, dans chaque paroisse; tout en évitant les écueils de la démagogie et de la démocratie sociale, soyons des apôtres de l'organisation ouvrière et agricole catholique⁴¹.

Pour Desranleau, l'Église a le devoir d'accompagner les patrons et les ouvriers dans leurs efforts de syndicalisation professionnelle catholique. Outre l'éducation, cet accompagnement prend plusieurs formes. Entre autres, l'Église doit encourager les ouvriers à se regrouper. Elle doit aussi être l'inspiration du syndicalisme. Dans l'extrait suivant, il se fait paternaliste dans ses encouragements :

je vous souhaite de vous organiser, de vous rendre forts, de vous assurer votre part de biens et de bonheur, en suivant les directions de celle qui demeure, sans jamais ni changer ni se décourager, votre mère, la Sainte Église [...] Elle vous presse de faire partie des syndicats et des unions qui s'inspirent des directions des Papes [...] Écoutez-la, elle veut votre bien : votre plus grand bien

³⁹ « Son Exc. Mgr Desranleau approuve la campagne contre les taudis », *La Tribune*, 18 mars 1938, p.9.

⁴⁰ Philippe-S. Desranleau, « Pour un Ordre nouveau. L'encyclique "Divini Redemptoris" ou le retour à l'Évangile », Montréal, ÉSP, 1938, p.26.

⁴¹ Philippe-S. Desranleau, *L'Action catholique*, L'œuvre des tracts, Montréal, 1929, p.6-7.

temporel et votre unique bien éternel; elle veut une plus grande part de bien matériels et elle peut vous donner tous ces biens spirituels. Ouvriers, mes frères dans le travail, je vous souhaite une bonne fête du travail et une vie plus heureuse et mieux organisée⁴².

2.2. Un droit et un devoir de s'organiser

Desranleau explique que l'organisation en associations professionnelles constitue un droit et un devoir pour l'ouvrier et pour sa classe. D'une part, dit-il, l'organisation est un droit naturel. Insistant sur l'importance de ce droit dans un sermon prononcé devant les paroissiens de Saint-Pierre de Sorel en novembre 1937, il dit : « l'Église a proclamé ce droit [...] Et ce droit naturel, aucun pouvoir humain ne peut le nier; quand bien même la loi civile viendrait dire non, c'est un des cas où on peut dire : la loi est mauvaise et on passe outre. Une loi mauvaise n'oblige pas, une loi qui est contraire au droit n'oblige pas⁴³. » Donc, le droit naturel est au-dessus de la loi civile, selon Desranleau. Cette affirmation est certes révolutionnaire et n'est pas sans conséquence. Dans le conflit industriel de Sorel, cette opinion conduira à des débordements qui vaudront à Desranleau de nombreuses critiques de ses adversaires. De plus, les paroles prononcées dans ce sermon viennent s'ajouter à celles écrites quelques mois auparavant à l'un des propriétaires des chantiers maritimes de Sorel, Joseph Simard, à qui il tente d'expliquer ses motivations dans ce conflit :

la question ouvrière à Sorel, dans la métallurgie, comme dans les autres métiers, se pose sur l'unique base de la justice et du droit. Les ouvriers ont le droit de se syndiquer, d'être reconnus comme tels par les patrons et de traiter avec eux par leurs syndicats. Ce n'est pas tant une question de salaire, bien que dans certains domaines, il y ait quelques améliorations à faire, améliorations acceptées à date par tous les patrons qui sont de Sorel; qu'une question de dignité professionnelle : les ouvriers ont droit à leurs syndicats et refuser de le reconnaître c'est violer un droit. Je n'invente rien : le Pape Pie XI, dans sa dernière encyclique, dénonce et condamne *ces industriels catholiques qui n'ont cessé jusqu'à présent de se montrer hostiles à un mouvement ouvrier que nous avons nous-même recommandé*. Ce mouvement, c'est l'organisation ouvrière professionnelle, tel que nous la faisons actuellement à Sorel, à la demande des ouvriers et sous la direction de notre évêque [Mgr Decelles]⁴⁴.

⁴² Philippe-S. Desranleau, « Pour la fête du travail », *Circulaire au clergé*, Sherbrooke, 8 décembre 1943, vol. XIII, no 26, p.752-753.

⁴³ Extrait d'un sermon du curé de Saint-Pierre de Sorel, le 7 novembre 1937, tiré de Jean-Paul Lefebvre, *La lutte ouvrière*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1960, p.65.

⁴⁴ Lettre de Philippe-S. Desranleau à Joseph Simard, 26 avril 1937, 4p., AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/4.1.

Desranleau fait aussi référence à deux autres types de droits pour expliquer sa pensée, soit le droit chrétien et le droit civil. Le droit chrétien s'appuie sur l'infailibilité du pape. Comme le souverain pontife, détenteur de la vérité divine, défend le principe d'association comme étant un droit naturel, le principe d'association est aussi un droit chrétien. De plus, il s'agit d'un droit civil puisqu'au Canada, comme dans la province de Québec, il existe des lois civiles protégeant le droit d'association : s'opposer à la syndicalisation des ouvriers, c'est s'opposer au droit civil. C'est ainsi qu'il justifie l'accord qu'il a donné à la syndicalisation des ouvriers des chantiers maritimes :

dans une assemblée ouvrière, je répondis à la demande des ouvriers, aux objections ou accusations les plus répandues en ville. Je leur dis que, en s'organisant, ils ne faisaient qu'user de leur droit naturel, de leur droit civil et de leur droit chrétien; que personne ne pouvait leur nier ce droit ni s'y opposer légitimement. Je leur répétais de rester calmes, charitables dans leurs paroles et respectueux, surtout envers ceux qui s'opposeraient à leur organisation syndicale; je leur dis de continuer leur travail syndical, parce que le Pape et les Évêques les approuvaient et les soutenaient. La dernière encyclique de Pie XI m'a fortement confirmé⁴⁵.

D'autre part, Mgr Desranleau souligne que l'ouvrier a même le devoir de s'organiser. Les ouvriers n'ont pas d'autre moyen de se défendre contre ce qu'il qualifie de dictature économique et « de sauver leur dignité d'homme⁴⁶ ». La préservation de l'ordre social est un fort argument en faveur du syndicalisme, mais ce que Desranleau recherche en premier est le bien et les intérêts de l'ouvrier. Aux yeux de certains, pense-t-il, la machine que fait fonctionner l'ouvrier est plus importante que l'opérateur : « et s'il arrive un accident à la machine, les patrons sont plus furieux que si l'homme se faisait arracher un bras⁴⁷ ». Enfin, dit-il, le principe de l'égalité doit avoir primauté dans les relations de travail et le regroupement en associations professionnelles favorise ce principe⁴⁸.

⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁶ Extrait d'un sermon fait par Mgr Desranleau à la messe paroissiale de Saint-Pierre de Sorel, le 7 novembre 1937, tiré de Alphonse Provost, *Les grèves de Sorel*, tome II, p.220-221.

⁴⁷ *Ibid.*, p.223.

⁴⁸ *Ibid.*, p.224.

2.3. Les conditions

Croyant fermement aux bienfaits de la syndicalisation, Desranleau exprime néanmoins quelques exigences. Il pose trois conditions sans lesquelles, dit-il, « [il] ne pourrait ni approuver [un] syndicat ni [lui] donner d'aumônier⁴⁹ ».

La première condition renvoie à l'organisation professionnelle, si chère à l'Église, et qui constitue la base de la solution corporatiste. Desranleau demande que le syndicat soit strictement professionnel, ne reçoive que des membres du métier et ne s'occupe que du métier⁵⁰. Par ailleurs, cette obligation alimente le débat sur l'atelier fermé, proposition défendue par Desranleau pendant les grèves de Sorel. Nous y reviendrons.

La seconde exigence concerne la politique. Comme pour les membres de l'Action catholique, l'Église interdit l'affiliation politique des syndicats. Seul l'individu peut être membre d'un parti et seulement s'il ne compromet pas son syndicat. Bref, le « syndicat, comme syndicat, et les membres, comme syndiqués, se tiendront en dehors et au-dessus de tout parti politique, de toute ingérence ou influence politique⁵¹ ». Par contre, l'interdiction de la politique partisane ne signifie pas le refus de la politique : « Ces syndicats doivent être hors de la politique – pas contre mais hors – ce qui est différent⁵². » L'autonomie du syndicat est évidemment en cause, mais aussi l'autorité de l'Église sur lui.

En effet, la dernière exigence porte sur l'obligation, pour les membres, d'accepter la direction de l'Église, ce qui encore une fois nous ramène au principe de l'obéissance fidèle à la Hiérarchie catholique, principe qui conditionne aussi les mouvements d'action catholique : « le syndicat acceptera, et tous les membres également, sous peine d'exclusion, les directives de l'Église dans l'ordre moral, surtout de la justice et de la charité⁵³ ».

⁴⁹ Lettre de Philippe-S. Desranleau à Joseph Simard, 26 avril 1937, 4p., AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/4.1.

⁵⁰ Évidemment, le dialogue, l'harmonie et la collaboration doivent dominer dans les relations entre les différents syndicats pour que le corporatisme puisse devenir une réalité. *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*

⁵² Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.105.

⁵³ Lettre de Philippe-S. Desranleau à Joseph Simard, 26 avril 1937, 4p., AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/4.1.

Le problème survient lorsqu'il y a des ouvriers de différentes religions au sein d'une entreprise. Pour l'Église, c'est à l'évêque de décider, d'après les directives données par Rome, de quelle façon se fera l'organisation syndicale et si les ouvriers catholiques peuvent et doivent adhérer à des syndicats qui sont non-catholiques⁵⁴.

2.4. La confessionnalité des organisations ouvrières

L'affaire du Père Lévesque⁵⁵ jette un éclairage important sur la nécessaire confessionnalité des syndicats selon Desranleau. Rumilly soutient que Mgr Courchesne, de Rimouski, et Mgr Desranleau, de Sherbrooke, vont être horrifiés par cette thèse, craignant que la « non-confessionnalité » ne s'étende au syndicalisme⁵⁶. Rumilly explique que le désaccord de Desranleau est si complet à l'endroit du Père Lévesque qu'il envoie « des jeunes gens étudier les sciences sociales en Europe plutôt qu'à la Faculté de Laval⁵⁷ ». L'historien ajoute que Desranleau « qui fait la chasse aux clubs "neutres", voudrait introduire la confessionnalité dans tous les aspects de la vie sociale et professionnelle⁵⁸ ». Desranleau reste attaché au modèle de chrétienté, qu'il s'efforce de préserver en dépit de la modernisation.

Dans une lettre adressée aux curés des villes du diocèse de Sherbrooke, le 21 novembre 1942, il expose sa pensée sur ce qu'il nomme les *sociétés et les clubs neutres*, en particulier, les Rotary, les Kiwanis, les Lions et les *Elks*⁵⁹. Cette lettre nous aide à mieux comprendre l'opposition de Desranleau au principe de non-confessionnalité du Père Lévesque. S'appuyant comme toujours sur l'autorité papale, il avertit que l'Église, depuis longtemps, désapprouve ces sociétés et ces clubs neutres. La totale neutralité religieuse affectée et affirmée par les membres, véritable éloignement ou oubli officiel de Dieu, équivaut à la négation de Dieu. «Une société, plaide-t-il, qui systématiquement est sans religion, nie Dieu et la vraie religion; donc est contre Dieu et contre la vraie religion : «Qui n'est pas avec moi, dit Jésus, est contre

⁵⁴ Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », Louis O'Neil, *La chaire de...*, p.105.

⁵⁵ En décembre 1945, le célèbre dominicain écrit un article dans la revue *Ensemble*, qui sert d'organe officiel au Conseil supérieur de la Coopération, sur la non-confessionnalité qu'il distingue de la neutralité. Cet article va provoquer un tollé dans le milieu épiscopal québécois.

⁵⁶ Robert Rumilly, *Maurice Duplessis et son temps*, Tome 2 : 1944-1959, Montréal, Fides, 1973, p.107.

⁵⁷ *Ibid.*, p.156.

⁵⁸ *Ibid.*, p.107.

⁵⁹ Philippe-S. Desranleau, « Lettre sur les sociétés neutres », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.171-172. Les italiques sont de l'auteur.

moi»⁶⁰.» C'est une dangereuse hérésie car une morale sans Dieu « ne peut être que matérialiste, purement païenne⁶¹ ». Sous les apparences trompeuses «d'organisations sociales», ces sociétés prétendent faire le bien et aider les nécessiteux par la charité et la bienfaisance, influencer la politique, promouvoir la morale publique et procurer le bien général, « Mais tout cela, prévient Desranleau, est d'ordre social et moral, et il n'y a pas de morale sans religion, sans Dieu; la morale ne peut être neutre⁶² ». Ces sociétés neutres « sont dangereuses aussi à cause de leur origine, de leur alliance, ou de leurs accointances avec la franc-maçonnerie⁶³. » Il ajoute que ces sociétés portent généralement le nom d'un animal. Selon lui, il s'agit là d'une preuve de la fausseté de ces sociétés, puisque dans « les Saintes Écritures, la vérité n'est jamais représentée par un animal, mais l'erreur et le mal adoptent souvent la figure d'une bête⁶⁴. »

À l'instar de Desranleau, le cardinal Villeneuve désapprouve la thèse du Père Lévesque. Il demeure néanmoins indulgent à l'égard du dominicain, par respect pour son travail de propagation de la philosophie sociale, inspiratrice de la doctrine sociale de l'Église, à l'École des Sciences sociales de l'Université Laval. En fait, Rumilly raconte qu'un seul évêque au Québec appuie l'argumentation du dominicain, et c'est Mgr Charbonneau. Cela expliquerait selon lui l'opposition de Desranleau et de Courchesne vis-à-vis de Charbonneau par la suite⁶⁵. Le projet de laïcisation, non plus seulement des coopératives, mais des syndicats obtenait l'appui de l'archevêque d'origine ontarienne, ce qui hérissait ses collègues et, à plus forte raison, Mgr Desranleau qui s'était battu et se battrait jusqu'à la mort pour le syndicalisme catholique. Il avait bien prévu que la thèse de la non-confessionnalité, appliquée par le Père Lévesque aux coopératives, s'étendrait un jour aux syndicats. Et il n'en veut à aucun prix⁶⁶. Par ailleurs, Rumilly prétend que Desranleau était parmi ceux qui ont tout essayé pour débarrasser l'Église québécoise du Père Lévesque. Compte tenu de l'influence des Dominicains à Rome, cette entreprise aurait échoué. Par contre, il en aurait été autrement pour Mgr Charbonneau qui n'entretenait peu ou pas du tout de relations à Rome. Toujours selon

⁶⁰ *Ibid.*, p.171-172.

⁶¹ *Ibid.*, p.173.

⁶² *Ibid.*

⁶³ *Ibid.*, p.174.

⁶⁴ *Ibid.*, p.173.

⁶⁵ Robert Rumilly, *Maurice Duplessis...*, Tome II, p.107.

Rumilly, le travail effectué par Desranleau et Courchesne dans l'affaire Lévesque aurait préparé la démission forcée de l'archevêque de Montréal⁶⁷.

2.5. L'atelier fermé

Desranleau se prononcera en faveur de l'atelier fermé. Selon Bernard Dionne, l'atelier fermé est une « forme de sécurité syndicale en vertu de laquelle l'appartenance à un syndicat constitue une condition préalable à l'engagement d'un travailleur et au maintien de son emploi⁶⁸. » Pour Desranleau, les ouvriers ont, au même titre que les autres catégories de travailleurs, le droit et le devoir, comme nous le mentionnons auparavant, de former un corps professionnel de travail. Ils ont également droit à l'atelier fermé. Évidemment, cela doit contribuer à l'implantation d'organisations professionnelles :

Les syndicats catholiques et l'organisation professionnelle comportent, quoi qu'on dise et quoi qu'on pense, les contrats collectifs de travail; les syndicats et l'organisation professionnelle comportent, quoi qu'on dise et quoi qu'on pense, l'atelier fermé. Qu'on nous laisse donc la paix avec cette blague de la liberté du travail. Quand il s'agit d'ouvriers qui s'organisent, on parle de liberté de travail. Pourtant, les médecins, les avocats, les notaires, les architectes ont leurs règlements. Quand on arrive aux plombiers, aux peintres, etc., on dit la liberté de travail. La liberté de travail, ça n'existe que contre l'ouvrier. Eh bien non ! ça n'est pas vrai. Va-t-on cesser de nous leurrer avec des faussetés ? Les ouvriers ont le droit de s'organiser, et une fois qu'ils sont organisés, ils ont le droit de fermer leurs corps à ceux qui ne veulent pas y entrer. C'est cela la convention collective; c'est cela l'atelier fermé, quoi qu'en disent certaines personnes pourtant habituées à penser⁶⁹.

Duplessis, qui s'oppose féroce­ment à l'atelier fermé, se fait rapporter le compte rendu du discours de Desranleau en l'annotant de la façon suivante : « L'atelier fermé, crois ou meurs. Si quelques fois il rend service, le plus souvent il est cause d'injustice criante, de cruauté inhumaine. On dit qu'il y a un peu de bon sens chez les plus méchants; c'est bien cela pour l'atelier fermé⁷⁰ ». Pourtant, l'atelier fermé, au cœur du litige à Sorel, avait été abandonné à regret par Desranleau afin de clore cette interminable grève. Mais son opinion n'avait pas changé :

⁶⁶ *Ibid.*, p.304.

⁶⁷ *Ibid.*, p.304-305.

⁶⁸ Bernard Dionne, *La syndicalisation au Québec*, Collection Boréal Express, 1991, p.122.

⁶⁹ Philippe-S. Desranleau, « Le droit des ouvriers à s'organiser en profession », Montréal, *ÉSP*, octobre 1938, p.26-27.

⁷⁰ Robert Rumilly, *Maurice Duplessis et son temps*, Tome 1 : 1890-1944, Montréal, Fides, 1973, p.470-471.

donnons donc à l'ouvrier le droit de s'organiser en profession comme l'avocat, le médecin, etc. Donnons-lui le contrat collectif et l'atelier fermé, si c'est bien pour l'ensemble de la profession, [...] ça n'est pas aux politiciens de dire si c'est bon; ça regarde d'abord les employés et les employeurs⁷¹.

3- Desranleau et la grève

Comme nous le mentionnons précédemment, l'Église se méfie du droit de grève, sous prétexte que la grève peut engendrer le désordre social. Hamelin remarque que l'Église réproouve la grève tout en maintenant une attitude des plus conciliantes envers la partie patronale afin de maintenir l'ordre social. Cependant, cela a pour conséquence d'affaiblir les pratiques syndicales et d'affaiblir le pouvoir de négociation des syndicats catholiques⁷². C'est pourquoi, selon lui, « l'attitude intransigeante du curé Desranleau durant les grèves de Sorel constitue un accroc à la norme⁷³ ».

3.1. Les grèves de Sorel de 1937

Beaucoup de choses ont été écrites sur les grèves de Sorel⁷⁴. C'est pourquoi nous n'allons pas nous étendre sur le déroulement de ces événements. Rappelons que le conflit ouvrier que connaît Sorel en 1937 perturbera complètement la vie économique et sociale de ses habitants. En fait, ce sont trois grèves que les ouvriers de la métallurgie et des chantiers maritimes vont déclencher pendant cette année 1937. Trois grèves, entrecoupées de reprises de travail, de sabotages, d'intimidation, de vols et d'incendies. Des poursuites au criminel seront d'ailleurs intentées à la fin du conflit⁷⁵. Desranleau, curé de la paroisse de Saint-Pierre de Sorel durant cette période, joue un rôle important dans ce conflit entre les ouvriers et les frères

⁷¹ Philippe-S. Desranleau, «Le droit des ouvriers... », *ÉSP*, octobre 1938, p.26-27.

⁷² Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois*, Vol. 3 : *le XXe siècle*, Tome 1 : 1898-1940, Montréal, Boréal Express, 1984, p.412.

⁷³ *Ibid.*, p.412.

⁷⁴ Nous pensons en particulier aux travaux de Robert Barberis, *De la clique des Simard à Paul Desrochers*, Éditions québécoises, 1973, p.85-92; Alfred Charpentier, *Cinquante ans d'action ouvrière. Les mémoires d'Alfred Charpentier*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1971, p.249-285; François De Lorimier, *Les grèves de Sorel, 1937*, dissertation, Faculté des Sciences Sociales, Université de Montréal, 1951; Jean Francoeur, *En grève*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1960, p.65-79; Alphonse Provost, *Les grèves de Sorel*, Tome 1 et Tome 2.; Robert Rumilly, *Maurice Duplessis...* Tome II, p.364-396. De plus, dans son mémoire de maîtrise sur Mgr Desranleau, Gaëtane Dion explique en détails le rôle joué par le curé de Saint-Pierre de Sorel dans ce conflit.

⁷⁵ Gaëtane Dion, *Philippe-S. Desranleau avant l'épiscopat, 1882-1938 : profil d'une ascension*, M.A. Histoire, Université de Sherbrooke, 1996, p.133.

Simard, propriétaires des chantiers maritimes de Sorel. Selon G  tane Dion, le cur   Desranleau fut un des principaux acteurs du conflit par sa participation «    la naissance et    l'animation de ce combat ouvrier qui met en sc  ne patrons, ouvriers, syndicalistes montr  alais, politiciens locaux et membres du clerg  ⁷⁶.» Dion conclut que, dans ce conflit, « Mgr Desranleau utilise sa position sociale pour d  noncer l'exploitation des ouvriers et le patronage local dans le but d'implanter les syndicats catholiques, [...] montre des qualit  s d'avant-gardiste pour son   poque» car, poursuit-elle, « c'est une attitude r  volutionnaire en 1937 d'affronter publiquement des patrons et des autorit  s publiques⁷⁷ ». Cette interpr  tation sied bien au personnage.

L'attitude de Desranleau dans ce conflit annonce la pens  e du futur   v  que de Sherbrooke sur la classe ouvri  re, le syndicalisme catholique et le recours    la gr  ve comme moyen ultime de d  fense des droits des ouvriers. En fait, ces   v  nements de 1937 permettent    Desranleau d'exposer sa pens  e sociale et sa compr  hension de la DSE. Voici un exemple concret des diff  rences d'opinions    propos du recours    la gr  ve entre Desranleau, alors cur   de la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, et celui de la paroisse voisine de Notre-Dame de Sorel, l'abb   Couillard-Despr  s. Au cours d'un sermon    la messe paroissiale de Saint-Pierre, le 7 novembre 1937, Desranleau exprime sa position concernant le recours    la gr  ve par les ouvriers :

je sais bien ce que vous allez dire; c'est que les associations catholiques font la gr  ve comme les unions neutres et internationales; c'est vrai. Vous pourriez ajouter qu'il y a eu cette ann  e dans la Province de Qu  bec et m  me    Sorel trop de gr  ves, c'est encore vrai; mais ce qui est   galement vrai, c'est que la gr  ve, qui est une chose mauvaise en elle-m  me, une chose qui a de si mauvaises cons  quences qu'on doit toujours chercher    l'  viter, mais la gr  ve est parfois le seul moyen qu'ont les ouvriers de faire reconna  tre leurs droits.⁷⁸

Pour sa part, le cur   de la paroisse voisine, l'abb   Couillard-Despr  s exprime ses r  ticences    recourir    ce moyen de pression, pr  f  rant le compromis    la confrontation :

⁷⁶ *Ibid.*, p.134.

⁷⁷ *Ibid.*, p.152.

⁷⁸ Extrait d'un sermon fait par P-S. Desranleau,    la messe paroissiale de Saint-Pierre de Sorel, le 7 novembre 1937, dans Alphonse Provost, *Les gr  ves de Sorel*, Tome II, p.224-225.

En principe, personnellement, je suis contre toute grève, même les meilleures. Il se peut, parfois, qu'il y en ait de justes, dans certaines circonstances exceptionnelles, mais même dans ces cas, il vaut mieux tolérer certains abus, procéder avec calme, endurer patiemment ce qu'on ne peut corriger et guérir. Le plus imparfait des règlements, au moins temporaire, vaut mieux que la grève la plus juste⁷⁹.

Le curé de Notre-Dame est, nous venons de le constater, plus réticent à soutenir la grève que son collègue de Saint-Pierre. Cependant, Desranleau ne semble pas être le seul à avoir soutenu les grévistes de Sorel. En effet, Dion fait ressortir le travail de Mgr Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe, pour épauler le curé Desranleau⁸⁰. Faut-il conclure que l'élévation à l'épiscopat de Desranleau témoigne implicitement de l'approbation de l'épiscopat québécois de son action dans le conflit comme l'avance Dion ? Se pourrait-il que l'attitude bruyante du curé de Sorel inquiète l'Église qui, nous l'avons mentionné, appuie la cause ouvrière mais pas la grève ? Néanmoins, Desranleau continue par la suite de clamer qu'il avait le soutien de l'Église dans cette cause. En effet, dès son arrivée à Sherbrooke, il revient sur cette année 1937 où les syndicats catholiques ont été impliqués dans un certain nombre de grèves⁸¹. L'année 1937, dit-il, a vu sept évêques prendre « fait et cause pour ceux qui souffraient dans un temps de grève; lorsque ces évêques eurent vu de quel côté se trouvait la justice, ils n'hésitèrent pas à prendre la part des pauvres et, de toute leur autorité, ils aidèrent ces grèves qui eurent une troublante répercussion, mais qui ont éclairci l'atmosphère⁸² .»

Par ailleurs, nous remarquons dans l'extrait précédent que Desranleau n'hésite pas à légitimer l'action de l'Église, qui s'est produite au nom de la justice sociale. De son côté, le

⁷⁹ Extrait d'un sermon de l'abbé Couillard-Després de Notre-Dame de Sorel, le 8 août 1937, dans Jean Francoeur, *En grève, l'histoire de la C.S.N. et des luttes menées par ses militants de 1937 à 1963*, Montréal, Éditions du jour, 1963, p.86.

⁸⁰ Gaétane Dion, *Philippe-S. Desranleau...*, p.145-147. Elle fait état des montants d'argent envoyé par Mgr Decelles pour aider les familles des ouvriers, des lettres qu'il a écrites afin de démontrer son appui aux travailleurs, lettres envoyées à Ludger Simard et aux patrons de la métallurgie de Sorel, au président du syndicat catholique, Napoléon Latraverse, au Père Georges-Albert, provincial des Franciscains à Montréal et enfin, à l'abbé Couillard-Després, dans laquelle il presse le curé de Notre-Dame de cesser de semer la division. En effet, Mgr Decelles le somme, s'il n'a pas le courage « de travailler à la rescousse des Prêtres de St-Pierre qui ont conscience de soutenir une cause juste, du moins de garder la neutralité et le silence ». Lettre de Mgr Decelles à l'abbé Az. Couillard-Després, le 5 septembre 1937, *Le registre des lettres*, AESH.

⁸¹ Jacques Rouillard relate que l'année 1937 fait contraste dans la décennie 1930 puisque qu'elle compte 43% des jours ouvrables perdus. Les deux grèves les plus importantes impliquant la CTCC se font par les ouvriers des chantiers maritimes à Sorel et par neuf mille syndiqués de l'industrie du textile. Par ailleurs, Rouillard explique l'affaiblissement du pouvoir des travailleurs dans les années 1930 par le manque d'emploi résultant de la crise économique. Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme...*, p.190.

⁸² Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.103.

curé de Notre-Dame semblait beaucoup plus conciliant et prêt à permettre des abus au nom de la paix sociale, de la préservation de l'ordre. Justice sociale ou paix sociale ? Comme il est difficile de concilier les deux, l'apôtre de la DSE se voit placer dans un dilemme avec peu de marge de manœuvre. Dans le cas de Sorel, Desranleau a rapidement choisi la voie de la justice sociale, même si cette option l'éloignait pour un temps de la paix sociale. Malgré une attitude plus conciliante en 1949, pendant la grève de l'amiante, il conservera la même opinion et son appui ira encore une fois aux grévistes.

Desranleau admet qu'en vue de la justice sociale, il faille parfois compromettre la paix sociale⁸³. Ses détracteurs l'accusent même d'être le responsable, c'est le cas du greffier municipal de Sorel, M. Cartier⁸⁴ :

le fauteur de cette triste grève est le curé de St-Pierre de Sorel, Mgr P.S. Desranleau, qui se fiche bien du sort des ouvriers mais qui veut à tout prix et par tous les moyens (légaux ou illégaux) à sa disposition ruiner la politique libérale dans cette ville et ce comté [...] Depuis mai dernier, nous vivons ici une ère de terreur et de communisme « catholique »; les esprits sont empoisonnés et tous nos chefs libéraux (l'hon. M. Cardin en tête) sont montrés du doigt et sans l'intervention de la police provinciale, les scènes de l'Espagne actuelle se seraient reproduites ici [...] Nos capitalistes canadiens-français sont si rares qu'on devrait leur faire confiance au lieu d'appuyer un syndicat composé de bandits et un curé menteur, machiavéliste [*sic*] et en marge des directives du cardinal et de son évêque⁸⁵.

Pour Desranleau, le déclenchement de la grève par les ouvriers des chantiers maritimes de Sorel est juste puisque cette grève s'inscrit à ses yeux dans le cadre de la doctrine sociale de l'Église. Ainsi, il n'est pas surprenant que le curé de Sorel encourage les syndiqués dans leur combat, au cours d'une assemblée, en leur disant que l'Église marche avec eux :

en venant vous adresser la parole, ce soir, je ressens de la joie et de la tristesse à la fois. De la joie parce que vous défendez une cause qui est bonne, de la tristesse à cause du grand nombre de familles que cette grève fait souffrir. Je veux que vous sachiez, ouvriers de Sorel, que la cause ouvrière, telle que conduite présentement, reçoit l'approbation de Sa sainteté le pape Pie XI, de S. E. le cardinal Villeneuve, de NN. SS. les évêques, en un mot, de l'Église catholique⁸⁶.

⁸³ En effet, un certain nombre d'actes de vandalisme et de violence vont effectivement être commis pendant ce conflit.

⁸⁴ Nous supposons qu'ils font partie de la clique de Sorel.

⁸⁵ Lettre d'A.O. Cartier au rédacteur du *Canada*, 10 septembre 1937, 1p., AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/3.2.2.

⁸⁶ Alphonse Provost, *Les grèves de Sorel*, Tome II, p.213. Par ailleurs, il lance le même message d'encouragement aux employés de la *Dominion Textile* au cours de la grève d'août 1937 en déclarant leur grève légale, juste et prudente. Robert Rumilly, *Maurice Duplessis...*, Tome II, p.198.

De plus, on rapporte que Desranleau se serait exclamé en chaire, au plus fort du conflit, en scandant du poing : « cela va devenir un honneur et une gloire que d'aller en prison à Sorel pour la cause dont nous souffrons », tout en se déclarant prêt à subir lui-même la prison s'il le fallait⁸⁷. Cependant, il faut préciser que si, de son côté, il se dit prêt à plusieurs sacrifices pour les aider dans leur juste cause, il faut que les ouvriers sachent qu'ils doivent être responsables de leurs actes :

vous avez raison, malgré la souffrance, de continuer votre grève. Les Évêques, les prêtres, les aumôniers ont sans doute le devoir de vous diriger, de vous éclairer, dans ces questions ouvrières et syndicales, mais lorsqu'il s'agit de prendre une décision, quant à la déclaration, la continuation ou la cessation de vos grèves, c'est à vous, ouvriers, et à vous seuls de vous prononcer⁸⁸.

Pour expliquer sa détermination dans l'accompagnement des grévistes, Desranleau déclare que son action répond fidèlement aux principes de droit, de justice et de vérité, principes fondamentaux de la DSE. Ainsi, c'est avec force qu'il rappelle à Joseph Simard, de la partie patronale, ces principes, pour lesquels tout individu est légitimé de combattre et pour lesquels tout individu obtiendrait l'appui de son curé :

malgré tout ce que cela peut m'apporter de désagrément et vous ne pouvez guère vous le représenter, je continuerai à défendre le droit, la vérité et la justice, sans me laisser impressionner par les reproches qui me viennent et me viendront et en masse tantôt des patrons et tantôt aussi des ouvriers, parce que, dans ce travail, croyez-le bien, nous soutenons et défendons autant les employeurs que les employés : la preuve, un jour, vous en sera patente⁸⁹.

De plus, il écrit à Joseph Simard que de se porter à la défense des droits des ouvriers fait partie des devoirs qui incombent au curé, c'est pourquoi il prévient que si la partie patronale ne se montre pas plus raisonnable, il va être obligé de dénoncer son comportement en chaire :

Je n'ai pas encore jugé devant Dieu que je devais en parler en chaire. Si les choses se gâtent, si on ne veut pas aider à l'entente, si on prétend ne pas laisser aux ouvriers le droit de se syndiquer et si on refuse définitivement de les entendre et de traiter avec leur syndicat, je serai obligé, pour accomplir mon devoir de curé, d'en parler à l'église et je le ferai avec toute la franchise, toute l'énergie et toute la précision que je pourrai y apporter. Je n'attaquerai personne, mais je dirai

⁸⁷ Alphonse Provost, *Les grèves de Sorel*, Tome II, p.213. Cet extrait est aussi repris par Robert Rumilly, *Maurice Duplessis...*, Tome I, p.368.

⁸⁸ Alphonse Provost, *Les grèves de Sorel*, Tome II, p.214.

⁸⁹ Lettre de P-S. Desranleau à Joseph Simard, 26 avril 1937, 4p., AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/4.1

toute la vérité, et ceux que la doctrine catholique condamnera devront accepter cette condamnation et se l'appliquer : sans les viser en quoi que ce soit, ce sera pour eux que je parlerai⁹⁰.

En somme, il s'agit d'une pression supplémentaire témoignant d'une radicalisation de ses moyens d'action.

Desranleau justifie son action au profit des ouvriers par deux autres motivations : combattre l'ingérence politique pratiquée par certains politiciens et entrepreneurs de Sorel et contrer la percée que tentent d'effectuer les communistes dans cette région avec les syndicats internationaux.

L'ingérence politique dénoncée par Desranleau est pratiquée par un groupe d'individus qu'il nomme « la clique de Sorel ». Il s'agit d'hommes d'affaires et de politiciens de Sorel qui ont fini par provoquer le conflit en poursuivant leurs fins économique et politique. Desranleau dénonce leurs agissements comme étant une tentative d'instaurer une dictature économique à Sorel. Pour lui, cet ingérence politique est « l'œuvre du diable⁹¹ » :

Nous pouvons dire que nous avons eu, ici à Sorel, trop de grèves; mais ce ne sont pas les ouvriers qui en sont la cause, ni les patrons, ce n'est pas non plus le Syndicat. La cause, [...] c'est ce petit groupe, qui a fait autour de cette question, comme toujours, de cette ingérence politique malsaine, qui mérite les malédictions du Ciel. Trois mois avant qu'il fût question de grèves ici à Sorel, vous entendiez, dans des assemblées publiques ou semi-publiques, des hommes de ce petit groupe dire sur tous les tons : il faut tuer les Syndicats Catholiques, il faut tuer les ouvriers, il faut tuer ceux qui les appuient, il faut se débarrasser de cela, pour garder notre mainmise sur la ville de Sorel et continuer à la gouverner comme nous la gouvernons depuis vingt-cinq ans [...]. Ce sont eux qui, pendant des mois ont faussé l'esprit, qui ont semé des haines entre patrons et ouvriers et qui ont fait qu'ils n'ont pas pu s'entendre. Ce sont eux, les responsables; ce sont eux qui ont fait tant de mal aux ouvriers et aux patrons. Comment les qualifier ? Je ne dirais pas le mot, mais ils ne cherchent qu'une chose : mettre dans leur poche la masse des revenus et laisser les autres dans la misère. Voilà vingt-cinq ans à Sorel que nous sommes arriérés; et, à l'heure actuelle, il y a trois cents familles à Sorel qui ne peuvent trouver de travail par la faute de ce groupe-là. C'est lui qui est responsable de vos grèves, de la longueur des grèves et de toutes ses conséquences. C'est lui qui, à l'heure actuelle, cherche, en influençant certains contremaîtres et en corrompant certains ouvriers, cherche à empêcher la paix de revenir [...]. Ce groupe-là mérite la réprobation de tous les honnêtes gens; et voilà pourquoi nous

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ Rumilly s'interroge à savoir si Desranleau veut désigner le gouvernement provincial ou ses adversaires qui enveniment la situation. Robert Rumilly, *Maurice Duplessis*, Tome 1, p.367.

devons le combattre jusqu'à la mort, pour libérer ouvriers et patrons de son emprise antisociale⁹².

Plusieurs doutes subsistent quant à la composition de ce groupe. Desranleau déclare que « la grève qui sévit actuellement et qui attriste si profondément notre population serait réglée depuis deux semaines déjà, n'eût été l'intervention du gouvernement provincial⁹³ ». Se sentant visé par cette clique, le curé enjoint à ses paroissiens de ne pas la craindre, mais de s'attendre à tout de cette ingérence politique, qui ne reculera devant rien. À la messe paroissiale du 29 août 1937 : « vous savez tout ce qu'on manigance contre votre curé; mais même si on me jetait en prison, serait-on plus avancé ? Et la vérité conservera toujours ses droits⁹⁴ ».

Desranleau pense qu'il vaut mieux que le syndicat, quoique responsable de ses actes, soit éclairé par un aumônier en conformité avec les principes chrétiens plutôt que par des dirigeants internationaux voulant implanter le communisme dans le désordre et le chaos. Un extrait de la lettre écrite à Joseph Simard, le 27 avril 1937, démontre ses craintes au sujet de l'implantation des idées communistes :

Les ouvriers s'étonnent, s'impatientent, et bien des mécontentements, jusqu'ici contenus, remontent en surface et des choses peu rassurantes se répètent. Ils voient tout ce qui se rapporte dans les journaux au sujet des conflits ouvriers et ils s'en inspirent. Cet état d'esprit m'inquiète. Ils ont eu des offres de l'internationale durant quatre mois, de septembre à février, les communistes sont venus à Sorel chaque semaine et ont essayé de noyauter des cellules. Nous les avons dépistés, mais les tristes idées qu'ils ont jetées ici peuvent remonter et passer au premier plan⁹⁵.

Enfin, malgré un résultat décevant pour les ouvriers, et une irréparable défaite pour le syndicalisme catholique à Sorel⁹⁶, Desranleau, devenu évêque coadjuteur de Sherbrooke,

⁹² Extraits des remarques de P-S. Desranleau, à la messe paroissiale de Saint-Pierre de Sorel, le 7 novembre 1937, dans Alphonse Provost, *Les grèves de Sorel*, Tome II, p.225-226.

⁹³ Extrait d'un discours prononcé par Philippe-S. Desranleau devant une assemblée de syndiqués dans la salle paroissiale de Saint-Pierre de Sorel, le 23 août 1937, *Ibid.*, p.213-214. Provost, que certains relient à la clique en question, ajoute qu'une quinzaine de jours auparavant, le Premier Ministre de la Province s'était prononcé en faveur de la liberté du travail; et les agents de la Sûreté Provinciale arrivaient à Sorel, où deux incendies venaient d'être allumés et d'autres dommages causés à la propriété.

⁹⁴ Extraits des remarques de P-S. Desranleau, à la messe paroissiale de Saint-Pierre de Sorel, le 29 août 1937, *Ibid.*, p.215-216.

⁹⁵ Lettre de P-S. Desranleau à Joseph Simard, 27 avril 1937, 4p., AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/4.1.

⁹⁶ Alfred Charpentier, président de la CTCC de 1936 à 1946, rapporte dans ses mémoires que Desranleau a contribué à mettre fin au conflit en négociant avec les employeurs avec le concours de certaines autorités gouvernementales à Québec, mettant ainsi fin au calvaire des ouvriers. Le syndicat était reconnu avec une

semble fier du travail effectué, notamment de l'appui courageux de son évêque, Mgr Decelles à la juste cause des ouvriers. Desranleau résume ainsi aux ouvriers de Sherbrooke l'apport important de l'Église pour la cause ouvrière : « 1937 va entrer dans l'histoire à cause de cette intervention épiscopale et dans cinquante ans d'ici, il y aura encore des hommes comme nous et on dira que les évêques de ce temps-là ont rendu un grand service à la classe ouvrière⁹⁷ ».

3.2. La grève de l'amiante de 1949

À propos de la grève de l'amiante, nous avons retenu les interprétations de Jacques Rouillard, qui tente de relativiser l'importance accordée par plusieurs à la grève de l'amiante dans l'histoire syndicale de la CTCC et du Québec. Pour lui, d'autres conflits, comme la grève de la chaussure de 1926 et celle du textile, ont déjà montré la vigueur du militantisme des travailleurs. Cependant, il reconnaît qu'elle

tranche cependant avec ces conflits et les autres grèves qui ont pu éclater à l'époque en ceci que le syndicat, du moins au début des négociations, tente d'ouvrir la voie à la participation des travailleurs à la gestion de leur entreprise. Cette réclamation, inédite parmi les demandes syndicales habituellement formulées en Amérique du Nord, place la CTCC à l'avant-garde du mouvement syndical. La grève a aussi un caractère politique au sens où elle vise à faire échec à l'antisyndicalisme du gouvernement Duplessis⁹⁸.

Dans un article visant à démystifier l'interprétation qui domine dans la mémoire collective québécoise, Rouillard affirme également :

Enfinement, le conflit n'annonce en rien le Québec moderne car l'Église catholique y joue un rôle de premier plan dans plusieurs phases du conflit. Le secours que les évêques, les associations catholiques et le clergé d'Asbestos apportent aux grévistes n'est pas négligeable et c'est l'intervention de Mgr Roy qui dénoue le conflit [...] Enfin des clercs sont responsables des éléments touchant la réforme de l'entreprise parmi les réclamations syndicales⁹⁹.

modeste augmentation de salaire, mais sans l'atelier fermé. Cependant, les dettes, les procédures judiciaires, le début de la Deuxième Guerre mondiale, ainsi que le départ de Desranleau, « un puissant protecteur moral », entraîneront la disparition complète du syndicat jusqu'en 1942. Alfred Charpentier, *Les mémoires...*, p.283.

⁹⁷ Philippe-S. Desranleau, « Aux ouvriers », Louis O'Neil, *La chaire de Mgr Desranleau*, p.103.

⁹⁸ Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme...*, p.282.

⁹⁹ Jacques Rouillard, « La grève de l'amiante de 1949 et le projet de réforme de l'entreprise. Comment le patronat a défendu son droit de gérance », *Labour/Le Travail*, 46 (automne 2000), p.339.

Pour Léon Dion, si cette grève avait été, comme certains le disaient, l'événement catalyseur du nouveau régime, des séquelles auraient été plus visibles dans les années suivantes. Selon lui, la grève de l'amiante va déclencher le premier coude-à-coude des intellectuels et des travailleurs : nouveaux intellectuels, membres de la hiérarchie religieuse, opinion publique et classe ouvrière se coalisent contre un gouvernement oppressif¹⁰⁰. Pour sa part, Hamelin écrit que la grève de l'amiante semble être un désaccord accidentel au niveau stratégique entre la Hiérarchie et le gouvernement dans le sens où tous les deux visaient le maintien de l'ordre social, mais en empruntant des voies différentes : l'Église ayant choisi la voie de la charité; l'État, la voie de la légalité. Par contre, pour Hamelin, la grève est très révélatrice des divergences idéologiques au sein du clergé entre les conservateurs qui endossaient les positions legalistes du gouvernement et la gauche catholique, libérale et laïcisante, qui récupérerait l'événement en le hissant au rang de mythe fondateur¹⁰¹.

En visite *ad limina* à Rome pendant la première partie de la grève de l'amiante, Desranleau y joue un rôle moins important qu'à Sorel en 1937. L'historiographie est cependant muette concernant son apport : on parle surtout de l'intervention de Mgr Roy de Québec¹⁰². Toutefois, la grève commencée, Desranleau écrit de Rome pour envoyer ses encouragements aux ouvriers :

Ici, à Rome, de tristes nouvelles nous arrivent sur la grève de l'amiante; il me paraît que cette très grave situation a trop duré; les ouvriers, leurs femmes et leurs enfants souffrent au-delà de toutes mesures, leurs besoins naturels et objectifs ne sont ni reconnus ni sauvegardés; toute autorité, quelle qu'elle soit, a le devoir de soutenir, d'appuyer et de secourir les faibles, ceux qui travaillent pour gagner leur vie. [...] Comme Notre-Seigneur, j'ai pitié de la foule et j'appuie de toute mon âme d'évêque les ouvriers de l'amiante dans leurs justes réclamations¹⁰³.

Il faut mentionner que Desranleau n'est pas le seul évêque à appuyer les grévistes de l'amiante dans leurs efforts¹⁰⁴. En effet, on organise, dans tous les diocèses de la province, des collectes pour venir en aide aux familles éprouvées par la grève.

¹⁰⁰ Léon Dion, *Québec 1945-2000...*, p.251.

¹⁰¹ Jean Hamelin, *Histoire du catholicisme...*, tome 2 p. 100.

¹⁰² Mentionnons que Thetford-Mines est situé dans l'archidiocèse de Québec; Asbestos, dans le diocèse de Sherbrooke.

¹⁰³ Philippe-S. Desranleau, « Communiqué de son Excellence Monseigneur l'Évêque, Rome, le 14 mai 1949 », *Circulaire au clergé*, Sherbrooke, 18 janvier 1950, vol.XV, no 61, p.315-316.

¹⁰⁴ Nous pensons entre autres au cri du cœur de Mgr Charbonneau, appelant la solidarité de tous pour aider les familles des grévistes.

Le conflit ouvrier des villes minières d'Asbestos et de Thetford-Mines a impliqué plus de 5000 ouvriers entre février et juillet 1949¹⁰⁵. Parmi les revendications ouvrières, nous retrouvons : l'élimination de la poussière d'amiante, une augmentation générale de 15 cents de l'heure et la consultation du syndicat pour les cas de promotion, de transfert, de congédiement, ainsi que, le droit pour les employés d'accepter ou de refuser individuellement les taux de standards de production¹⁰⁶. Rouillard fait ressortir que les propositions de « co-gestion » formulées par les syndicats, sont en grande partie responsable du refus de la partie patronale¹⁰⁷.

Desranleau n'est tout de même pas resté les bras croisés durant ce conflit qui devait l'affecter profondément. Nous retenons deux éléments. La correspondance échangée avec Lewis-H. Brown, président de la *Canadian Jonhs-Manville Corporation* et la défense de l'abbé Camirand.

La correspondance échangée avec Brown témoigne des relations cordiales entretenues par les deux hommes et de la volonté de ces derniers de parvenir à s'entendre sur les problèmes de l'entreprise minière¹⁰⁸. Le ton dans ces lettres contraste avec celui que l'on retrouvait dans les lettres échangées avec Joseph Simard pendant le conflit de Sorel. Voici un extrait d'une lettre écrite par Desranleau à la compagnie d'Asbestos, le 27 février 1951, pour offrir ses sympathies à l'occasion du décès de Brown :

la nouvelle de la mort de M. Lewis-H. Brown m'a causé une extrême douleur [...]. Je regrette d'autant plus cette mort que M. Brown cherchait sincèrement à améliorer les conditions matérielles et morales de ses ouvriers. Je sais personnellement que, depuis deux ans, il avait lu plusieurs fois et la lettre *Quadragesimo anno*, de Sa Sainteté Pie XI et la lettre de l'Épiscopat du Québec sur la Doctrine sociale de l'Église catholique et le Problème ouvrier. Il en admirait la sagesse et voulait s'en inspirer¹⁰⁹.

¹⁰⁵ Jacques Rouillard, *Histoire de la CSN...*, p.199-202.

¹⁰⁶ En tout, on dénombre 13 amendements proposés par la Fédération nationale des employés de l'industrie minière aux conventions collectives alors en vigueur dans les compagnies d'amiante de Thetford-Mines et d'Asbestos. Pierre Trudeau, *La grève de l'amiante*, Montréal, Cité libre, 1956, p.214.

¹⁰⁷ Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme...*, p.220.

¹⁰⁸ On retrouve dans le fonds de Mgr Desranleau des lettres échangées entre les deux hommes entre le 19 août 1949 et le 19 décembre 1949. AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/4.5. Donc après la grève.

¹⁰⁹ Lettre de Desranleau à M. Karl-V. Cindell de la Canadian Jonhs Manville Corporation, 27 février 1951, AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/4.5.

Contrairement au cas de Sorel, où Desranleau accusait les propriétaires des chantiers maritimes et les élus locaux d'être à l'origine du conflit, dans celui de l'amiante, il n'accuse pas les dirigeants de la *Canadian Jonhs-Manville Corporation*, ni les élus locaux par ailleurs. Cette attitude étonne et nous laisse perplexe. Se peut-il qu'il privilégierait un compromis favorisant le retour de la paix sociale à la quête d'une plus grande justice sociale ? La documentation est trop lacunaire pour se prononcer en connaissance de cause.

Pourtant, Desranleau défendra l'action des syndiqués catholiques et, à plus forte raison, celle de l'un de leurs aumôniers, l'abbé Camirand, curé de Saint-Aimé d'Asbestos. Il répondra en effet à une offensive médiatique des Policiers provinciaux qui publient un texte intitulé *Sur la Sûreté provinciale à Asbestos*. Se portant à la défense de son aumônier, il écrit :

[C]e pamphlet en plus d'être inopportun – il paraît au moment où les patrons et les ouvriers font de très louables efforts pour s'entendre parfaitement – est une insulte à la pudeur. Sans étudier, pour le moment, les accusations portées contre les ouvriers, nous avons vérifié avec soin tout ce que ce pamphlet dit contre Monsieur l'abbé Camirand, curé de Saint-Aimé d'Asbestos; nous avons interrogé plusieurs personnes, en particulier, les curés de la région; nous avons examiné les accusations et les faits réels; après cette enquête, nous déclarons que les accusations portées par les *Policiers provinciaux* contre Monsieur l'abbé Camirand, curé de Saint-Aimé d'Asbestos, sont des faussetés¹¹⁰.

Écorchant les autorités policières provinciales dans la façon dont a été menée l'enquête, Desranleau explique qu'il ne fait qu'accomplir son devoir de gardien de la Vérité et de la morale dans son diocèse, et demande ainsi à tous les diocésains de ne pas accepter les conclusions des Policiers provinciaux qui pourtant devraient inspirer la confiance et le respect des citoyens¹¹¹.

Du côté syndical, on remercie Mgr Desranleau de son appui aux grévistes de l'amiante¹¹². Et pourtant, dans une lettre confidentielle ne portant aucune signature, mais disant provenir de plusieurs prêtres du diocèse de Sherbrooke, Desranleau se fait reprocher très sévèrement sa défense du curé Camirand (annexe 2). Les auteurs de cette lettre

¹¹⁰Philippe-S. Desranleau, « La grève d'Asbestos et les policiers provinciaux », *Circulaire au clergé*, vol. XV, no 61, 18 janv. 1950, p.322.

¹¹¹ *Ibid.*, p.322-323.

¹¹² Lettre de Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, à Mgr Desranleau, 24 août 1949, 1p., AAS, Fonds Mgr Desranleau, P2/4.5.

n'apprécient pas l'action du curé Camirand dans le conflit. L'attitude et le discours révolutionnaires du curé seraient responsables de l'aggravation du conflit. Par ailleurs, les auteurs ne pensent pas qu'il s'agit du premier faux pas de leur évêque.

À l'aide de ces deux exemples, nous constatons, dans l'action autant qu'en parole, que Desranleau a, premièrement, de l'affection pour la classe ouvrière, dans laquelle par ailleurs il se reconnaît et, deuxièmement, qu'il se fait un devoir de combattre au nom de la justice sociale, comme l'enseignement de la DSE l'y convie. Cependant, nous constatons aussi que ces deux exemples démontrent qu'il est difficile de concilier justice sociale et paix sociale. En effet, nous croyons que les efforts de Desranleau à Sorel et à Asbestos ont contribué à fragiliser quelque peu l'ordre social, pourtant, un objectif ultime de la DSE et du projet réformateur de l'Église catholique. Cependant, à Asbestos, il nous paraît un peu moins évident qu'à ses yeux la justice sociale primait la paix sociale. On dirait qu'il y avait un peu plus de place pour le compromis. À Asbestos, il est évêque, à Sorel, il n'était que curé...

Conclusion

Nous voulions, dans ce chapitre, montrer que l'intérêt porté par Desranleau à la cause ouvrière et le militantisme syndical constituaient pour lui un moyen de conquérir les masses ouvrières, grossies par l'urbanisation rapide de la province. L'Église étant menacée de perdre son pouvoir social par l'érosion de la société rurale à la suite de l'exode massif vers la ville, elle met au point un projet réformateur caractérisé par une sollicitude affichée pour les travailleurs urbains. Elle veut s'appuyer sur ces nouvelles assises industrielles et urbaines pour perpétuer son influence. En ce sens, Desranleau s'avère être un atout pour l'Église à cause de son attachement à l'ouvrier et à l'application de la doctrine sociale de l'Église catholique.

Nous avons, dans un premier temps, vérifié l'importance qu'occupait la question ouvrière dans la doctrine sociale de l'Église en nous référant aux encycliques sociales de Léon XIII, de Pie XI et de Pie XII. De plus, nous avons fait appel à la réponse à ces encycliques papales de la part de l'épiscopat québécois : *Le problème ouvrier en regard de la doctrine sociale de l'Église*. Cette analyse nous a permis de constater que l'intérêt porté par l'Église à l'endroit de la classe ouvrière était très significatif. Nous avons aussi écrit que Desranleau avait répondu à cet appel en se donnant comme mission de tout mettre en œuvre pour redonner à l'ouvrier la dignité que l'industrialisation et l'urbanisation lui avaient fait perdre. Cependant, nous avons cru bon de faire une mise au point sur l'aspect avant-gardiste de son action et sur l'étiquette d'évêque « ouvrieriste » que lui donnaient certains auteurs. À notre avis, il convient de nuancer cette caractérisation.

Dans un deuxième temps, nous nous sommes penché sur le syndicalisme catholique et sur le vif intérêt que manifestait Desranleau à l'endroit de la syndicalisation ouvrière. Nous avons constaté que le principe de l'association se situait à la base du projet corporatif, pièce maîtresse du projet réformateur de l'Église. Par contre, l'étude a démontré qu'il était important pour Desranleau que les associations ouvrières soient confessionnelles. À ce propos, son rôle dans l'affaire du Père Lévesque nous a éclairé sur le caractère d'obligation que revêtait, aux yeux de Desranleau, la confessionnalité dans le cas des mouvements sociaux et, singulièrement, des syndicats.

Enfin, nous avons terminé ce chapitre par la délicate question du recours à la grève comme moyen ultime de négociation pour régler un conflit industriel. Les deux exemples étudiés, soit les grèves de Sorel de 1937 et celle de l'amiante de 1949, nous ont permis de constater que l'action de Desranleau était fidèle à son discours et que ce dernier s'appuyait sur une interprétation courageuse de la Doctrine sociale. La conjoncture a placé Desranleau dans la nécessité de troubler la paix sociale pour établir la justice sociale. Des membres du clergé n'étaient pas prêts à le suivre dans cette voie. Pourtant ni la Doctrine sociale, ni Desranleau ne posaient en principe de contradiction entre justice sociale et paix sociale. La pratique pouvait différer de la théorie. Conscient de cette contradiction et des risques qu'il pouvait encourir, Desranleau eut assez de fermeté doctrinale et de force de caractère pour se porter à la défense des droits des ouvriers, avec une fougue qui n'était pas sans scandaliser les partisans du *statu quo*. Cela n'a pas empêché le curé de Sorel d'être promu évêque et de devenir archevêque. L'Église du Québec n'était pas aussi monolithique qu'on l'a dit.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce mémoire a voulu déceler la réaction d'un homme d'Église important, en l'occurrence Mgr Desranleau, évêque de Sherbrooke de 1941 à 1952, confronté à la modernisation rapide de la société québécoise et, par conséquent, à la perte progressive d'influence temporelle et spirituelle de l'Église catholique du Québec pendant les décennies 1940 et 1950, période annonciatrice de la Révolution tranquille. En introduction, nous avons émis l'hypothèse que le discours et l'action de Desranleau visaient, à l'instar de ceux de la majorité des membres de l'épiscopat québécois, à préserver l'influence temporelle et spirituelle de l'Église sur la société québécoise, à perpétuer l'idéal de chrétienté et à éviter le confinement du religieux dans la sphère privée. En effet, nous concluons que Mgr Desranleau, convaincu d'être dépositaire de la Vérité en tant qu'évêque, a défendu avec acharnement la place de l'Église dans la société québécoise par un effort d'adaptation à la modernité, mais sans rupture avec la tradition.

En revanche, nous avons aussi constaté à quel point la question ouvrière a occupé une place importante chez Mgr Desranleau, constituant ainsi un aspect original de sa pensée. Évidemment, la conquête de la masse ouvrière était capitale dans la stratégie de préservation de l'Église afin qu'une chrétienté industrielle et urbaine succède à une chrétienté agricole et rurale, mais nous avons vu que Desranleau s'intéressait aussi aux ouvriers pour eux-mêmes, qu'il se reconnaissait en eux, au point de poser des gestes courageux pour un homme d'Église afin de servir leur cause (le conflit de Sorel en est un bon exemple). D'ailleurs, Jean Hamelin n'a pas hésité à le qualifier d'évêque ouvrieriste, et ce malgré la pensée à fort caractère traditionaliste de l'évêque.

Desranleau représente bien la difficulté qu'a éprouvée l'Église à faire face à la modernité, à la sécularisation et à la laïcisation qui se manifestaient au sein de la société

québécoise d'après-guerre. De son point de vue, un relâchement moral était en cours et l'Église se devait de réagir. Défensif, parfois réactionnaire, son discours témoigne d'une grande fidélité à Rome et à sa doctrine sociale (DSE). Il y puise l'inspiration et la légitimité de son action. L'interprétation et l'utilisation de la DSE viennent effectivement l'aider dans sa tentative de maintenir la position prépondérante de l'Église au sein de la société québécoise. Cette préservation de l'influence de l'Église passe par une renaissance évangélique et l'établissement d'un ordre social chrétien fondé sur la Vérité, la charité et la justice sociale. Un ordre social qui devra même parfois s'établir malgré des conflits et au détriment temporaire de la paix sociale, comme ce fut le cas lors de la grève de Sorel (rappelons que Desranleau affirma alors agir conformément à la DSE et avoir l'approbation du pape).

L'ordre social désiré repose également sur le respect des droits, des libertés et des devoirs. Nous l'avons vu, Desranleau insiste surtout sur les devoirs. En ce sens, il souhaite une Église, un État et des corps professionnels responsables. À chacun de contribuer à sa façon au bon fonctionnement de la société : une Église enseignante qui guide spirituellement et qui prévient le relâchement moral; un État qui applique le principe de subsidiarité en suppléant aux insuffisances de ceux qui en ont besoin; des corps professionnels qui visent l'amélioration des relations ouvrier/patron et des conditions de travail. Le corporatisme social est le système qui répond le mieux aux vœux de Desranleau. Il est la troisième voie entre d'un côté le socialisme et le communisme et, de l'autre, le capitalisme, idéologies qu'il tient responsables de la dégradation morale de la société québécoise. Par la dénonciation des maux qui accompagnent la modernisation rapide du Québec, Desranleau souhaite démontrer que l'Église peut encore jouer un rôle important dans l'élaboration et l'application de solutions viables aux problèmes sociaux et économiques qui affectent le Québec. En quelque sorte, Desranleau souhaite christianiser l'avènement de la modernité au Québec.

Pour favoriser la christianisation de la modernité au Québec, il faut dans un premier temps s'attaquer aux problèmes de dégradation morale et de perte de ferveur spirituelle. Desranleau encourage pour cela la mise en place d'une vaste réforme des mœurs axée sur la prière, la mortification et la charité. Lui-même très rigoureux dans sa foi, il donne son appui au lacouturisme, un mouvement de renouveau spirituel visant la perfection, la sainteté. Il voit

dans ce mouvement l'occasion de revoir la qualité spirituelle et ascétique de l'Église. La tournure politique que prendra le lacouturisme et qui deviendra un facteur de division au sein de l'épiscopat ne le feront pas changer d'avis sur les bienfaits de l'enseignement du Père Lacouture.

Pour favoriser la christianisation de la modernité, il faut aussi s'occuper des problèmes économiques et sociaux qui engendrent cette dégradation morale et qui contribuent à confiner le religieux dans la sphère privée. Ici, Desranleau croit qu'il est nécessaire de s'attaquer aux structures économiques et politiques. À ses yeux, la crise économique et ses débordements ont démontré l'incapacité du capitalisme à édifier et à perpétuer un ordre social chrétien : le capitalisme est irrécupérable et incorrigible. Et comme le socialisme et le communisme sont fondamentalement antichrétiens, il est nécessaire que l'on privilégie la troisième voie, le corporatisme social, plus respectueuse des idéaux chrétiens. Desranleau croit que l'Église peut exercer un rôle important dans le système corporatiste en servant d'intermédiaire entre les entreprises et l'État. Il compte toutefois sur une édification progressive de ce corporatisme, de la base au sommet, afin que l'Église, en étant présente à chacune des étapes de cette édification, puisse mieux exercer son influence.

Parmi les préalables au corporatisme social, il y a une Action catholique et ses mouvements spécialisés et un syndicalisme catholique développés, mais soumis à l'épiscopat. En effet, Desranleau a le ferme espoir que l'Action catholique et le syndicalisme catholique serviront avec succès l'entreprise de restauration de l'ordre social et de préservation de l'influence de l'Église, mais ce succès dépend d'une conformité à une vision hiérarchisée et paternaliste du rapport laïc-clerc. La fin de l'apostolat laïque est la préservation de l'influence cléricale jugée essentielle au salut individuel et collectif, soutient-il. En ce sens, l'Action catholique constitue un remède à la modernité et à la laïcisation de la société. À la Hiérarchie donc d'éclairer et de diriger les mouvements en exigeant une soumission quasi complète du laïcat, une vision qui n'ira pas sans heurter les vellétés beaucoup plus autonomistes des dirigeants de l'Action catholique de l'époque.

Nous avons également vu que l'Action catholique se doit, pour être vraiment efficace, d'être représentative du milieu dans lequel elle œuvre. La recherche et la formation de dirigeants à l'image de leur milieu facilite l'adhésion des membres, explique Desranleau. Enfin, il met l'accent sur la conquête du laïcat en milieu ouvrier parce que, selon lui, le contexte urbain rend difficile l'encadrement moral et religieux. L'accroissement du nombre de paroisses urbaines sous son règne et son action en faveur du syndicalisme catholique s'ajoutent pour favoriser sa tentative de mieux encadrer les familles ouvrières.

Desranleau a également une vision paternaliste du syndicalisme catholique. Les dirigeants des syndicats ont en effet le devoir, selon lui, de se conformer aux directives de l'Église et de coopérer avec l'aumônier, qui est la direction morale et spirituelle de l'organisation. À l'instar de l'Action catholique, une quasi complète soumission des syndiqués est donc exigée par Desranleau. Par ailleurs, le syndicalisme catholique doit embrasser complètement la cause des ouvriers afin de faire respecter leurs droits et d'améliorer leurs conditions de travail. Ainsi, en plus d'être une étape préliminaire dans l'édification du corporatisme social, le syndicalisme catholique trouve une signification plus profonde et plus désintéressée chez Desranleau. D'ailleurs, il prend des risques importants pour défendre les intérêts de cette classe, son attitude avant-gardiste pendant le conflit de Sorel à l'endroit des dirigeants politiques et des grands propriétaires en témoigne. En ce sens, son appui au droit de grève, malgré la méfiance de l'Église à l'égard de ce droit, illustre l'importance qu'a la classe ouvrière à ses yeux. L'exemple courageux de l'application de la DSE dont il fait preuve pendant le conflit démontre également que l'Église n'est pas un bloc monolithique.

Cette étude sur Mgr Desranleau et le catholicisme social n'a pas la prétention d'être complète ni parfaite. À notre avis, d'autres aspects de sa pensée pourraient être explorés. Nous pensons entre autres à ses idées concernant la question nationale. Voici quelques pistes intéressantes sur le sujet : un document qu'il a rédigé visant à réhabiliter le patriote Pierre Lambert¹, sa correspondance avec le chanoine Groulx², sa réaction à l'appui du cardinal

¹ « Mémoire sur la réhabilitation de Pierre Lambert ». Pierre Lambert, tué à Saint-Charles pendant les rébellions de 1837-1838, est inhumé dans le cimetière Saint-Mathieu de Beloeil en terre non-bénite. Une copie du document en question est disponible aux Archives de l'Archevêché de Sherbrooke. AAS

Villeneuve à la conscription, ainsi que la thèse de Kesteman *et al.* sur la promotion d'un régionalisme « estrien »³. Pour plusieurs raisons, les documents relatifs aux évêques catholiques contemporains font l'objet de restrictions sévères⁴, ce qui explique le peu d'études sur le sujet. Comme ces personnages ont joué un rôle important dans l'histoire du Québec au XX^e siècle, il est souhaitable que les historiens leur consacrent de plus en plus de travaux, au fur et à mesure de l'ouverture des archives. S'ajoutant à celui de Gaëtane Dion, notre mémoire constitue une contribution en ce sens.

² *Fonds Lionel Groulx* au Centre de recherche Lionel Groulx, à Montréal.

³ Jean-Pierre Kesteman, Peter Southam et Diane Saint-Pierre, *Histoire des Cantons de l'Est*, Coll. Les régions du Québec, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998, p.652.

⁴ La plupart des évêchés et des archevêchés interdisent la consultation de leurs documents aux chercheurs pour une période de 75 ans. L'archevêché de Sherbrooke fait figure d'exception. Cependant, nous ne savons pas si la quantité de documents retenus à la Chancellerie est importante, ni ce que ces documents contiennent.

Annexe 1

[...] Nous allons périr et personne ne crie au secours !

Le plan Durham s'exécute à la lettre; l'absorption et la disparition des Canadiens se préparent avec calme, dans le ton et la voie de Durham, cet horrible génie qui, à travers ses rhumatismes et ses indigestions, a vu clair, tracé le chemin à prendre et à suivre pour faire disparaître les Canadiens en les anglifiants [*sic*] et les protestisants [*sic*].

C'est lui, ce romanesque militaire, sensible comme une femme nerveuse et brutal comme un soudard, qui a préparé l'Union de 1840, la Confédération de 1867, comme un pis aller, un premier pas, un départ, vers l'Union législative de 1948 qu'on est à fabriquer¹. Tout cela pour l'avantage de l'anglais et du protestant [...]

Nous vivons cette heure terrible et les chefs se taisent. Regardez nos universités, vendues avec leurs cours et revues bilingues; voyez les trois métropoles : Québec, Montréal et Ottawa, c'est la lutte pour aller plus bas; horreur! ceux qui étaient à l'avant-garde, les veilleurs, le Devoir et l'Action nationale ne nous parlent que de luttes de partis [...] Quand tout se joue, quand notre mort se trame, les directeurs de l'opinion ramènent la lutte à une question de partis politiques! Il s'agit et de notre vie catholique et surtout de notre vie canadienne, et ces nationaux avertis et dévoués tirent sur nos chefs, parce qu'ils ne sont pas assez grands, assez purs, assez à la mesure de leur nazisme canadien.

Si ces gens du Devoir et de l'Action nationale, qui ont prétendu être canadiens avant tout et donc diriger l'opinion [...] qu'ils passent à l'ennemi et nous laissent à nos propres forces, nous vivrons sans eux.

[...] le monstre qui grossit à Ottawa, l'Union législative, entrevue, rêvée, et préparée par Durham, va couvrir tout le pays, dévorer les catholiques et les canadiens et les digérer en anglais et protestants [...]

Que le Devoir et l'Action nationale nous disent qu'ils sont pour l'Union législative, pour Saint-Laurent, King ou Churchill, et dans cinq minutes, je leur renvoie leur papier anti-canadien et pro-britannique.

Je vous dis toute ma tristesse et mon indignation et mon angoisse devant ces rêveurs qui ont des indigestions de papier à force de dévorer des livres vides de christianisme et de patriotisme.

Pardonnez-moi et voyez si quelque chose peut encore se faire.

Source : Lettre de Mgr Desranleau à Lionel Groulx du 3 mai 1948, CRLG, Fonds Lionel Groulx, P1/A, 1078

¹ Allusion à la politique centralisatrice de King et de Saint-Laurent. En 1947, une entente fiscale est mise au point à laquelle le Québec refuse d'adhérer. En 1949, une modification constitutionnelle permet au fédéral de faire modifier la constitution dans les domaines de compétence fédérale sans l'accord du Québec.

Annexe 2

Monseigneur S. Desranleau, év. Sherbrooke

Plusieurs de vos prêtres réunis ici, m'ont prié de vous communiquer leurs sentiments.

Les voici en résumé :

- 1. Ne pensez-vous pas que votre régime de crainte et de terreur est un peu loin de celui du Christ tout empreint de douceur et de charité ?*
- 2. Et vos jugements sur les hommes, avant le jugement de l'autorité légitime qui vient de Dieu comme la vôtre, ne sont-ils pas très imprudents et très dangereux ?*
- 3. Est-ce que ce ne sont pas certains prêtres et évêques qui font perdre le respect et la confiance des fidèles à l'égard du clergé ?*
- 4. Votre défense de M. le Curé Camirand n'est-elle pas aussi très imprudente ? Nous croyons qu'il y a trop de témoins étrangers et désintéressés qui peuvent et qui vont prouver le contraire de ce que vous avancez. Nous verrons bientôt.*

Les ouvriers syndiqués et non syndiqués qui ont été témoins des faits et de la conduite de ce curé, qui ont entendu ses discours vraiment révolutionnaires, avouent eux-mêmes l'indignité de sa conduite, disons qu'il est le vrai responsable de cette tragédie, et qu'il mériterait d'être puni. Conduite indigne d'un chrétien, encore moins d'un prêtre du Christ. Et le plus scandaleux aujourd'hui, n'est-ce pas d'essayer de défendre ce curé en niant les faits dont tous ont été témoins. Faites enquête, mais comme il faut. Le mauvais pas que vous venez de faire est regrettable, (à part les autres déjà faits), et nous fait bien mal jugés. Attendons l'avenir.

Pour le bien et l'honneur de l'Église et de notre diocèse.

BIBLIOGRAPHIE

A- Sources manuscrites

- 1- Montréal. Centre de recherche Lionel Groulx. *Fonds Lionel Groulx*
- 2- Montréal. Centre de recherche Lionel Groulx. *Fonds Onésime Lacouture*
- 3- Trois-Rivières. Séminaire de Trois-Rivières. *Fonds Maurice L. Duplessis*
- 4- Sherbrooke. Archives de l'Archevêché de Sherbrooke. *Fonds Mgr Desranleau*. P2 à P10

B- Sources imprimées

1) Textes de P.-S. Desranleau (ordre chronologique)

« L'organisation professionnelle, autrefois : les corporations, aujourd'hui : les syndicats », cours pour les *Semaines Sociales du Canada* à Québec, Montréal, L'Action paroissiale, 1922, pp. 55-94.

Mémoire sur la réhabilitation de Pierre Lambert, 1923, 33 p.

« L'État et la propriété », cours pour les *Semaines Sociales du Canada*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1924, pp. 97-112.

« Ce que doit être l'apostolat chez les catholiques », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 3 juin 1927, p. 1.

« L'épargne », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 2 mars 1928, pp. 1 et 4.

« L'Action catholique », *L'Oeuvre des tracts*, Montréal, L'Action paroissiale, 1929, 16 p.

« Les directives pontificales », *La vie nouvelle*, Montréal, Œuvres des retraites fermées, vol.XII, 1929, pp. 4-9.

« La liturgie et la vie paroissiale », *Le Séminaire*, Montréal, 1936, pp. 43-51.

« Pour un ordre nouveau », allocution de Mgr Desranleau, *École Sociale Populaire*, no 297, octobre 1938, pp. 1-13.

« Allocution du président d'honneur », *Semaine Sociale du Canada* à Sherbrooke, Montréal, École Sociale Populaire, 1938, pp. 413-414.

La conquête de la classe ouvrière par la JOC et la LOC, Montréal, Éditions Ouvrières et Fides, 1942, 58 p.

« L'objet intégral du ministère paroissial », *La vie paroissiale et l'action catholique*, Montréal, Fides, 1945, 207p., pp. 17-96.

« L'Église et la justice sociale, un vigoureux rappel de la doctrine sociale de l'Église dans le monde moderne », Sermon prononcé le 10 mai 1951, Paris, *Documentation catholique*, 1951, pp. 850-855.

Documents du diocèse de Sherbrooke : lettres, mandements et circulaires au clergé, 1938-1952, vol. 12-16.

O'Neil, Louis-C. *La chaire de Mgr Desranleau. Extraits de sermons, conférences, causeries, allocutions du premier archevêque de Sherbrooke*, Sherbrooke, Apostolat de la Presse, 1953, 233 p.

2) Autres

Action Catholique et Action Sociale. Semaines Sociales du Canada, Montréal, ÉSP, 1941, 262p.

Angers, François-Albert. « Quel capitalisme ? Quel corporatisme ? ». *Notre Temps*, 31 septembre 1949.

« Capitalisme à remplacer. Remarques de S. Exc. Mgr Desranleau à un ralliement de syndiqués ». *La Tribune*, 5 septembre 1949.

« Capitalisme et libre entreprise ». *Le Droit*, 17 octobre 1949.

Charbonneau, Mgr Joseph. *L'Action catholique*. Montréal, Éditions Ouvrières et Éditions Fides, 1942, 95 p.

Civardi, Mgr Luigi. *Manuel d'Action catholique*. Bruxelles, Éditions de la Cité Chrétienne, 1934, 359 p.

Clément, Marcel. « Ni capitalisme, ni communisme : la corporation ». *Notre Temps*, 24 septembre 1949.

Guerry, l'Abbé É. *L'Action catholique. Textes pontificaux classés et commentés*. Paris, Desclée de Brouwer, 1936, 545 p.

La L.O.C. canadienne, mystique et technique. Montréal, Fides, 1947, 286 p.

On demande des chefs. Problèmes de rayonnement. Montréal, Les Éditions de l'A.C.J.C., 1937, 158 p.

Provost, Alphonse. *Les grèves de Sorel*, Tome. 1, Sorel, Librairie Pony, 1939, 248 p.

Provost, Alphonse. *Les grèves de Sorel*, Tome. 2, Sorel, Librairie Pony, 1939, 302 p.

Rapport des journées d'études sacerdotales de la Jeunesse Ouvrière Catholique à l'occasion du dixième anniversaire de la J.O.C. canadienne (1932-1942). Montréal, Éditions Ouvrières et Éditions Fides, 1942, 386 p.

« Son Exc. Mg Desranleau ». *La Tribune*, 26 septembre 1938, p. 9.

« Son Exc. Mgr Desranleau approuve la campagne contre les taudis ». *La Tribune*, 18 mars 1938, p. 9.

C- Dictionnaires et encyclopédies

Le Canada ecclésiastique, 1921-1974; Annuaire de l'Église catholique 1995, Montréal, Publicité B.M. inc., 1995.

D- Monographies

Archambault, J.-P., s.j. *L'Action catholique d'après les directives pontificales*. Montréal, ÉSP, 1938, 156 p.

Archibald, Clinton. *Un Québec corporatiste ? Corporatisme et néo-corporatisme : du passage d'une idéologie corporatiste sociale à une idéologie corporatiste politique. Le Québec de 1930 à nos jours*. Hull, Asticou, 1983, 429 p.

Barberis, Robert. *De la clique des Simard à Paul Desrochers*. Éditions québécoises, 1973, 159 p.

Bazelaire, Mgr Louis-Marie. *Les laïcs aussi sont de l'Église*. Paris, Arthème Fayard, 1958, 159 p.

Black, Conrad. *Maurice Duplessis, Tome II : Le pouvoir*. Montréal, Éditions de l'Homme, 1977, 623 p.

Bélangier, Noël. *Mgr Georges Courchesne (1890-1950)*. Rimouski, Archevêché de Rimouski, 2000, 223 p.

Bourgault, Raymond, s.j., *La notion de laïcité et l'histoire des religions*, CELE, 1970, 13 p.

Bourque, Gilles, Jacques Beauchemin et Jules Duchastel. *La société libérale duplessiste*. Montréal, Fides, 1996, 435 p.

Centre catholique des intellectuels canadiens. *Le rôle des laïcs dans l'Église*. Montréal, Fides, 1952, 157 p.

Chabot, Jean-Luc. *La doctrine sociale de l'Église*. Paris, P.U.F., 1989, coll. « Que sais-je ? », no 2495, 128 p.

Charpentier, Alfred. *Cinquante ans d'action ouvrière. Les mémoires d'Alfred Charpentier*. Québec, Presses de l'Université de Laval, 1971, 539 p.

Chenu, Marie-Dominique. *La doctrine sociale de l'Église comme idéologie*. Paris, Éditions du Cerf, 1979, 96 p.

Clément, Gabriel. *Ubi arcano et l'Action catholique*. CELE, 1970, 13 p.

Clément, Gabriel. *Histoire de l'Action catholique au Canada français*. Montréal, Éditions, Fides, 1972, 331 p.

Collin, Jean-Pierre. *La Ligue ouvrière catholique canadienne : 1938-1954*. Montréal, Boréal, 1996, 253 p.

Comeau, Robert et Bernard Dionne. *Les communistes au Québec (1936-1956). Sur le Parti communiste du Canada/Parti ouvrier-progressiste*. Montréal, Presses de l'unité, coll. «Histoire/Débats», 1980, 104 p.

De Lorimier, François. *Les grèves de Sorel de 1937*. Montréal, Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Montréal, 1951, 81 p.

Dion, Léon. *Québec 1945-2000. Tome II : Les intellectuels et le temps de Duplessis*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1993, 324 p.

Dionne, Bernard. *La syndicalisation au Québec*. Collection Boréal Express, 1991, 126 p.

Dumont, Fernand, Jean Hamelin et Jean-Paul Montminy. *Idéologies au Canada français, 1940-1976. Tome III : Les partis politiques – l'Église*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1981, pp. 267-297.

Ferretti, Lucia. *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*. Montréal, Boréal, 1999, 203 p.

Francoeur, Jean. *En grève, l'histoire de la C.S.N. et des luttes menés par ses militants de 1937 à 1963*, Montréal, Éditions du jour, 1963, pp. 61-95.

Gagnon, Alain-G. et Michel Sarra-Bournet. *Duplessis entre la grande noirceur et la société libérale*. Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1997, 396 p.

Hamelin Jean et Nicole Gagnon. *Histoire du catholicisme québécois. Vol. 3 : Le XXe siècle. Tome I : 1898-1940*. Dirigé par Nive Voisine, Montréal, Boréal Express, 1984, 504 p.

Hamelin, Jean. *Histoire du catholicisme québécois. Vol. 3 : Le XXe siècle. Tome II : De 1940 à nos jours*. Dirigé par Nive Voisine, Montréal, Boréal Express, 1984, 410 p.

Harvey, Julien, s.j. *L'exercice de l'autorité dans l'Église*. CELE, 1969, 12 p.

Hulliger, Jean. *L'enseignement social des évêques canadiens de 1891 à 1950*. Montréal, Bibliothèque économique et sociale/Fides, 1957, 373 p.

Jones, Richard. *L'idéologie de l'Action catholique (1917-1939)*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, 359 p.

Kesteman, Jean-Pierre, Peter Southam et Diane Saint-Pierre. *Histoire des Cantons de l'Est*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, coll. « Les régions du Québec », 1998, 650 p.

Laporte, Pierre. *Le vrai visage de Duplessis*. Montréal, Éditions de l'Homme, 1960, 139 p.

Lefebvre, Jean-Paul. *La lutte ouvrière*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1960, 92 p.

Linteau, Paul-André, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard. *Histoire du Québec contemporain*. Tome II : *Le Québec depuis 1930*. Nouvelle édition révisée, Montréal, Boréal Compact, 1989, 834 p.

Longpré, Anselme. *Un mouvement spirituel au Québec (1931-1962). Un retour à l'Évangile*. Montréal, Fides, 1976, 86 p.

Million-Delsol, Chantal. *Le principe de subsidiarité*. Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », no 2793, 1993, 126 p.

Monière, Denis. *Le développement des idéologies au Québec des origines à nos jours*. Montréal, France/Amérique, 1977, 381 p.

Munsch, Rémy. *Les encycliques sociales*. Paris, Éditions de la Bonne Presse, coll. « Qu'en pense l'Église ? », 1962, 237 p.

Pelletier, Gérard. *L'aventure du pouvoir : 1968-1975*. Montréal, Stanké, 1992, 300 p.

Piotte, Jean-Marc. *Les grands penseurs du monde occidental. L'éthique et la politique de Platon à nos jours*. Nouvelle édition, Montréal, Fides, 1999, 619 p.

Potvin, Abbé Roland. *L'Action catholique. Son organisation dans l'Église*. Québec, Presses universitaires Laval, 1957, 300 p.

Rouillard, Jacques, *Les syndicats nationaux au Québec de 1900 à 1930*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1979, 342 p.

Rouillard, Jacques. *Histoire de la CSN, 1921-1981*, Montréal, CSN/Boréal Express, 1981, 335 p.

Rouillard, Jacques. *Histoire du syndicalisme au Québec. Des origines à nos jours*. Montréal, Boréal, 1989, 499 p.

Roy, Fernande. *Histoire des idéologies au Québec aux XIXe et XXe siècles*, Montréal, Boréal, 1993, 127 p.

Rumilly, Robert. *Maurice Duplessis et son temps*. Tome I : *1890-1944*. Montréal, Fides, 1973, 720 p.

Rumilly, Robert. *Maurice Duplessis et son temps*. Tome II : 1944-1959. Montréal, Fides, 1973, 750 p.

Trudeau, Pierre. *La grève de l'amiante*, Montréal, Cité Libre, 1956, 428 p.

E- Mémoires

Dion, Gaëtane, *Philippe-S. Desranleau avant l'épiscopat, 1882-1938 : profil d'une ascension*, M.A. Histoire, Université de Sherbrooke, 1996, 183 p.

Fournier, Bernard. *Mouvements de jeunes et socialisation politique : la dynamique de la J.E.C. à l'époque de Gérard Pelletier*. M.A. Sciences politiques, Université Laval, 1988, 143 p.

Riel-Fredette, Marquita. *Analyse de la J.E.C. canadienne française en fonction de l'idéologie de l'Église en matière d'action catholique et du contexte social particulier du Québec*. M.A. Sociologie, Université de Montréal, 1962, 96 p.

F- Articles

Rouillard, Jacques. « Duplessis : le Québec vire à droite ». *Duplessis entre la Grande Noirceur et la société libérale*, Dirigé par Alain-G. Gagnon et Michel Sarra Bournet, Montréal, Éditions Québec Amérique, 1997, pp. 183-206.

Rouillard, Jacques, « La grève de l'amiante, mythe et symbolique ». *L'Action nationale*, 69, 7 (sept. 1999), pp. 33-43.

Rouillard, Jacques. « La grève de l'amiante de 1949 et le projet de réforme de l'entreprise. Comment le patronat a défendu son droit de gérance ». *Labour/Le Travail*, 46 (automne 2000), pp. 307-342.

Trépanier, Pierre. « Quel corporatisme ? (1820-1965) ». *Les Cahiers des Dix*, no 49, 1994, pp. 159-212.